

# BILAN ANNUEL 2021

## Qualité de l'Air

### en Nouvelle-Aquitaine

# Avant-propos

**Titre** Bilan annuel qualité de l'air 2021 en Nouvelle-Aquitaine

**Référence** MES\_INT\_22\_196

**Version finale du** 02/08/2022. Ce rapport annule et remplace la version du 12/07/22.

**Nombre de pages** 136 (couverture comprise)

	Coordination	Vérification	Approbation
Nom	L. Declerck	C. Hue	R. Feuillade
Qualité	Ingénieure d'études	Responsable service Etudes	Directeur délégué production et exploitation
Visa			

## Conditions d'utilisation

**Atmo Nouvelle-Aquitaine fait partie du dispositif français de surveillance et d'information sur la qualité de l'air. Sa mission s'exerce dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996 et de ses décrets d'application.**

A ce titre et compte tenu de ses statuts, Atmo Nouvelle-Aquitaine est garant de la transparence de l'information sur les résultats de ces travaux selon les règles suivantes :

- Atmo Nouvelle-Aquitaine est libre de leur diffusion selon les modalités de son choix : document papier, communiqué, résumé dans ses publications, mise en ligne sur son site internet ([www.atmo-nouvelleaquitaine.org](http://www.atmo-nouvelleaquitaine.org))
- les données contenues dans ce rapport restent la propriété d'Atmo Nouvelle-Aquitaine. En cas de modification de ce rapport, seul le client sera informé d'une nouvelle version. Tout autre destinataire de ce rapport devra s'assurer de la version à jour sur le site Internet de l'association.
- en cas d'évolution de normes utilisées pour la mesure des paramètres entrant dans le champ d'accréditation d'Atmo Nouvelle-Aquitaine, nous nous engageons à être conforme à ces normes dans un délai de 6 mois à partir de leur date de parution
- toute utilisation de ce document doit faire référence à Atmo Nouvelle-Aquitaine et au titre complet du rapport.

Atmo Nouvelle-Aquitaine ne peut en aucune façon être tenu responsable des interprétations, travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux pour lesquels l'association n'aurait pas donné d'accord préalable. Dans ce rapport, les incertitudes de mesures ne sont pas prises en compte lors de comparaison à un seuil réglementaire

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec Atmo Nouvelle-Aquitaine :

- depuis le [formulaire de contact](#) de notre site Web
- par mail : [contact@atmo-na.org](mailto:contact@atmo-na.org)
- par téléphone : 09.84.200.100

# Sommaire

Lexique.....	4
Préambule.....	6
Récapitulatif des nouvelles lignes directrices de l'OMS .....	6
Résumé régional.....	7
Bilan vis-à-vis des seuils réglementaires et des recommandations de l'OMS.....	7
Évolution temporelle des concentrations.....	8
<b>Bilan régional.....</b>	<b>10</b>
Episodes de pollution.....	10
Concentrations mesurées par polluant .....	12
<b>Bilan de la Charente .....</b>	<b>31</b>
<b>Bilan de la Charente-Maritime .....</b>	<b>38</b>
<b>Bilan de la Corrèze .....</b>	<b>46</b>
<b>Bilan de la Creuse .....</b>	<b>52</b>
<b>Bilan de la Dordogne .....</b>	<b>57</b>
<b>Bilan de la Gironde.....</b>	<b>63</b>
<b>Bilan des Landes .....</b>	<b>73</b>
<b>Bilan du Lot-et-Garonne.....</b>	<b>79</b>
<b>Bilan des Pyrénées-Atlantiques .....</b>	<b>83</b>
<b>Bilan des Deux-Sèvres.....</b>	<b>91</b>
<b>Bilan de la Vienne.....</b>	<b>97</b>
<b>Bilan de la Haute-Vienne .....</b>	<b>105</b>

# Annexes

Annexe 1 – Seuils réglementaires et recommandations de l'OMS applicables à l'air ambiant.....	113
Annexe 2 - Détail des stations de mesure fixe .....	115
Annexe 3 - Méthodes de mesure des polluants .....	121
Annexe 4 - Résultat des mesures fixes par polluant .....	122
Annexe 5 - Généralités sur les polluants.....	129

# Lexique

## Polluants

→ As	arsenic
→ B(a)P	benzo(a)pyrène
→ C <sub>6</sub> H <sub>6</sub>	benzène
→ Cd	cadmium
→ CO	monoxyde de carbone
→ COV(NM)	composés organiques volatils (non méthaniques)
→ Cl <sup>-</sup>	ion chlorure
→ NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	ion ammonium
→ Ni	nickel
→ NO	monoxyde d'azote
→ NO <sub>2</sub>	dioxyde d'azote
→ NO <sub>x</sub>	oxydes d'azote (= dioxyde d'azote + monoxyde d'azote)
→ NO <sub>3</sub> <sup>-</sup>	ion nitrate
→ O <sub>3</sub>	ozone
→ Pb	plomb
→ PM	particules en suspension (particulate matter)
→ PM10	particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur à 10 µm
→ PM2,5	particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur à 2,5 µm
→ SO <sub>2</sub>	dioxyde de soufre
→ SO <sub>4</sub> <sup>2-</sup>	ion sulfate

## Unités de mesure

★ µg	microgramme (= 1 millionième de gramme = 10 <sup>-6</sup> g)
★ mg	milligramme (= 1 millième de gramme = 10 <sup>-3</sup> g)
★ ng	nanogramme (= 1 milliardième de gramme = 10 <sup>-9</sup> g)
★ ppb	partie par milliard

## Abréviations

→ Aasqa	association agréée de surveillance de la qualité de l'air
→ Afnor	agence française de normalisation
→ Anses	agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
→ AOT40	accumulated exposure over threshold 40
→ FDMS	filter dynamics measurement system
→ LCSQA	laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air
→ MERA	dispositif national de suivi sur le long terme de la pollution atmosphérique longue distance et transfrontalière, faisant partie du dispositif européen EMEP (European Monitoring and Evaluation Program)
→ OMS	organisation mondiale de la santé
→ PCAET	plan climat air énergie territorial
→ PREPA	plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques
→ OM	matière organique

## Seuils de qualité de l'air

- **recommandations de l'OMS** : l'OMS (organisation mondiale de la santé) recommande des niveaux d'exposition (concentrations et durées) au-dessous desquels il n'a pas été observé d'effets nuisibles sur la santé humaine ou sur la végétation. Les valeurs présentées dans ce document sont celles relatives à une durée d'exposition comprise entre une heure et une année
- **objectif de qualité** : niveau à atteindre à long terme et à maintenir, sauf lorsque cela n'est pas réalisable par des mesures proportionnées, afin d'assurer une protection efficace de la santé humaine et de l'environnement dans son ensemble
- **AOT40** : indicateur spécifique à l'ozone, exprimé en  $\mu\text{g}/\text{m}^3 \cdot \text{heure}$ , calculé en effectuant la somme des différences entre les concentrations horaires supérieures à  $80 \mu\text{g}/\text{m}^3$  et le seuil de  $80 \mu\text{g}/\text{m}^3$  durant une période donnée en utilisant uniquement les valeurs sur 1 heure mesurées quotidiennement entre 8 heures et 20 heures - (pour l'ozone : 40 ppb ou partie par milliard =  $80 \mu\text{g}/\text{m}^3$ )
- **valeur cible (en air extérieur)** : niveau à atteindre, dans la mesure du possible, dans un délai donné, et fixé afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou l'environnement dans son ensemble
- **niveau critique ou valeur critique** : niveau fixé sur la base des connaissances scientifiques, au-delà duquel des effets nocifs directs peuvent se produire sur certains récepteurs, tels que les arbres, les autres plantes ou écosystèmes naturels, à l'exclusion des êtres humains
- **valeur critique** : cf. niveau critique
- **valeur limite** : niveau à atteindre dans un délai donné et à ne pas dépasser, et fixé sur la base des connaissances scientifiques afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou sur l'environnement dans son ensemble
- **seuil d'alerte (SAL)** : niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé de l'ensemble de la population ou de dégradation de l'environnement, justifiant l'intervention de mesures d'urgence
- **seuil d'information et de recommandations (SIR)** : niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine de groupes particulièrement sensibles au sein de la population et qui rend nécessaires l'émission d'informations immédiates et adéquates à destination de ces groupes et des recommandations pour réduire certaines émissions

## Autres définitions

- ★ **année civile** : période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre
- ★ **classification des stations de mesure** : se référer à l'annexe 2
- ★ **index pollinique** : nombre de grains de pollen par mètre cube ( $\text{m}^3$ )
- ★ **médiane** : nombre qui sépare un groupe de valeurs en deux groupes de telle sorte que la somme de leurs effectifs soient égales

## Préambule

Il est nécessaire de porter un regard vigilant sur les concentrations de polluants se rapportant à l'année 2020 sur les graphiques d'évolution pluriannuelle, compte tenu des événements atypiques qui se sont déroulés, à savoir les confinements printanier et automnal.

La particularité de l'année 2020 engendre des indicateurs de qualité de l'air qui ne sont pas pleinement représentatifs d'une année civile « normale ». En effet, les périodes de confinement ont impliqué un recours aux véhicules motorisés moins important alors que les besoins en chauffage domestique se sont accrus. L'impact des deux confinements de 2020 a été évalué pour différents polluants. Retrouvez toutes les informations dans le bilan annuel de la qualité de l'air 2020.

L'édition d'un **bilan annuel de la qualité de l'air en Nouvelle-Aquitaine** est une obligation réglementaire applicable à chaque association agréée de surveillance de la qualité de l'air, conformément à l'arrêté ministériel du 16 avril 2021. Son article 18 stipule que « l'AASQA diffuse gratuitement et librement, sur son site internet, (...) chaque année, un bilan régional sur les résultats de la surveillance de la qualité de l'air (...) ».



[Tous les bilans annuels](#)

## Récapitulatif des nouvelles lignes directrices de l'OMS

En septembre 2021, l'Organisation Mondiale pour la Santé publie de nouvelles Lignes directrices sur la qualité de l'air. Les recommandations pour les principaux polluants atmosphériques qui en découlent présentent des seuils qui évoluent à la baisse. L'année 2021 brise donc la tendance avec un dépassement des recommandations pour le NO<sub>2</sub> et les PM<sub>2,5</sub>, contrairement aux observations de 2019 et 2020. Certaines recommandations voient leurs seuils diminuer, d'autres sont nouvellement créées.

Polluant	Unité	Durée retenue pour le calcul des moyenne	Lignes directrices 2005	Lignes directrices 2021
PM <sub>2,5</sub>	µg/m <sup>3</sup>	année	10	5
		1 jour*	25	15
PM <sub>10</sub>	µg/m <sup>3</sup>	année	20	15
		1 jour*	50	45
O <sub>3</sub>	µg/m <sup>3</sup>	pic saisonnier	-	60
		8 heures	100	100*
NO <sub>2</sub>	µg/m <sup>3</sup>	année	40	10
		1 jour*	-	25
		1 heure	200	200
SO <sub>2</sub>	µg/m <sup>3</sup>	1 jour*	20	40
Pb	µg/m <sup>3</sup>	année	0,5	0,5
CO	mg/m <sup>3</sup>	1 jour*	-	4
		8 heures	10	10
		1 heure	35	35

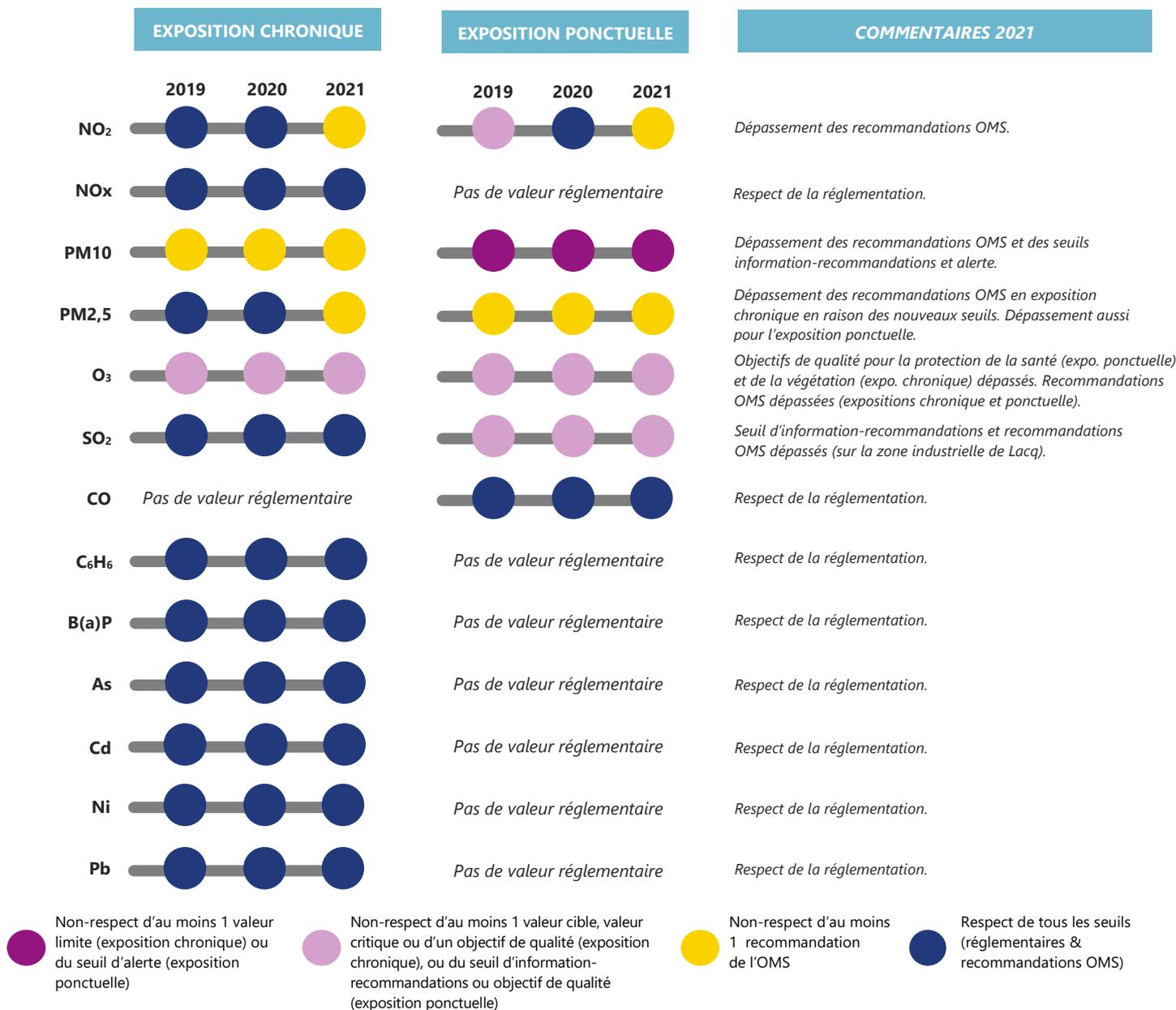
\* 3 jours de dépassement autorisés par an



[Retrouvez les lignes directrices 2021 relatives à la qualité de l'air](#)

# ➤ Résumé régional

## Bilan vis-à-vis des seuils réglementaires et des recommandations de l'OMS



### Exposition chronique (annuelle) : valeur limite, valeur cible, valeur critique, objectif de qualité et recommandations OMS

Aucune valeur limite annuelle n'est dépassée. Les recommandations OMS ne sont pas respectées pour le NO<sub>2</sub>, les particules PM10, les particules fines PM2,5 et l'ozone. L'objectif de qualité (végétation) est dépassé pour l'ozone.

### Exposition ponctuelle (heure et jour) : seuil d'alerte, seuil d'information-recommandations, valeurs limites horaire et journalière, objectif de qualité, recommandations OMS

Les polluants PM10 et SO<sub>2</sub> dépassent ponctuellement le seuil d'information-recommandations. Le seuil d'alerte est également dépassé pour les PM10. Les recommandations OMS sont dépassées ponctuellement pour le dioxyde d'azote, l'ozone, PM10, PM2,5 et le SO<sub>2</sub>. L'objectif de qualité (protection santé) est dépassé pour l'ozone (O<sub>3</sub>).

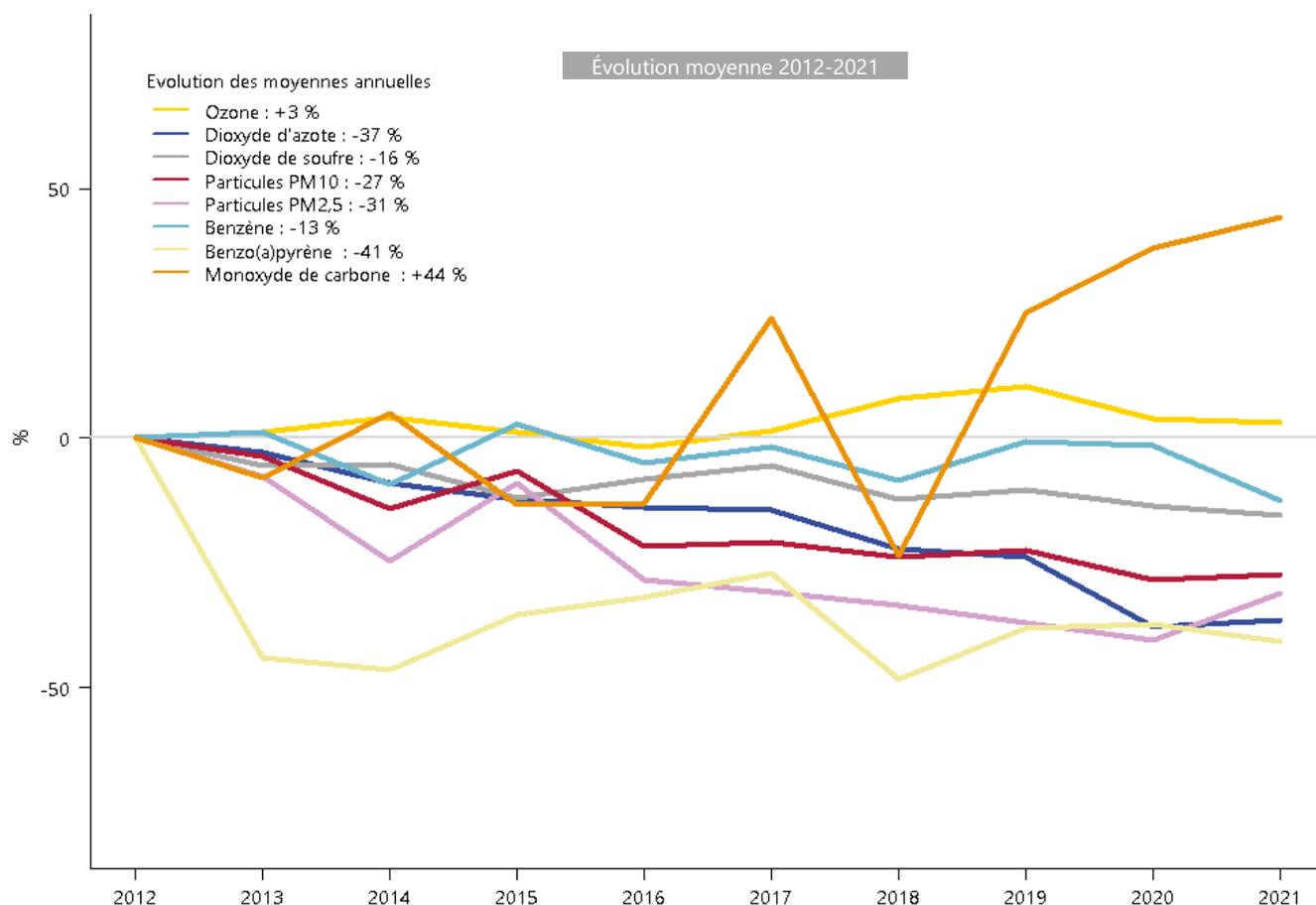
## À SAVOIR

Les données de mesure proviennent de l'intégralité du réseau fixe de mesure d'Atmo Nouvelle-Aquitaine. Les valeurs sont commentées par rapport aux seuils réglementaires et aux recommandations de l'OMS en vigueur qui leur sont applicables. Conformément aux consignes de la Commission européenne, les dépassements répertoriés dans ce bilan sont uniquement ceux observés par la mesure ; les dépassements estimés par la modélisation sont donnés à titre indicatif.

## Évolution temporelle des concentrations

La **baisse tendancielle** observée sur le long terme s'explique par les mesures de réduction des rejets de polluants engagées à différents niveaux : local, national, européen. La problématique de l'air est de plus en plus intégrée dans la réglementation qui favorise la mise en place d'actions en faveur de la qualité de l'air (PCAET, PREPA, ...).

La qualité de l'air observée dépend essentiellement des émissions de polluants et des conditions météorologiques. C'est pourquoi les **variations de concentrations entre années** peuvent être importantes. Si les émissions augmentent, les niveaux de concentrations dans l'air risquent de suivre la même tendance. Les activités de chauffage sont particulièrement influencées par le temps qu'il fait : un hiver doux ou rigoureux favorisera ou non l'usage du chauffage et donc de combustibles émetteurs de polluants. Des températures printanières clémentes peuvent favoriser les épandages d'engrais et par conséquent les émissions d'origine agricole. Selon que les masses d'air sont stables ou perturbées, les polluants s'accumulent (inversion de température, vents faibles, conditions anticycloniques), se dispersent (vents forts, tempêtes) ou sont lessivés (épisodes pluvieux). La chimie atmosphérique et les transports longue distance de polluants complètent l'apparition de variations interannuelles.



## Une évolution qui se confirme pour la majorité des polluants depuis 10 ans

**Ozone O<sub>3</sub>** +3% entre 2012 et 2021. Évolution à la hausse au fil des années, sans pour autant générer une augmentation du nombre d'épisodes de pollution (aucun en 2021). Les périodes durablement chaudes sont de plus en plus fréquentes. Pour que l'ozone soit produit, plusieurs paramètres doivent être réunis : fort ensoleillement, températures élevées, présence d'oxydes d'azote (NOx) et COV (composés organiques volatils). La multiplication des épisodes caniculaires favorise la hausse des concentrations d'ozone sur le long terme. L'année 2021 a été marquée par sa température moyenne à l'échelle de la France et par l'été maussade. Le processus de formation de l'ozone implique notamment les NOx dont les taux sont plus importants dans les zones urbaines et périurbaines si les conditions atmosphériques empêchent la dispersion des polluants.

**Dioxyde de soufre SO<sub>2</sub>** -16% entre 2012 et 2021. Cela n'empêche pas la survenue de certains dépassements de seuils réglementaires à proximité de la zone industrielle de Lacq. Les niveaux moyens de pollution sont faibles sur le long terme. La pollution au dioxyde de soufre provient des combustions utilisant des combustibles soufrés. La diminution de l'usage de combustibles fossiles couplée à l'utilisation croissante de carburants à basse teneur en soufre explique l'évolution des concentrations.

**Benzène C<sub>6</sub>H<sub>6</sub>** -13% entre 2012 et 2021. Relative stabilité des concentrations moyennes. Les niveaux de pollution moyens sont faibles. Jusqu'aux années 2000, les concentrations ont fortement diminué par suite de la baisse du taux de plomb dans les carburants. Cette année la tendance observée est à la baisse.

**Dioxyde d'azote NO<sub>2</sub>** -37% entre 2012 et 2021. Diminution significative sur le long terme. La baisse notée en 2020 se maintient en 2021. Ce polluant est rejeté à l'occasion de combustions réalisées à haute température : usines d'incinération, véhicules motorisés, installations de chauffage, industries. Compte tenu des avancées technologiques industrielles, du renouvellement du parc automobile, de la réglementation sur les normes euros, ou encore la mise en œuvre du pot catalytique depuis 1993, les concentrations diminuent durablement.

**Particules en suspension PM<sub>10</sub> et particules fines PM<sub>2,5</sub>** -27% et -31% entre 2012 et 2021. Diminutions significatives mais enregistrement de nombreux dépassements des seuils d'alerte à la pollution (PM<sub>10</sub>) en 2021. La diminution des PM<sub>2,5</sub> faiblit légèrement par rapport à 2020.

**Benzo(a)pyrène B(a)P** -41% entre 2012 et 2021. Évolution irrégulière selon les années en fonction des conditions météorologiques (émissions de polluants augmentées lors des hivers rigoureux et lors de situations propices à l'accumulation comme l'inversion de température ou des vents faibles). Les apports locaux influencent aussi les concentrations (combustion de bois pour le chauffage, feux de déchets verts). La tendance se maintient ces dernières années.

**Monoxyde de carbone CO** +44% mais les concentrations mesurées restent très faibles. Évolution très fluctuante selon les années.

### Annexe 2

Tout savoir sur le  
dispositif de mesure fixe  
en Nouvelle-Aquitaine

## À SAVOIR

Les diminutions ou augmentations des évolutions pluriannuelles sont des *valeurs relatives*. Elles peuvent être importantes ponctuellement, notamment lorsque les concentrations mesurées sont très faibles (+44% pour le monoxyde de carbone par exemple) alors que la concentration maximale de CO atteinte sur une heure en 2021 ne dépasse pas 1 mg/m<sup>3</sup>.

# Bilan régional

## Épisodes de pollution

C'est quoi ?

Les épisodes de pollution sont caractérisés lorsque **plusieurs critères spécifiques sont réunis**. Il faut qu'un dépassement de seuil réglementaire (SIR seuil d'information-recommandations ou SAL seuil d'alerte) soit prévu (ou effectif) **et** qu'il affecte une certaine surface du territoire et/ou un certain nombre d'habitants. Le dépassement est identifié à l'aide de simulations numériques représentant la qualité de l'air au jour le jour. Ces dernières calculent les concentrations de polluants sur toute la région Nouvelle-Aquitaine. C'est ainsi que nous pouvons connaître le type de dépassement et le polluant concernés et vérifier si les critères de nombre d'habitants et de surfaces exposées sont réunis. Ces seuils et critères sont définis par arrêtés préfectoraux. Les pics de pollution dont il est question présentent alors un risque **sur une courte durée** pour la santé humaine.

4 polluants

Quatre polluants sont concernés. Les zones visées par les épisodes de pollution dépendent du polluant ciblé : **échelle départementale** pour les particules en suspension **PM10** et l'ozone **O<sub>3</sub>** ; **agglomérations** pour le dioxyde d'azote **NO<sub>2</sub>** ; et **zone industrielle** pour le dioxyde de soufre **SO<sub>2</sub>**.

Date	16	17	19	23	24	33	40	47	64	79	86	87	Nouvelle-Aquitaine
01/02/21							●		●				●
19/02/21		●				●	●		●				●
21/02/21									●				●
24/02/21			●	●	●		●		●		●	●	●
25/02/21			●	●					●		●	●	●
02/03/21						●	●						●
03/03/21						●	●		●				●
04/03/21					●	●	●	●	●				●
05/03/21							●		●				●
31/03/21									●				●
01/04/21									●				●
02/04/21									●				●

### Légende

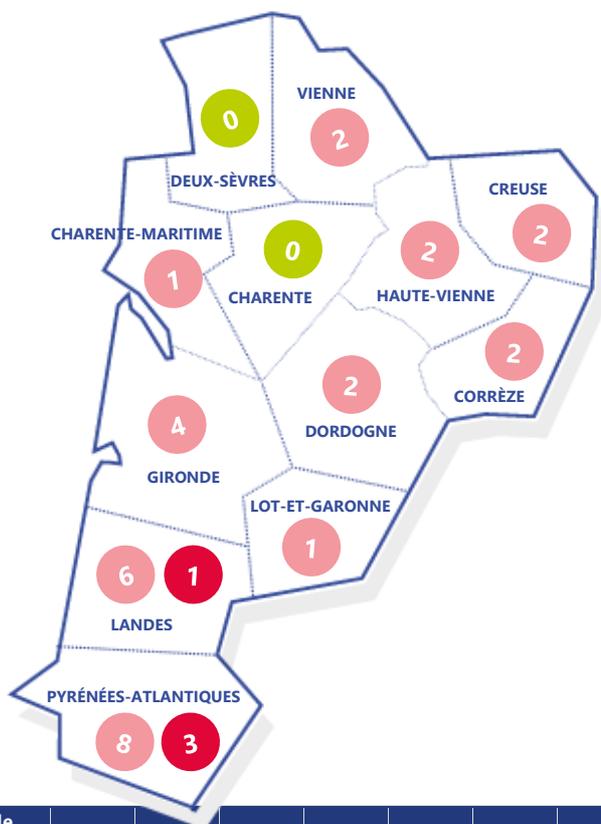
SIR : Seuil d'information et de Recommandations  
SAL : Seuil d'ALerte

● SIR aux PM10

● SAL aux PM10

12  
journées  
différentes

12 jours différents où un épisode de pollution est caractérisé sur au moins un département. Les **départements des Landes et Pyrénées-Atlantiques** sont les plus fréquemment touchés avec chacun 11 et 7 jours d'épisode. La Charente et les Deux-Sèvres ne connaissent aucun épisode de pollution.



Nombre de dépassement lors des épisodes de pollution	16	17	19	23	24	33	40	47	64	79	86	87	Nouvelle - Aquitaine
SIR	0	1	2	2	2	4	6	1	8	0	2	2	30
SAL	0	0	0	0	0	0	1	0	3	0	0	0	4

SIR : Seuil d'Information et de Recommandations

SAL : Seuil d'Alerte

### Seules les particules PM10 sont concernées

Les deux seuils, seuil d'information-recommandations et seuil d'alerte, sont concernés

**Aucun épisode de pollution à l'ozone, dioxyde de soufre ou dioxyde d'azote** n'est caractérisé en 2021 en Nouvelle-Aquitaine

L'origine des épisodes de pollution peut être multiple selon les phénomènes. Cette année, la Nouvelle-Aquitaine est touchée par des apports de poussières de sable transportées sur de longues distances provenant du Sahara, ou générées par les tempêtes hivernales (embruns marins). Dans le cas spécifique de la formation de particules (dites dans ce cas secondaires), les activités d'épandage agricole peuvent être à l'origine d'un épisode de pollution. **En 2021, les apports de sable du Sahara sont particulièrement fréquents.**

causes

La survenue et la fréquence des épisodes de pollution sont très dépendantes des conditions météorologiques (dépressions atmosphériques, situations anticycloniques, canicule, pluies, tempêtes). Ces dernières peuvent être propices ou défavorables à l'accumulation des polluants et donc à un épisode de pollution ou non. **Chaque année est unique.**

## À SAVOIR

Ce bilan comptabilise les épisodes de pollution à l'échelle de la journée et par territoire.

Pour un même jour d'épisode de pollution identifié sur différents territoires est comptabilisé autant de fois que de territoires.

## Épisode ou Procédure ?

Chaque caractérisation d'un épisode n'aboutit pas nécessairement à la mise en œuvre d'une procédure préfectorale d'alerte à la pollution. Ces dernières sont actuellement répertoriées sur [notre site web](#).

## ÉPISODES DE POLLUTION

- Pas d'épisode
- SIR PM10
- SAL PM10
- SIR SO<sub>2</sub>
- SAL SO<sub>2</sub>
- SIR O<sub>3</sub>
- SAL O<sub>3</sub>

### GLOSSAIRE

SIR : Seuil d'Information-Recommandations

SAL : Seuil d'Alerte

## À SAVOIR

Des poussières désertiques sahariennes peuvent être transportées sur de très longues distances et parvenir jusqu'en Nouvelle-Aquitaine, le sud est majoritairement touché.

Les événements venteux et les tempêtes dégradent la qualité de l'air pour les agglomérations en bord de mer, comme à Bayonne, notamment en raison de la formation d'embruns marins, qui sont des particules en suspension.

# Concentrations mesurées par polluant

**43 stations fixes** dénombrées en 2021 sur le territoire régional

- 27 stations situées en environnement urbain
- 7 stations situées en environnement périurbain
- 9 stations situées en environnement rural

**43**  
stations

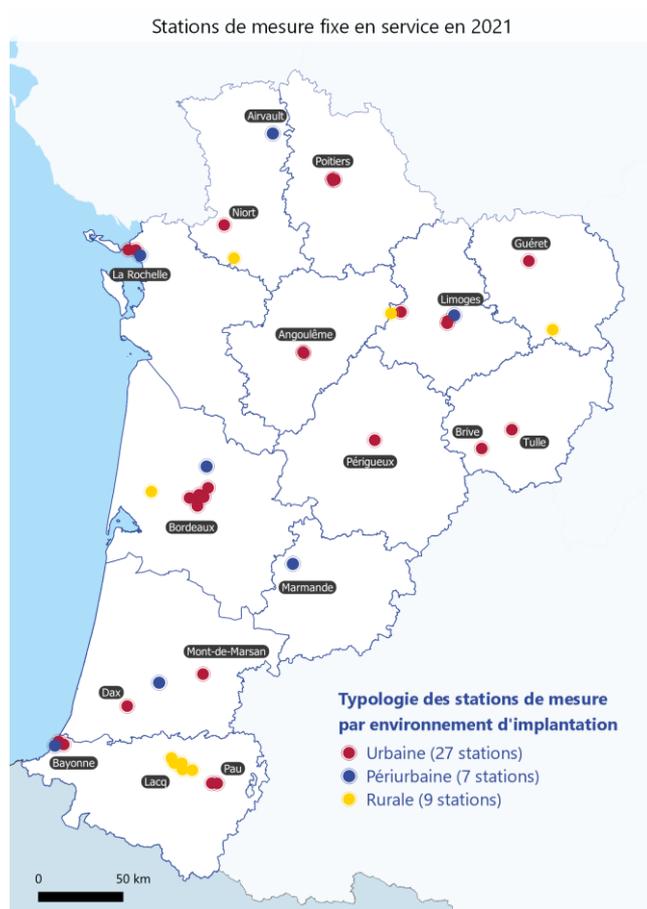
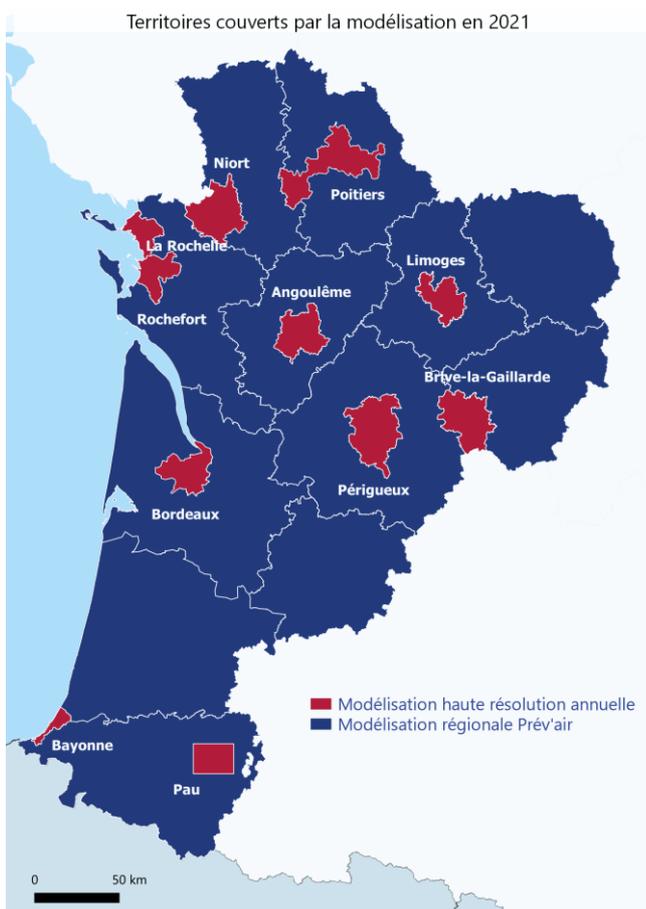
Il faut signaler qu'en complément du réseau de mesures fixes, les principales zones urbaines de la région sont couvertes par des **outils de modélisation**, qui apportent des informations complémentaires, en particulier sur d'éventuels dépassements localisés de seuils réglementaires. Ces informations sont disponibles dans les chapitres relatifs aux bilans par département.

**Annexe 2**

Tout savoir sur le dispositif de mesure fixe en Nouvelle-Aquitaine

**Annexe 3**

Tout savoir sur les techniques de mesure et l'accréditation Cofrac



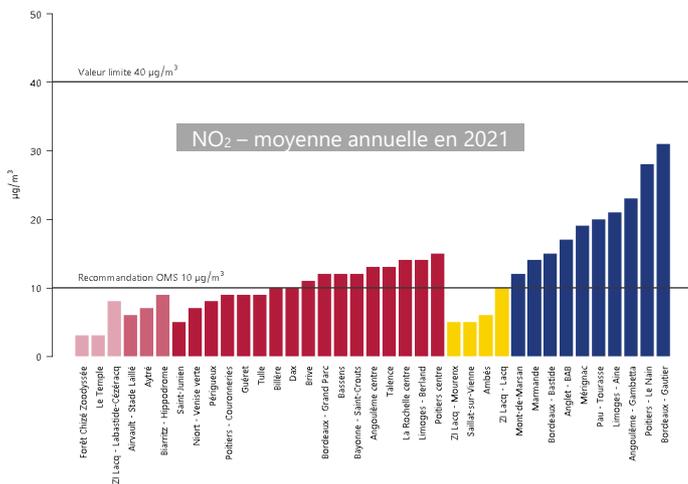
# Dioxyde d'azote NO<sub>2</sub>

## Situation par rapport aux seuils réglementaires

	Influence de la mesure		
	Fond	Industrielle	Trafic
<b>Nombre de stations fixes</b>	23	4	10
<b>Valeur limite</b> 40 µg/m <sup>3</sup> /an	✓	✓	✓
<b>Recommandation OMS</b> 10 µg/m <sup>3</sup> /an	✗ sur 9 stations	✓	✗ sur 10 stations
<b>Valeur limite</b> 200 µg/m <sup>3</sup> horaire (max 18h)	✓	✓	✓
<b>Valeur critique *</b> 30 µg/m <sup>3</sup> /an (eqNO <sub>x</sub> )	✓	✓	✓
<b>Recommandation OMS</b> 25 µg/m <sup>3</sup> /j (max 3j)	✗ sur 12 stations	✓	✗ sur 10 stations
<b>Seuil d'info/recommandations (et recommandation OMS)</b> 200 µg/m <sup>3</sup> horaire	✓	✓	✓
<b>Seuil d'alerte</b> 400 µg/m <sup>3</sup> horaire	✓	✓	✓

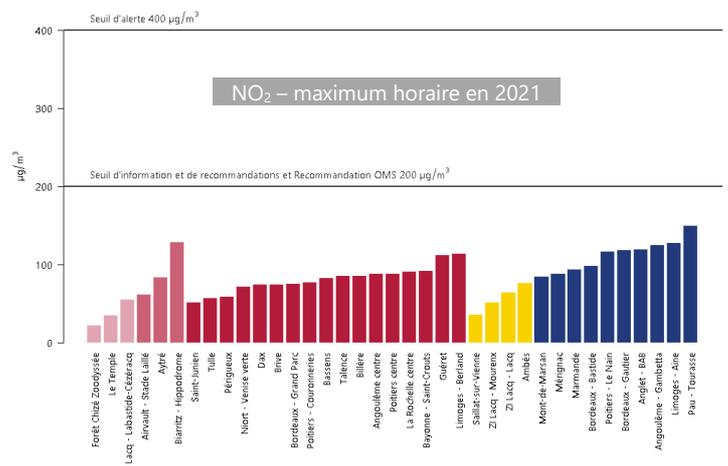
\* Mesurée exclusivement sur les stations rurales régionales ou nationales, de fond.

### Pollution chronique



**Valeur limite annuelle respectée sur les 37 stations**

### Pollution ponctuelle



**Seuil d'information et de recommandations et recommandation OMS respectés sur les 37 stations**

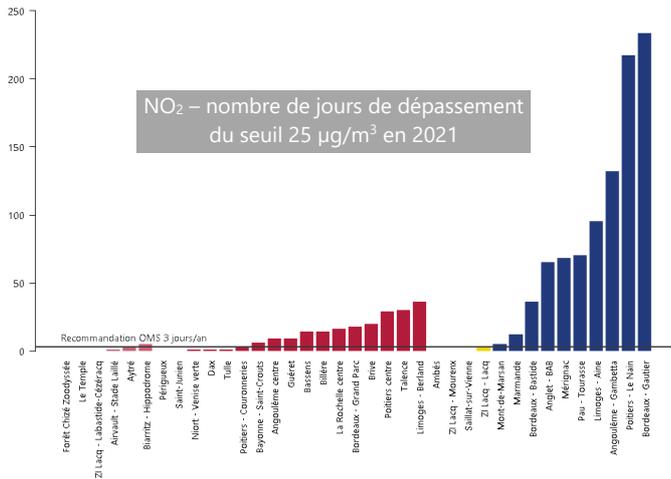
**Seuil d'alerte respecté sur les 37 stations**

**Typologie des stations de mesure**

- Rural - fond
- Péri-Urbain - fond
- Urbain - fond
- Industriel
- Trafic

**Valeur limite horaire respectée sur les 37 stations** (18 heures autorisées par an de dépassement du seuil 200 µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire)

## Pollution ponctuelle



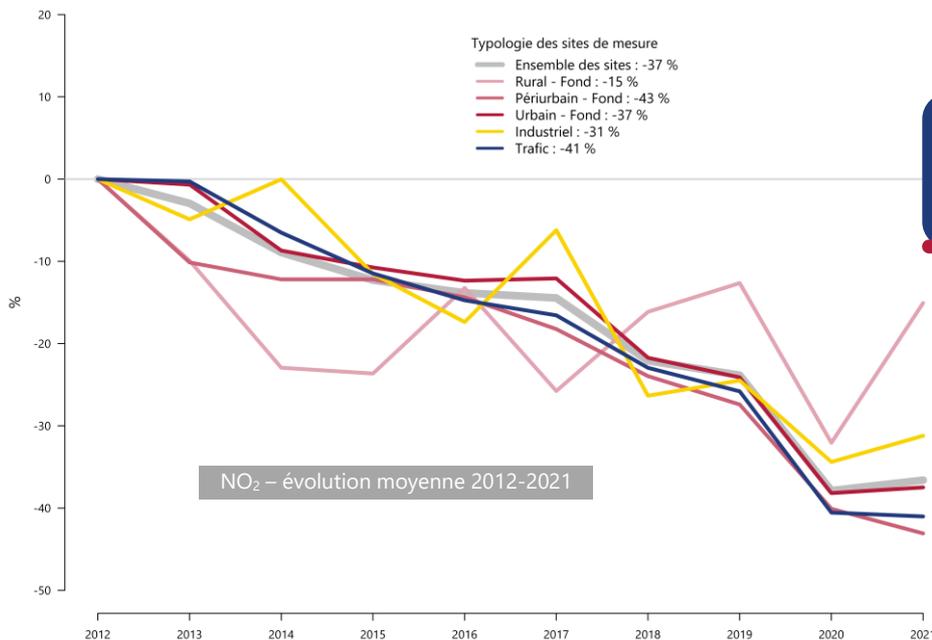
**Recommandation OMS non respectée sur 22 stations**

Nombre de jours entre 0 et 233

### Typologie des stations de mesure



## Évolution temporelle



**-37%**

Concentrations moyennes à la baisse pour toutes les typologies de stations entre 2012 et 2021

## Particules en suspension PM10

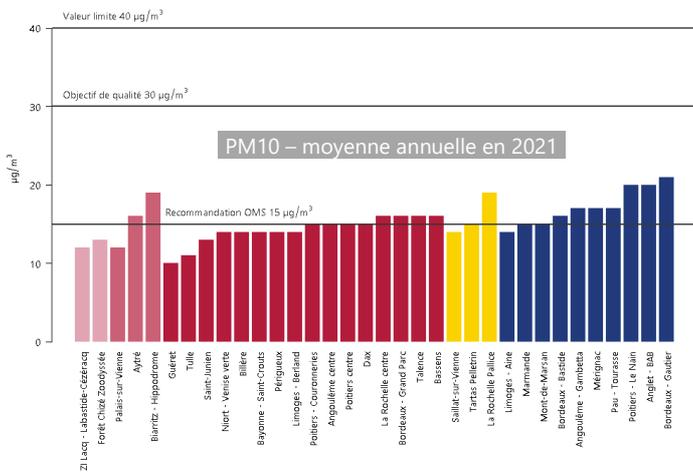
### Situation par rapport aux seuils réglementaires

	Influence de la mesure		
	Fond	Industrielle	Trafic
<b>Nombre de stations fixes</b>	23	3	10
<b>Valeur limite</b> 40 µg/m <sup>3</sup> /an	✓	✓	✓
<b>Objectif de qualité</b> 30 µg/m <sup>3</sup> /an	✓	✓	✓
<b>Recommandation OMS</b> 15 µg/m <sup>3</sup> /an	✗ sur 6 stations	✗ sur 1 station	✗ sur 7 stations

<b>Valeur limite</b> 50 µg/m <sup>3</sup> /j (max 35j)	✓	✓	✓
<b>Recommandation OMS</b> 45 µg/m <sup>3</sup> /j (max 3j)	✗ sur 5 stations	✗ sur 3 stations	✗ sur 5 stations
<b>Seuil d'info/recommandations</b> 50 µg/m <sup>3</sup> /j	✗ sur 13 stations	✗ sur 3 stations	✗ sur 9 stations
<b>Seuil d'alerte</b> 80 µg/m <sup>3</sup> /j	✗ sur 3 stations	✓	✗ sur 2 stations *

\* En raison de problèmes techniques, les mesures de PM10 des stations *Brive* et *Airvault* – *Stade Laillé* sont incomplètes, rendant les statistiques 2021 indisponibles.

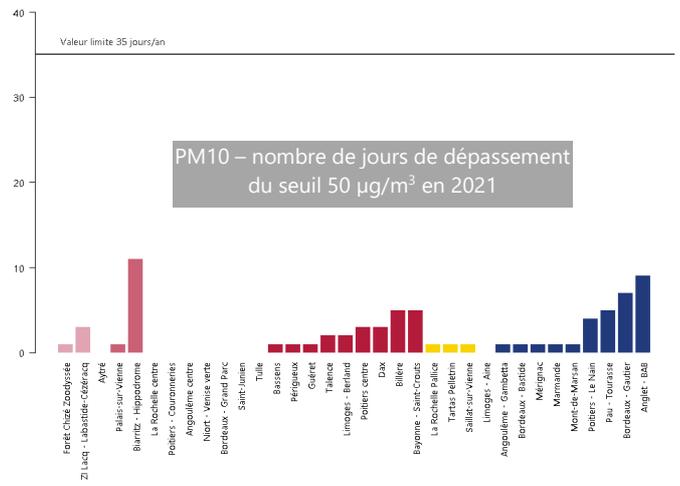
## Pollution chronique



**Valeur limite annuelle et objectif de qualité respectés sur les 34 stations**

**Recommandation OMS non respectée sur 14 stations**  
Concentrations entre 10 et 21 µg/m<sup>3</sup>

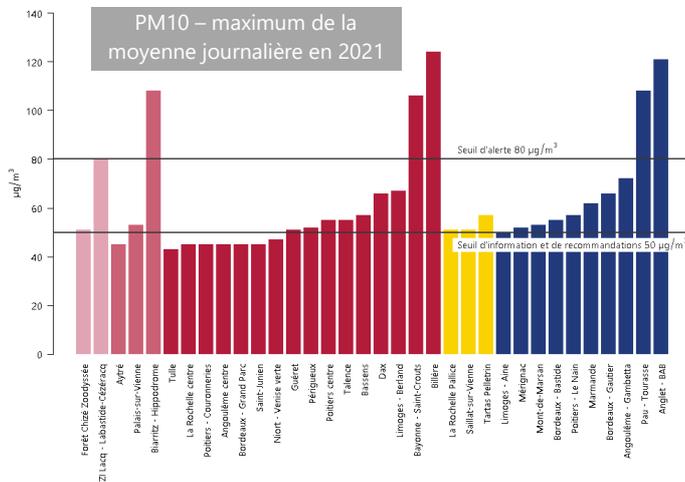
## Pollution ponctuelle



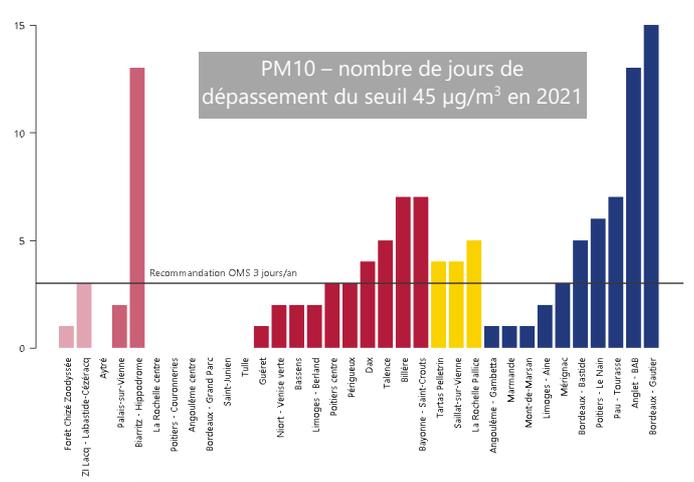
**Valeur limite journalière respectée sur les 34 stations**

**Typologie des stations de mesure**

- Rural - fond
- Péri-Urbain - fond
- Urbain - fond
- Industriel
- Trafic



**Seuil d'information et de recommandations non respecté sur 25 stations**  
**Seuil d'alerte non respecté sur 5 stations**  
Concentrations entre 43 et 124 µg/m<sup>3</sup>

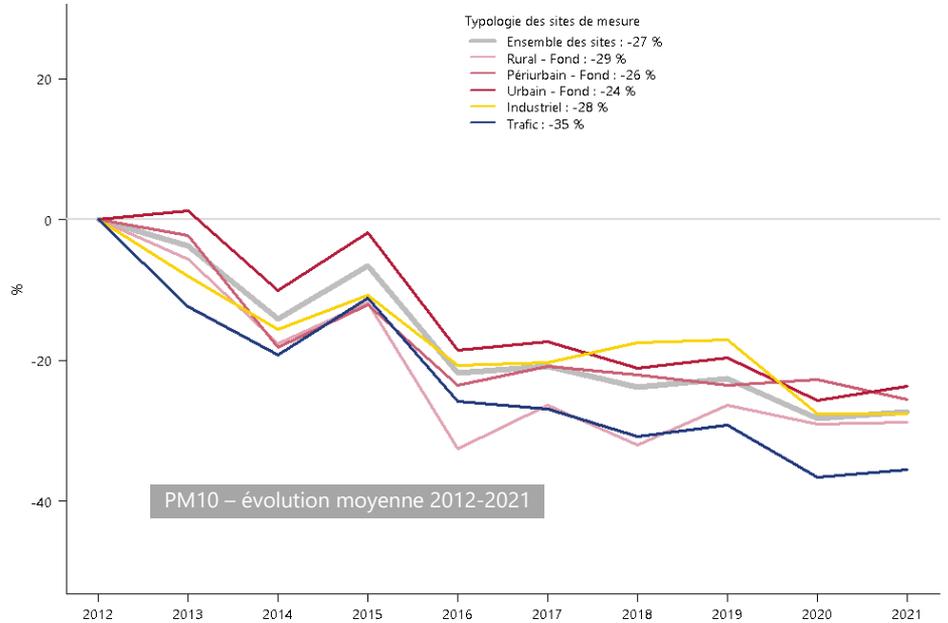


**Recommandation OMS non respectée sur 13 stations**  
Nombre de jours entre 0 et 15

## Évolution temporelle

**-27%**

Concentrations moyennes à la baisse pour toutes les typologies de stations entre 2012 et 2021

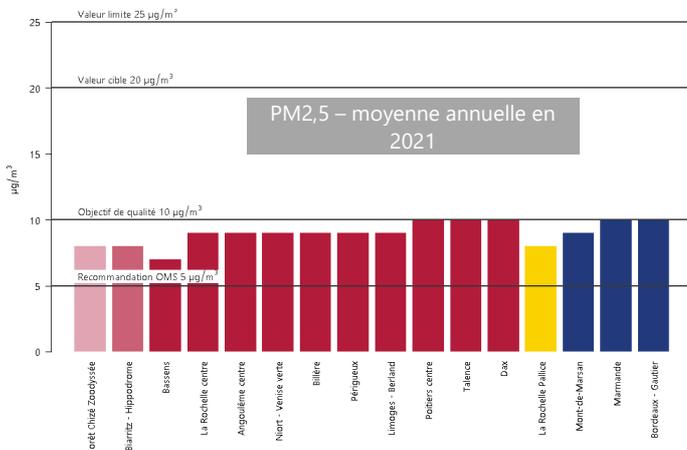


## Particules fines PM2,5

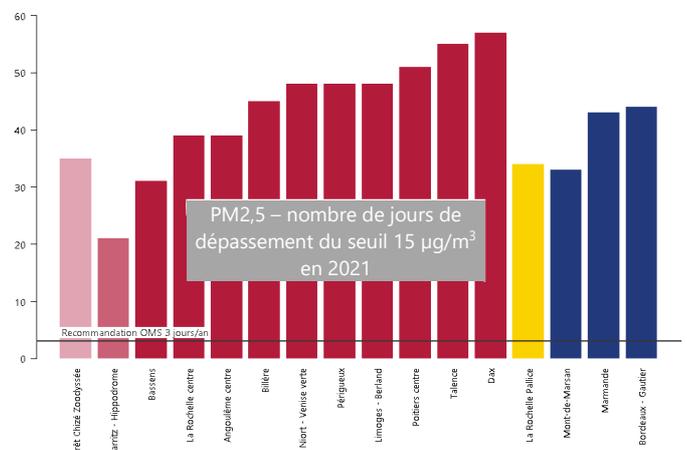
### Situation par rapport aux seuils réglementaires

	Influence de la mesure		
	Fond	Industrielle	Trafic
<b>Nombre de stations fixes</b>	12	1	3
<b>Valeur limite</b> 25 µg/m <sup>3</sup> /an	✓	✓	✓
<b>Valeur cible</b> 20 µg/m <sup>3</sup> /an	✓	✓	✓
<b>Objectif de qualité</b> 10 µg/m <sup>3</sup> /an	✓	✓	✓
<b>Recommandation OMS</b> 5 µg/m <sup>3</sup> /an	✗ sur 12 stations	✗ sur 1 station	✗ sur 3 stations
<b>Recommandation OMS</b> 15 µg/m <sup>3</sup> /j (max 3j)	✗ sur 12 stations	✗ sur 1 station	✗ sur 3 stations

### Pollution chronique



### Pollution ponctuelle



**Valeur limite annuelle, valeur cible et objectif de qualité respectés sur les 16 stations**

(objectif de qualité atteint mais non franchis sur 5 stations)

**Recommandation OMS non respectée sur les 16 stations**

Concentrations entre 7 et 10 µg/m<sup>3</sup>

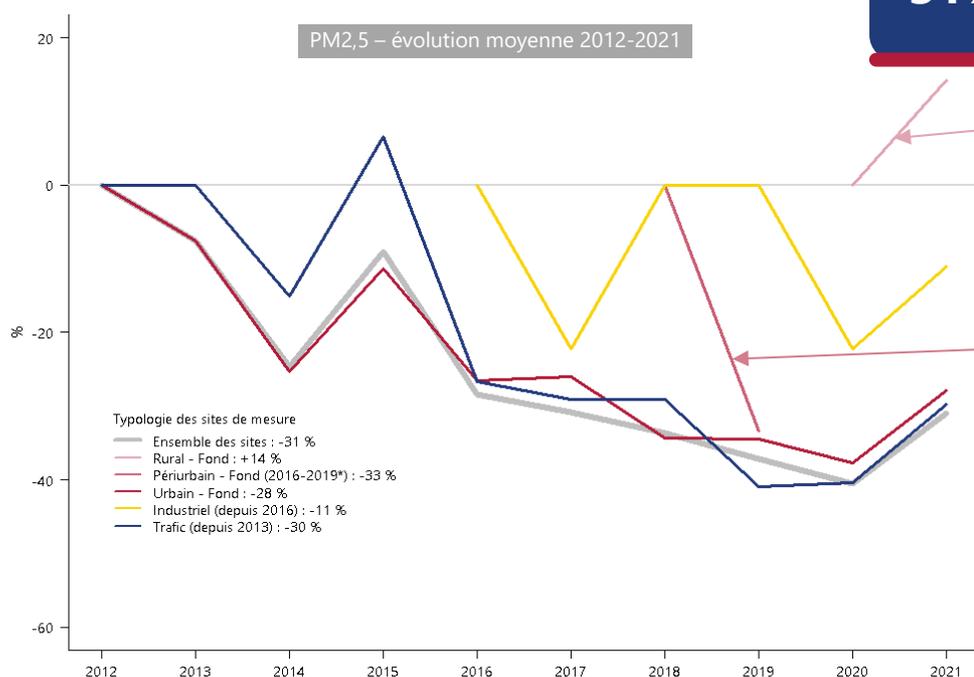
**Typologie des stations de mesure**

- Rural - fond
- Péri-Urbain - fond
- Urbain - fond
- Industriel
- Trafic

**Recommandation OMS non respectée sur les 16 stations**

Nombre de jours entre 21 et 57

## Évolution temporelle



**-31%**

Concentrations moyennes à la baisse pour toutes les typologies de stations entre 2012 et 2021 sauf la station rurale de fond

Rural de fond : une seule station concernée depuis 2019 (les données étaient insuffisantes en 2019 pour obtenir une statistique).

\*Périurbain de fond : courbes des années 2016 à 2018 identiques aux stations Industrielles.

\*Périurbain de fond : année 2020 indisponible car une seule station prise en compte et qui n'a pas atteint le taux minimal de données (85%), ainsi l'année 2021 est non représentée sur ce graphique.

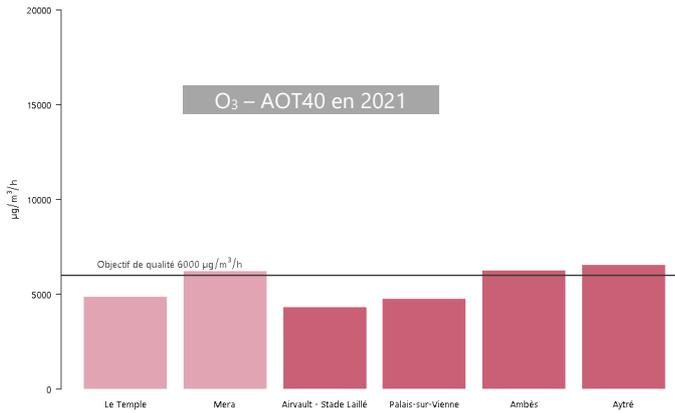
## Ozone O<sub>3</sub>

### Situation par rapport aux seuils réglementaires

Nombre de stations fixes	Influence de la mesure		
	Fond		
<b>Objectif de qualité</b> 120 µg/m <sup>3</sup> /8h	sur 24 stations	<b>Seuil d'info/recommandations</b> 180 µg/m <sup>3</sup> horaire	
<b>Recommandation OMS</b> 100 µg/m <sup>3</sup> /8h (max 3j)	sur 26 stations	<b>Seuil d'Alerte – niveau 1</b> 240 µg/m <sup>3</sup> horaire (sur 3h)	
<b>Valeur cible</b> 25 j de dépassement du seuil de 120 µg/m <sup>3</sup> /8h en moy. sur 3 ans		<b>Seuil d'Alerte – niveau 2</b> 300 µg/m <sup>3</sup> horaire (sur 3h)	
<b>Objectif de qualité</b> 6 000 µg/m <sup>3</sup> horaire (AOT40*)	sur 3 stations	<b>Seuil d'Alerte – niveau 3</b> 360 µg/m <sup>3</sup> horaire	
<b>Valeur cible</b> 18 000 µg/m <sup>3</sup> horaire (AOT40*) en moy. sur 5 ans		<b>Recommandation OMS</b> pic saisonnier - 60 µg/m <sup>3</sup>	sur 26 stations

\* En raison de problèmes techniques, les mesures d'ozone des stations : péri-urbaines de fond Biarritz-Hippodrome et Airvault – Stade Laillé ; rurale proche de fond ZI Lacq – Labastide Cézéracq ; rurale régionale de fond Forêt Chizé Zoodyssée sont incomplètes durant la période estivale, ainsi les statistiques 2021 relatives à la protection de la végétation sont indisponibles pour ces stations. Les statistiques de l'AOT40 résumées ici le sont donc pour un total de 6 stations fixes de fond pour l'objectif de qualité et 10 stations fixes de fond pour la valeur cible.

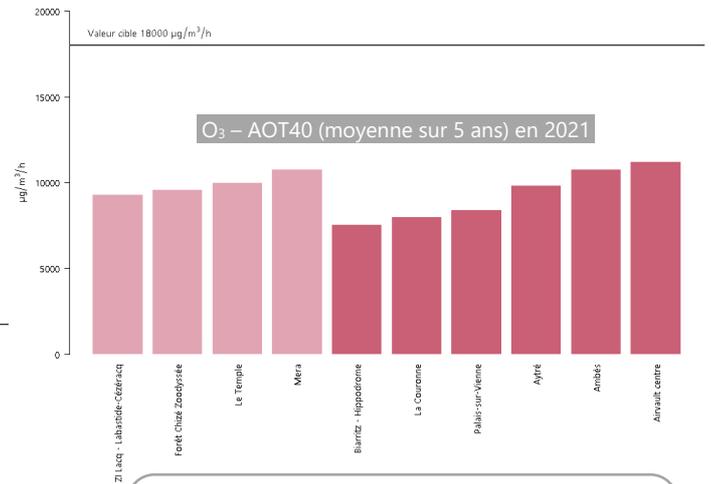
## Pollution chronique



**Objectif de qualité pour la protection de la végétation non respecté sur 3 stations**  
Concentrations entre 4 318 et 6 749 µg/m<sup>3</sup>/h



**Recommandation OMS (pic saisonnier) non respectée sur 26 stations**  
Concentrations entre 77 et 86 µg/m<sup>3</sup>

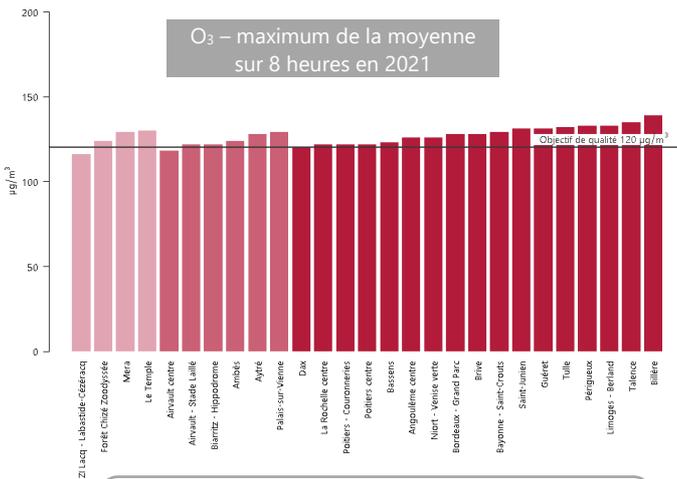


**Valeur cible pour la protection de la végétation respectée sur les 10 stations**  
(2 stations fermées fin 2019 et courant 2021 apparaissent encore sur ce graphique car l'indicateur moyenné sur 5 ans reste disponible, en revanche il n'est pas disponible pour les nouvelles stations comme Airvault - Stade Laillé)

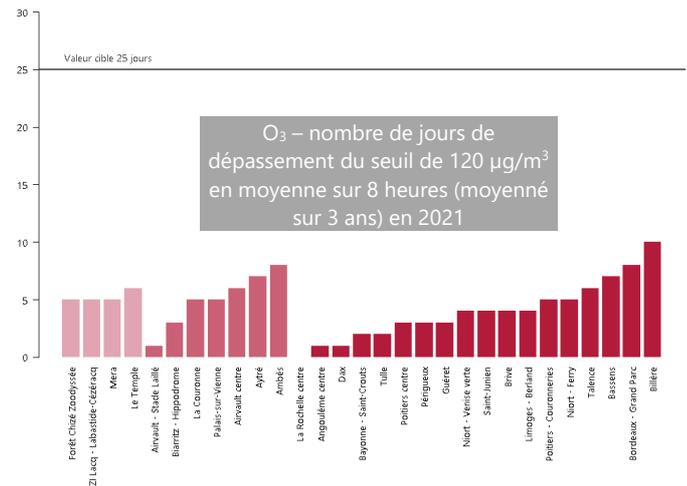
### Typologie des stations de mesure

■ Rural - fond ■ Péri-Urbain - fond ■ Urbain - fond

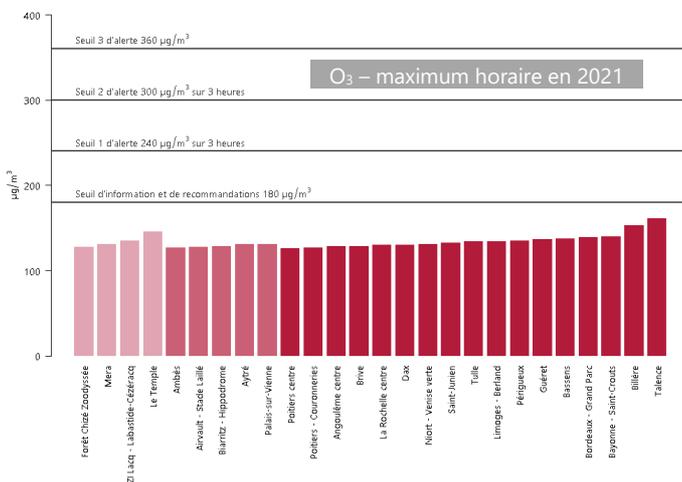
## Pollution ponctuelle



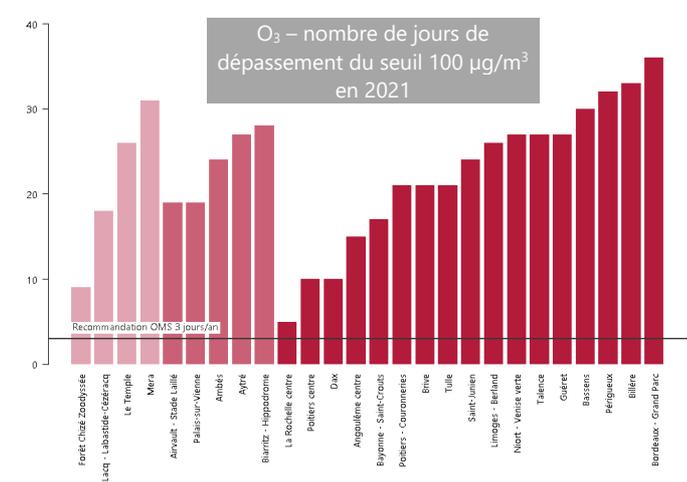
**Objectif de qualité pour la protection de la santé non respecté sur 24 stations**  
Concentrations entre 116 et 139 µg/m<sup>3</sup>



**Valeur cible pour la protection de la santé respectée sur les 29 stations**  
(3 stations fermées fin 2019 et courant 2021 apparaissent encore sur ce graphique car l'indicateur moyenné sur 3 ans reste disponible)



**Seuil d'information et de recommandations et d'alerte respectés sur les 26 stations**  
Concentrations entre 126 µg/m<sup>3</sup> et 161 µg/m<sup>3</sup>



**Recommandation OMS (recommandation journalière) non respectée sur les 26 stations**  
Nombre de jours entre 5 et 36

## Évolution temporelle



**+3%**

Concentrations moyennes à la hausse pour toutes les typologies de stations entre 2012 et 2021 sauf les stations rurales de fond

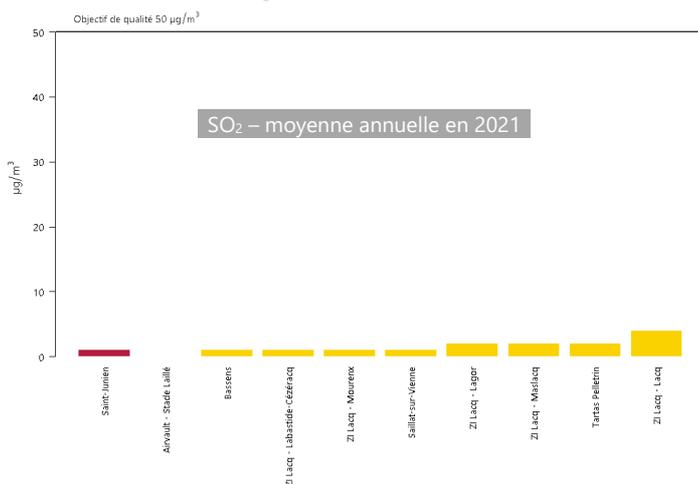
## Dioxyde de soufre SO<sub>2</sub>

### Situation par rapport aux seuils réglementaires

	Influence de la mesure			Influence de la mesure	
	Fond	Industrielle		Fond	Industrielle
<b>Nombre de stations fixes</b>	1	9	<b>Nombre de stations fixes</b>	1	9
<b>Valeur limite</b> 25h de dépassement du seuil de 350 µg/m <sup>3</sup> /horaire	✓	✓	<b>Valeur critique*</b> 20 µg/m <sup>3</sup> /an (hiver)	Non concerné	Non concerné
<b>Valeur limite</b> 3 j de dépassement du seuil de 125 µg/m <sup>3</sup> /j	✓	✓	<b>Recommandation OMS</b> 40 µg/m <sup>3</sup> /j (max 3 j)	✓	✗ sur 1 station
<b>Objectif de qualité</b> 50 µg/m <sup>3</sup> /an	✓	✓	<b>Seuil d'info-recommandations</b> 300 µg/m <sup>3</sup> horaire	✓	✗ sur 3 stations
<b>Valeur critique*</b> 20 µg/m <sup>3</sup> /an	Non concerné	Non concerné	<b>Seuil d'alerte</b> 500 µg/m <sup>3</sup> horaire (sur 3h)	✓	✓

\* Mesurés exclusivement sur les stations rurales régionales ou nationales (de fond) ; depuis 2020, aucune station de mesure de SO<sub>2</sub> ne correspond à cette typologie suite à une révision des typologies des stations.

## Pollution chronique



### Typologie des stations de mesure

■ Urbain - fond ■ Industriel



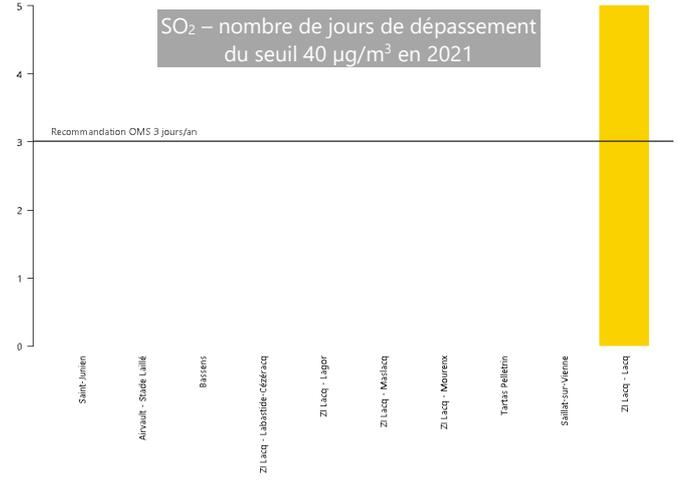
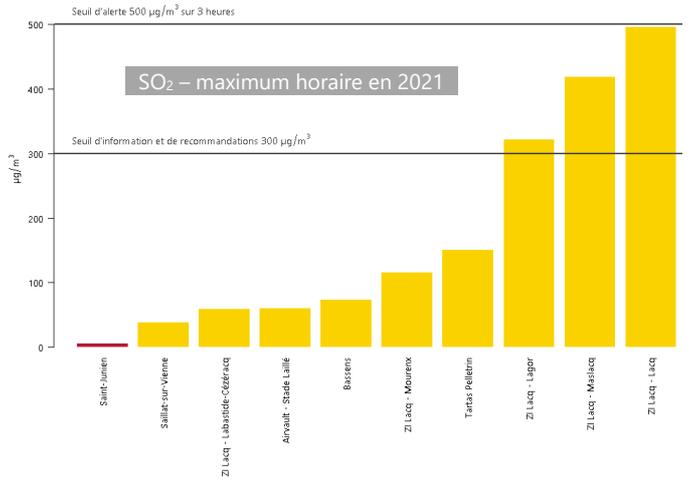
**Objectif de qualité respecté sur les 10 stations**



**Valeurs critiques pour la protection des écosystèmes respectées**

(sur année civile et sur saison hivernale)  
informations fournies à titre indicatif car ces indicateurs sont applicables aux seules stations rurales régionales ou nationales de fond ; en 2021 aucune station de mesure du SO<sub>2</sub> ne correspond à cette typologie

## Pollution ponctuelle



**Seuil d'information et de recommandations non respecté sur 3 stations**  
Concentrations entre 6 et 496  $\mu\text{g}/\text{m}^3$

**Seuil d'alerte respecté sur les 10 stations**

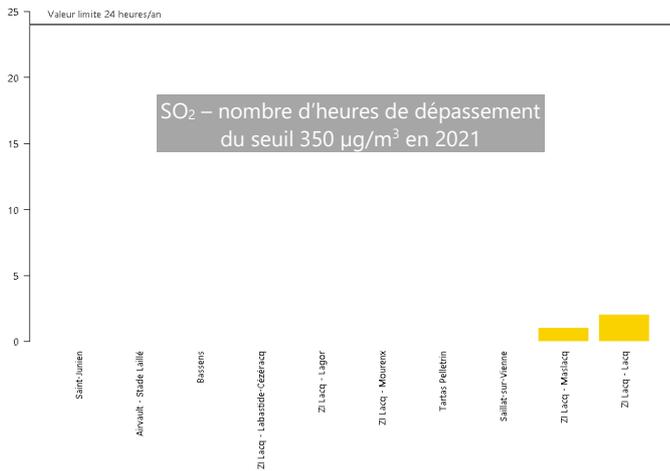
**Recommandation OMS non respectée sur 1 station**  
Nombre de jours entre 0 et 5

**Typologie des stations de mesure**

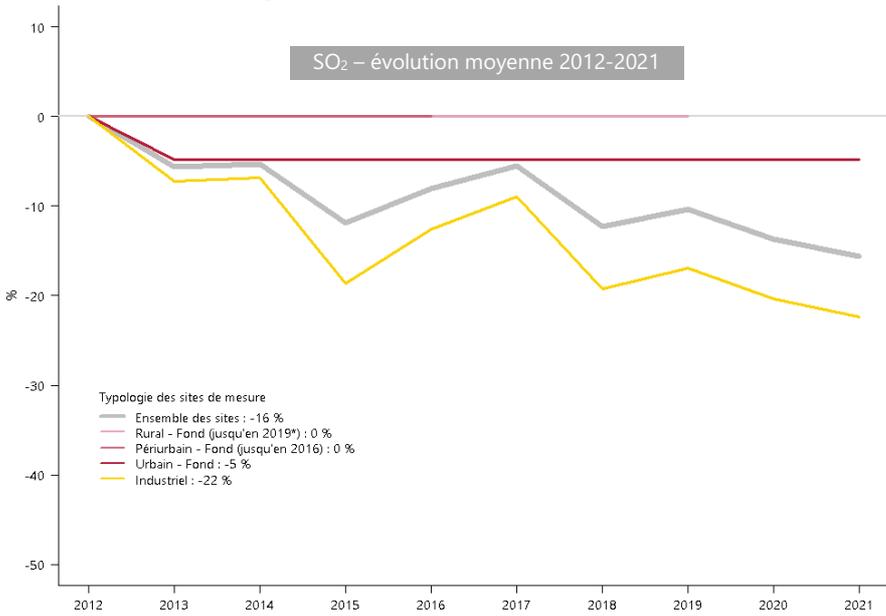
■ Urbain - fond ■ Industriel

**Valeur limite horaire respectée sur les 10 stations**

**Valeur limite journalière respectée sur les 10 stations**



## Évolution temporelle



**-16%** Concentrations moyennes à la baisse pour toutes les typologies de stations entre 2012 et 2021

**À SAVOIR**

Les diminutions ou augmentations des évolutions pluriannuelles sont des *valeurs relatives*. Elles sont calculées à partir des concentrations de l'année précédente. Les concentrations mesurées d'une année sur l'autre étant faibles sur les stations rurales, urbaines et périurbaines de fond, les évolutions sont de 0% ou -5% (en 2021 : concentration de 1  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  sur l'unique station de fond).

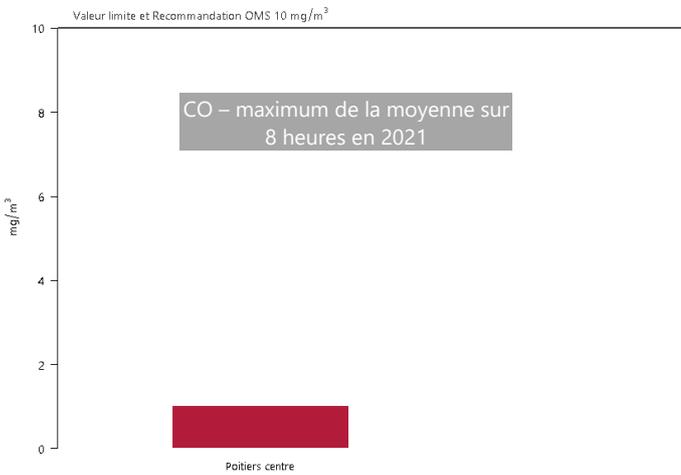
\*Rural de fond : la courbe s'arrête en 2019 car la seule station Rurale de fond est devenue Rurale sous influence industrielle en 2020 ; elle est donc comptabilisée dans les stations industrielles.

# Monoxyde de carbone CO

## Situation par rapport aux seuils réglementaires

	Influence de la mesure
	Fond
<b>Nombre de site fixe</b>	1
<b>Valeur limite (et recommandation OMS)</b> 10 mg/m <sup>3</sup> /8h	✓
<b>Recommandation OMS</b> 35 mg/m <sup>3</sup> horaire	✓
<b>Recommandation OMS</b> 4 mg/m <sup>3</sup> /j (max 3 j)	✓

## Pollution ponctuelle



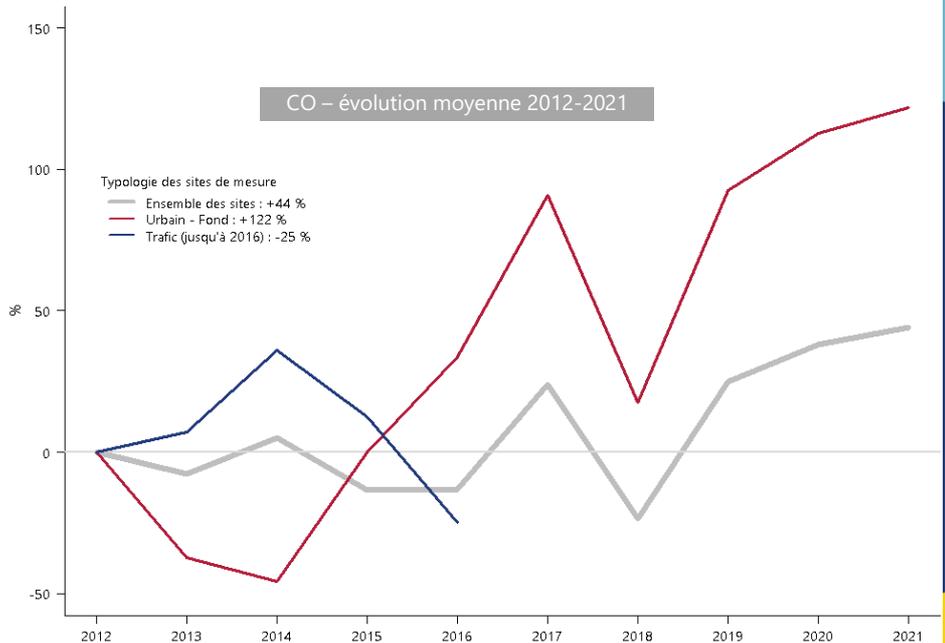
**Typologie des stations de mesure**  
■ Urbain - fond

- Valeur limite et recommandation OMS respectées sur l'unique station**
- Recommandation OMS horaire respectée**
- Recommandation OMS journalière respectée**

## Évolution temporelle

**+44%** Concentrations moyennes à la hausse pour la station urbaine de fond entre 2012 et 2021

**À SAVOIR**  
 Les diminutions ou augmentations des évolutions pluriannuelles sont des *valeurs relatives*. Elles peuvent être importantes ponctuellement (+122% sur la station urbaine en 2021) alors que les concentrations mesurées sont moins élevées (la valeur horaire maximale en 2021 ne dépasse pas 2 mg/m<sup>3</sup>).

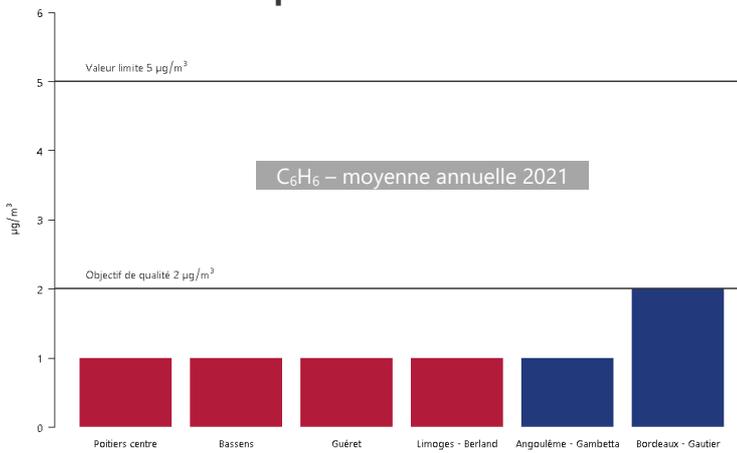


# Benzène C<sub>6</sub>H<sub>6</sub>

## Situation par rapport aux seuils réglementaires

	Influence de la mesure	
	Fond	Trafic
<b>Nombre de stations fixes</b>	4	2
<b>Valeur limite</b> 5 µg/m <sup>3</sup> /an	✓	✓
<b>Objectif de qualité</b> 2 µg/m <sup>3</sup> /an	✓	✓

## Pollution chronique



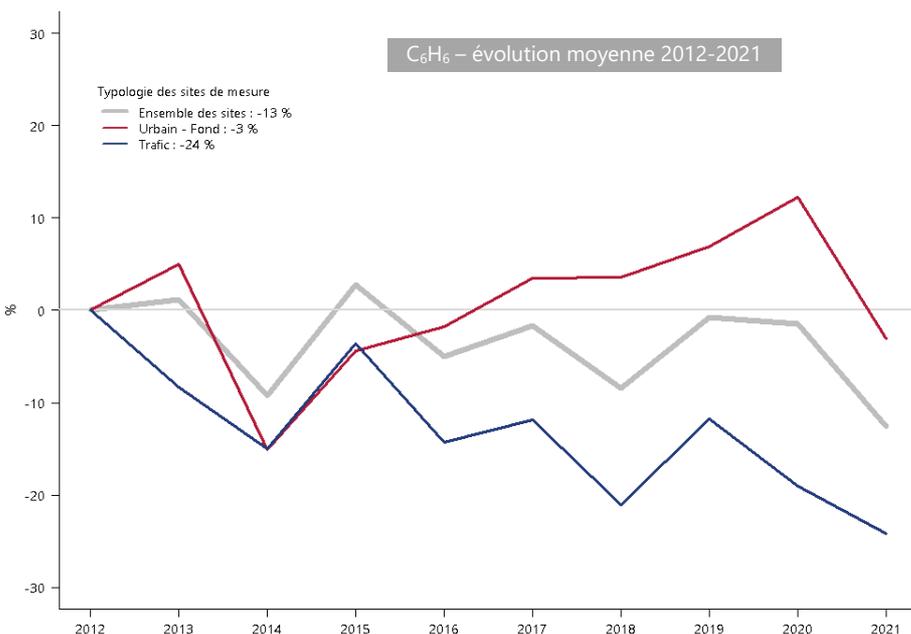
### Typologie des stations de mesure

■ Trafic ■ Urbain - fond



Valeur limite annuelle et objectif de qualité respectés sur les 6 stations

## Évolution temporelle



**-13%**

Concentrations moyennes à la baisse pour toutes les typologies de station entre 2012 et 2021

## À SAVOIR

Les diminutions ou augmentations des évolutions pluriannuelles sont des *valeurs relatives*. Elles peuvent être importantes ponctuellement -24% sur les stations trafic en 2021) alors que les concentrations mesurées sont moins élevées (les valeurs annuelles en 2021 ne dépassent pas 2 µg/m<sup>3</sup>).

# Benzo(a)pyrène B(a)P

## Situation par rapport aux seuils réglementaires

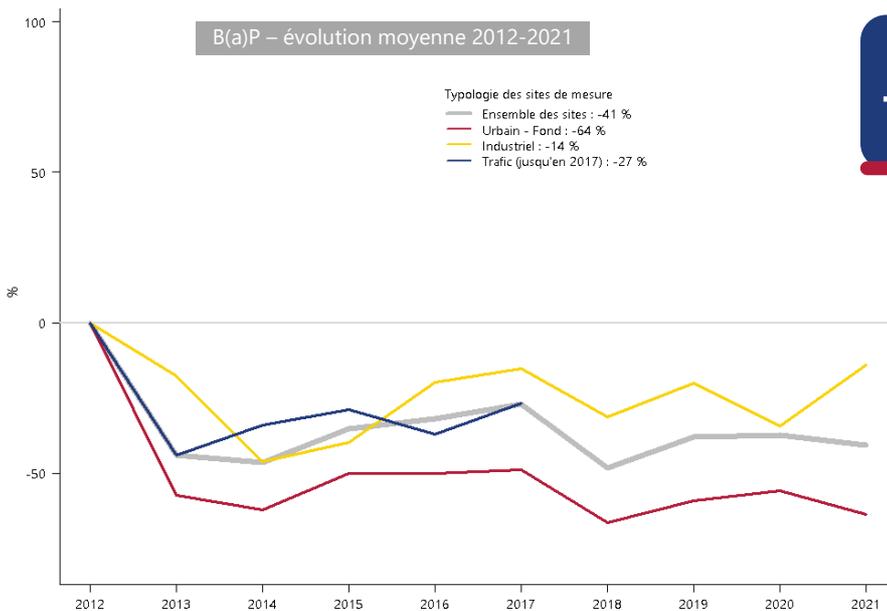
	Influence de la mesure	
	Fond	Industrielle
Nombre de stations fixes	3	1
Valeur cible 1 ng/m <sup>3</sup> /an		

## Pollution chronique



**Valeur cible respectée sur les 4 stations**  
Concentrations inférieures à 1 ng/m<sup>3</sup>

## Évolution temporelle



**-41%** Concentrations moyennes à la baisse pour toutes les typologies de station entre 2012 et 2021

**À SAVOIR**

Les diminutions ou augmentations des évolutions pluriannuelles sont des *valeurs relatives*. Elles peuvent être importantes ponctuellement (-64% sur les stations urbaines de fond en 2021) alors que les concentrations mesurées sont moins importantes (les valeurs annuelles en 2021 ne dépassent pas 1 ng/m<sup>3</sup>).

## Métaux lourds

### Situation par rapport aux seuils réglementaires

	Influence de la mesure
	Fond
<b>Nombre de stations fixes</b>	3
<b>Plomb - Valeur limite (et recommandation OMS)</b> 0,5 µg/m <sup>3</sup> /an	
<b>Plomb - Objectif de qualité</b> 0,25 µg/m <sup>3</sup> /an	
<b>Arsenic - Valeur cible</b> 6 ng/m <sup>3</sup> /an	
<b>Nickel - Valeur cible</b> 20 ng/m <sup>3</sup> /an	
<b>Cadmium - Valeur cible</b> 5 ng/m <sup>3</sup> /an	

### Pollution chronique Arsenic



Valeur cible respectée sur les 3 stations

### Pollution chronique Cadmium

Valeur cible respectée sur les 3 stations  
Concentrations inférieures à 5 ng/m<sup>3</sup>

Typologie des stations de mesure  
 Industriel

### Pollution chronique Nickel

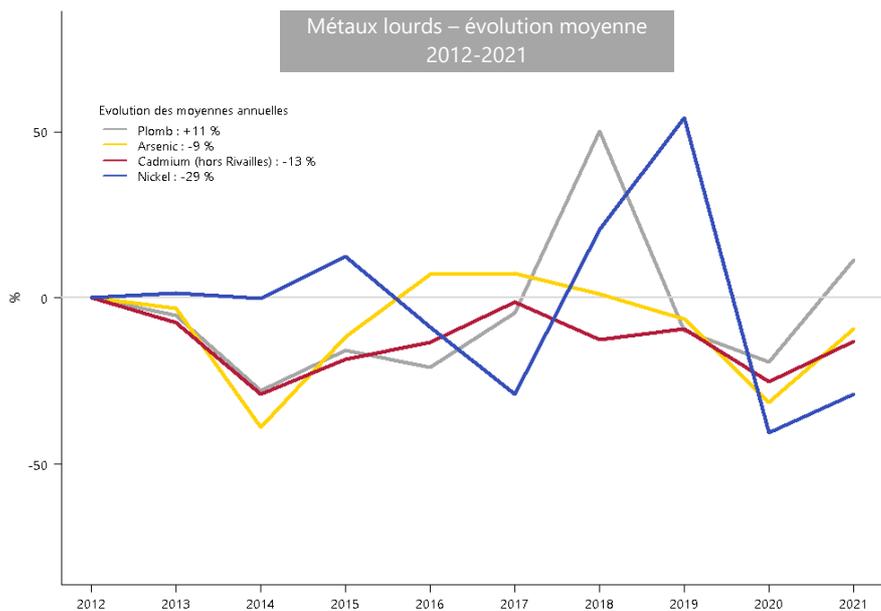


Valeur cible respectée sur les 3 stations

### Pollution chronique Plomb

Valeur limite, objectif de qualité et recommandation OMS respectés sur les 3 stations  
Concentrations inférieures à 0,5 µg/m<sup>3</sup>

## Évolution temporelle



Concentrations moyennes à la baisse pour les métaux lourds entre 2012 et 2021, sauf pour le plomb

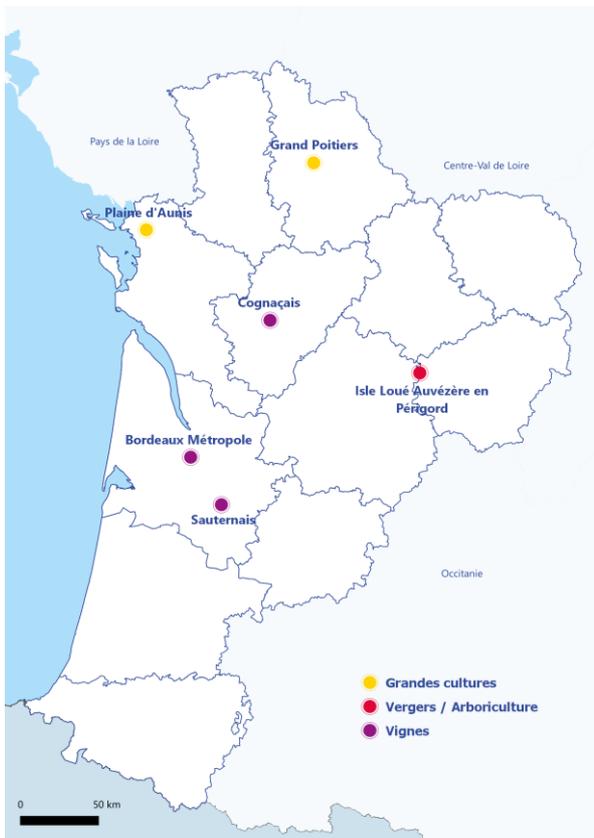
### À SAVOIR

Les diminutions ou augmentations des évolutions pluriannuelles sont des *valeurs relatives*. Elles peuvent être importantes ponctuellement (fortes fluctuations du nickel par exemple) alors que les concentrations mesurées sont moins importantes.

## Pesticides

La mesure des pesticides dans l'air est réalisée en continu depuis 2001. Dans le cadre du suivi régional annuel, la mesure de pesticides est réalisée sur **6 stations en 2021**. Voici leurs spécificités :

- ➔ **4 sont des stations fixes** dont les mesures sont réalisées tous les ans. L'évolution des concentrations d'année en année est ainsi connue et la sensibilisation des populations et des acteurs du territoire à la présence des pesticides dans l'air est possible :
  - ✦ **2 stations en zone urbaine** : environnement agricole dominé par les grandes cultures à Poitiers (Vienne) et environnement mixte grandes cultures et vignes à Bordeaux (Gironde)
  - ✦ **2 stations en zone rurale** : environnement mixte grandes cultures et vignes dans le Cognaçais (Charente) et environnement agricole dominé par les grandes cultures dans la Plaine d'Aunis (Charente-Maritime)
- ➔ **2 sites** sont étudiés **en complément** pour accroître la connaissance sur la présence des pesticides dans l'air :
  - ✦ 1 site en zone rurale dans le Sauternais (Gironde) en environnement mixte grandes cultures et vignes
  - ✦ 1 site rural dans un environnement de vergers en Dordogne



Parmi les 107 molécules recherchées sur la Nouvelle-Aquitaine en 2021, 62 molécules sont détectées au moins une fois (dont un acaricide).

Malgré l'hétérogénéité de l'environnement agricole des 6 sites et leur distance géographique, des substances actives communes sont retrouvées, dont celles qui dominent l'air de ces environnements en 2021 :

- ➔ le **prosulfocarbe** (herbicide utilisé principalement sur des céréales d'hiver), molécule dominante là où la présence des grandes cultures est importante (Plaine d'Aunis, Poitiers et Cognaçais)
- ➔ le **folpel** (fongicide de la vigne), molécule dominante des environnements viticoles
- ➔ la **pendiméthaline** (herbicide utilisé au printemps ou à l'automne sur des céréales d'hiver), détectée sur tous les sites, surtout à Poitiers, dans le Cognaçais et la Plaine d'Aunis

### À SAVOIR

Les résultats des stations fixes et complémentaires feront l'objet d'un rapport d'étude

20

molécules détectées  
sont des **herbicides**

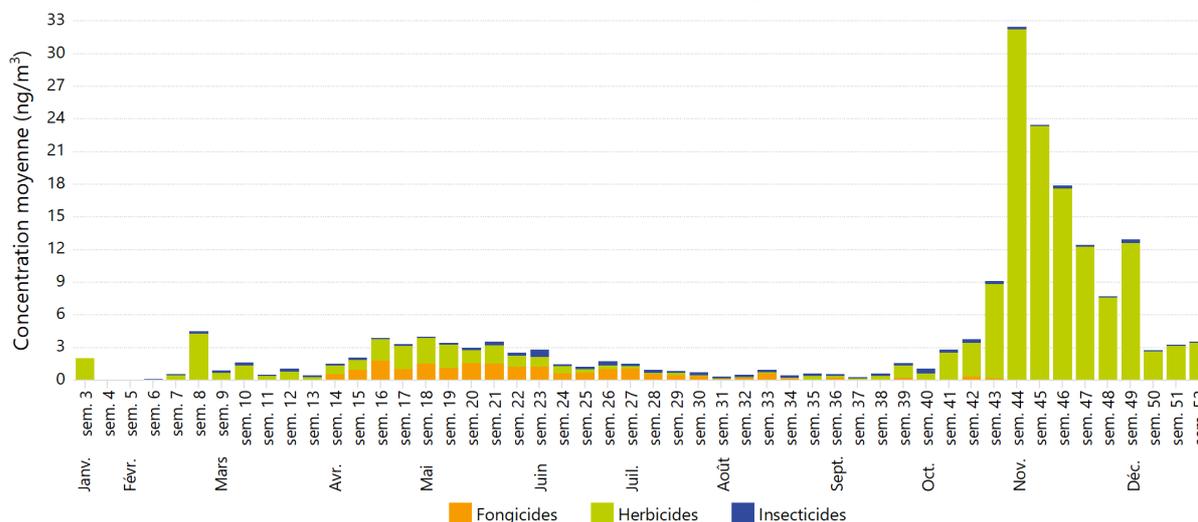
15

molécules détectées  
sont des **insecticides**

26

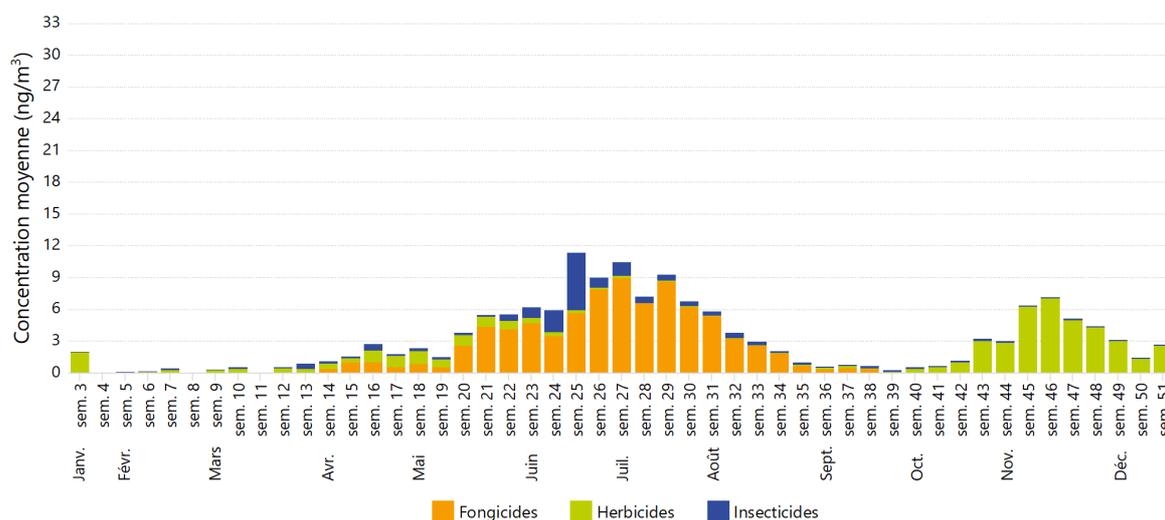
molécules détectées  
sont des **fongicides**

### Sites de fond - environnement grandes cultures



Les mesures de pesticides sur les stations de fond à **proximité de grandes cultures** entre 2009 et 2021 indiquent une **prédominance des herbicides**, au printemps mais aussi et surtout durant l'automne (octobre à décembre), lors du désherbage des céréales d'hiver. Les fongicides sont surtout présents au cours du printemps et l'été (avril à août), tandis que les insecticides sont retrouvés en plus faibles quantités tout au long de l'année.

### Sites de fond - environnement viticole



Les mesures de pesticides sur les stations de fond **en proximité viticole** entre 2009 et 2021 démontrent une **prédominance des fongicides** durant le printemps et l'été (avril à août).

Les herbicides sont surtout présents en fin d'année (octobre à décembre) lors du désherbage des céréales d'hiver. Les insecticides sont retrouvés en plus faibles quantités tout au long de l'année, avec cependant des valeurs plus importantes en juin durant les traitements insecticides sur les vignes notamment pour la lutte contre la cicadelle de la flavescence dorée, obligatoire dans certaines zones.

## À SAVOIR

Les données plus détaillées issues de chaque station sont présentées dans les pages « bilans départementaux ».

## Particules ultrafines PUF

Depuis plusieurs années, l'intérêt croissant pour la surveillance des **particules de très petites tailles** a conduit Atmo Nouvelle-Aquitaine à mettre en place un **plan de surveillance spécifique** pour les particules les plus fines (diamètre inférieur à 2,5 µm). Ces particules peuvent pénétrer profondément dans le système respiratoire et atteindre les bronchioles et alvéoles pulmonaires (notamment pour les particules inférieures à 0,1 µm de diamètre), tandis que les particules de taille plus importante sont arrêtées par les voies respiratoires supérieures.

2

stations

En 2021, deux stations ont permis le suivi des particules ultrafines (diamètre inférieur à 0,1 µm), au-delà de nos des missions réglementaires :

- ➔ station urbaine de fond de **Talence**, située dans l'agglomération bordelaise, c'est une station de référence « particules » depuis 2014
- ➔ station de **proximité industrielle de Lacq**, située à côté de la plateforme de Lacq

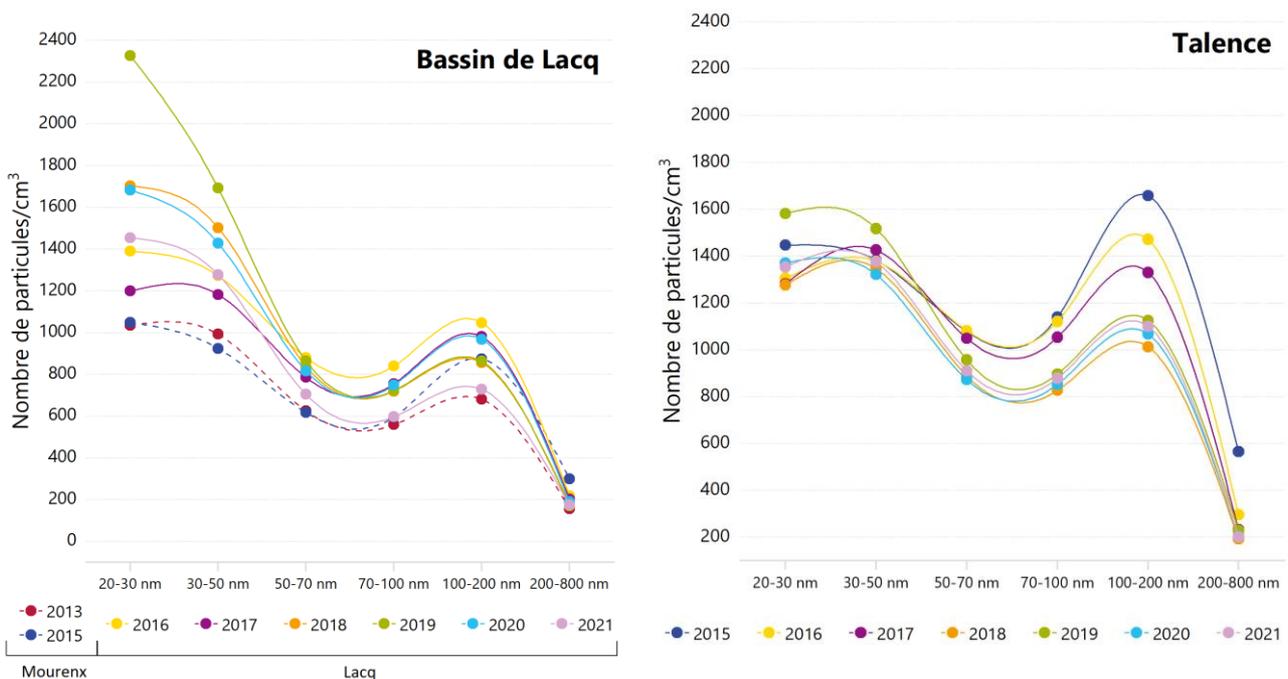
La mesure des particules ultrafines se fait par étude de la distribution granulométrique suivant **6 classes de taille de particules**, de 20 à 800 nm environ.

À l'échelle journalière, il existe une différence à peine notable sur le nombre total moyen de particules fines et ultrafines (diamètre inférieur à 800 nm) entre les 2 stations de mesure : environ 137 600 à Talence et 117 500 à Lacq. Les classes de particules présentent des particularités suivant la station. Le trafic routier et la combustion de biomasse (chauffage au bois) sont des sources plus importantes à Talence, qu'à Lacq.

La station de **Talence** présente le profil d'un **site de fond urbain** avec 2 sources prédominantes :

- ➔ le trafic routier : particules de diamètre aérodynamique inférieur à 50 nm
- ➔ la combustion de la biomasse (notamment le chauffage au bois) : particules de diamètre compris entre 100 et 200 nm

Sur la station de **Lacq**, en plus de l'influence de la **combustion de la biomasse**, le nombre important de particules de diamètre inférieur à 50 nm pourrait être lié à la formation d'aérosol secondaire tels que les sulfates à partir du SO<sub>2</sub>. Le SO<sub>2</sub> est un traceur des activités de la **plateforme industrielle**.



À **Talence**, le nombre de particules diminue régulièrement depuis le début des mesures en 2015, notamment pour les particules de diamètre supérieur à 50 nm (plus de 30 %), dont les sources sont autres que le trafic routier. En 2021, les nombres de particules de chaque classe de taille sont très semblables à ce qui a pu être observé en 2020.

À **Lacq**, une diminution du nombre moyen de particules supérieures à 100 nm de diamètre est observée depuis 2016, à l'exception de 2020 (où le nombre de particules a réaugmenté à des niveaux quasiment identiques à ceux observés en 2017). En 2021, le nombre de particules de diamètre supérieur à 50 nm a diminué et a atteint les niveaux obtenus en 2013 sur un site plus éloigné de la plateforme industrielle. Le nombre de particules de diamètre inférieur à 50 nm a également diminué par rapport aux 3 dernières années.

## Pollens

En 2021, **11 stations de surveillance des pollens** fonctionnent en Nouvelle-Aquitaine. Depuis 2018, la station de Pau n'a pas fonctionné. Son capteur sera réinstallé par le RNSA lorsqu'un nouveau site aura été trouvé. Cette surveillance est pilotée à l'échelle française par le RNSA.

### À SAVOIR

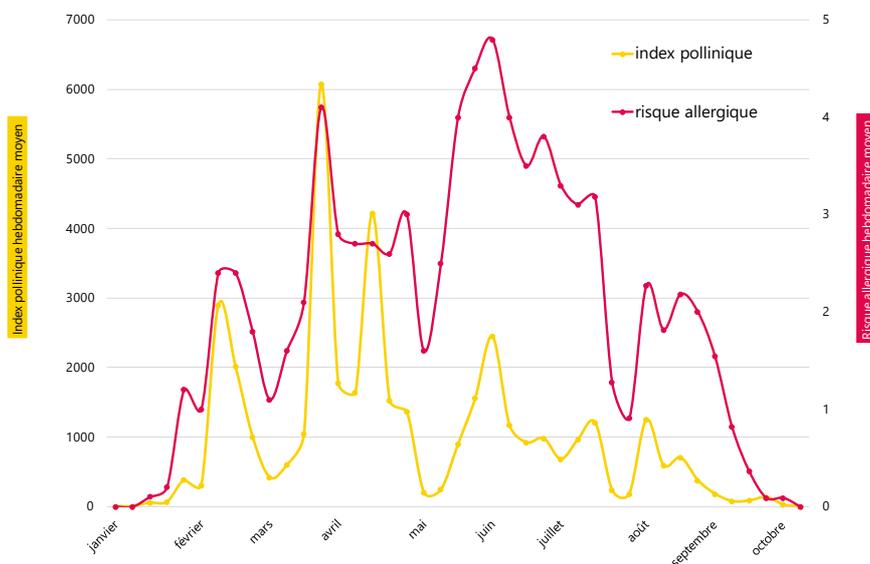
Atmo Nouvelle-Aquitaine assure le prélèvement et le comptage sur les stations d'Angoulême, La Rochelle, Limoges, Niort et Poitiers. Entre janvier et octobre, des campagnes de prélèvements hebdomadaires sont organisées. Atmo Nouvelle-Aquitaine diffuse également la newsletter **Alerte pollens !** afin d'alerter les personnes sensibles sur le début et la fin d'émission de pollens de chaque espèce.

La **saison pollinique** débute par les pollens d'arbres. Dès janvier, les pollens les plus précoces sont rencontrés : noisetier, cyprès, aulne et frêne génèrent les risques allergiques les plus élevés, contrairement au peuplier dont le pollen est également présent mais peu allergisant. Puis en début de printemps, le pollen de bouleau, platane et chêne est observé, ainsi que celui du pin, peu allergisant. Ces pollens sont remplacés vers le mois de mai par les graminées qui gênent les personnes allergiques jusqu'en août (rhume des foins). Le pic de risque allergique associé est d'ailleurs observé entre mi-mai et mi-juillet. Le plantain et les urticacées (orties et pariétaires) peuvent aussi gêner les personnes sensibles. Le pollen de châtaignier, faiblement allergisant, s'observe en juin. Enfin, l'ambrosie clôture la saison des allergies polliniques de mi-août à mi-septembre. Cette plante invasive, particulièrement présente en Charente et Dordogne est très allergisante.

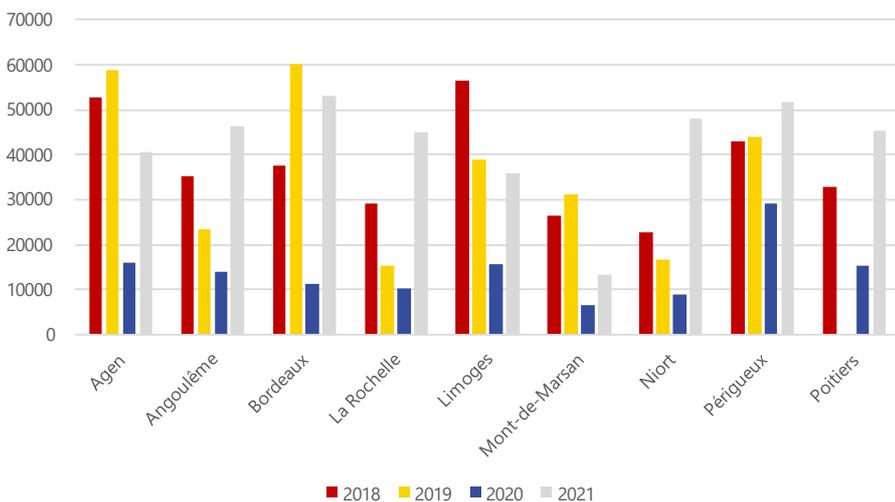
Une **augmentation du nombre de pollens** sur Angoulême, La Rochelle, Niort et Poitiers est observée, plutôt localisée dans le nord de la région, par rapport à 2018 et 2019. Sur le reste de la région, les index polliniques 2021 sont du même ordre de grandeur que ceux de 2018 et 2019, voire un peu inférieurs.

### À NOTER

En 2020 la surveillance des pollens a été impactée par la Covid-19 car certains bâtiments hébergeant les capteurs étaient fermés et rendus inaccessibles pendant plusieurs semaines. Seules les stations d'Agen et Périgueux ont vu leurs prélèvements continuer pendant le confinement. Il est donc difficile de comparer la saison pollinique 2021 avec celle de 2020.



Index pollinique et Risque allergique hebdomadaires moyens tous pollens confondus en région



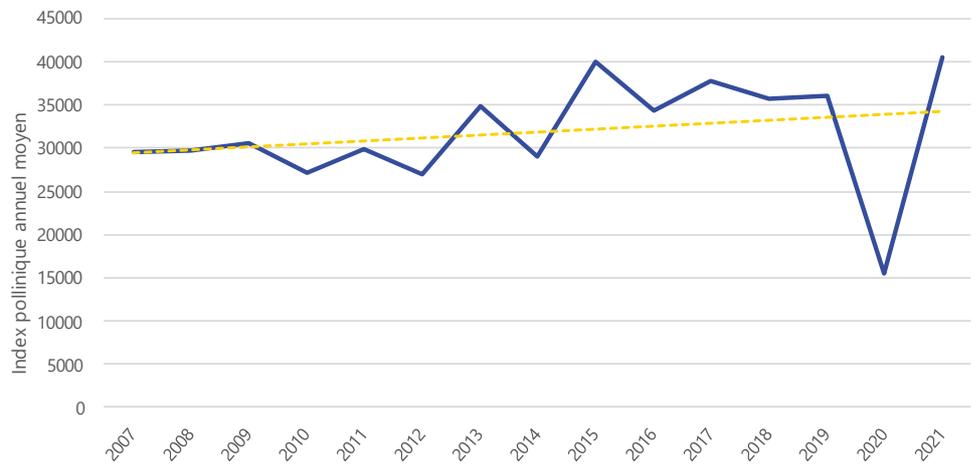
Index pollinique annuel tous pollens confondus par ville (données RNSA)

### Index pollinique

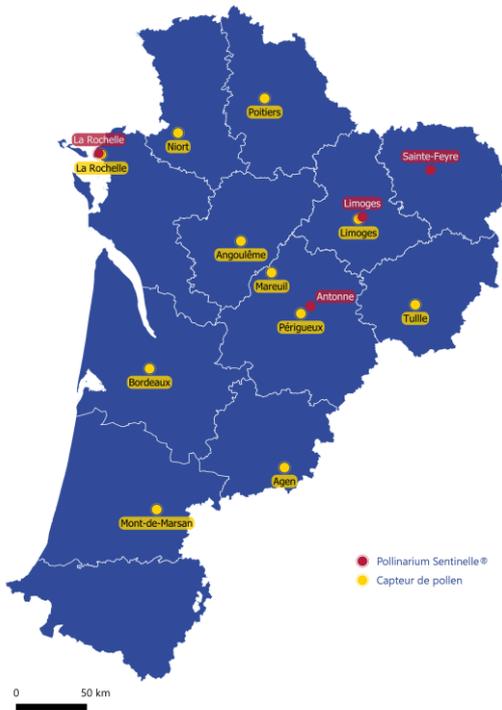
Somme des grains par m<sup>3</sup> et par jour

La moyenne régionale du nombre de pollens est en légère augmentation.

Evolution de l'index pollinique annuel moyen tous pollens confondus (données RNSA)



Sites de prélèvements du pollen en 2021



### Problématique de l'ambroisie

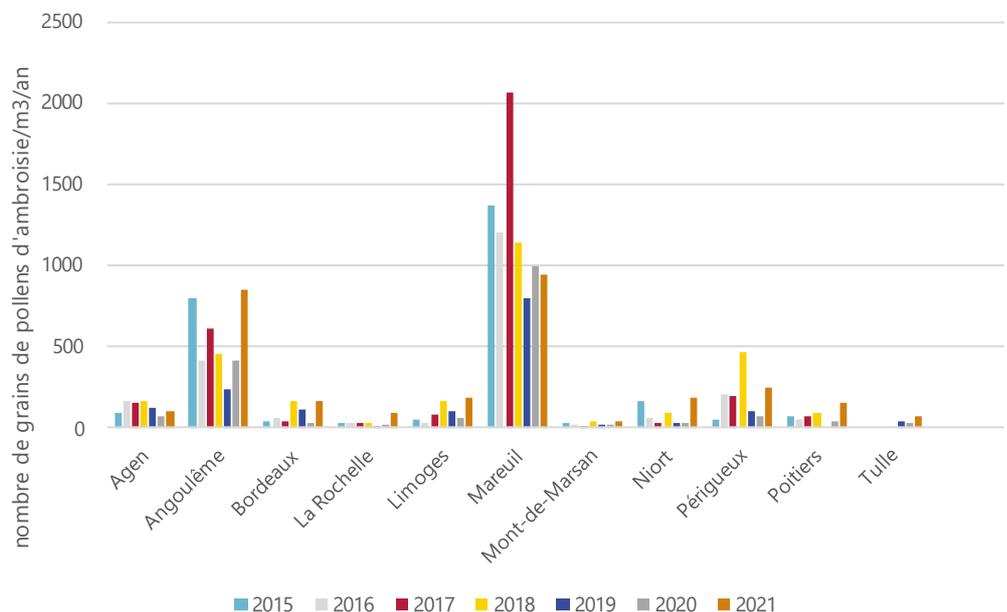
Localisées au centre de plusieurs territoires colonisés par l'**ambroisie**, les villes de Mareuil et Angoulême continuent d'être impactées par cette plante invasive. Ces stations présentent des niveaux élevés du nombre de pollens, stables par rapport à 2020 pour Mareuil mais doublés sur Angoulême. Cette augmentation impacte l'évolution régionale (+72%).

Sur le reste de la région Nouvelle-Aquitaine, les index polliniques des autres stations sont plus faibles mais tous ont augmenté, notamment Bordeaux, Limoges, Niort, Périgueux et Poitiers.

**+72%**

Augmentation du nombre de pollens d'ambroisie en moyenne sur la région par rapport à 2020

Evolution du nombre de grains de pollens d'ambroisie par ville (m<sup>3</sup>/an) (données RNSA)



## Episodes de pollution

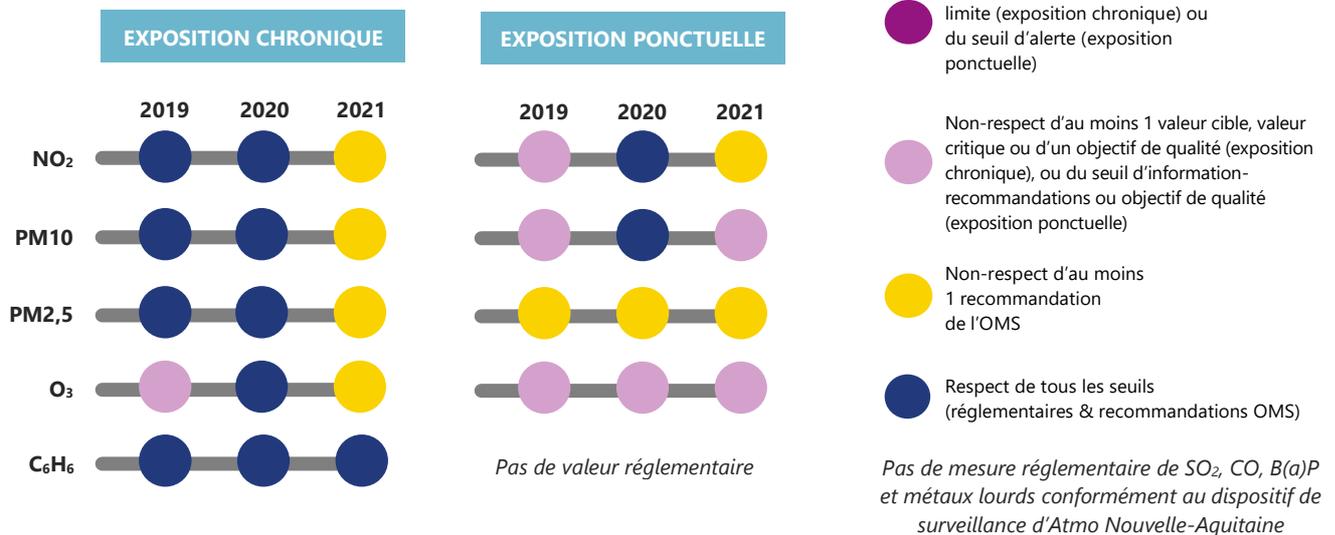


### Annexe 1

Tout savoir sur les critères d'identification d'un épisode de pollution

## Concentrations mesurées par polluant

### Situation par rapport aux seuils réglementaires



**Exposition chronique (annuelle) :** valeur limite, valeur cible, valeur critique, objectif de qualité et recommandations OMS

**Exposition ponctuelle (heure et jour) :** seuil d'alerte, seuil d'information-recommandations, valeurs limites horaire et journalière, objectif de qualité, recommandations OMS

### À SAVOIR

Les données de mesure proviennent de l'intégralité du réseau fixe de mesure d'Atmo Nouvelle-Aquitaine. Les valeurs sont commentées par rapport aux seuils réglementaires (annexe 1) et aux recommandations de l'OMS en vigueur qui leur sont applicables.

### Annexe 2

Tout savoir sur le dispositif de mesure fixe en Nouvelle-Aquitaine

### Annexe 4

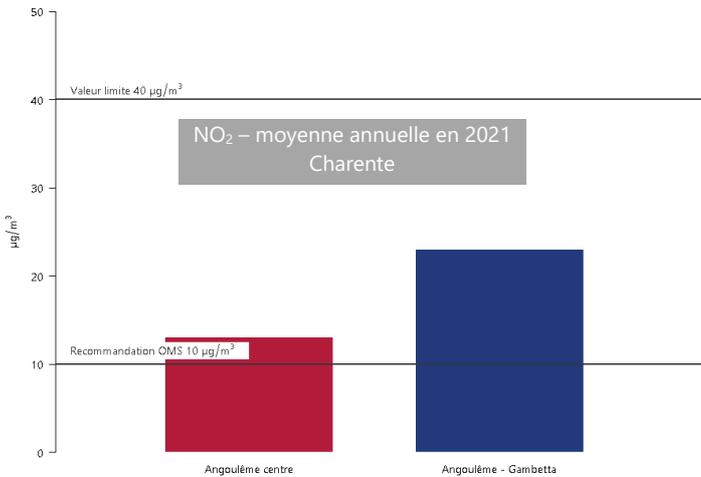
Retrouvez tous les résultats des mesures fixes par polluant

### Annexe 5

Tout savoir sur les polluants

# Dioxyde d'azote NO<sub>2</sub>

## Pollution chronique



**Valeur limite annuelle respectée sur les 2 stations**

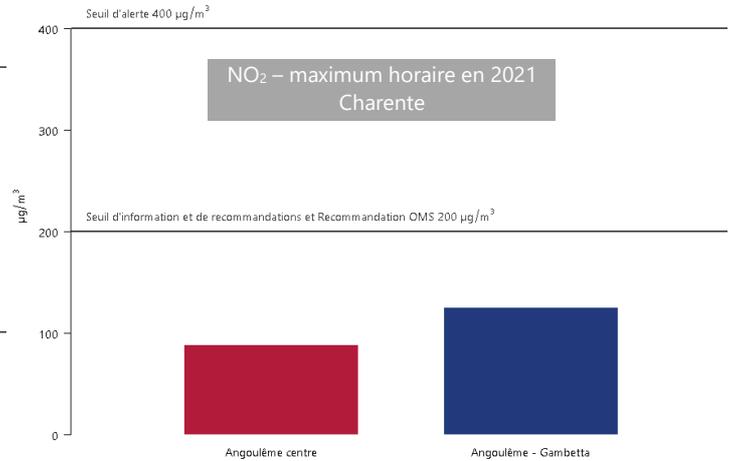


**Recommandation OMS non respectée sur les 2 stations**  
Concentrations de 13 et 23 µg/m³

### Typologie des stations de mesure

■ Urbain - fond ■ Trafic

## Pollution ponctuelle

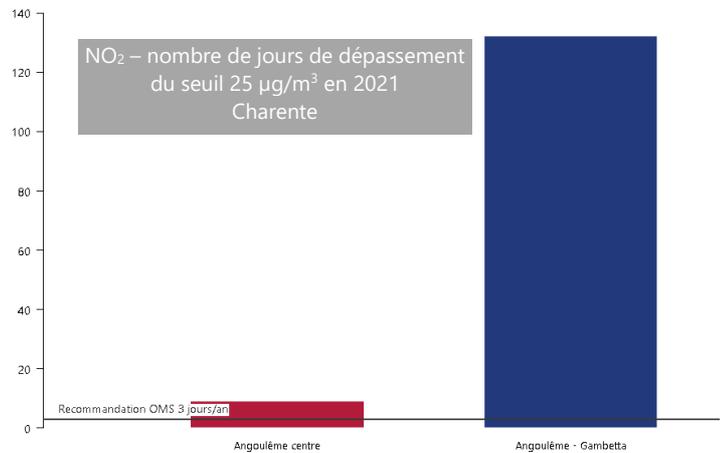


**Seuil d'information et de recommandations et Recommandation OMS respectés sur les 2 stations**

**Seuil d'alerte respecté sur les 2 stations**



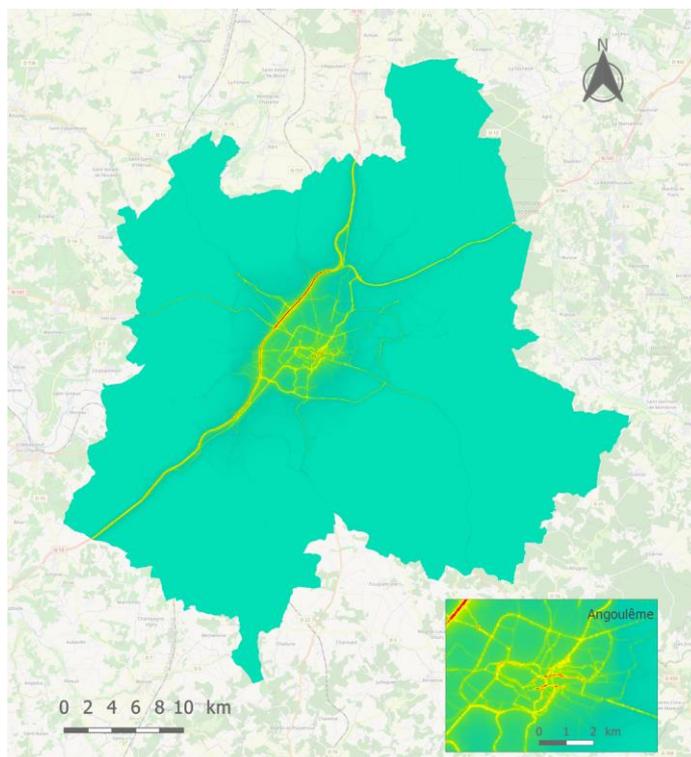
**Valeur limite horaire respectée sur les 2 stations**



**Recommandation OMS non respectée sur les 2 stations**

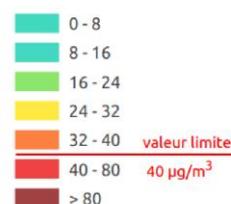
Nombre de jours = 9 et 132

Le dioxyde d'azote est très majoritairement issu du transport routier, notamment en zones urbaines. Les concentrations les plus élevées sont donc rencontrées le long des axes à fort trafic : sur et au bord de la nationale 10 et des boulevards périphériques ainsi qu'au niveau des axes principaux du centre-ville. Sur ces axes de circulation, la valeur limite réglementaire fixée à  $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$  est dépassée en 2021. Pour rappel, en 2020, du fait des mesures prises faces à la situation sanitaire (confinements et couvre-feux), les niveaux simulés sur l'ensemble du Grand Angoulême étaient inférieurs à cette valeur limite. Comme en 2019, les concentrations simulées au niveau de ces axes en 2021, année post-Covid, étaient supérieures à la valeur limite réglementaire. Bien que les concentrations le long des axes majeurs de l'agglomération soient supérieures à la valeur limite réglementaire, la concentration moyenne en  $\text{NO}_2$  sur l'ensemble de l'agglomération diminue par rapport à 2020 et surtout par rapport à 2019 qui est une année plus proche de celle simulée en 2021 en matière de trafic et de sources d'émissions. En 2021, la concentration moyenne en  $\text{NO}_2$  diminue donc de 14% par rapport à 2020 et de 38% par rapport à 2019.



## Grand Angoulême

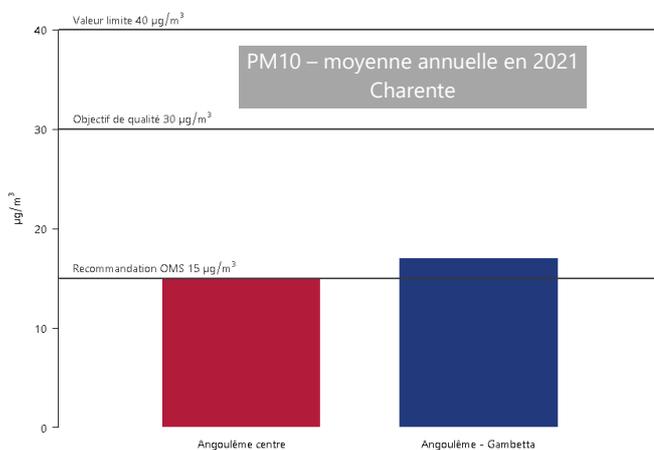
Dioxyde d'azote  
 $\text{NO}_2$   
Moyenne annuelle  
2021  
en  $\mu\text{g}/\text{m}^3$



version modèle  
angoulême\_v3.0

## Particules en suspension PM10

### Pollution chronique



Valeur limite annuelle et objectif de qualité respectés sur les 2 stations

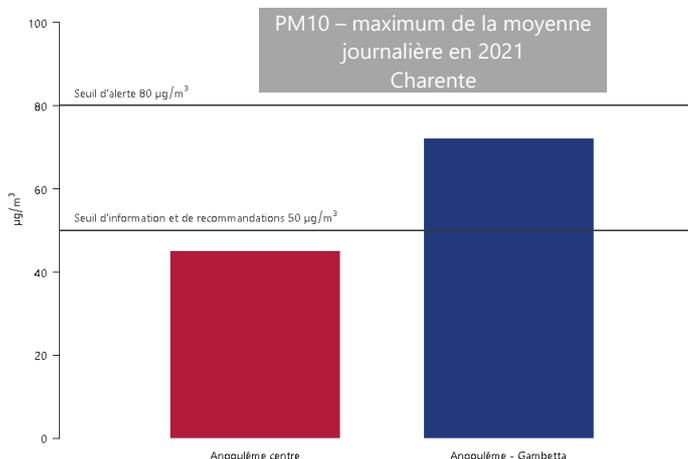


Recommandation OMS non respectée sur 1 station  
Concentrations de 15 et  $17 \mu\text{g}/\text{m}^3$   
(niveau atteint mais non franchi pour l'autre station)

Typologie des stations de mesure

■ Urbain - fond ■ Trafic

### Pollution ponctuelle



Seuil d'information et recommandation non respecté sur 1 station  
Concentrations de 45 et  $72 \mu\text{g}/\text{m}^3$

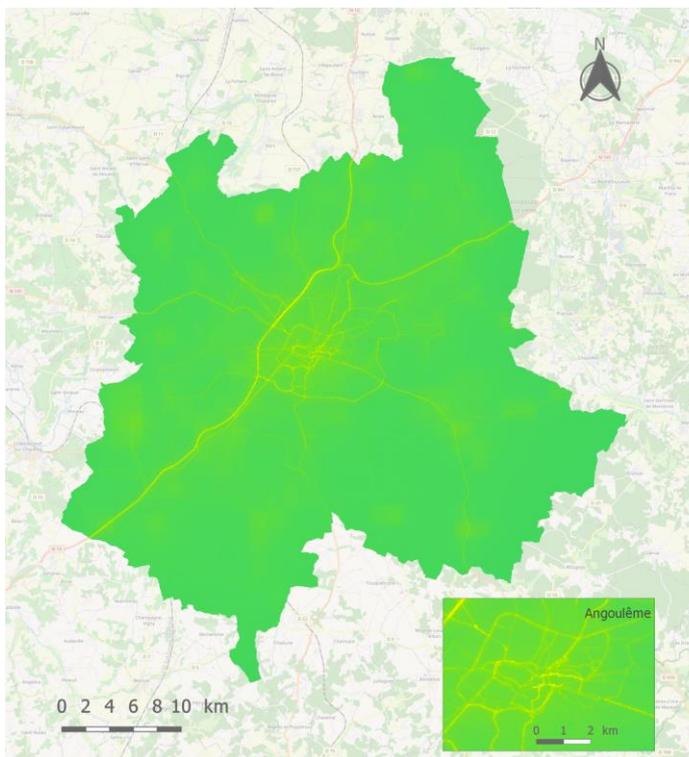


Seuil d'alerte respecté sur les 2 stations



Valeur limite journalière respectée sur les 2 stations (moins de 35 jours)  
Recommandation OMS respectée sur les 2 stations (moins de 3 jours)

Différentes sources participent aux émissions de PM10 sur une zone urbaine. Le chauffage des logements, le trafic routier et les industries sont les principales (annexe 5). De ce fait, les différences de concentrations entre les axes routiers et les zones d'habitation sont moins marquées que pour le NO<sub>2</sub> (émis majoritairement par le trafic routier). La valeur limite annuelle (40 µg/m<sup>3</sup>) n'est pas dépassée par les données simulées sur le Grand Angoulême, comme en 2020 et 2019. L'objectif de qualité établi à 30 µg/m<sup>3</sup> est respecté également. La concentration moyenne sur l'ensemble de l'agglomération diminue de 6% par rapport à 2020. Les concentrations de 2021 sont comparables à 2019.



## Grand Angoulême

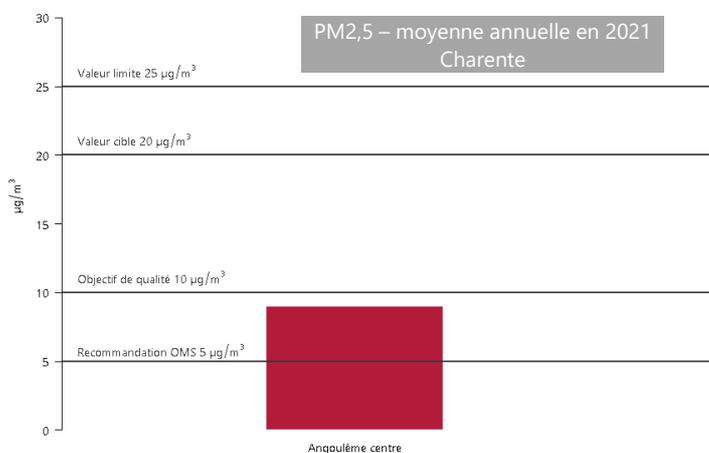
Particules  
PM10  
Moyenne annuelle  
2021  
en µg/m<sup>3</sup>



version modèle  
angoulême\_v3.0

## Particules fines PM2,5

### Pollution chronique



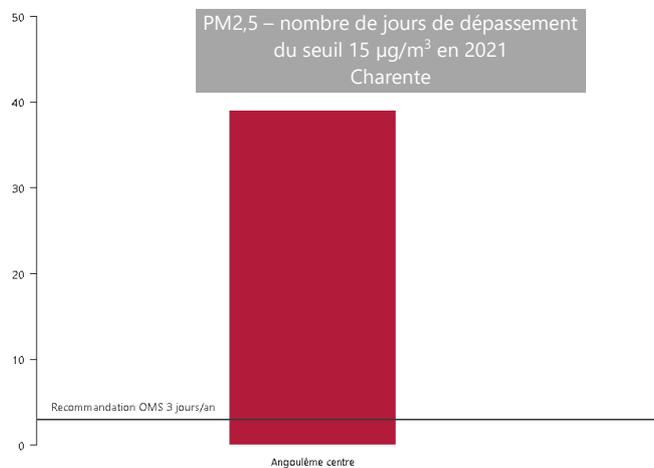
Valeur limite annuelle, valeur cible et objectif de qualité respectés sur la station



Recommandation OMS annuelle non respectée sur la station

Concentration moyenne annuelle = 9 µg/m<sup>3</sup>

### Pollution ponctuelle



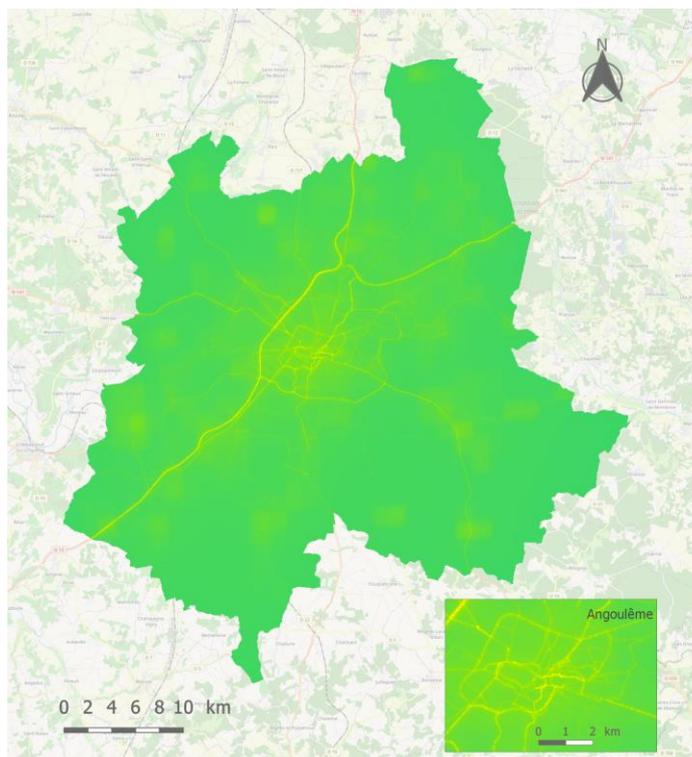
Recommandation OMS journalière non respectée sur la station

Nombre de jours = 39 jours

### Typologie des stations de mesure

■ Urbain - fond ■ Trafic

Les origines des PM<sub>2,5</sub> sont globalement les mêmes que les PM<sub>10</sub>. La carte présente des niveaux de PM<sub>2,5</sub> sur le Grand Angoulême plus importants le long de la route nationale. La valeur limite annuelle (25 µg/m<sup>3</sup>) et la valeur cible (20 µg/m<sup>3</sup>) ne sont cependant pas dépassées. L'objectif de qualité (10 µg/m<sup>3</sup>) en revanche est dépassé au niveau des axes majeurs : axes rentrant dans l'agglomération comme N10, D910, D674, D1000, D939, N141 et D941. L'objectif de qualité est également dépassé dans les principales rues du centre-ville mais également au niveau de la D939 (Dignac et Le Boisseau). La concentration moyenne en PM<sub>2,5</sub> sur l'ensemble de l'agglomération augmente de 6% en 2021 par rapport à 2020. Elle diminue par contre de 5% par rapport à l'année 2019 (post-Covid).



Grand Angoulême

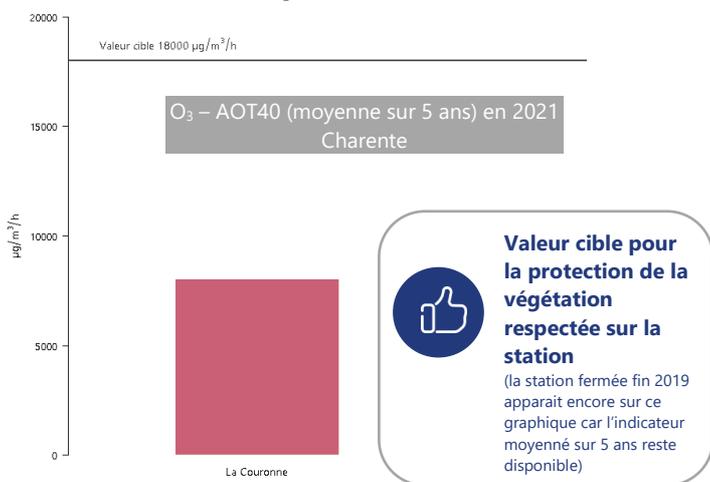
Particules PM<sub>2,5</sub>  
Moyenne annuelle 2021 en µg/m<sup>3</sup>



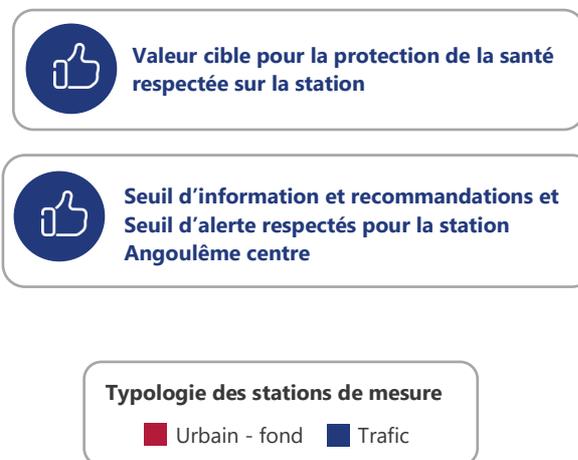
version modèle angoulême\_v3.0

## Ozone O<sub>3</sub>

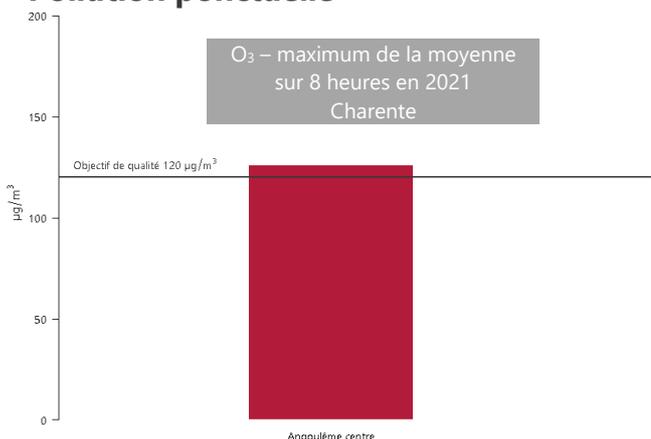
### Pollution chronique



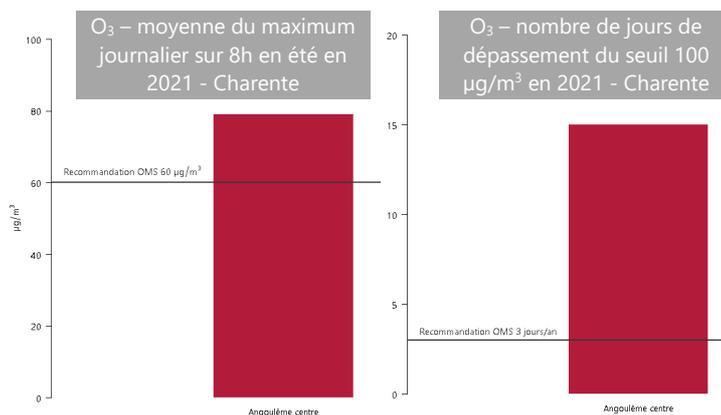
### Pollution ponctuelle



### Pollution ponctuelle



**Objectif de qualité pour la protection de la santé non respecté sur la station**  
Concentration = 126 µg/m<sup>3</sup>



**Recommandations OMS non respectées (pic saisonnier –exposition chronique à gauche et recommandation journalière –exposition ponctuelle à droite)**

# Benzène C<sub>6</sub>H<sub>6</sub>

## Pollution chronique

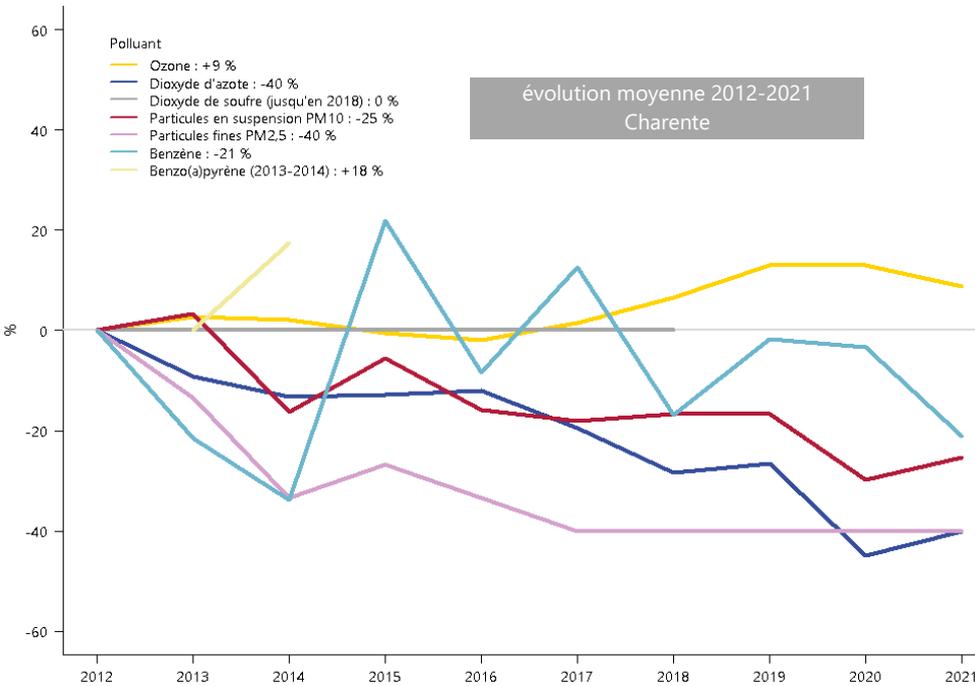


Valeur limite annuelle et objectif de qualité respectés sur la station

Typologie des stations de mesure

Trafic

## Évolution temporelle

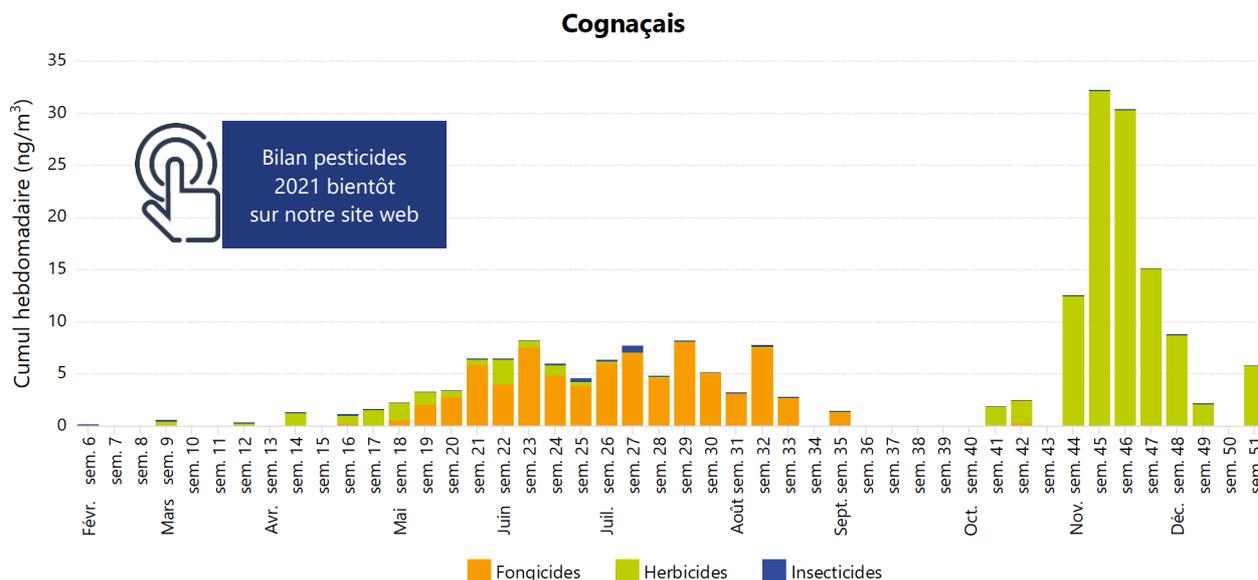


Concentrations moyennes à la baisse entre 2012 et 2021 sauf pour l'ozone

- Ozone O<sub>3</sub> +9%** la hausse est visible également au niveau régional ; l'évolution est plutôt stable au fil du temps
- Dioxyde d'azote NO<sub>2</sub> -40%** la baisse est visible également au niveau régional (-37%)
- Dioxyde de soufre SO<sub>2</sub> pas d'évolution** les concentrations annuelles sont si faibles (moins de 2,5 µg/m<sup>3</sup> entre 2010 et 2018) que l'évolution est lissée afin d'éviter une représentation illisible
- Particules en suspension PM10 -25%** baisse significative de même ordre de grandeur que la baisse régionale (-27%)
- Particules fines PM2,5 -40%** baisse significative plus franche que la baisse régionale (-31%)
- Benzène C<sub>6</sub>H<sub>6</sub> -21%** baisse depuis 2019, malgré des fluctuations annuelles précédentes marquées (les concentrations annuelles restent très faibles)

## Pesticides

Les mesures de pesticides dans l'air sont effectuées dans le périmètre de l'agglomération du Grand Angoulême. La station de mesure est une station rurale de référence pour la mesure de pesticides en Nouvelle-Aquitaine depuis 2015. Son environnement est composé de grandes cultures et de vignes.

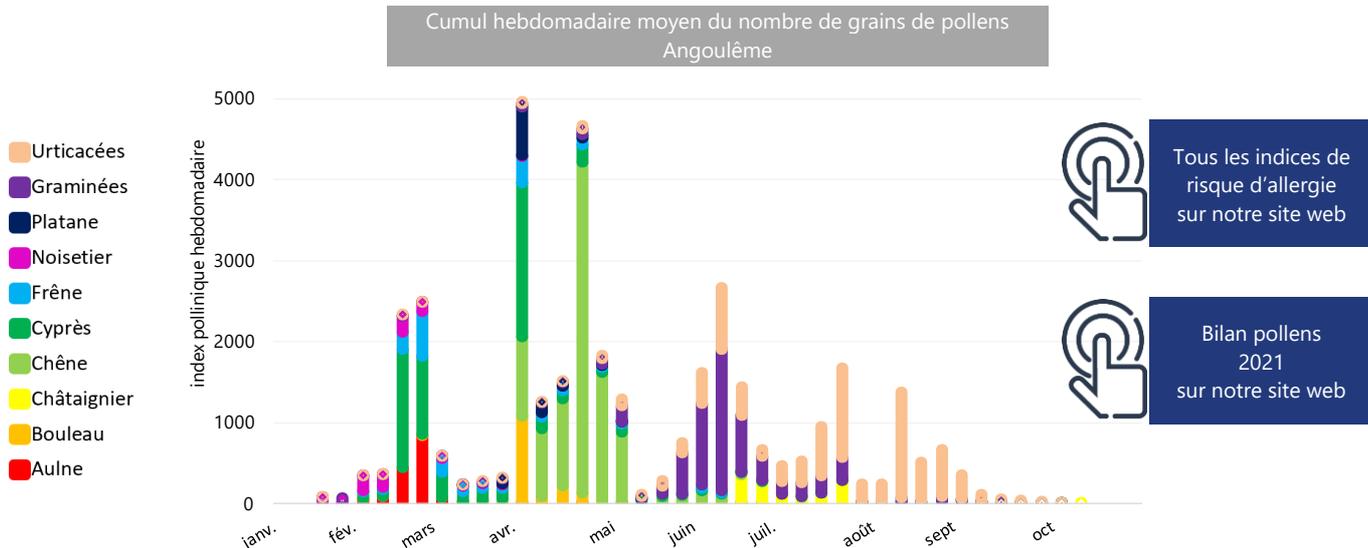


### Répartition des molécules selon les saisons

Les traitements fongicides sur les vignes sont perçus à travers les concentrations mesurées au printemps et au cours de l'été. L'influence des grandes cultures est visible sur les traitements herbicides sur les céréales en fin d'année.

Les **concentrations en herbicides sont stables par rapport à 2020** mais sont les plus élevées depuis 2015. Celles des **fongicides sont légèrement en baisse** par rapport à l'année 2020, ce qui en fait la 3<sup>ème</sup> année la moins concentrée en fongicides depuis 2015. En 2021, le **folpel** (fongicide de la vigne) diminue légèrement par rapport à 2020 tandis que le **prosulfocarbe** (herbicide principalement utilisé sur les céréales d'hiver) augmente.

## Pollens



Les principaux **pollens** dans l'air observés sur le capteur d'Angoulême sont variés. La présence de l'ambrosie est une spécificité en Charente, problématique car cette plante est hautement allergisante. Trois périodes importantes de pollinisation sont identifiables.

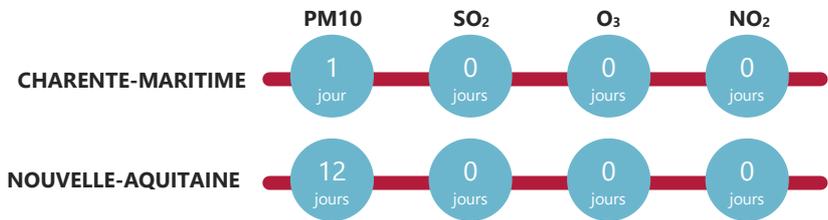
**Février et mars** noisetier, cyprès, aulne et frêne

**Printemps** chêne et bouleau

**Mai à juillet** graminées, châtaigner et urticacées.

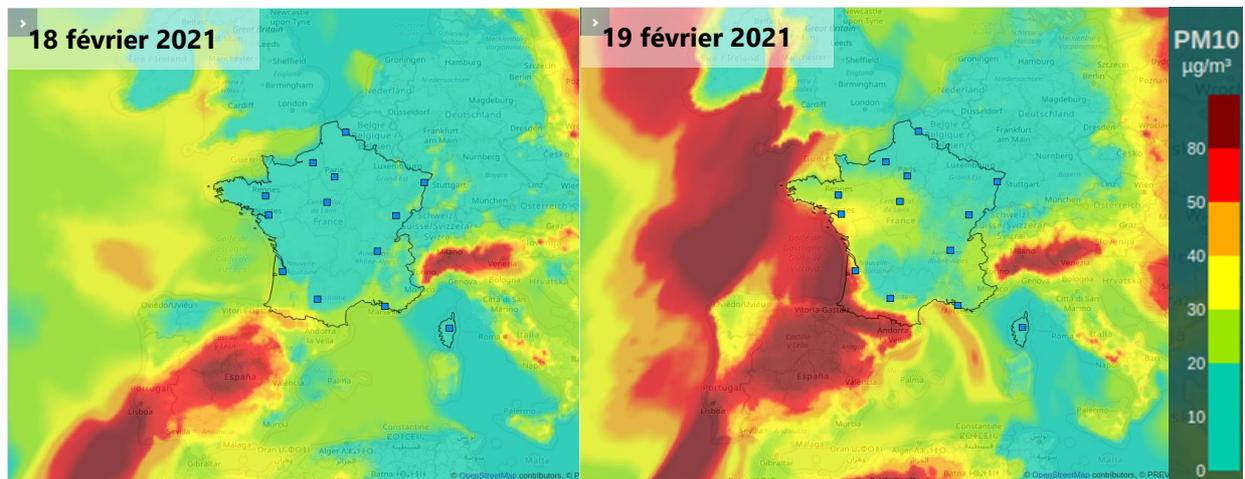
# Bilan de la Charente-Maritime

## Épisodes de pollution



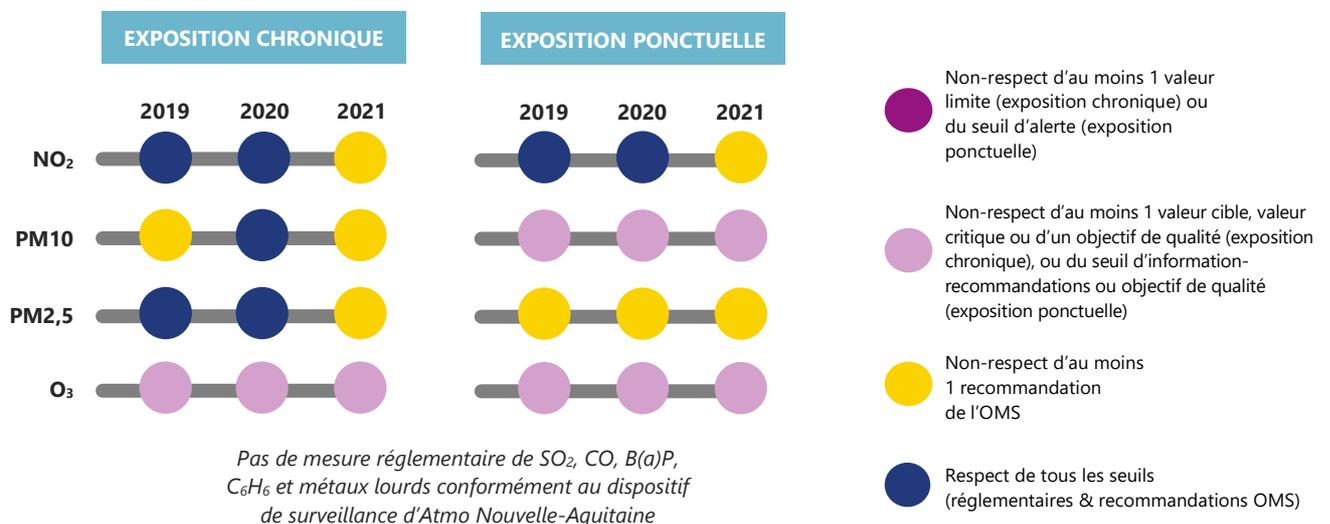
**Annexe 1** Tout savoir sur les critères d'identification d'un épisode de pollution

**Episode du 19 février :** un dépassement du seuil d'information et recommandations pour les PM10 est caractérisé. Ce jour-là, les particules proviennent des embruns marins (soulevés par les forts vents causés par le passage d'une tempête) et des poussières désertiques du Sahara. A cela s'ajoutent les sources de pollution locale. Phénomène surtout localisé au niveau des côtes, à l'échelle nationale également.



## Concentrations mesurées par polluant

### Situation par rapport aux seuils réglementaires



**Exposition chronique (annuelle) : valeur limite, valeur cible, valeur critique, objectif de qualité et recommandations OMS**

**Exposition ponctuelle (heure et jour) : seuil d'alerte, seuil d'information-recommandations, valeurs limites horaire et journalière, objectif de qualité, recommandations OMS**

## À SAVOIR

Les données de mesure proviennent de l'intégralité du réseau fixe de mesure d'Atmo Nouvelle-Aquitaine. Les valeurs sont commentées par rapport aux seuils réglementaires (annexe 1) et aux recommandations de l'OMS en vigueur qui leur sont applicables.

### Annexe 2

Tout savoir sur le dispositif de mesure fixe en Nouvelle-Aquitaine

### Annexe 4

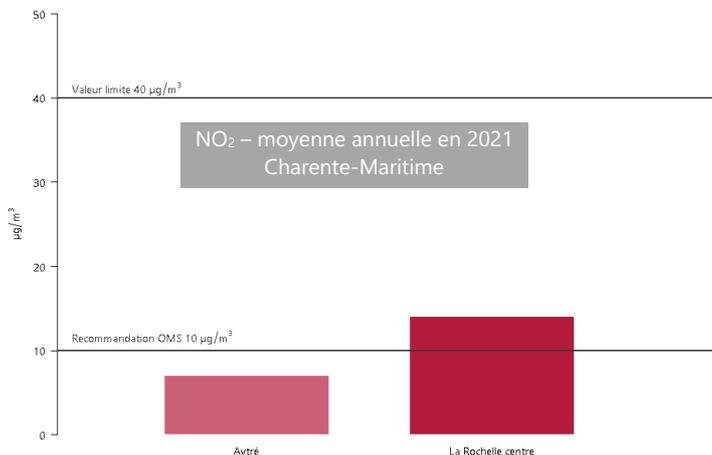
Retrouvez tous les résultats des mesures fixes par polluant

### Annexe 5

Tout savoir sur les polluants

## Dioxyde d'azote NO<sub>2</sub>

### Pollution chronique



**Valeur limite annuelle respectée sur les 2 stations**

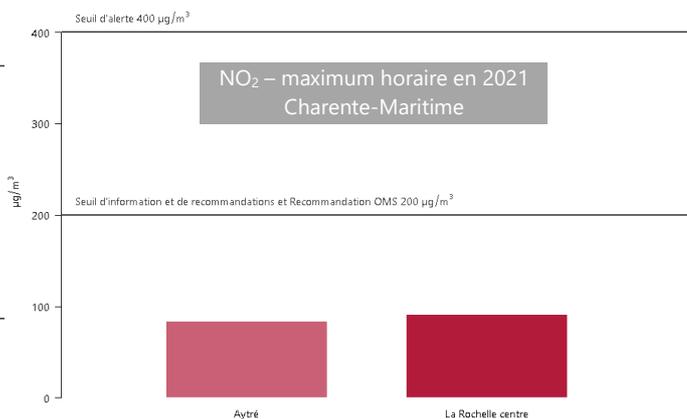


**Recommandation OMS annuelle non respectée sur 1 station**  
Concentrations de 7 et 14 µg/m³

#### Typologie des stations de mesure

■ Péri-Urbain - fond ■ Urbain - fond

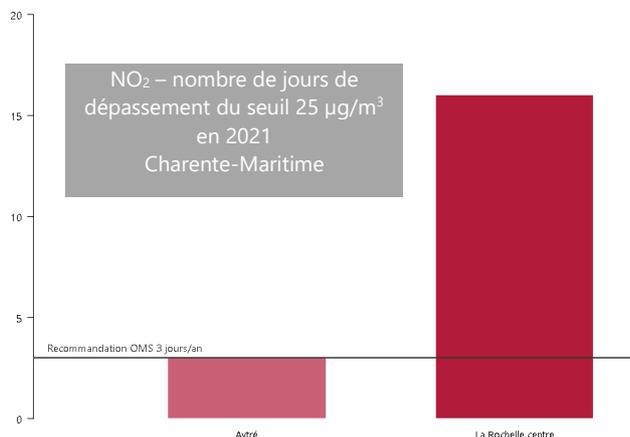
### Pollution ponctuelle



**Seuil d'information et de recommandations, Seuil d'alerte et Recommandation OMS horaire respectés sur les 2 stations**

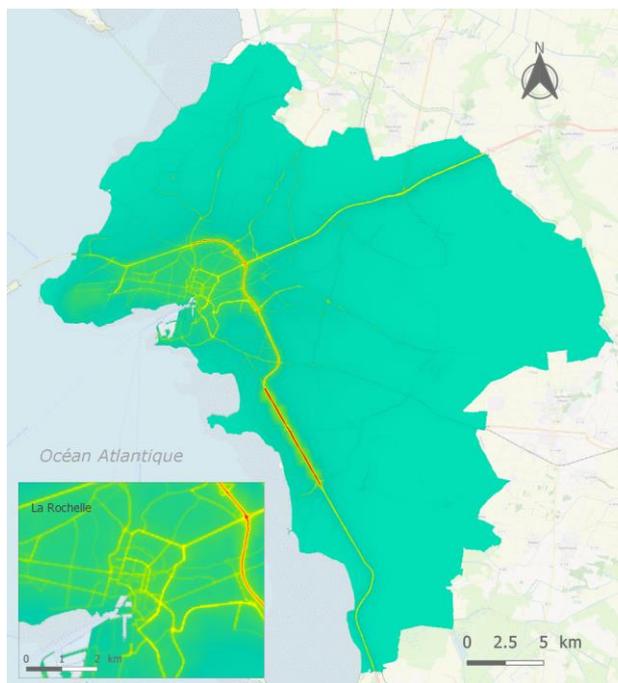


**Valeur limite horaire respectée sur les 2 stations**



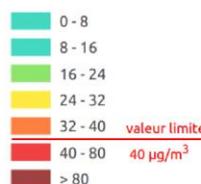
**Recommandation OMS journalière non respectée sur 1 station**  
Nombre de jours = 3 et 16

Sur l'**agglomération de La Rochelle**, la valeur limite annuelle ( $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ) est dépassée au niveau de la N137 entre Châtelailon-Plage et Aytré. Ce constat est cohérent avec les émissions de NOx car le trafic routier en est le principal responsable. Le trafic routier émet du monoxyde d'azote (NO) mais se transforme très vite en dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>). Ce dernier se disperse rapidement en s'éloignant des sources d'émissions. Dans les zones éloignées des routes mais en milieu urbain, les niveaux simulés sont plus faibles (moins de  $15 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ) ; en milieu rural ils sont inférieurs à  $5 \mu\text{g}/\text{m}^3$ . En 2019, la valeur limite annuelle était également dépassée sur la rocade nord. En 2020, les niveaux estimés sur ce tronçon sont inférieurs au seuil.



Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Dioxyde d'azote  
NO<sub>2</sub>  
Moyenne annuelle  
2021  
en  $\mu\text{g}/\text{m}^3$



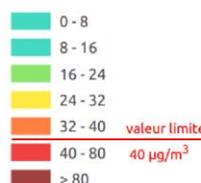
version modèle  
larochelle\_v3.0

Les concentrations simulées les plus élevées de **Rocheft Océan** sont rencontrées le long des axes à fort trafic sur la rocade, les départementales 137 et 733 pour lesquelles la valeur limite réglementaire fixée à  $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$  est dépassée localement. La concentration moyenne augmente globalement en 2021 par rapport à 2020, mais diminue par rapport à 2019 qui est une année plus proche de 2021 en matière de trafic et de sources d'émissions. Ainsi, en 2021, la concentration moyenne en NO<sub>2</sub> sur l'ensemble de l'agglomération de Rocheft Océan augmente de 7% par rapport à 2019 mais diminue de 17% par rapport à 2019.



Communauté d'Agglomération Rocheft Océan

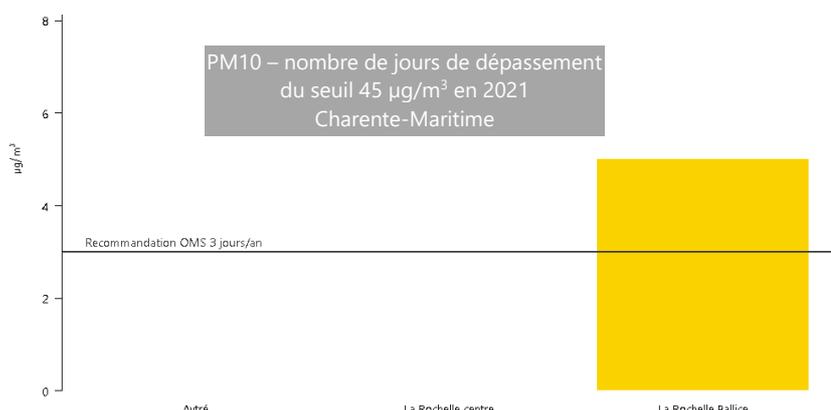
Dioxyde d'azote  
NO<sub>2</sub>  
Moyenne annuelle  
2021  
en  $\mu\text{g}/\text{m}^3$



version modèle  
rocheft\_v1.1

## Particules en suspension PM10

### Pollution ponctuelle



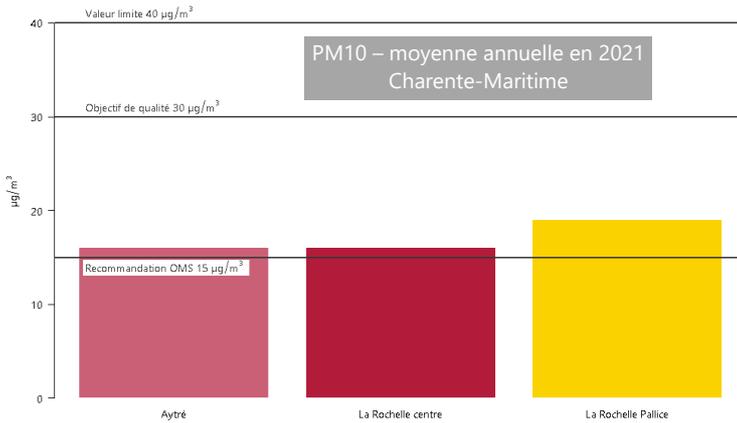
PM10 – nombre de jours de dépassement  
du seuil  $45 \mu\text{g}/\text{m}^3$  en 2021  
Charente-Maritime

**Recommandation OMS journalière non respectée sur 1 station**  
Nombre de jours = 5

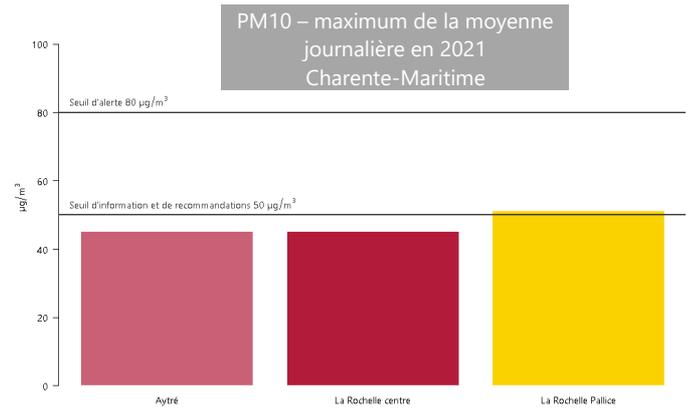
**Valeur limite journalière respectée sur les 3 stations** (seuil  $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ )

**Typologie des stations de mesure**  
■ Industriel

## Pollution chronique



## Pollution ponctuelle



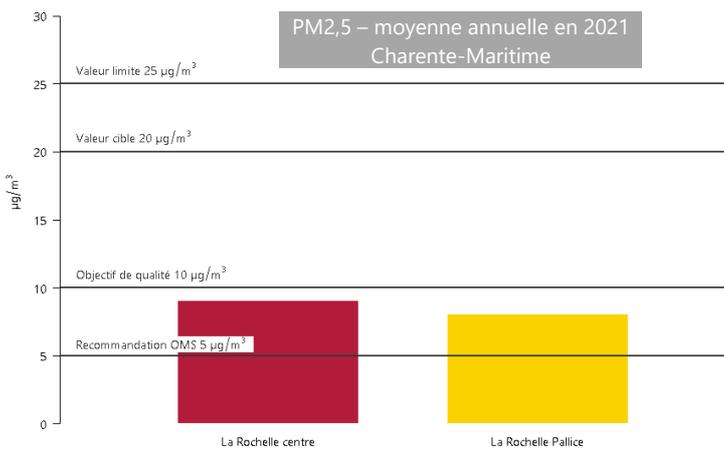
**Valeur limite annuelle et objectif de qualité respectés sur les 3 stations**  
**Recommandation OMS annuelle non respectée sur les 3 stations**  
Concentrations entre 16 et 19 µg/m³

**Typologie des stations de mesure**  
■ Péri-Urbain - fond    ■ Urbain - fond  
■ Industriel

**Seuil d'information et recommandation non respecté sur 1 station** (concentration = 51 µg/m³)  
**Seuil d'alerte respecté sur les 3 stations**

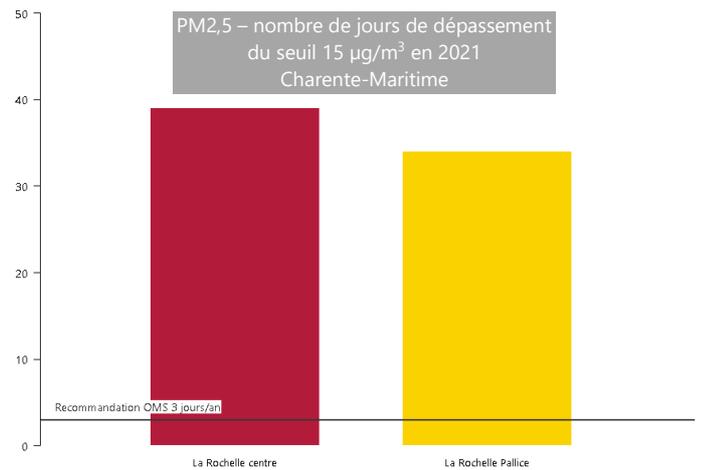
## Particules fines PM2,5

### Pollution chronique



**Valeur limite annuelle, valeur cible et objectif de qualité respectés sur les 2 stations**  
**Recommandation OMS annuelle non respectée sur les 2 stations**  
Concentrations de 8 et 9 µg/m³

### Pollution ponctuelle



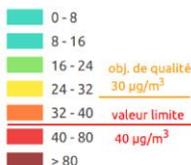
**Recommandation OMS journalière non respectée sur les 2 stations**  
Nombre de jours = 34 et 39

**Typologie des stations de mesure**  
■ Urbain - fond    ■ Industriel

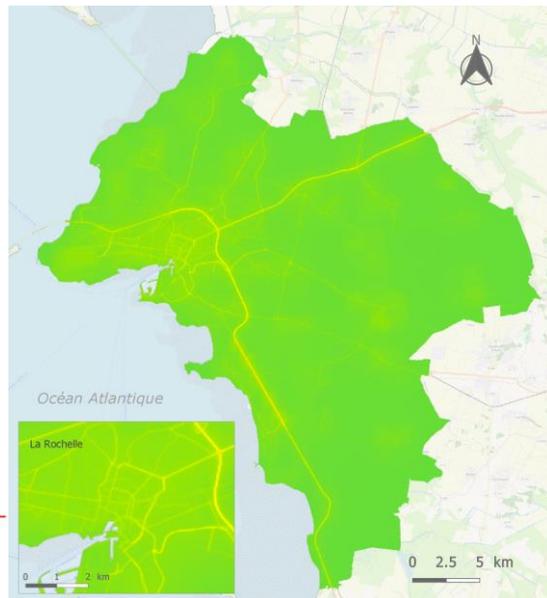


Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Particules PM10  
Moyenne annuelle 2021 en  $\mu\text{g}/\text{m}^3$



version modèle la-rochelle\_v3.0



Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Particules PM2,5  
Moyenne annuelle 2021 en  $\mu\text{g}/\text{m}^3$



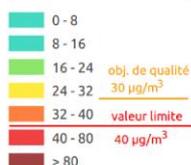
version modèle la-rochelle\_v3.0

**Agglomération de La Rochelle.** Les niveaux de particules PM10 et PM2,5 sont plus importants le long des principaux axes routiers et au niveau des centres urbains. Les valeurs limites annuelles fixées à 40  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  pour les PM10 et 25  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  pour les PM2,5 ne sont pas dépassées. L'objectif de qualité des PM10 (30  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ) est dépassé ponctuellement sur la N137 au niveau de l'embranchement avec la N11 direction Niort et aux sorties Aytré, Angoulins et Châtelailon-Plage. Pour les PM2,5, l'objectif de qualité est dépassé sur l'ensemble des axes entrants, l'hypercentre et les principaux axes des villes périphériques. La valeur cible affectée aux PM2,5 (20  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ) est ponctuellement dépassée sur la N137.



Communauté d'Agglomération Rochefort Océan

Particules PM10  
Moyenne annuelle 2021 en  $\mu\text{g}/\text{m}^3$



version modèle rochefort\_v1.1



Communauté d'Agglomération Rochefort Océan

Particules PM2,5  
Moyenne annuelle 2021 en  $\mu\text{g}/\text{m}^3$



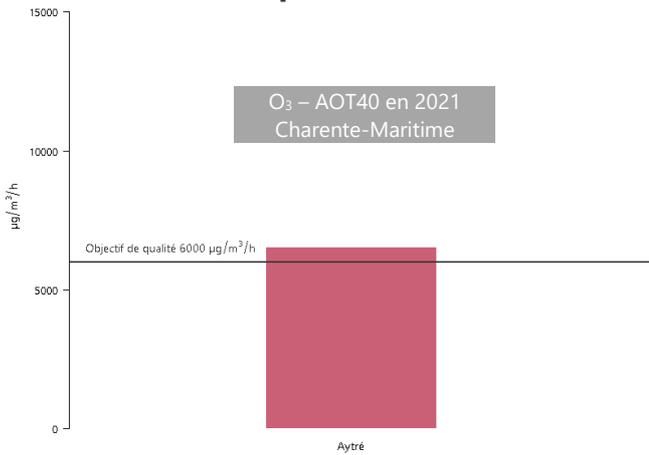
version modèle rochefort\_v1.1

**Agglomération Rochefort Océan.** Les sources de PM10 étant multiples en zone urbaine (chauffage, trafic routier, industrie), les différences de concentrations entre les axes routiers et les zones d'habitation son peu marquées. Ni la valeur limite ni l'objectif de qualité ne sont dépassés, comme en 2020. Les deux confinements ont entraîné une baisse des concentrations en PM10 et PM2,5. En moyenne les concentrations augmentent de 9% par rapport à 2020. Elles diminuent en revanche de 17% par rapport aux concentrations de 2019.

Les niveaux de concentrations de PM2,5 sont élevés sur les grands axes. La valeur limite annuelle (25  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ) et la valeur cible (20  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ) ne sont pas dépassées. En revanche, l'objectif de qualité (10  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ) est dépassé au niveau des principaux axes routiers sortants de Rochefort et dans la ville. La concentration moyenne sur l'ensemble de Rochefort Océan augmente de 18% en 2021 par rapport à 2020. Elle diminue de 11% par rapport à 2019.

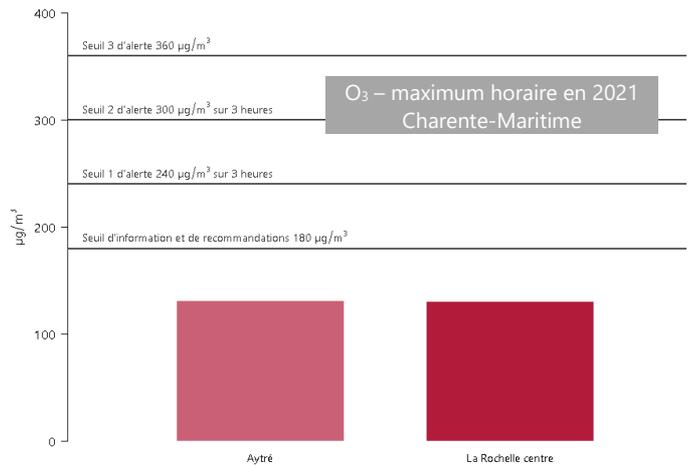
# Ozone O<sub>3</sub>

## Pollution chronique



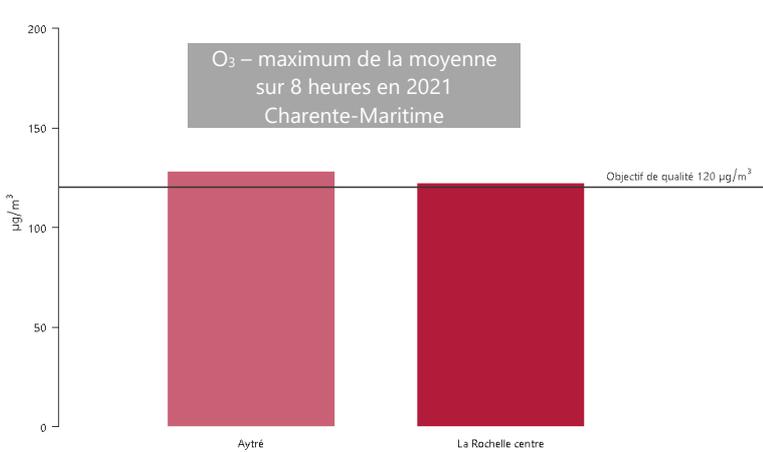
-  **Objectif de qualité pour la protection de la végétation non respecté**  
Concentration AOT 40 = 6 530 µg/m<sup>3</sup>/h
-  **Valeur cible pour la protection de la végétation respectée**
-  **Recommandation OMS (pic saisonnier) non respectée pour les 2 stations**  
Concentrations de 78 et 85 µg/m<sup>3</sup>

## Pollution ponctuelle

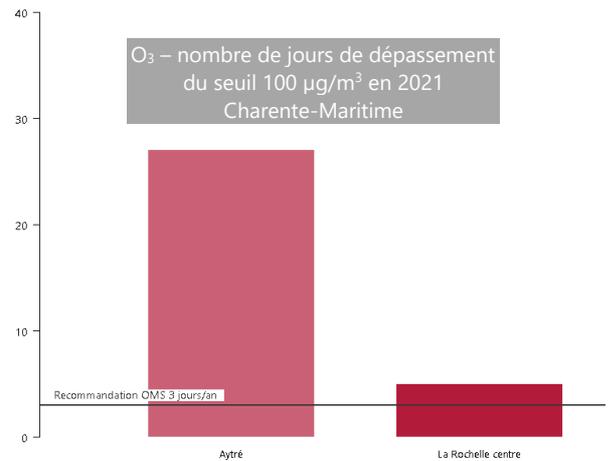


-  **Seuil d'information et recommandations et Seuil d'alerte respectés pour les 2 stations**  
**Valeur cible pour la protection de la santé respectée sur les 2 stations**

## Pollution ponctuelle



-  **Objectif de qualité pour la protection de la santé non respecté sur les 2 stations**  
Concentrations de 122 et 128 µg/m<sup>3</sup>

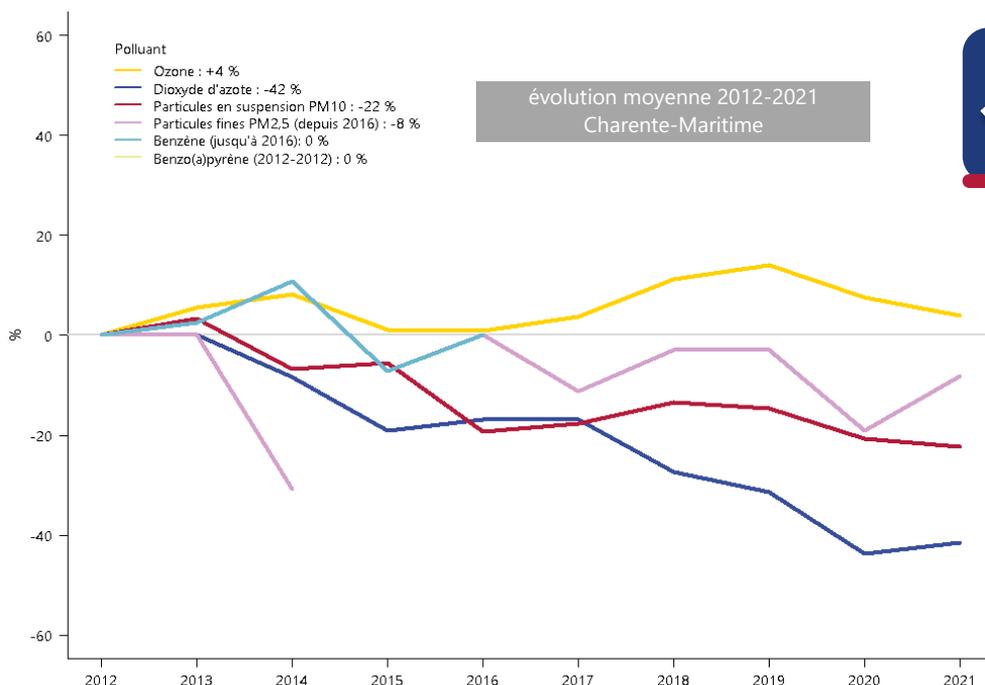


-  **Recommandation OMS journalière non respectée pour les 2 stations**  
Nombre de jours = 5 et 27

### Typologie des stations de mesure

-  Urbain - fond
-  Péri-Urbain - fond

## Évolution temporelle



Concentrations moyennes à la baisse entre 2012 et 2021 sauf pour l'ozone

**Ozone O<sub>3</sub> +4%** légère hausse visible également au niveau régional (+3%) ; l'évolution est plutôt stable au fil du temps

**Dioxyde d'azote NO<sub>2</sub> -42%** baisse visible également au niveau régional (-37%)

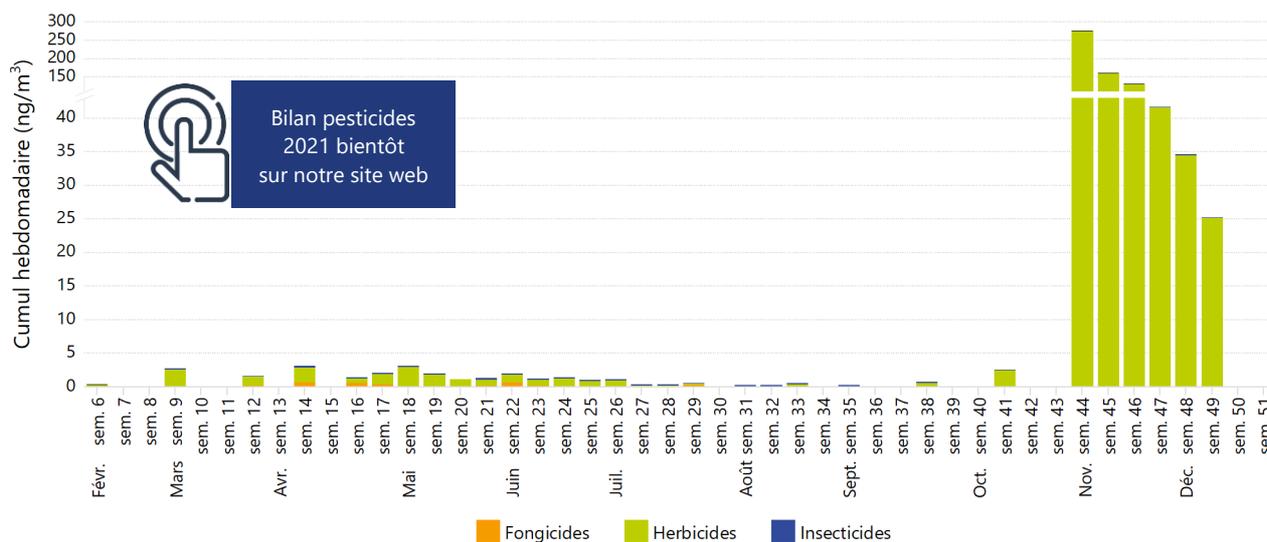
**Particules en suspension PM10 -22%** baisse significative de même ordre de grandeur que la baisse régionale (-27%)

**Particules fines PM2,5 -8%** évolution fluctuante ; baisse modérée moins franche que la baisse régionale (-31%)

## Pesticides

En Charente-Maritime, les mesures de pesticides dans l'air sont effectuées en Plaine d'Aunis. La station de mesure est une station rurale largement dominée par les grandes cultures. Elle est représentative de la plaine céréalière.

### Plaine d'Aunis

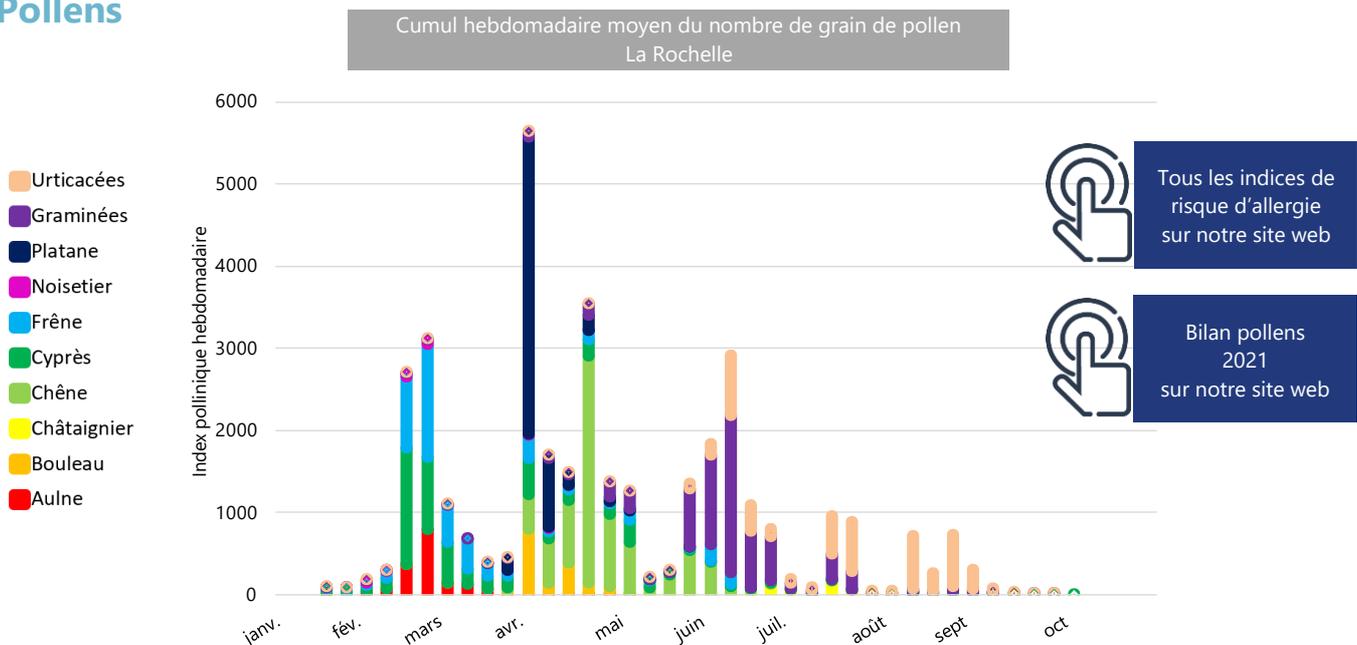


### Répartition des molécules selon les saisons

Les traitements sur les grandes cultures sont perçus à travers les concentrations en herbicides utilisés à des fins de désherbage toute l'année et particulièrement en fin d'année sur les céréales d'hiver.

Les **concentrations en herbicides augmentent nettement par rapport à 2019**. Cette augmentation est perçue aussi sur les autres sites régionaux dominés par les grandes cultures. Le **prosulfocarbe** (herbicide principalement utilisé sur les céréales d'hiver) augmente tout particulièrement. Ces variations de concentrations sont notamment liées aux conditions météorologiques propices ou non aux applications des pesticides en automne.

## Pollens



Les principaux **pollens** dans l'air observés sur le capteur de La Rochelle sont variés. Trois périodes importantes de pollinisation sont visibles.

**Février et mars** frêne, cyprès et aulne

**Printemps** bouleau, chêne et platane

**Mai à juillet** graminées et urticacées.

# Bilan de la Corrèze

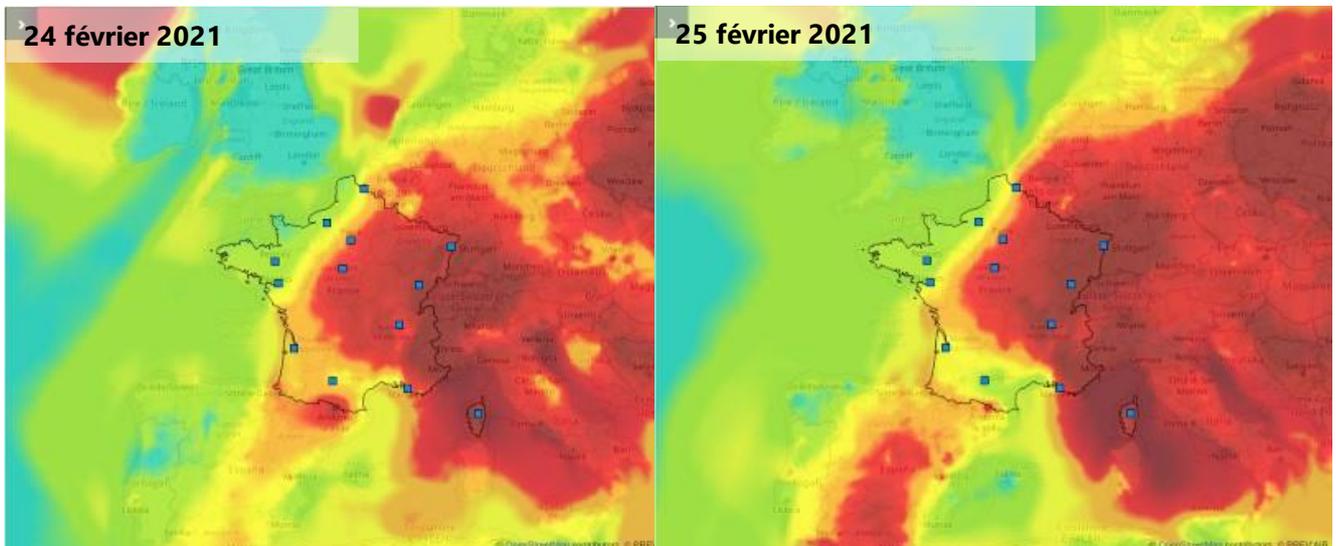
## Épisodes de pollution



### Annexe 1

Tout savoir sur les critères d'identification d'un épisode de pollution

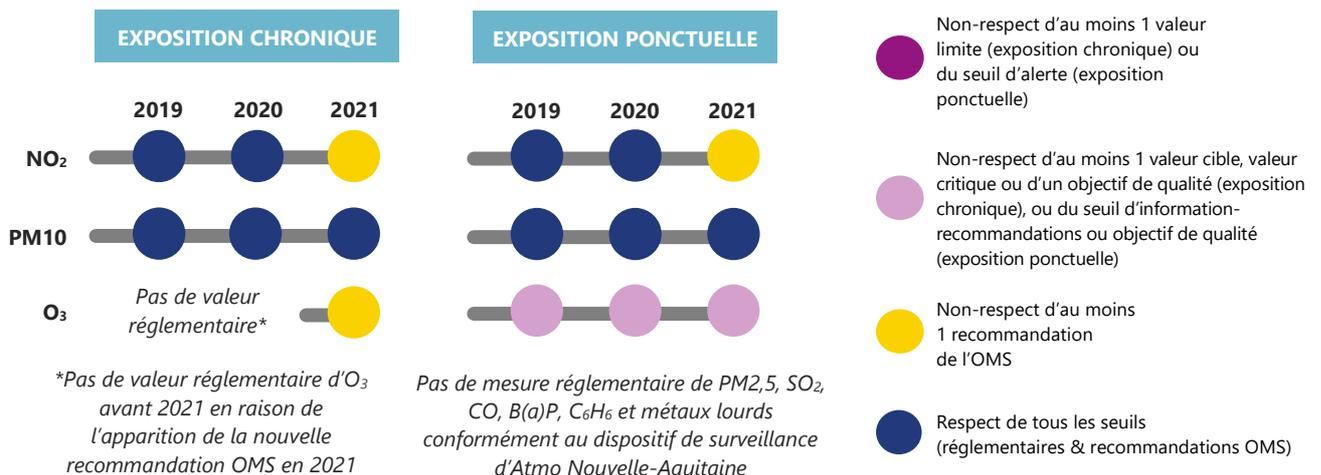
**Épisode du 24 et 25 février** : un dépassement du seuil d'information et recommandations pour les PM10 est caractérisé ces deux jours ; plusieurs départements de Nouvelle-Aquitaine sont touchés, l'épisode est d'ampleur nationale. L'origine de l'épisode est mixte : apport de poussières de sable du Sahara et activités d'épandages agricole et de combustion. A cela s'ajoutent des sources de pollution locale.



Un vent de sud favorable à l'apport de poussières désertiques domine sur la région dès le 24 février. Les masses d'air se décalent vers l'est le 25 février engendrant une diminution des concentrations mesurées en PM10.

## Concentrations mesurées par polluant

### Situation par rapport aux seuils réglementaires



**Exposition chronique (annuelle) :** valeur limite, valeur cible, valeur critique, objectif de qualité et recommandations OMS

**Exposition ponctuelle (heure et jour) :** seuil d'alerte, seuil d'information-recommandations, valeurs limites horaire et journalière, objectif de qualité, recommandations OMS

**À SAVOIR** Les données de mesure proviennent de l'intégralité du réseau fixe de mesure d'Atmo Nouvelle-Aquitaine. Les valeurs sont commentées par rapport aux seuils réglementaires (annexe 1) et aux recommandations de l'OMS en vigueur qui leur sont applicables.

**Annexe 2**

Tout savoir sur le dispositif de mesure fixe en Nouvelle-Aquitaine

**Annexe 4**

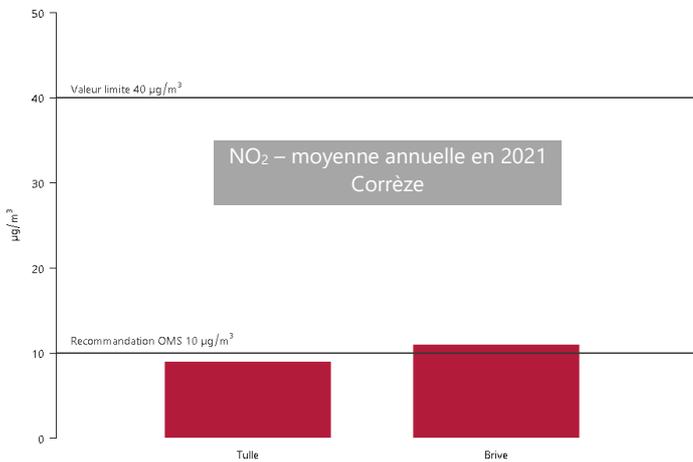
Retrouvez tous les résultats des mesures fixes par polluant

**Annexe 5**

Tout savoir sur les polluants

## Dioxyde d'azote NO<sub>2</sub>

### Pollution chronique

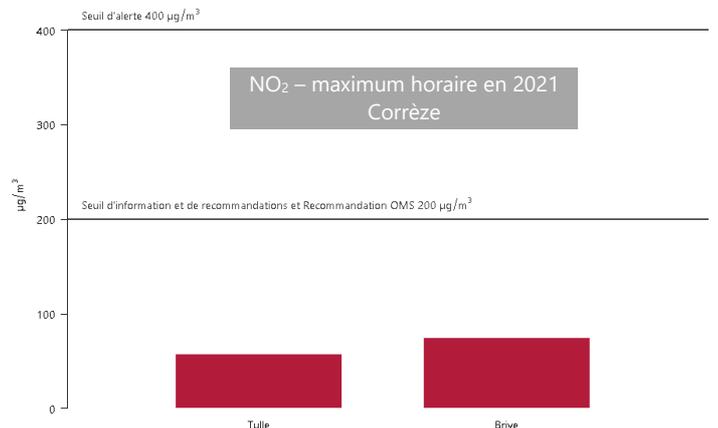


**Valeur limite annuelle respectée sur les 2 stations**

**Recommandation OMS annuelle non respectée sur 1 station**  
Concentrations de 9 et 11 µg/m<sup>3</sup>

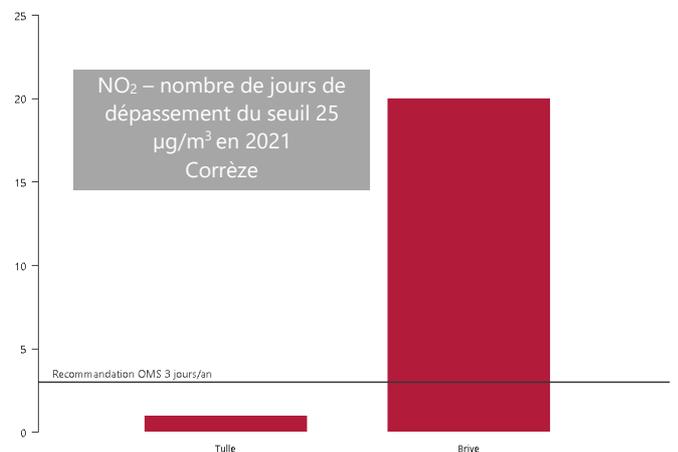
**Typologie des stations de mesure**  
■ Urbain - fond

### Pollution ponctuelle



**Seuil d'information et de recommandations, Seuil d'alerte et Recommandation OMS horaire respectés sur les 2 stations**

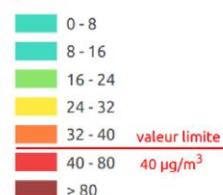
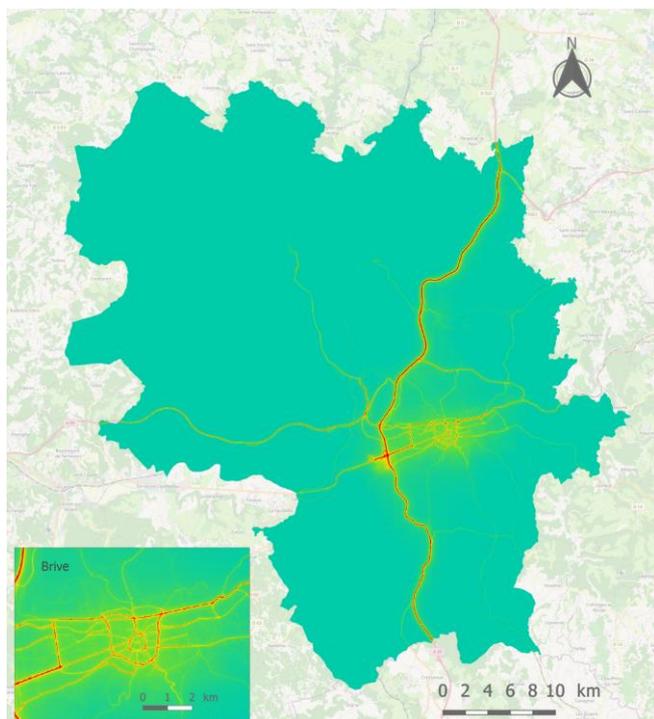
**Valeur limite horaire respectée sur les 2 stations**



**Recommandation OMS journalière non respectée sur 1 station**  
Nombre de jours = 1 et 20

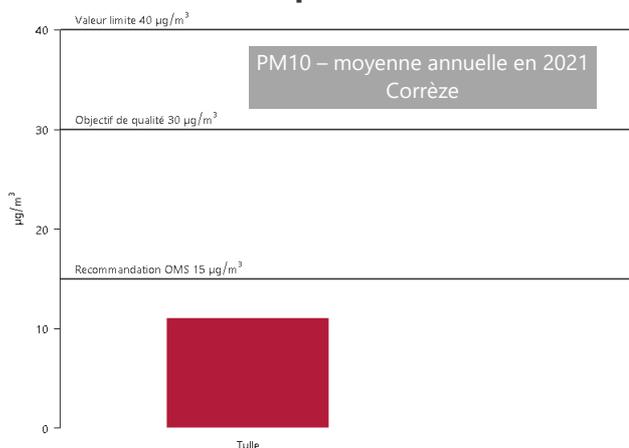
Ayant pour origine principalement le trafic routier, les concentrations simulées les plus élevées de dioxyde d'azote sont rencontrées le long des axes à fort trafic notamment au niveau de l'autoroute A20 pour laquelle la valeur limite réglementaire fixée à  $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$  est dépassée en 2021 mais dans une moindre mesure en comparaison à 2019.

La situation sanitaire en 2020, liée à la pandémie et aux différents confinements a entraîné une baisse du trafic routier et donc des concentrations en dioxyde d'azote particulièrement en centre-ville où la valeur limite n'était pas dépassée en 2020. En 2021, la tendance est repartie à la hausse avec une augmentation de 39% de la concentration moyenne en dioxyde d'azote par rapport à 2020. 2021 présente un niveau moyen en dioxyde d'azote similaire à 2019 avec une hausse de 9%.



## Particules en suspension PM10

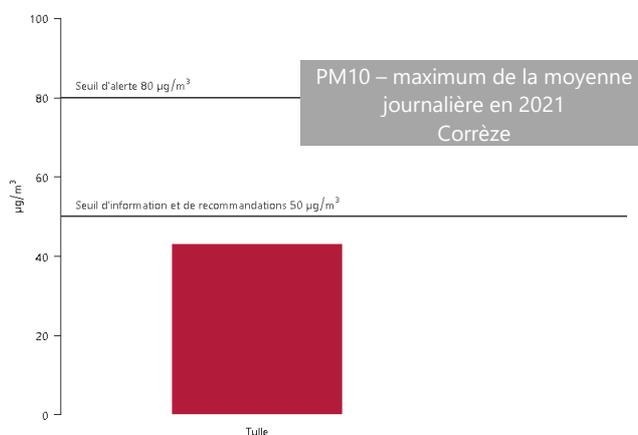
### Pollution chronique



Valeur limite et objectif de qualité annuels respectés sur la station  
Recommandation OMS annuelle respectée sur la station

*Les mesures de PM10 de Brive sont incomplètes en raison d'un problème technique. Les indicateurs 2021 ne sont par conséquent pas disponibles, faute de couverture temporelle suffisante des données.*

### Pollution ponctuelle



Seuil d'information et recommandation et Seuil d'alerte respectés sur la station  
Valeur limite journalière respectée sur la station  
Recommandation OMS journalière respectée sur la station

#### Typologie des stations de mesure

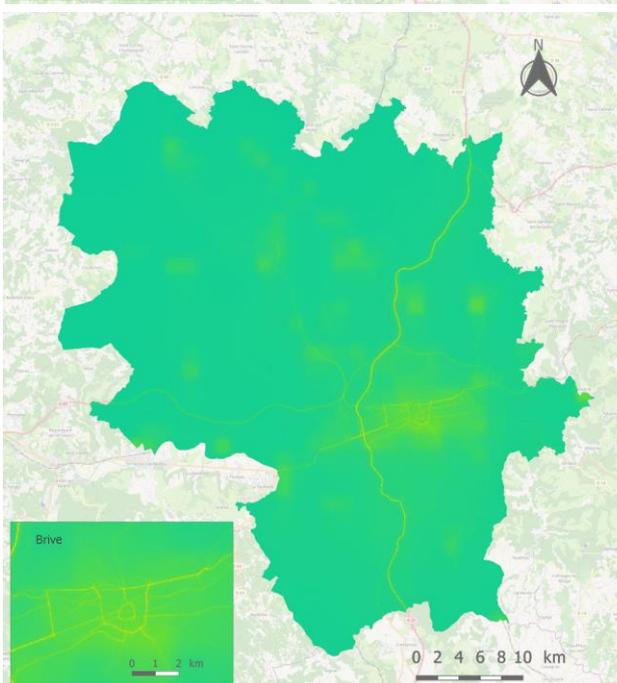
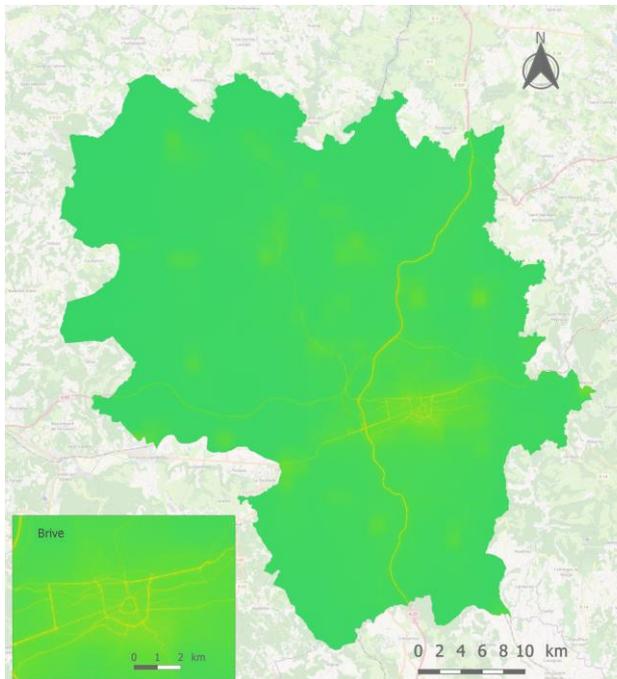
■ Urbain - fond

Les sources de PM10 étant multiples (chauffage, trafic routier, industrie, agriculture), les différences de concentration entre les axes routiers et les zones d'habitation sont peu marquées. Aucun dépassement de la valeur limite annuelle établie à 40  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  n'est constaté en 2021 sur le bassin de Brive comme en 2019. L'objectif de qualité établi à 30  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  est globalement respecté, sauf un dépassement ponctuel au niveau de l'A20 et l'avenue Jean-Charles Rivet, contrairement aux deux dernières années.

En 2021, la tendance est repartie à la hausse avec une augmentation de 26% de la concentration moyenne en PM10 par rapport à 2020. 2021 présente un niveau moyen en PM10 plus élevé que 2019 avec une hausse de 21%. Les niveaux entre 2019 et 2020 étaient similaires.

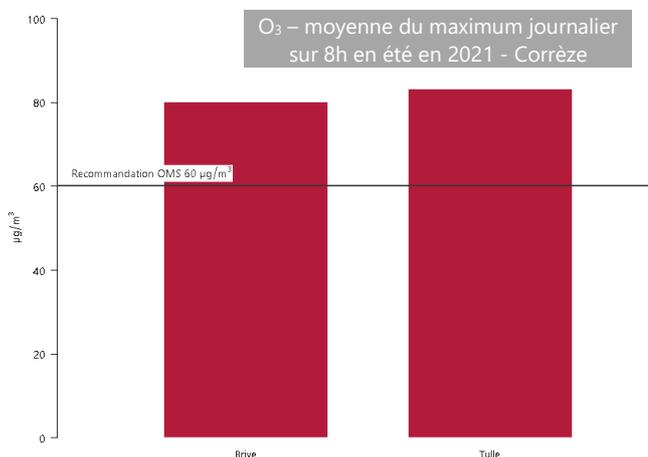
Les origines des PM2,5 sont globalement les mêmes que les PM10. La carte du Bassin de Brive présente des niveaux de PM2,5 plus importants le long des grands axes routiers, notamment l'autoroute A20, les boulevards et dans une moindre mesure les centres urbains. Les valeurs limite et cible annuelles fixées respectivement à 25  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  et 20  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  ne sont pas dépassées. En revanche, l'objectif de qualité (10  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ) n'est pas respecté dans le centre-ville et le long de l'A20, et ponctuellement sur quelques axes routiers, comme en 2019.

En 2021, la tendance est repartie à la hausse avec une augmentation de 2% de la concentration moyenne en PM2,5 par rapport à 2020. 2021 présente un niveau moyen en PM10 plus faible que 2019 avec une baisse de 10 %.



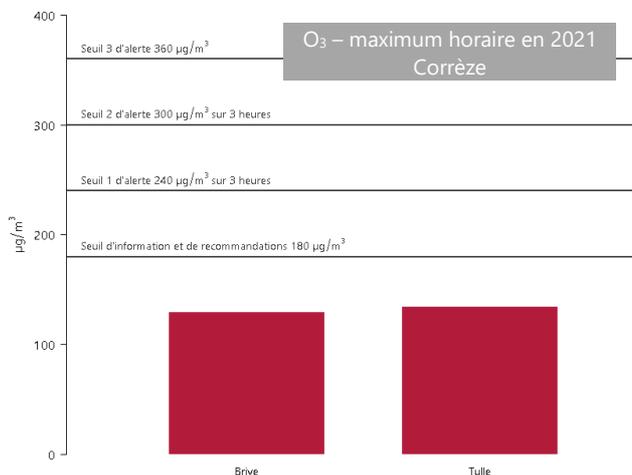
## Ozone O<sub>3</sub>

### Pollution chronique



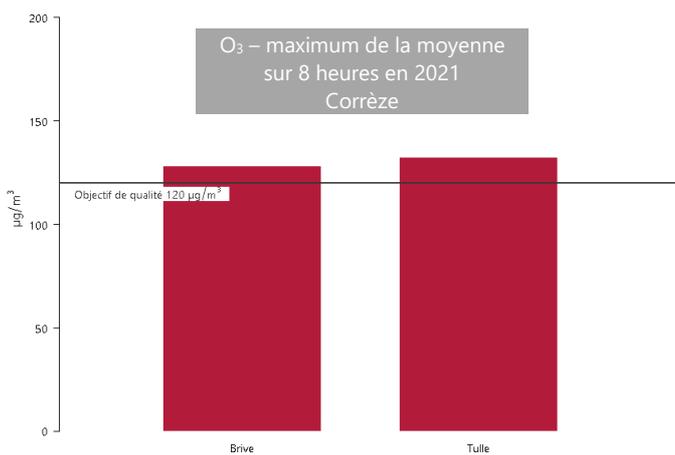
**Recommandation OMS (pic saisonnier) non respectée sur les 2 stations**  
Concentrations de 80 et 83  $\mu\text{g}/\text{m}^3$

### Pollution ponctuelle



**Seuil d'information et recommandations et Seuil d'alerte respectés pour les 2 stations**

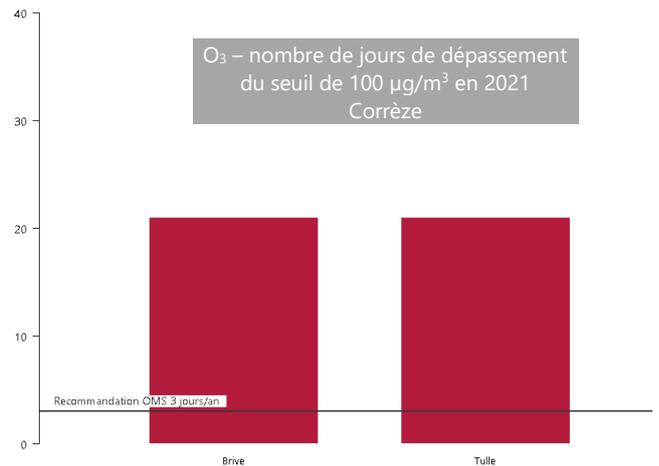
## Pollution ponctuelle



**Objectif de qualité pour la protection de la santé non respecté sur les 2 stations**  
Concentrations de 128 et 132 µg/m<sup>3</sup>



**Valeur cible pour la protection de la santé respectée sur les 2 stations**

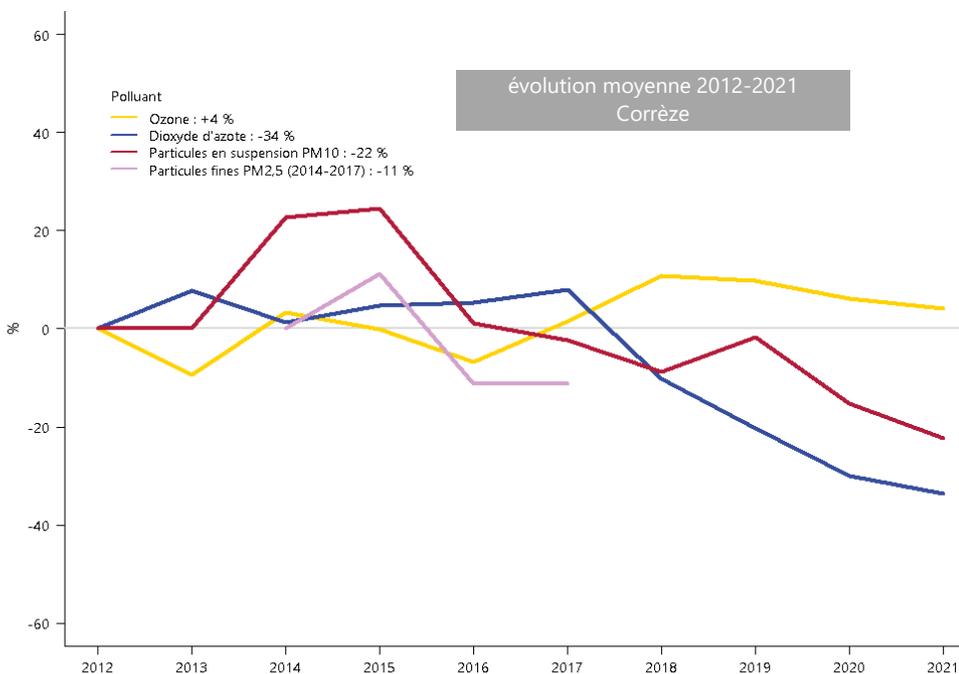


**Recommandation OMS journalière non respectée pour les 2 stations**  
Concentrations de 21 µg/m<sup>3</sup>

**Typologie des stations de mesure**

■ Urbain - fond

## Évolution temporelle



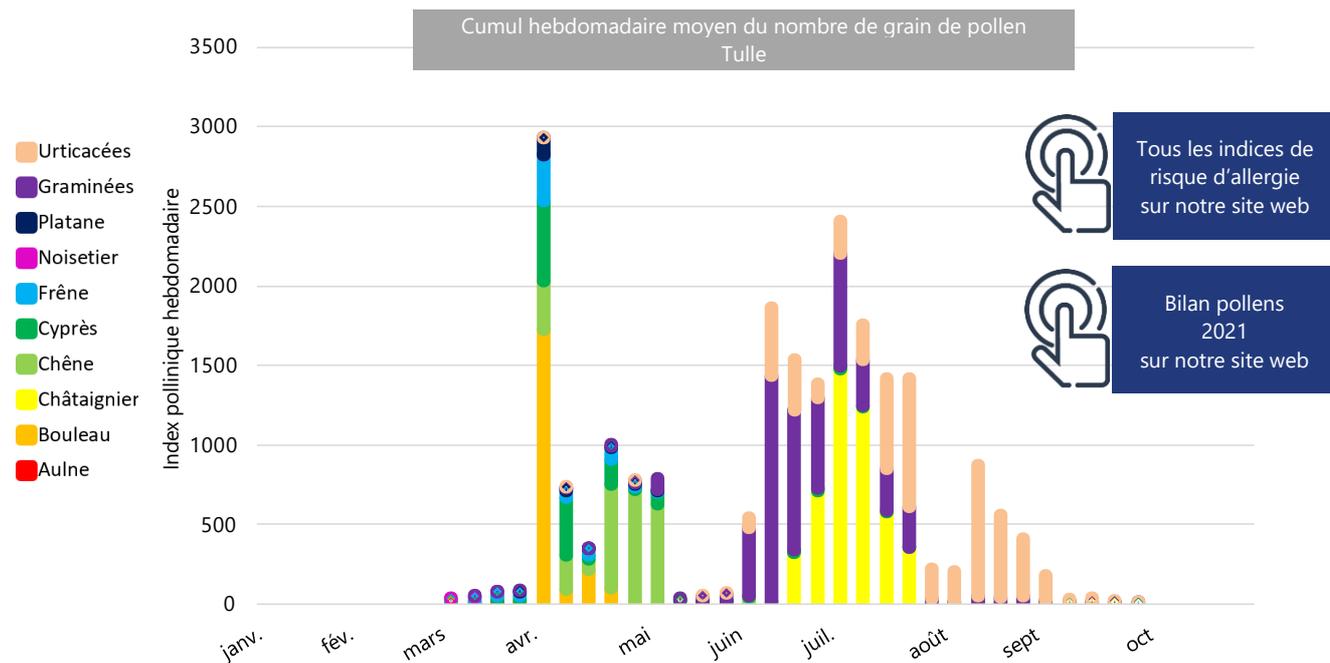
**Concentrations moyennes à la baisse entre 2012 et 2021 sauf pour l'ozone**

**Ozone O<sub>3</sub> +4%** légère hausse visible également au niveau régional (+3%) ; l'évolution fluctue au fil du temps, mais diminue depuis 2018

**Dioxyde d'azote NO<sub>2</sub> -34%** baisse significative du même ordre qu'au niveau régional (-37%)

**Particules en suspension PM10 -22%** baisse significative visible également à l'échelle régionale (-27%)

## Pollens



Les principaux **pollens** dans l'air observés sur le capteur de Tulle sont variés. Trois périodes importantes de pollinisation sont visibles.

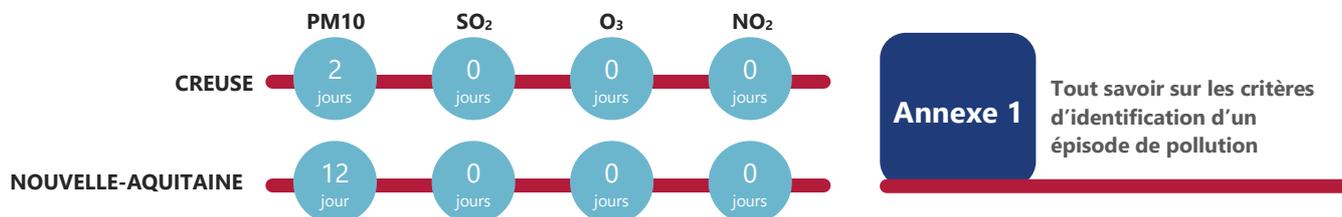
**Février et mars** noisetier, cyprès et frêne

**Printemps** bouleau et chêne

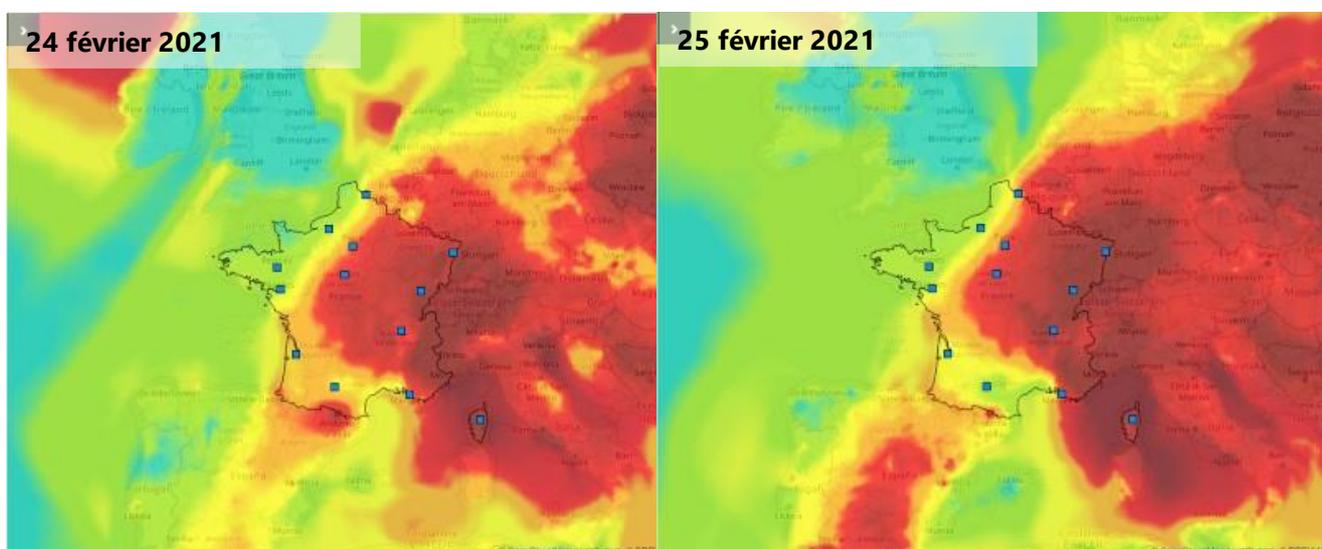
**Mai à juillet** graminées, châtaignier et urticacées

# Bilan de la Creuse

## Épisodes de pollution



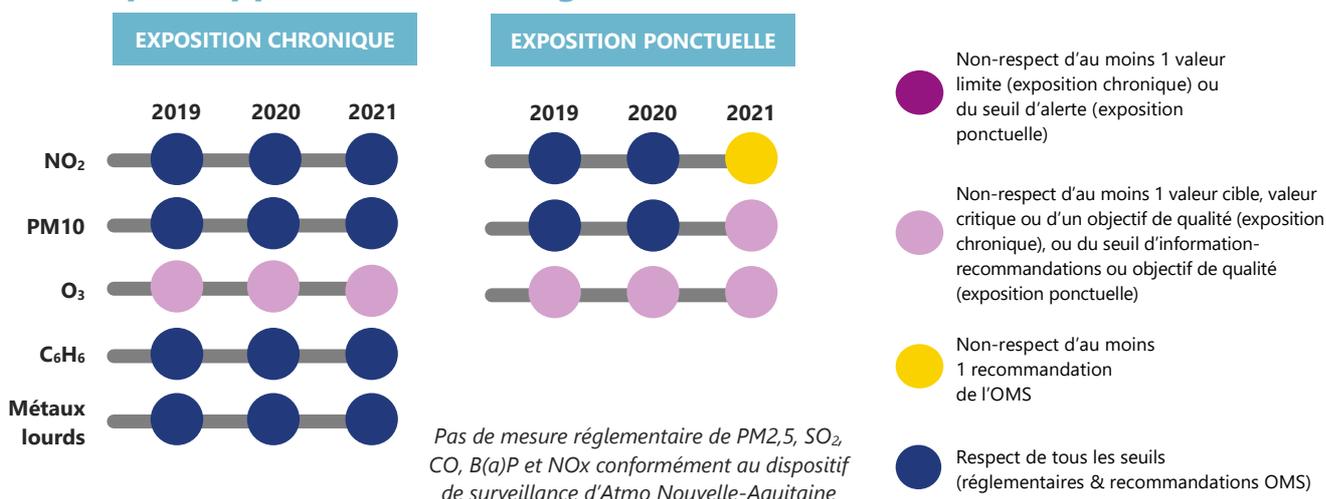
**Épisode du 24 et 25 février** : un dépassement du seuil d'information et recommandations pour les PM10 est caractérisé ces deux jours ; plusieurs départements de Nouvelle-Aquitaine sont touchés, l'épisode est d'ampleur nationale. L'origine de l'épisode est mixte : apport de poussières de sable du Sahara et activités d'épandages agricole et de combustion. A cela s'ajoutent des sources de pollution locale.



Un vent de sud favorable à l'apport de poussières désertiques domine sur la région dès le 24 février. La concentration moyenne journalière atteint environ 50 µg/m<sup>3</sup> en Creuse. Les masses d'air se décalent vers l'est le 25 février engendrant une diminution des concentrations mesurées en PM10.

## Concentrations mesurées par polluant

### Situation par rapport aux seuils réglementaires



**Exposition chronique (annuelle) : valeur limite, valeur cible, valeur critique, objectif de qualité et recommandations OMS**

**Exposition ponctuelle (heure et jour) : seuil d'alerte, seuil d'information-recommandations, valeurs limites horaire et journalière, objectif de qualité, recommandations OMS**

## À SAVOIR

Les données de mesure proviennent de l'intégralité du réseau fixe de mesure d'Atmo Nouvelle-Aquitaine. Les valeurs sont commentées par rapport aux seuils réglementaires (annexe 1) et aux recommandations de l'OMS en vigueur qui leur sont applicables.

### Annexe 2

Tout savoir sur le dispositif de mesure fixe en Nouvelle-Aquitaine

### Annexe 4

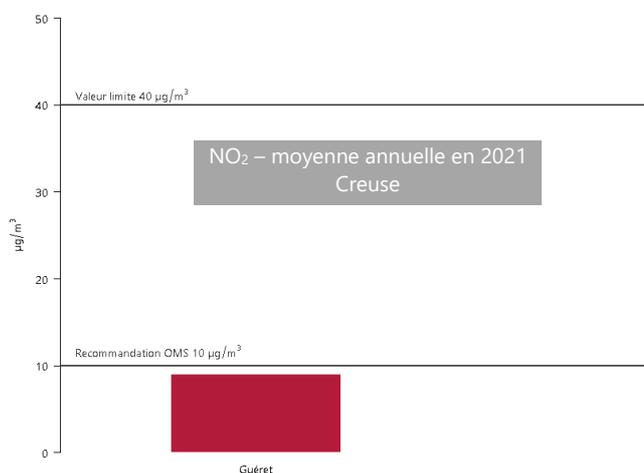
Retrouvez tous les résultats des mesures fixes par polluant

### Annexe 5

Tout savoir sur les polluants

## Dioxyde d'azote NO<sub>2</sub>

### Pollution chronique

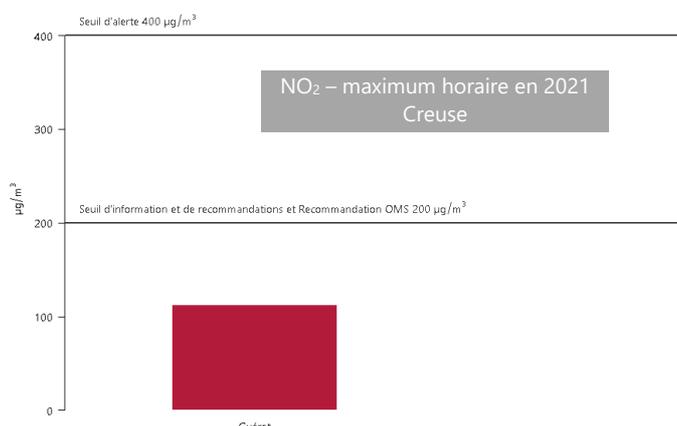


Valeur limite annuelle respectée sur la station  
Recommandation OMS annuelle respectée sur la station

#### Typologie des stations de mesure

■ Urbain - fond

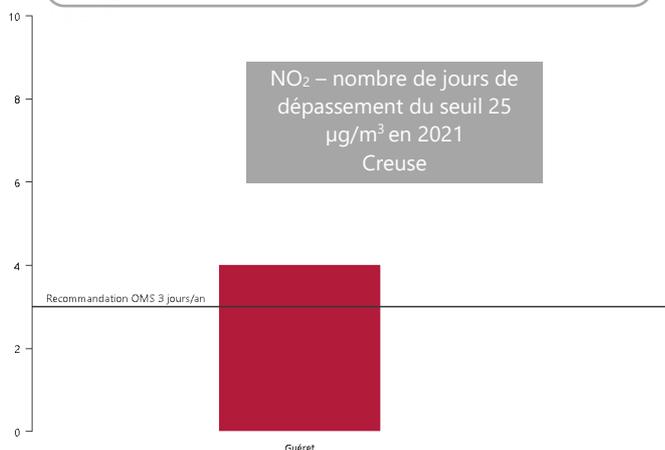
### Pollution ponctuelle



Seuil d'information et de recommandations, Seuil d'alerte et Recommandation OMS horaire respectés sur la station



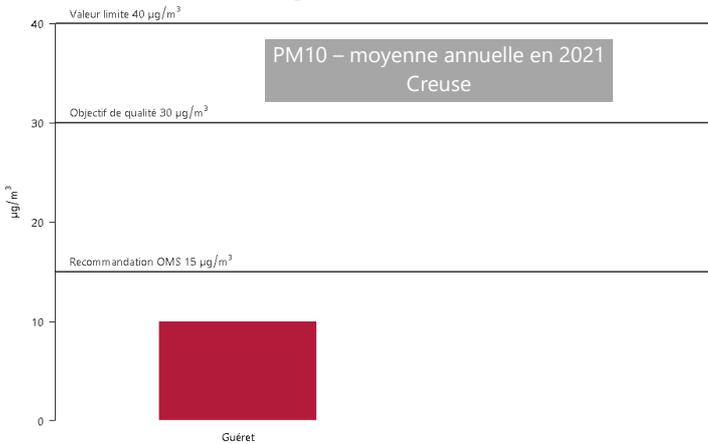
Valeur limite horaire respectée sur la station



Recommandation OMS journalière non respectée sur la station  
Nombre de jours = 9

# Particules en suspension PM10

## Pollution chronique

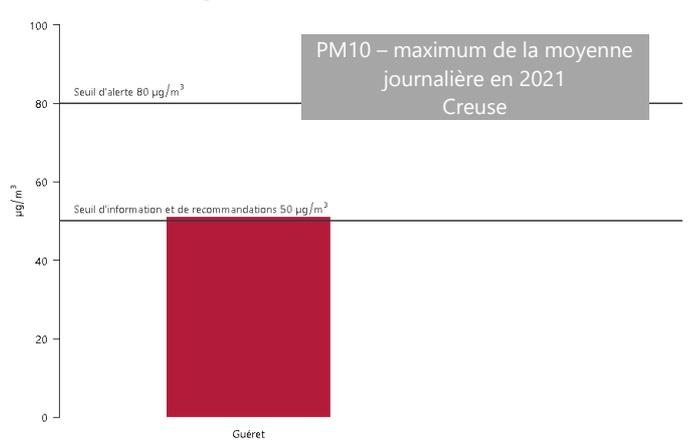


Valeur limite et objectif de qualité annuels respectés sur la station  
Recommandation OMS annuelle respectée sur la station

### Typologie des stations de mesure

- Urbain - fond
- Rural - fond

## Pollution ponctuelle



Seuil d'information et recommandations non respecté sur la station (concentration = 51  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ )



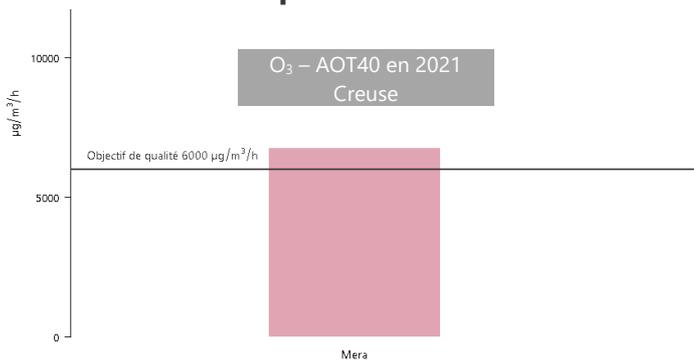
Seuil d'alerte respecté sur la station



Valeur limite journalière et Recommandation OMS journalière respectées sur la station

# Ozone O<sub>3</sub>

## Pollution chronique

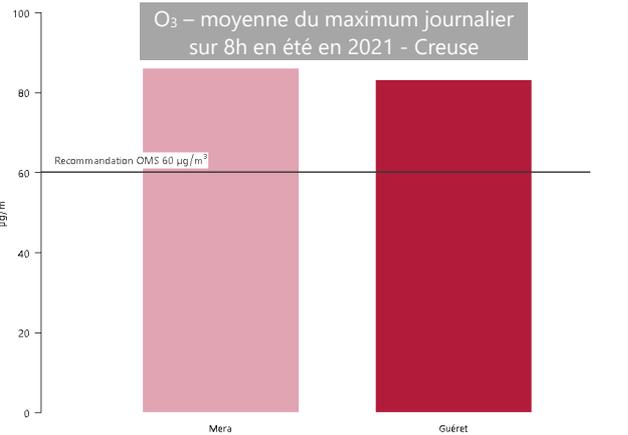


Objectif de qualité pour la protection de la végétation non respecté

Concentration AOT40 = 6 749  $\mu\text{g}/\text{m}^3/\text{h}$



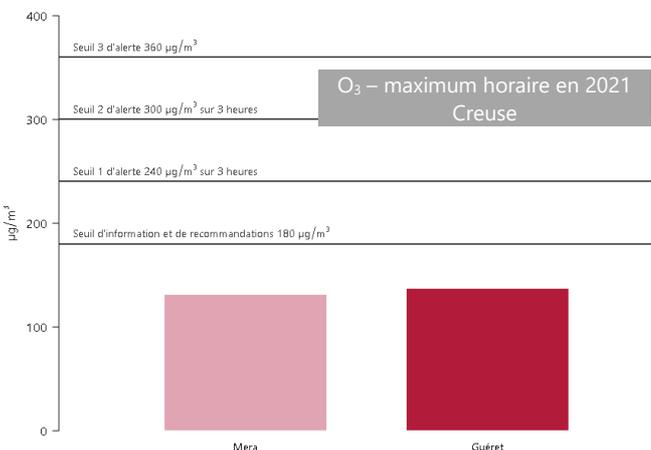
Valeur cible pour la protection de la végétation respectée



Recommandation OMS (pic saisonnier) non respectée sur les 2 stations

Concentrations de 83 et 86  $\mu\text{g}/\text{m}^3$

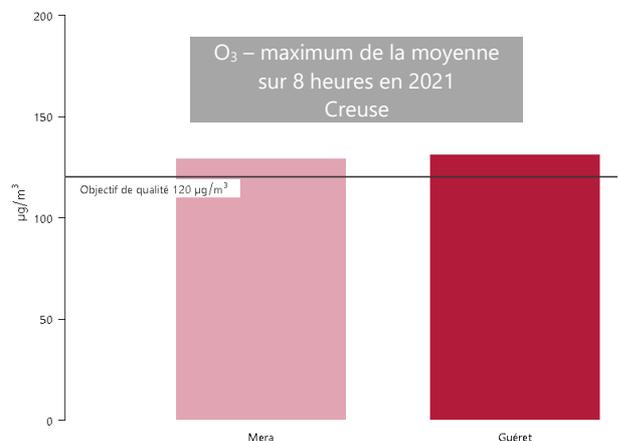
## Pollution ponctuelle



Seuil d'information et de recommandation et Seuil d'alerte respectés



Valeur cible pour la protection de la santé respectée sur les 2 stations

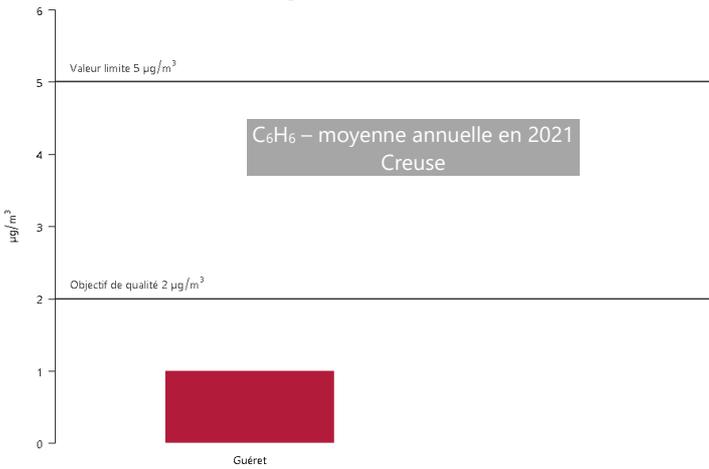


Objectif de qualité pour la protection de la santé non respecté sur les 2 stations (concentrations de 129 et 131  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ )

Recommandation OMS journalière non respectée pour les 2 stations (nombre de jours = 27 et 31)

## Benzène C<sub>6</sub>H<sub>6</sub>

### Pollution chronique



Valeur limite annuelle et objectif de qualité respectés sur la station

Typologie des stations de mesure

■ Urbain - fond

## Métaux lourds

### Pollution chronique Arsenic



Valeur cible respectée sur la station

### Pollution chronique Cadmium



Valeur cible respectée sur la station

### Pollution chronique Nickel



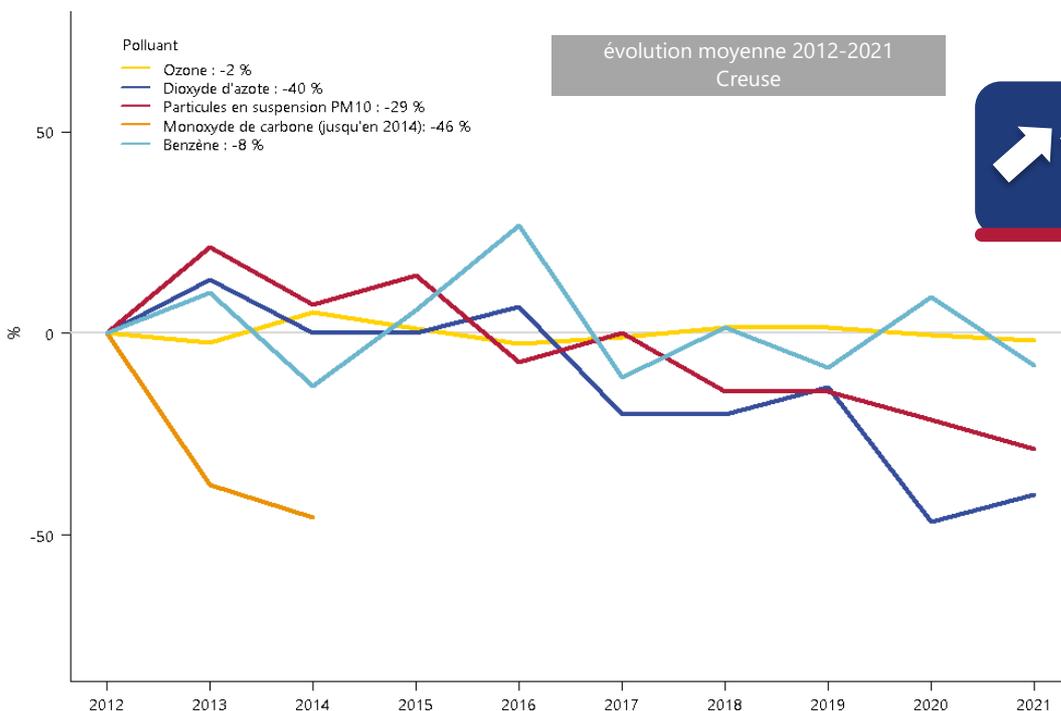
Valeur cible respectée sur la station

### Pollution chronique Plomb



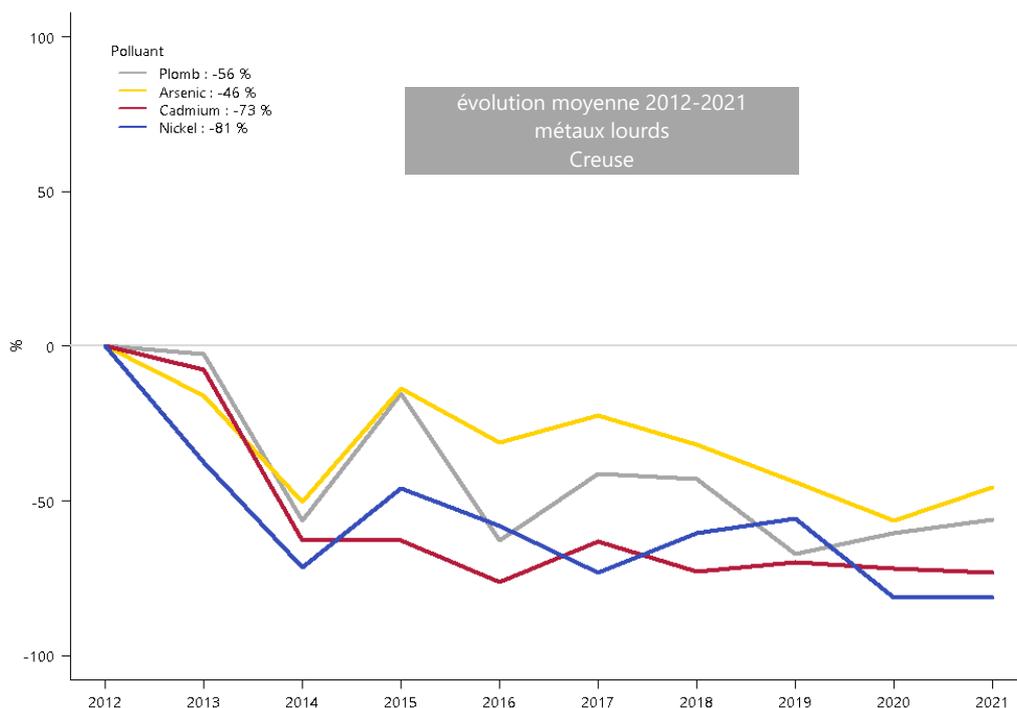
Valeur limite, objectif de qualité et recommandation OMS respectés sur la station

## Évolution temporelle



Concentrations moyennes à la baisse entre 2012 et 2021

**Ozone O<sub>3</sub> -2%** légère diminution, dans la suite de ces dernières années ; tendance inverse à l'évolution régionale (+3%)  
**Dioxyde d'azote NO<sub>2</sub> -40%** baisse significative du même ordre qu'au niveau régional (-37%)  
**Particules en suspension PM10 -29%** baisse significative visible également à l'échelle régionale (-27%)  
**Benzène C<sub>6</sub>H<sub>6</sub> -8%** diminution par rapport à 2012, semblable à la tendance régionale (-13%)



Les **quatre métaux lourds** témoignent de diminutions depuis 2012 assez marquées, malgré des fluctuations annuelles (les faibles concentrations mesurées peuvent impacter grandement les pourcentages d'évolution).

# Bilan de la Dordogne

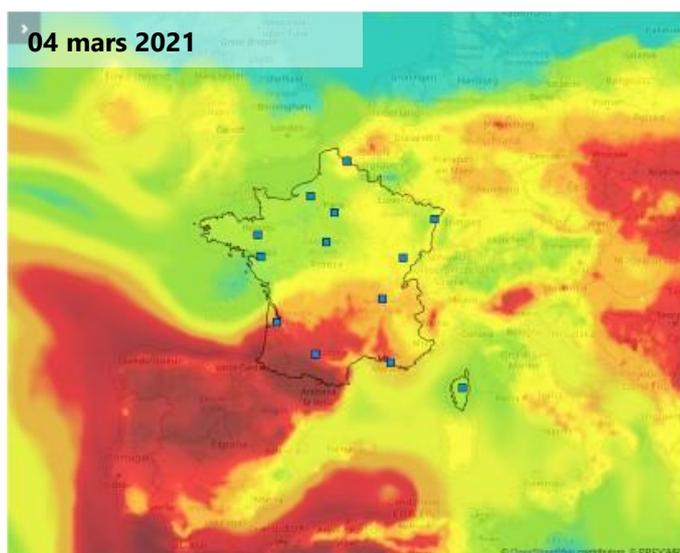
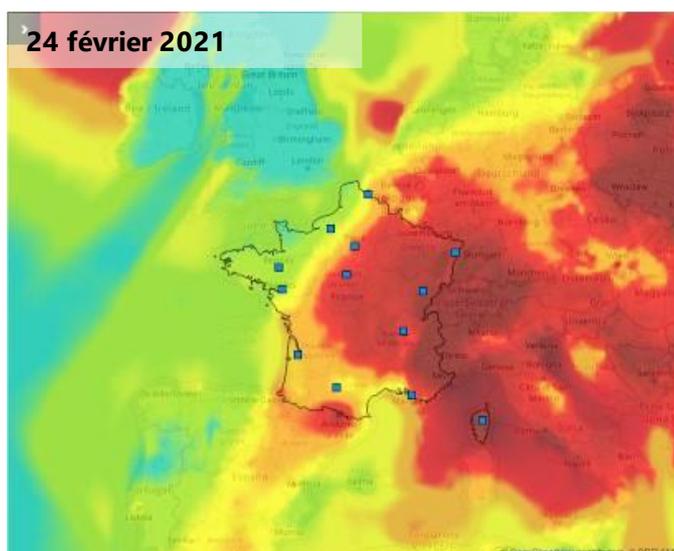
## Épisodes de pollution



### Annexe 1

Tout savoir sur les critères d'identification d'un épisode de pollution

**Épisode du 24 février :** un dépassement du seuil d'information et recommandations pour les PM10 est caractérisé sur plusieurs départements de Nouvelle-Aquitaine ; l'épisode est d'ampleur nationale. L'origine de l'épisode est mixte : apport de poussières de sable du Sahara et activités d'épandages agricole et de combustion. A cela s'ajoutent des sources de pollution locale. Un vent de sud favorable à l'apport de poussières désertiques domine

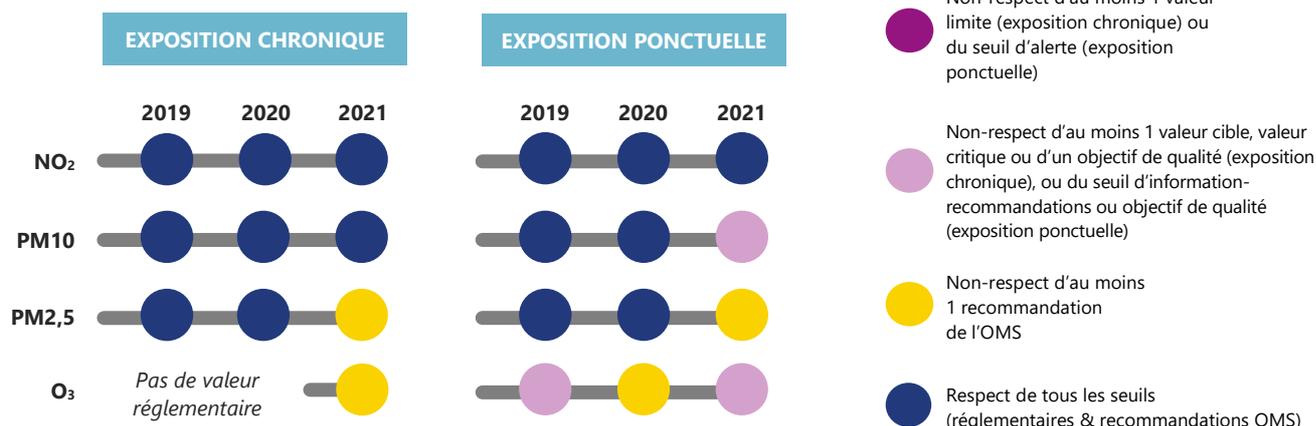


sur la région dès le 24 février. La concentration moyenne journalière atteint 52 µg/m<sup>3</sup> sur la station de Périgueux.

**Épisode du 4 mars :** un dépassement du seuil d'information et recommandations en PM10 est caractérisé. Les jours précédents un nouvel épisode de poussières Sahariennes atteint les départements du sud jusqu'à une incursion en Dordogne.

## Concentrations mesurées par polluant

### Situation par rapport aux seuils réglementaires



Pas de mesure réglementaire de SO<sub>2</sub>, CO, B(a)P, NO<sub>x</sub>, C<sub>6</sub>H<sub>6</sub> et métaux lourds conformément au dispositif de surveillance d'Atmo Nouvelle-Aquitaine

- Non-respect d'au moins 1 valeur limite (exposition chronique) ou du seuil d'alerte (exposition ponctuelle)
- Non-respect d'au moins 1 valeur cible, valeur critique ou d'un objectif de qualité (exposition chronique), ou du seuil d'information-recommandations ou objectif de qualité (exposition ponctuelle)
- Non-respect d'au moins 1 recommandation de l'OMS
- Respect de tous les seuils (réglementaires & recommandations OMS)

**Exposition chronique (annuelle) :** valeur limite, valeur cible, valeur critique, objectif de qualité et recommandations OMS

**Exposition ponctuelle (heure et jour) :** seuil d'alerte, seuil d'information-recommandations, valeurs limites horaire et journalière, objectif de qualité, recommandations OMS

## À SAVOIR

Les données de mesure proviennent de l'intégralité du réseau fixe de mesure d'Atmo Nouvelle-Aquitaine. Les valeurs sont commentées par rapport aux seuils réglementaires (annexe 1) et aux recommandations de l'OMS en vigueur qui leur sont applicables.

### Annexe 2

Tout savoir sur le dispositif de mesure fixe en Nouvelle-Aquitaine

### Annexe 4

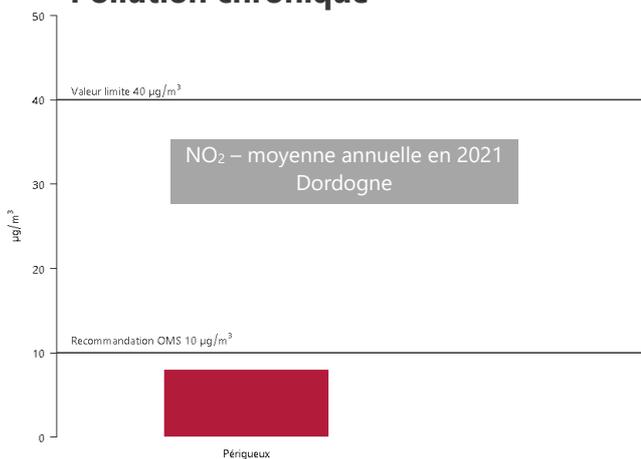
Retrouvez tous les résultats des mesures fixes par polluant

### Annexe 5

Tout savoir sur les polluants

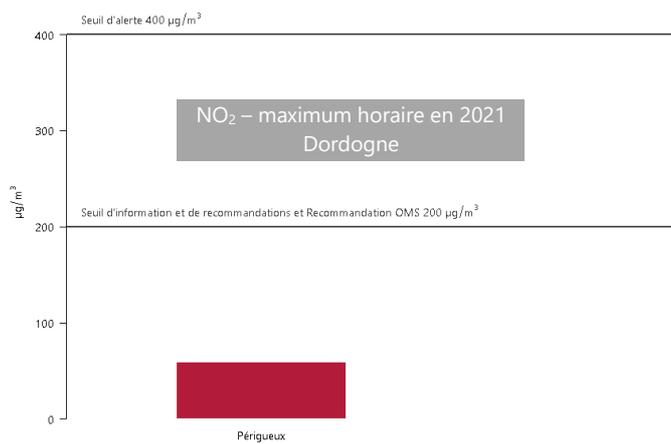
## Dioxyde d'azote NO<sub>2</sub>

### Pollution chronique



Valeur limite annuelle respectée sur la station  
Recommandation OMS annuelle respectée sur la station

### Pollution ponctuelle



Seuil d'information et de recommandations, Seuil d'alerte et Recommandation OMS horaire respectés sur la station

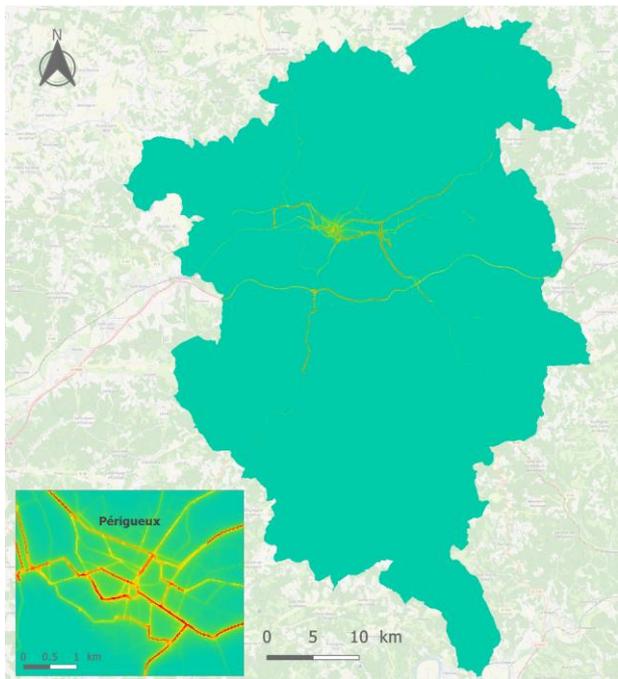


Valeur limite horaire respectée sur la station  
Recommandation OMS journalière respectée sur la station

### Typologie des stations de mesure

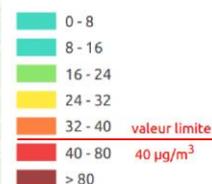
■ Urbain - fond

Ayant pour origine principalement le trafic routier, les concentrations simulées les plus élevées de dioxyde d'azote du Grand Périgueux sont rencontrées le long des axes à fort trafic : centre-ville et ponctuellement sur les axes principaux (nationales, départementales) pour lesquels la valeur limite réglementaire fixée à 40  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  est dépassée en 2021. Elle ne l'était pas en 2020 sur ces axes. La situation sanitaire en 2020, liée à la pandémie et aux différents confinements a entraîné une baisse du trafic routier et donc des concentrations en dioxyde d'azote (-35%). En 2021, la tendance est à la hausse avec une augmentation des concentrations de 18% par rapport à 2020. En comparaison à 2019 (hors pandémie), les concentrations en dioxyde d'azote ont diminué de 8% en 2021.



Le Grand Périgueux

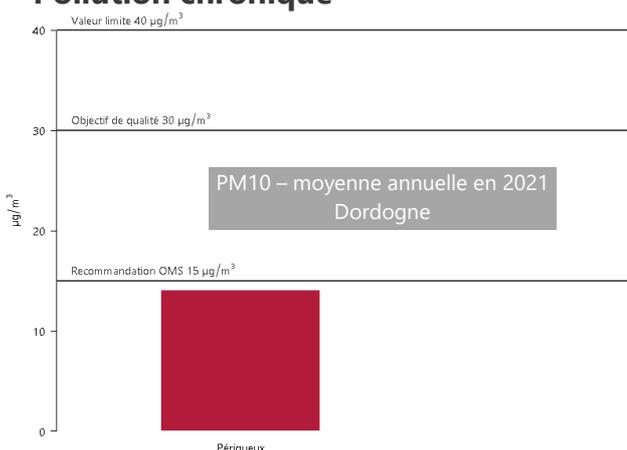
Dioxyde d'azote  
 $\text{NO}_2$   
Moyenne annuelle  
2021  
en  $\mu\text{g}/\text{m}^3$



version modèle  
perigueux\_v2.0

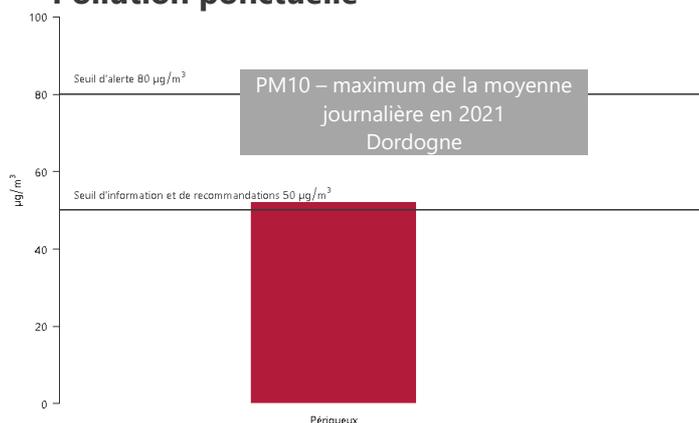
## Particules en suspension PM10

### Pollution chronique



**Valeur limite, objectif de qualité et recommandation OMS annuels respectés sur la station**

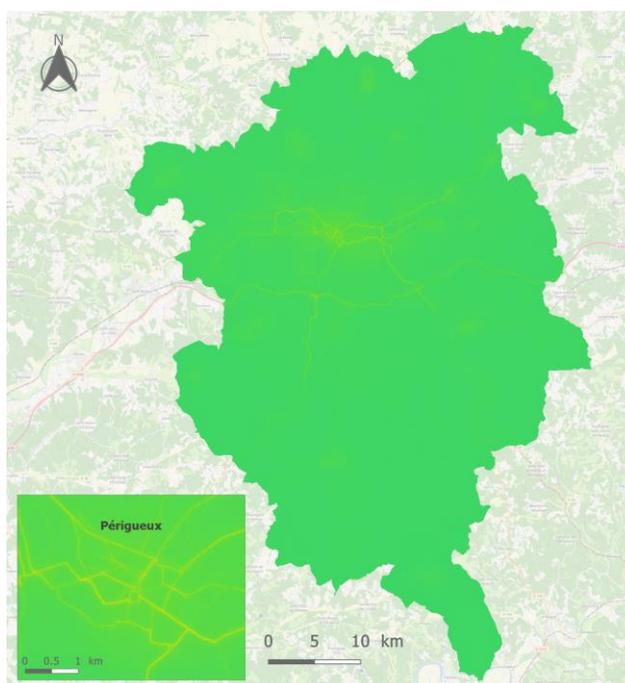
### Pollution ponctuelle



**Typologie des stations de mesure**  
 Urbain - fond

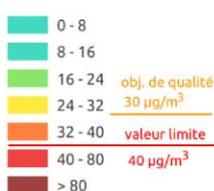
**Seuil d'information et recommandations non respecté** (concentration = 52  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ )  
 **Seuil d'alerte respecté sur la station**

**Valeur limite et recommandation OMS journalières respectées**



Le Grand Périgueux

Particules  
PM10  
Moyenne annuelle  
2021  
en  $\mu\text{g}/\text{m}^3$



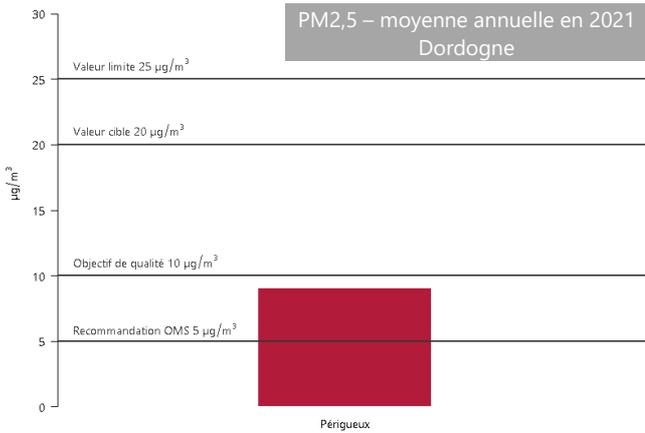
version modèle  
perigueux\_v2.0

Les sources de PM10 étant multiples en zone urbaine (chauffage, trafic routier, industrie, agriculture), les différences de concentration entre les axes routiers et les zones d'habitation sont peu marquées. Aucun dépassement de la valeur limite annuelle (à 40  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ) n'est constaté en 2021 sur le Grand Périgueux, comme en 2020 tout comme l'objectif de qualité établi à 30  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ .

Les niveaux simulés pour les PM10 en 2021 ont augmenté de 9% par rapport à 2020 et 2019 (qui étaient à des niveaux équivalents).

# Particules fines PM2,5

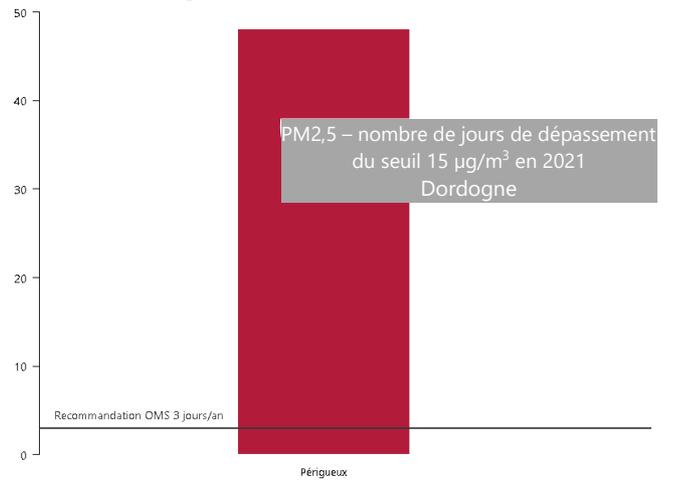
## Pollution chronique



**Valeur limite annuelle, valeur cible et objectif de qualité respectés sur la station**

**Recommandation OMS annuelle non respectée**  
Concentration = 9 µg/m<sup>3</sup>

## Pollution ponctuelle

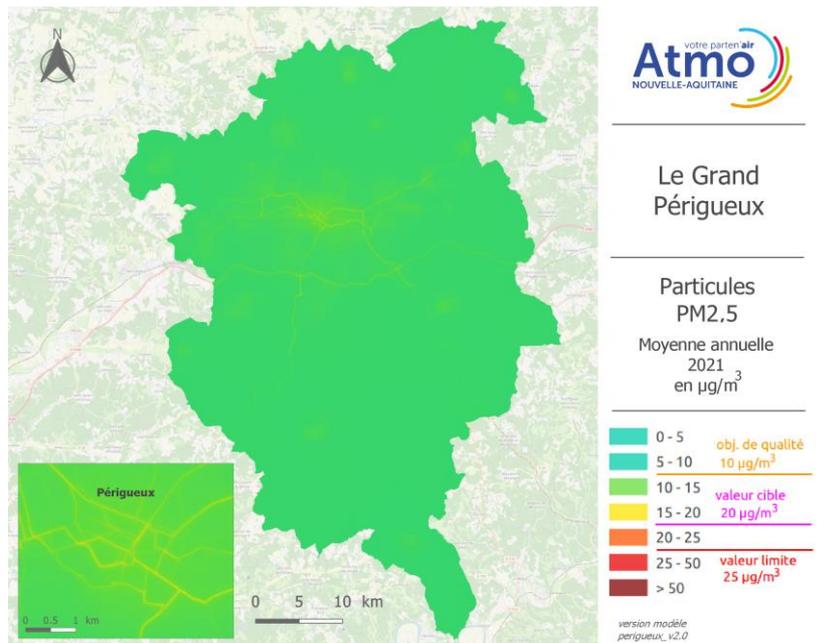


**Typologie des stations de mesure**

■ Urbain - fond

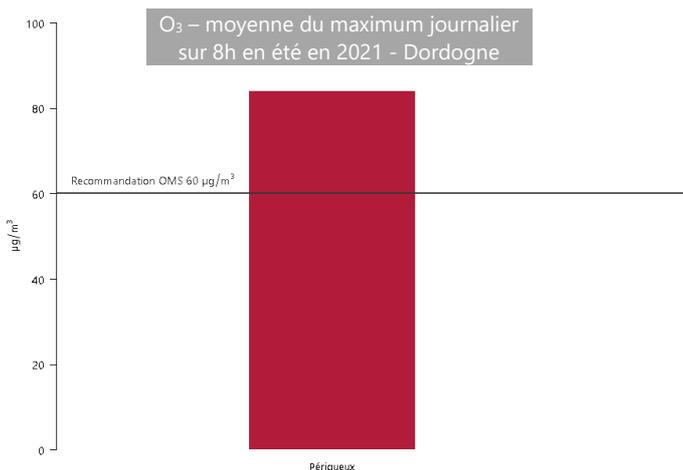
**Recommandation OMS journalière non respectée sur la station**  
Nombre de jours = 48

Les origines des PM2,5 sont globalement les mêmes que les PM10. La carte du Grand Périgueux présente des niveaux de PM2,5 plus importants le long des grands axes routiers, notamment l'autoroute A89 et les boulevards de Périgueux. Les valeurs limite et cible annuelles fixées respectivement à 25 µg/m<sup>3</sup> et 20 µg/m<sup>3</sup> ne sont pas dépassées. L'objectif de qualité (10 µg/m<sup>3</sup>) est dépassé au niveau du centre-ville de Périgueux et sur des axes principaux proches de la ville ainsi qu'au niveau de l'A89 et de la N21. Les niveaux simulés pour les PM2,5 en 2021 augmentent de 6% par rapport à 2020 et de 25% par rapport à 2019.



# Ozone O<sub>3</sub>

## Pollution chronique

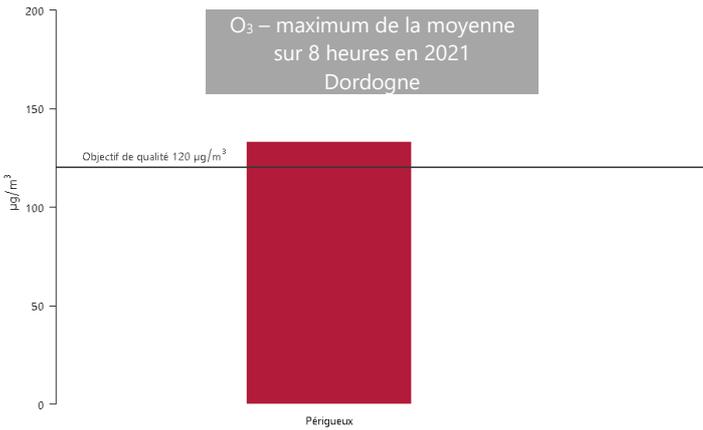


**Recommandation OMS (pic saisonnier) non respectée pour les 2 stations**  
Concentration = 84 µg/m<sup>3</sup>

**Typologie des stations de mesure**

■ Urbain - fond

## Pollution ponctuelle



**Objectif de qualité pour la protection de la santé non respecté**

Concentration = 133 µg/m<sup>3</sup>

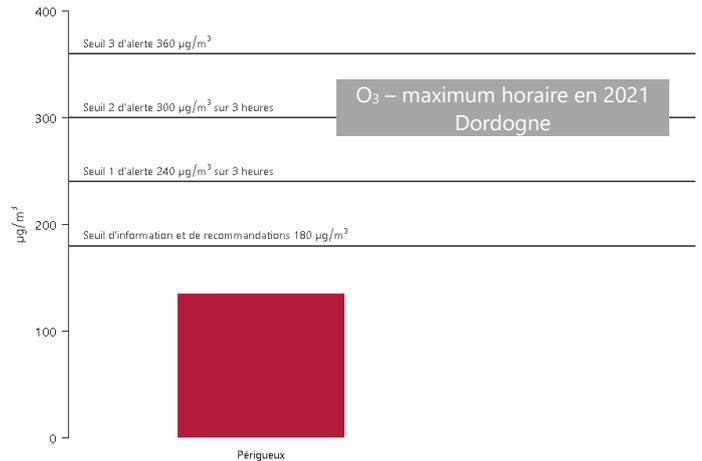


**Valeur cible pour la protection de la santé respectée**

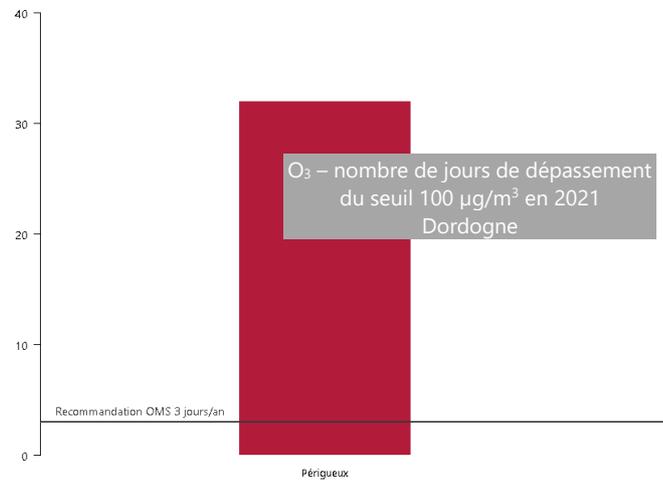
### Typologie des stations de mesure

■ Urbain - fond

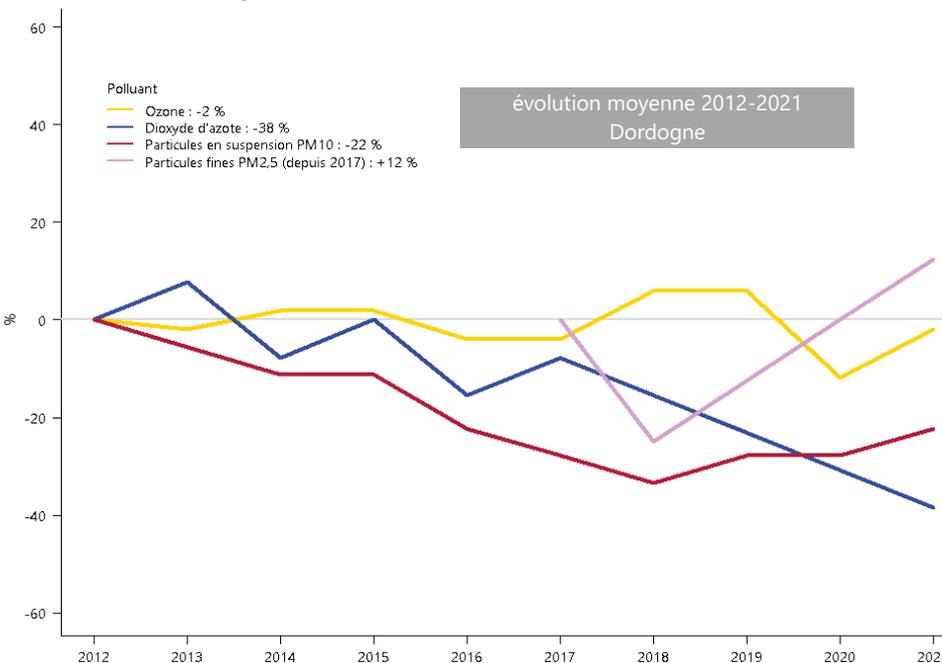
**Recommandation OMS journalière non respectée**  
Nombre de jours = 32



**Seuil d'information et recommandations et Seuil d'alerte respectés**



## Évolution temporelle



**Concentrations moyennes à la baisse entre 2012 et 2021 sauf pour les particules fines**

**Ozone O<sub>3</sub> -2%** légère baisse à la tendance inverse à l'évolution régionale (+3%)

**Dioxyde d'azote NO<sub>2</sub> -38%** baisse marquée identique au niveau régional (-37%)

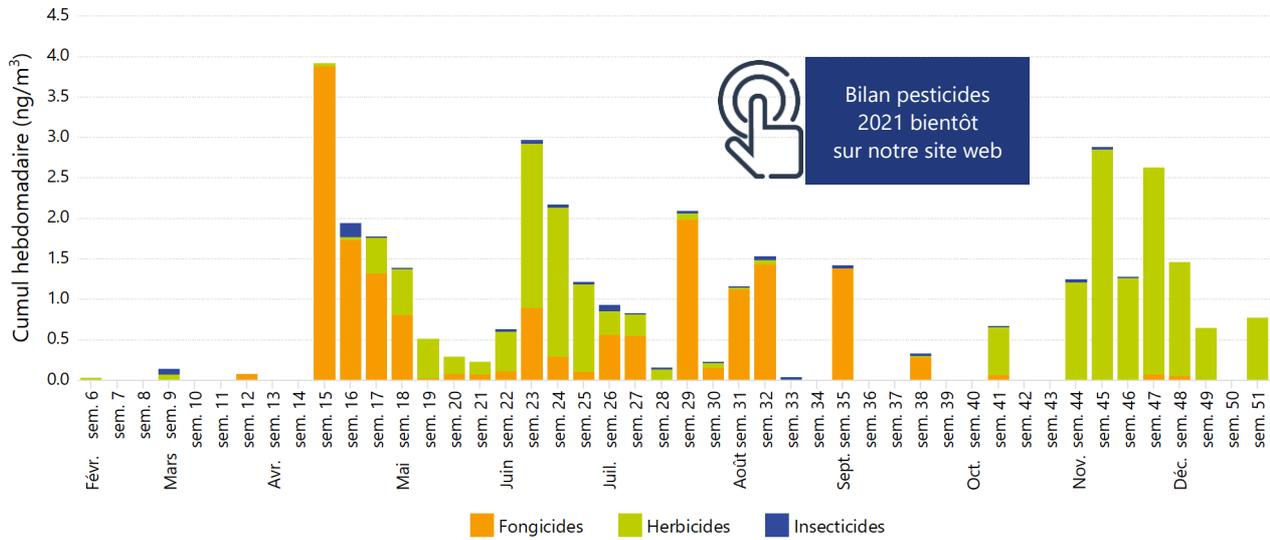
**Particules en suspension PM10 -22%** baisse significative de même ordre de grandeur que la baisse régionale (-27%)

**Particules fines PM2,5 +12%** évolution fluctuante avec hausse modérée à l'inverse de la tendance régionale (-31%)

## Pesticides

En 2021, les mesures de pesticides dans l'air sont effectuées en zone rurale, sur la communauté de communes de l'Isle Loue Auvézère en Périgord, dans un environnement dominé par les vergers de pommes.

### Isle Loue Auvézère en Périgord

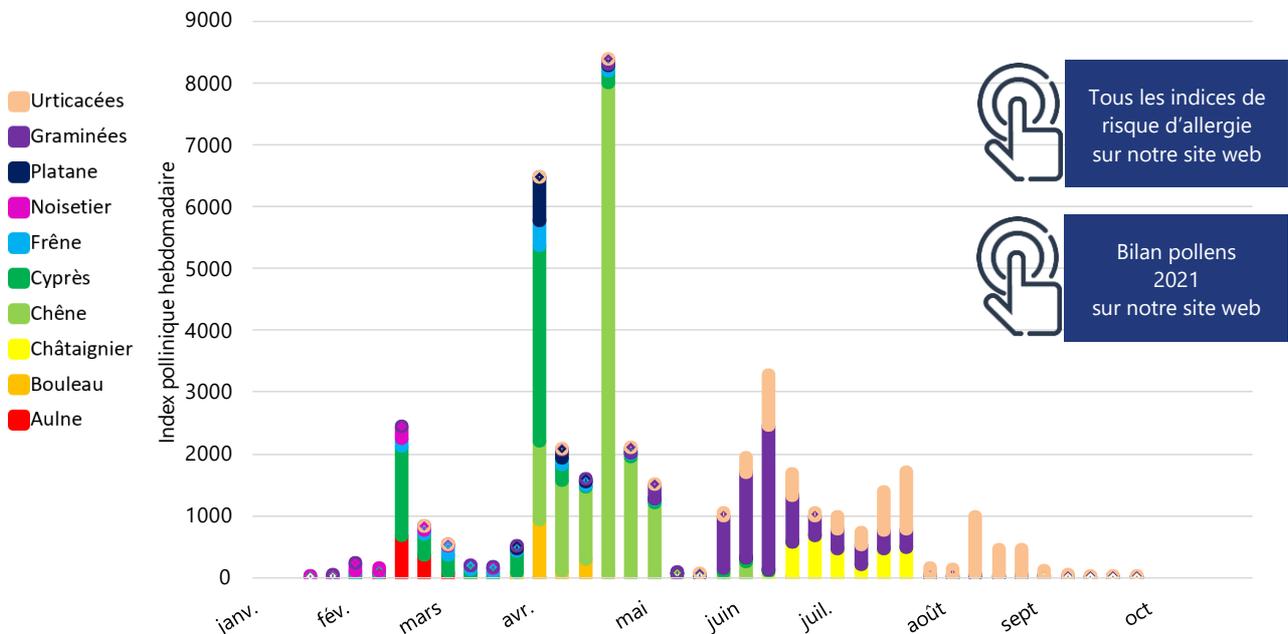


### Répartition des molécules selon les saisons

Les concentrations mesurées sur cette station sont les plus faibles enregistrées en 2021 en région. Elles augmentent au printemps et en été avec la présence d'herbicides et fongicides. Comme sur les autres stations régionales, la fin d'année est marquée par la présence des herbicides utilisés principalement sur les céréales d'hiver.

## Pollens

Cumul hebdomadaire moyen du nombre de grains de pollens Périgueux



Les principaux pollens dans l'air observés sur le capteur de Périgueux sont variés. Trois périodes importantes de pollinisation sont visibles.

**Février et mars** aulne et cyprès

**Printemps** bouleau et chêne

**Mai à juillet** graminées, châtaignier et urticacées.

## Épisodes de pollution

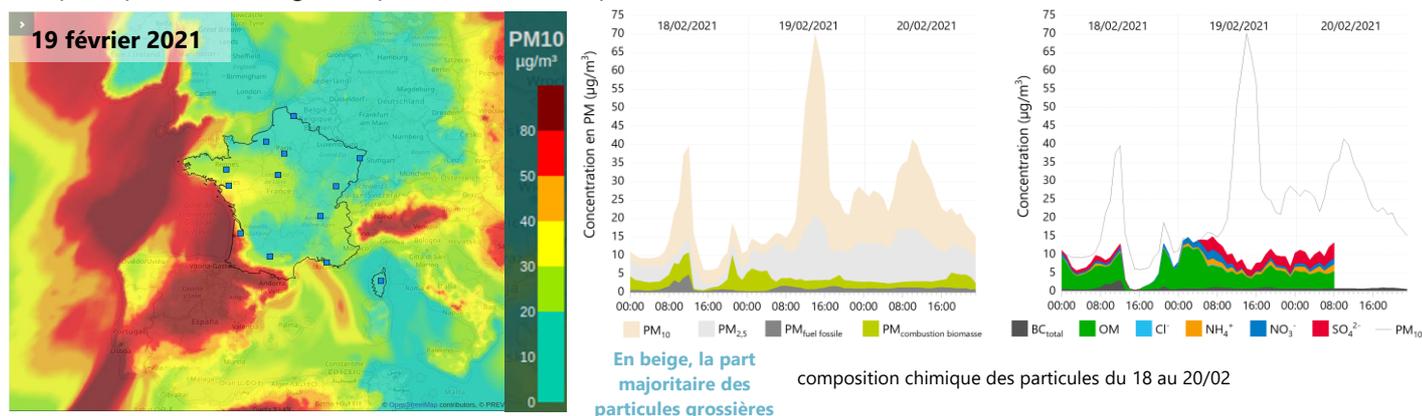


### Annexe 1

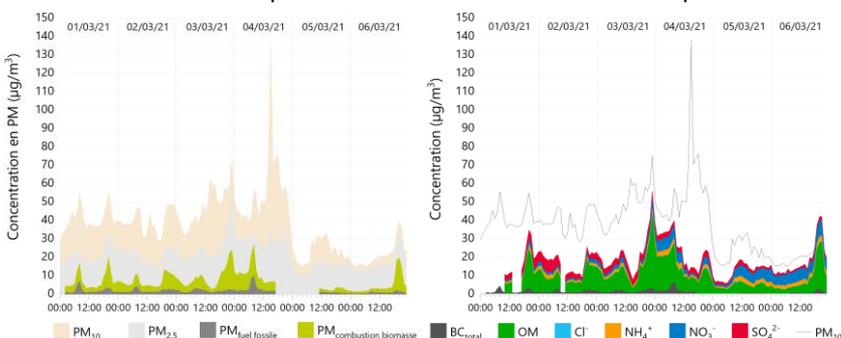
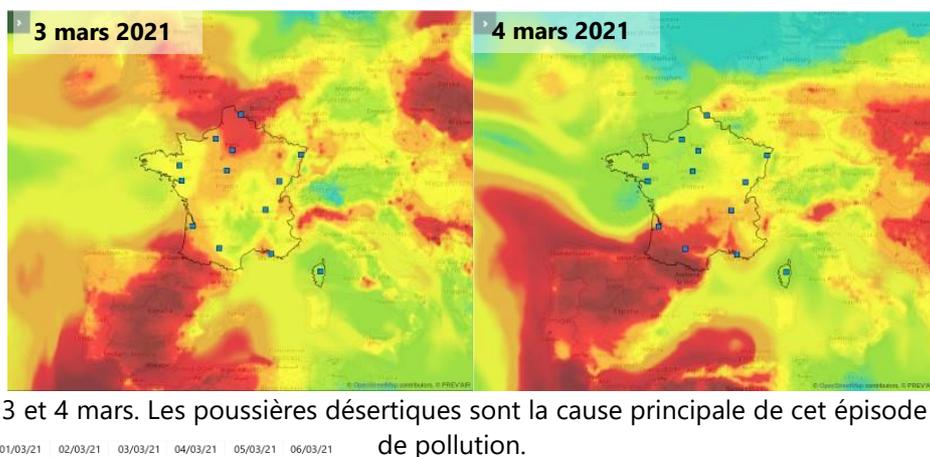
Tout savoir sur les critères d'identification d'un épisode de pollution

La présence d'appareils spécifiques sur la station de Talence permet d'identifier les sources de particules à l'origine des épisodes de pollution aux PM10 et notamment les sources de combustion. En effet, les particules peuvent être émises par différentes sources issues des activités humaines (chauffage au bois, trafic routier, agriculture, industrie, ...) ou être d'origine naturelle (embruns marins, poussières désertiques, ...).

**Épisode du 19 février :** un dépassement du seuil d'information et recommandations pour les PM10 est caractérisé. Ce jour-là, les particules proviennent des embruns marins (passage d'une tempête) et des poussières désertiques du Sahara. Phénomène surtout localisé au niveau des côtes, à l'échelle nationale également. Aucune source de combustion (chauffage au bois ou trafic routier) ou formation de composés secondaires (en raison des émissions agricoles et de combustion) n'entrent en jeu de manière prépondérante dans les concentrations en particules mesurées. Ces dernières sont principalement terrigènes (poussières désertiques).

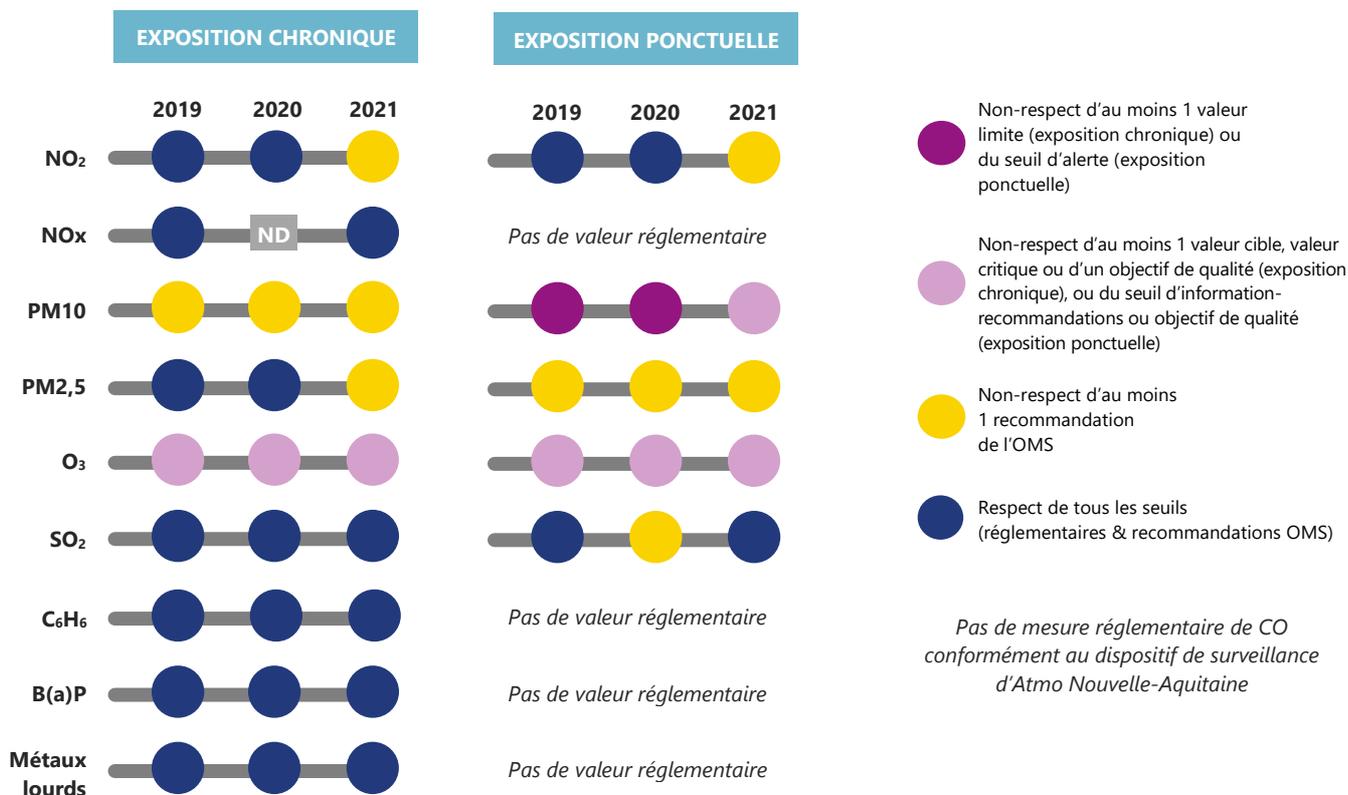


**Épisode du 2 au 4 mars :** un dépassement du seuil d'information et recommandations pour les PM10 est caractérisé sur plusieurs départements de Nouvelle-Aquitaine. La Gironde est touchée pendant 3 jours consécutifs. L'origine de l'épisode trouve sa source dans l'apport de poussières de sable du Sahara. Les sources de combustion n'entrent que très peu en jeu. Le chauffage au bois influence légèrement les concentrations en particules lors des 3 et 4 mars.



# Concentrations mesurées par polluant

## Situation par rapport aux seuils réglementaires



**Exposition chronique (annuelle) :** valeur limite, valeur cible, valeur critique, objectif de qualité et recommandations OMS

**Exposition ponctuelle (heure et jour) :** seuil d'alerte, seuil d'information-recommandations, valeurs limites horaire et journalière, objectif de qualité, recommandations OMS

### À SAVOIR

Les données de mesure proviennent de l'intégralité du réseau fixe de mesure d'Atmo Nouvelle-Aquitaine. Les valeurs sont commentées par rapport aux seuils réglementaires (annexe 1) et aux recommandations de l'OMS en vigueur qui leur sont applicables.

#### Annexe 2

Tout savoir sur le dispositif de mesure fixe en Nouvelle-Aquitaine

#### Annexe 4

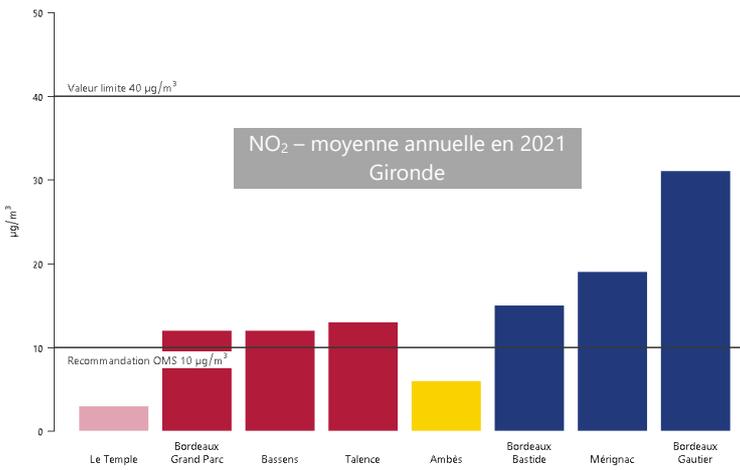
Retrouvez tous les résultats des mesures fixes par polluant

#### Annexe 5

Tout savoir sur les polluants

# Dioxyde d'azote NO<sub>2</sub> et oxydes d'azote NO<sub>x</sub>

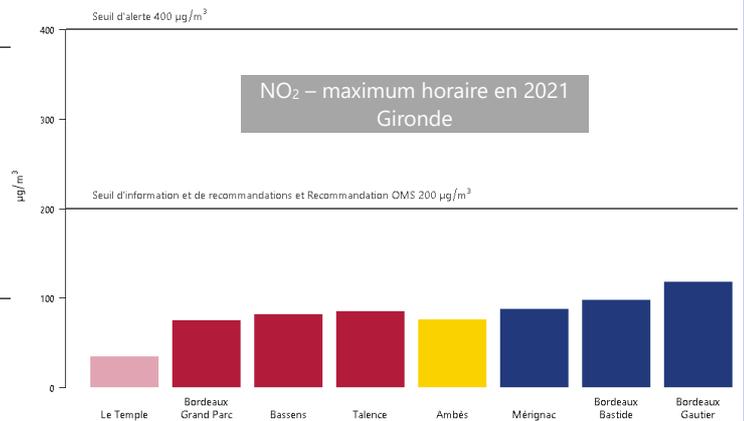
## Pollution chronique



**Valeur limite annuelle et Valeur critique des NO<sub>x</sub> (protection des écosystèmes) respectées sur les 8 stations**

**Recommandation OMS non respectée sur 6 stations**  
Concentrations entre 3 et 31 µg/m<sup>3</sup>

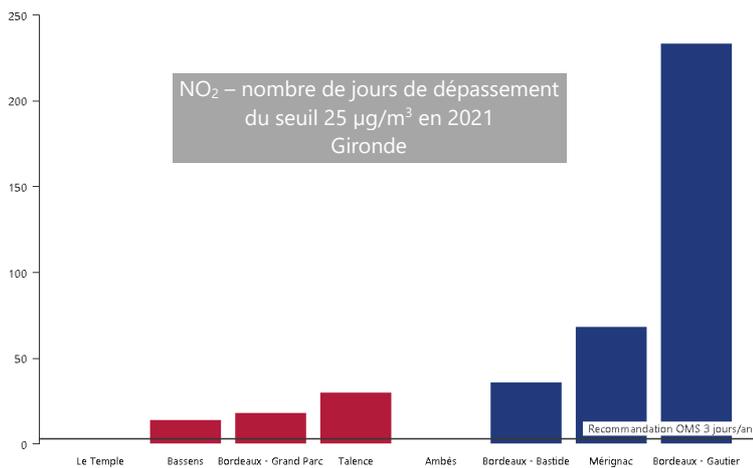
## Pollution ponctuelle



**Seuil d'information et de recommandations, Seuil d'alerte et Recommandation OMS respectés sur les 8 stations**

**Valeur limite horaire respectée sur les 8 stations**

## Pollution ponctuelle



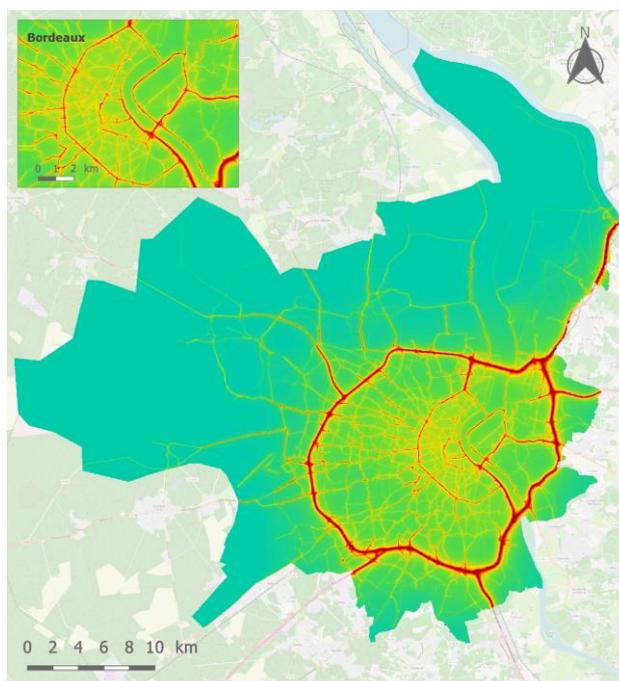
**Typologie des stations de mesure**

- Rural - fond
- Urbain - fond
- Industriel
- Trafic

**Recommandation OMS non respectée sur 6 stations**  
Nombre de jours entre 0 et 233

Ayant pour origine principalement le trafic routier, les concentrations simulées les plus élevées de dioxyde d'azote sont rencontrées le long des axes à fort trafic : autoroutes A10 et A63, rocade, les boulevards et une partie des quais pour lesquels la valeur limite réglementaire fixée à 40 µg/m<sup>3</sup> est dépassée en 2021.

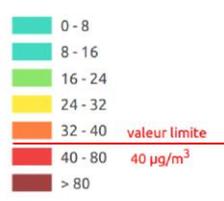
La situation sanitaire en 2020, liée à la pandémie et aux différents confinements a entraîné une baisse du trafic routier et donc des concentrations en dioxyde d'azote les faisant diminuer globalement de 35%. En 2021, la tendance est à la hausse avec une augmentation des concentrations en dioxyde d'azote de 42% par rapport à 2020 mais une baisse de 4% par rapport à 2019.



Atmo  
NOUVELLE-AQUITAINE

Bordeaux Métropole

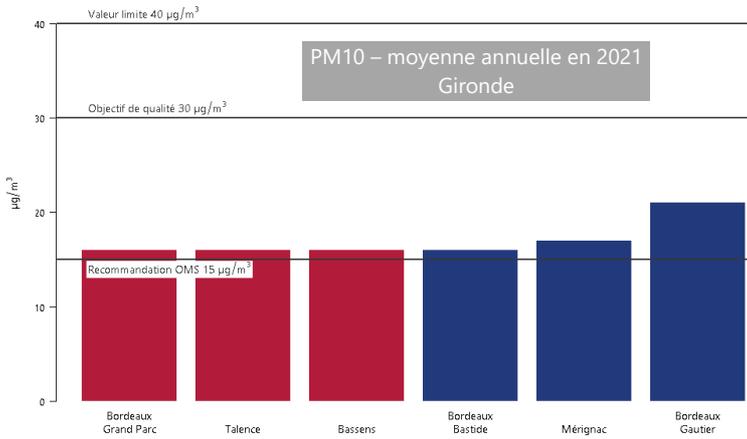
Dioxyde d'azote NO<sub>2</sub>  
Moyenne annuelle 2021 en µg/m



version modélisée bordeaux\_v5.0

# Particules en suspension PM10

## Pollution chronique

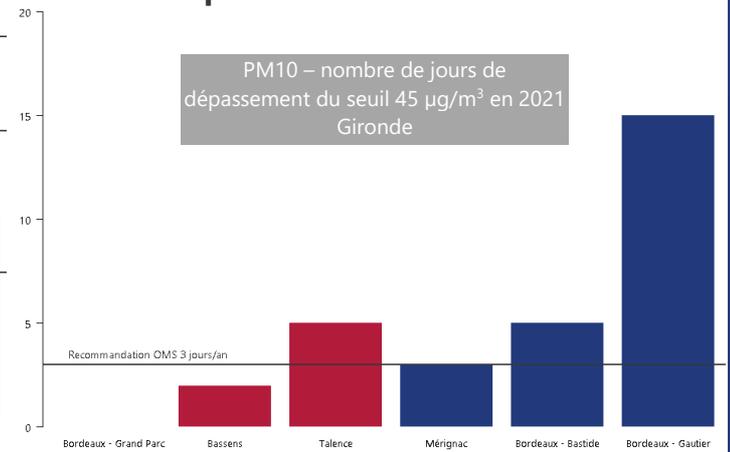


- Valeur limite annuelle et objectif de qualité respectés sur les 6 stations
- Recommandation OMS non respectée Concentrations entre 16 et 21 µg/m<sup>3</sup>

**Typologie des stations de mesure**

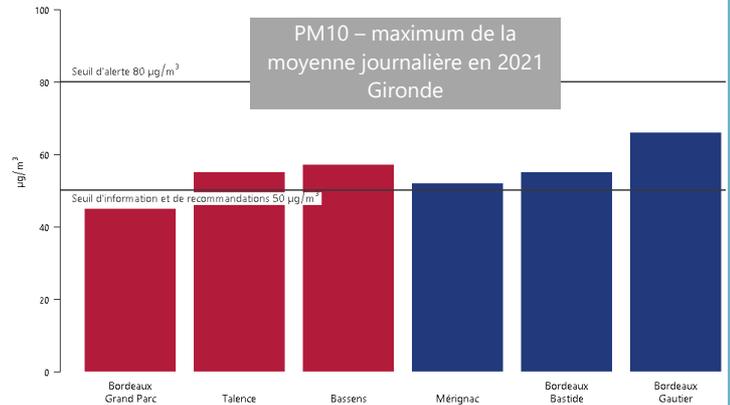
- Urbain - fond
- Trafic

## Pollution ponctuelle



- Recommandation OMS non respectée sur 3 stations**  
Nombre de jours entre 0 et 15

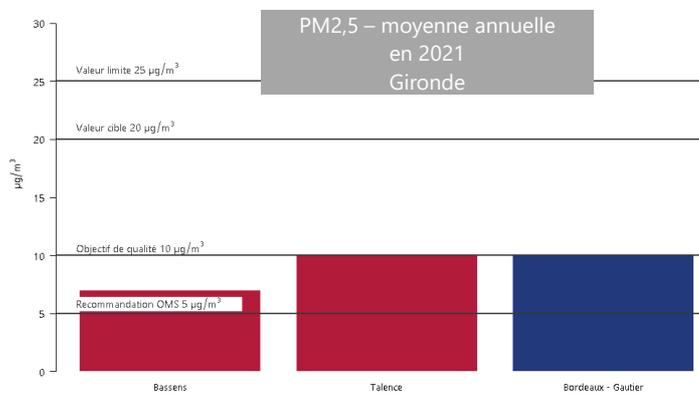
- Valeur limite journalière respectée



- Seuil d'information et de recommandations non respecté sur les 6 stations
- Seuil d'alerte non respecté sur 5 stations Concentrations entre 45 et 66 µg/m<sup>3</sup>

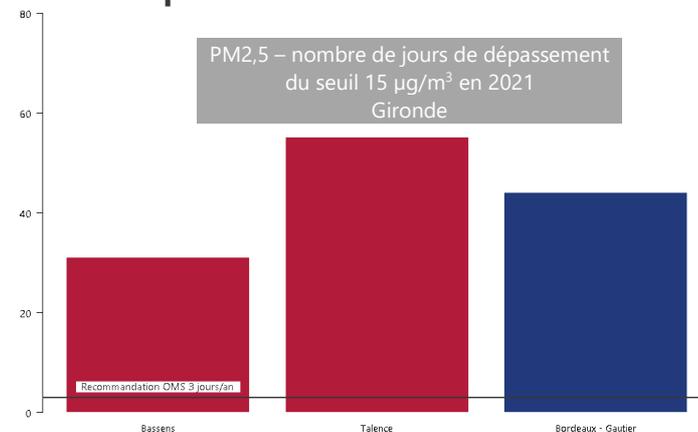
# Particules fines PM2,5

## Pollution chronique



- Valeur limite, valeur cible et objectif de qualité respectés sur les 3 stations
- Recommandation OMS non respectée sur les 3 stations Concentrations entre 7 et 10 µg/m<sup>3</sup>

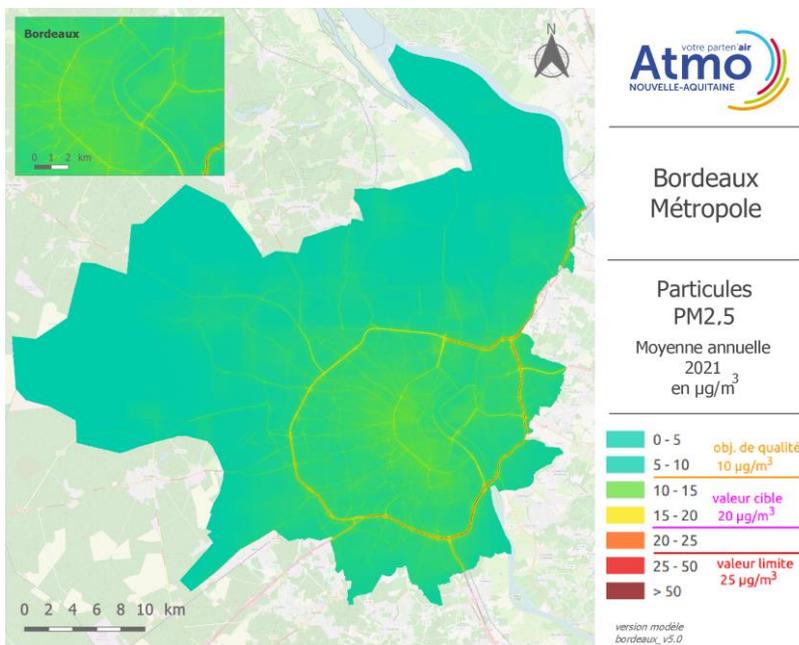
## Pollution ponctuelle



- Recommandation OMS non respectée sur les 3 stations**  
Nombre de jours entre 31 et 55

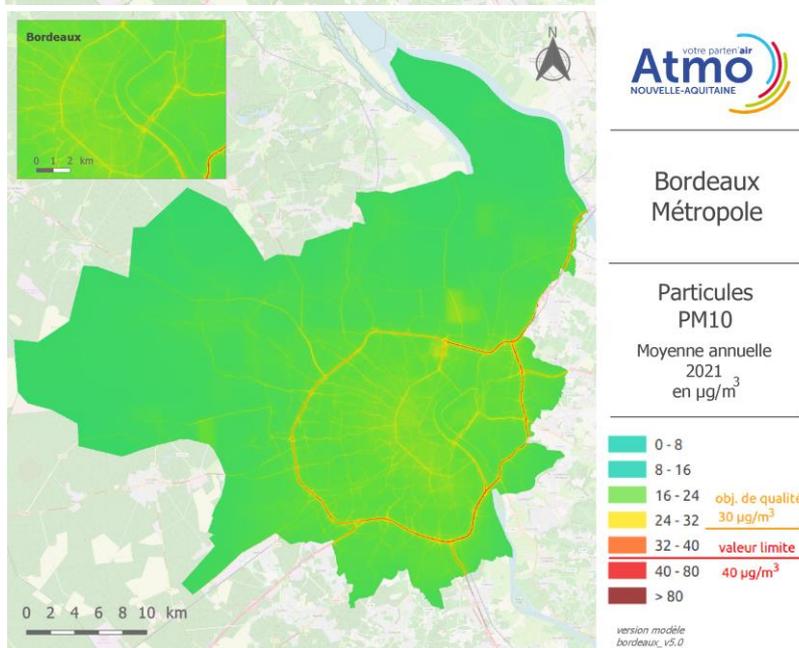
Les sources de **PM10** étant multiples en zone urbaine (chauffage, trafic routier, industrie, agriculture), les différences de concentration entre les axes routiers et les zones d'habitation sont peu marquées. Des dépassements très ponctuels de la valeur limite annuelle établie à  $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$  sont constatés sur Bordeaux Métropole au niveau de la rocade. L'objectif de qualité ( $30 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ) est dépassé sur la majorité de la rocade.

Les niveaux simulés pour les PM10 en 2021 restent à des niveaux similaires aux deux dernières années.



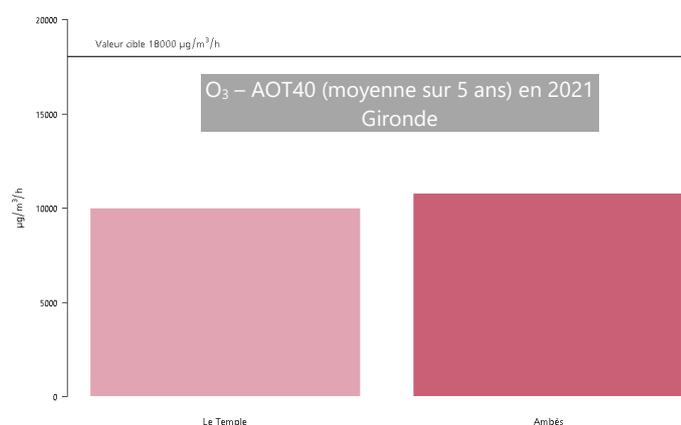
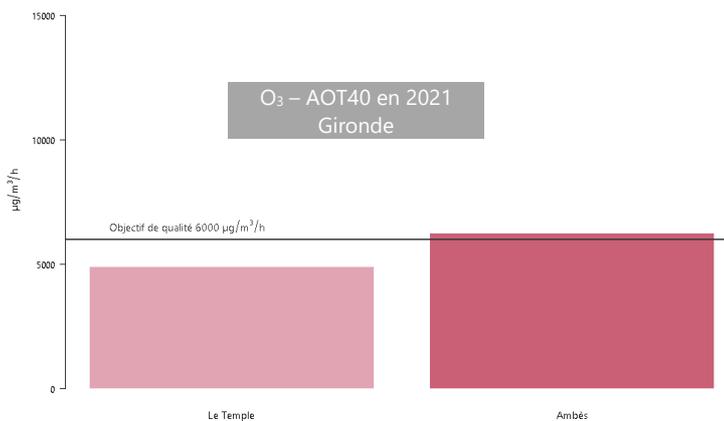
Les origines des **PM2,5** sont globalement les mêmes que les PM10. La carte de Bordeaux Métropole présente des niveaux de PM2,5 plus importants le long des grands axes routiers. La valeur limite ( $25 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ) est dépassée très ponctuellement sur la rocade. La valeur cible ( $20 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ) est dépassée sur la rocade et l'A10. L'objectif de qualité ( $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ) est dépassé sur de très nombreux axes routiers (principaux et secondaires) et sur le centre-ville de Bordeaux.

Les niveaux simulés pour les PM2,5 en 2021 diminuent de 36% par rapport à 2020 et reviennent à des niveaux plus faibles que 2019 (-19% par rapport à 2019).



## Ozone O<sub>3</sub>

### Pollution chronique

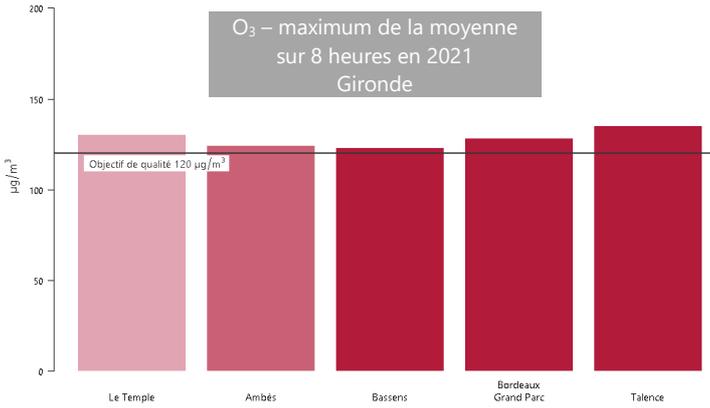


**Objectif de qualité pour la protection de la végétation non respecté sur 1 station**  
Concentrations AOT40 entre 4 885 et 6 240  $\mu\text{g}/\text{m}^3/\text{h}$

**Recommandation OMS (pic saisonnier) non respectée sur les 5 stations**  
Concentrations entre 81 et 85  $\mu\text{g}/\text{m}^3$

**Valeur cible pour la protection de la végétation respectée sur les 2 stations**

## Pollution ponctuelle



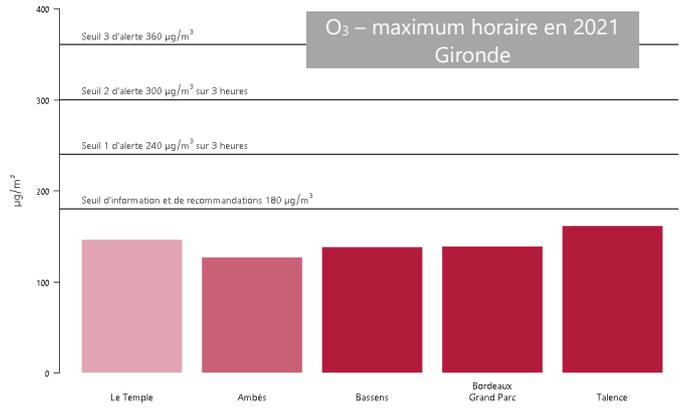
**Objectif de qualité pour la protection de la santé non respecté sur les 5 stations**  
Concentrations entre 123 et 135 µg/m<sup>3</sup>



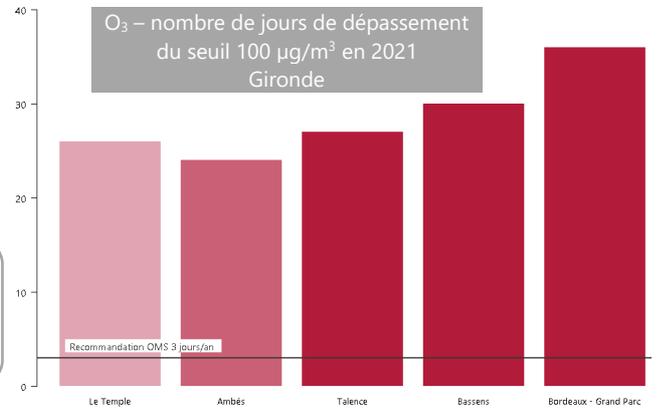
**Valeur cible pour la protection de la santé respectée sur les 5 stations**



**Recommandation OMS journalière non respectée sur les 5 stations**  
Nombre de jours entre 24 et 36

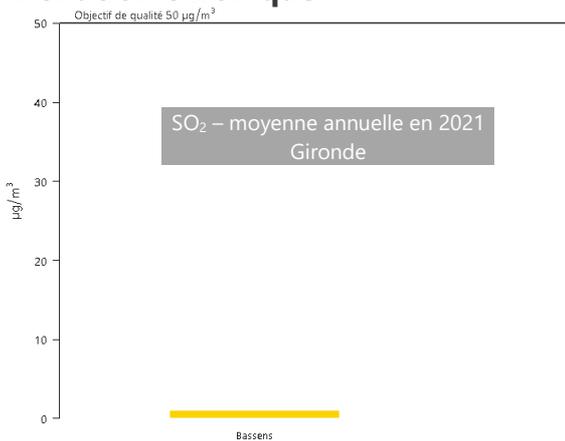


**Seuil d'information et de recommandations et d'alerte respectés sur les 5 stations**



## Dioxyde de soufre SO<sub>2</sub>

### Pollution chronique

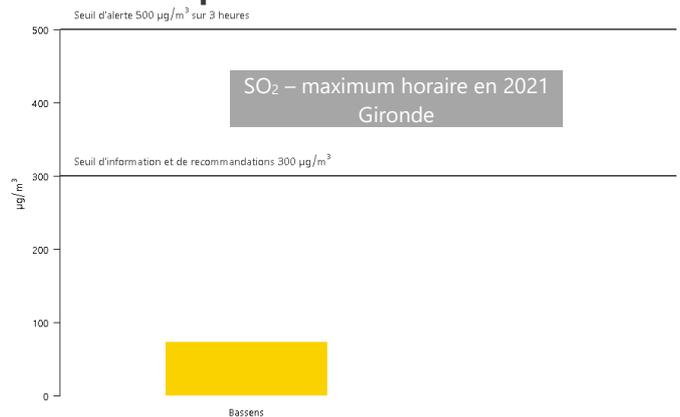


**Objectif de qualité respecté**

#### Typologie des stations de mesure

- Rural - fond
- Péri-Urbain - fond
- Urbain - fond
- Industriel

### Pollution ponctuelle



**Seuil d'information et de recommandations et Seuil d'alerte respectés**



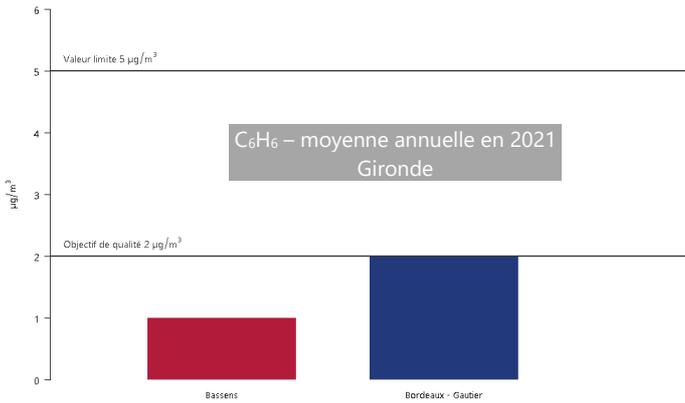
**Valeurs limites horaire et journalière respectées**



**Recommandation OMS respectée**

## Benzène C<sub>6</sub>H<sub>6</sub>

### Pollution chronique



Valeur limite annuelle et objectif de qualité respectés sur les 2 stations

## Benzo(a)pyrène B(a)P

### Pollution chronique



Valeur cible respectée sur la station

#### Typologie des stations de mesure

- Trafic
- Urbain - fond
- Industriel

## Métaux lourds

### Pollution chronique Arsenic



Valeur cible respectée sur la station

### Pollution chronique Cadmium



Valeur cible respectée sur la station

#### Typologie des stations de mesure

- Industriel

### Pollution chronique Nickel



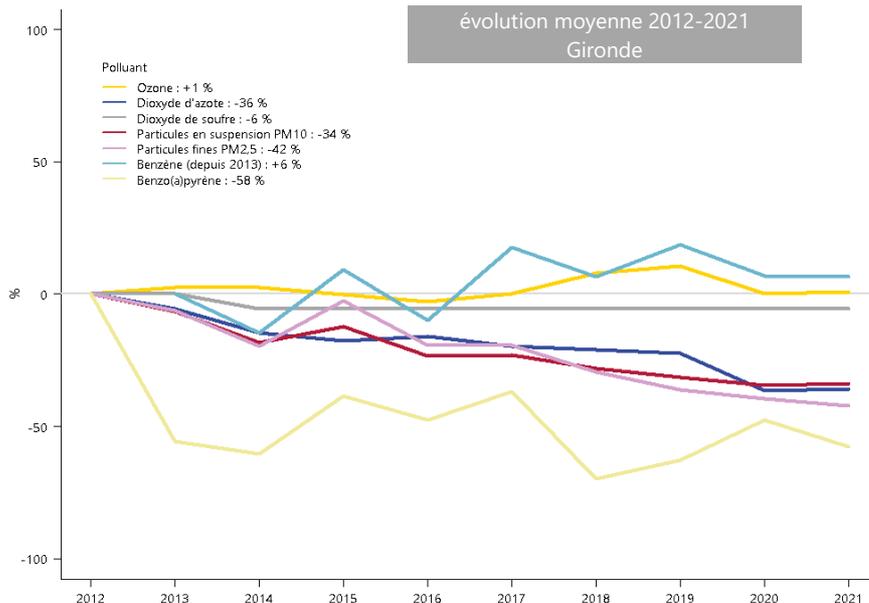
Valeur cible respectée sur la station

### Pollution chronique Plomb



Valeur limite, objectif de qualité et recommandation OMS respectés sur la station

## Évolution temporelle



années avec une tendance à la hausse qui se maintient, en légère augmentation par rapport à 2012 ; à l'inverse de la tendance régionale (-13%)

**Benzo(a)pyrène B(a)P -58%** les concentrations annuelles sont à la baisse depuis 2012, avec quelques sursauts annuels ; tendance en accord avec l'évolution régionale (-40%)



Concentrations moyennes à la baisse entre 2012 et 2021, sauf pour l'ozone et le benzène

**Ozone O<sub>3</sub> +1%** tendance stable, en accord avec la tendance régionale (+3%)

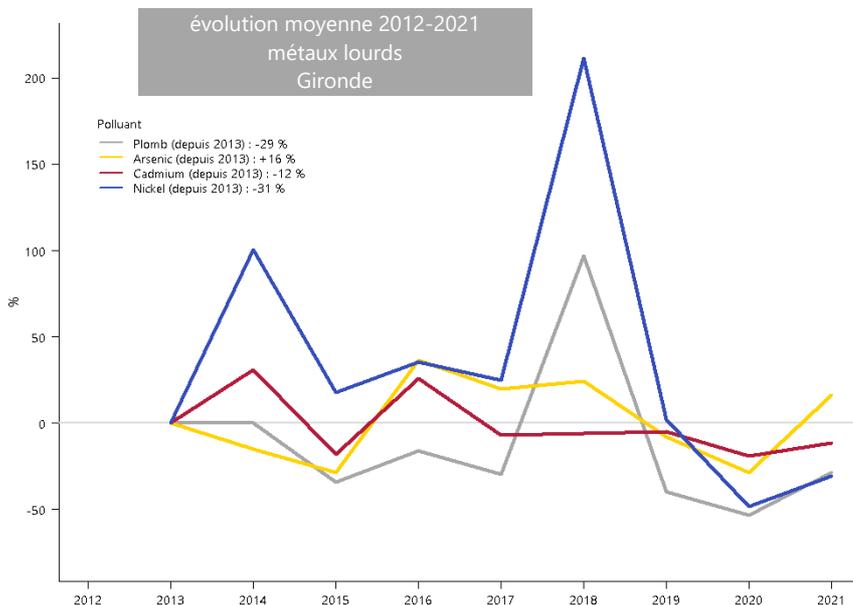
**Dioxyde d'azote NO<sub>2</sub> -36%** baisse marquée identique au niveau régional (-37%)

**Dioxyde de soufre SO<sub>2</sub> -6%** depuis 2012 ; évolution stable en raison de concentrations assez faibles ; tendance en accord avec l'évolution régionale (-16%)

**Particules en suspensions PM10 -34%** baisse significative, en concordance avec la baisse régionale (-27%)

**Particules fines PM2,5 -42%** forte baisse depuis 2012, en accord avec la tendance régionale (-31%)

**Benzène C<sub>6</sub>H<sub>6</sub> +6%** évolution fluctuante selon les années avec une tendance à la hausse qui se maintient, en légère augmentation par rapport à 2012 ; à l'inverse de la



Concentrations moyennes à la baisse pour les métaux lourds entre 2012 et 2021, sauf pour l'arsenic

**Arsenic +16 %** évolution à la hausse à l'inverse de la tendance régionale (-9%)

**Plomb -29%** tendance en contradiction avec la tendance régionale (+11%)

**Cadmium -12 % et Nickel -31 %** tendances à la baisse en accord avec l'évolution régionale (respectivement -13% et -29%)

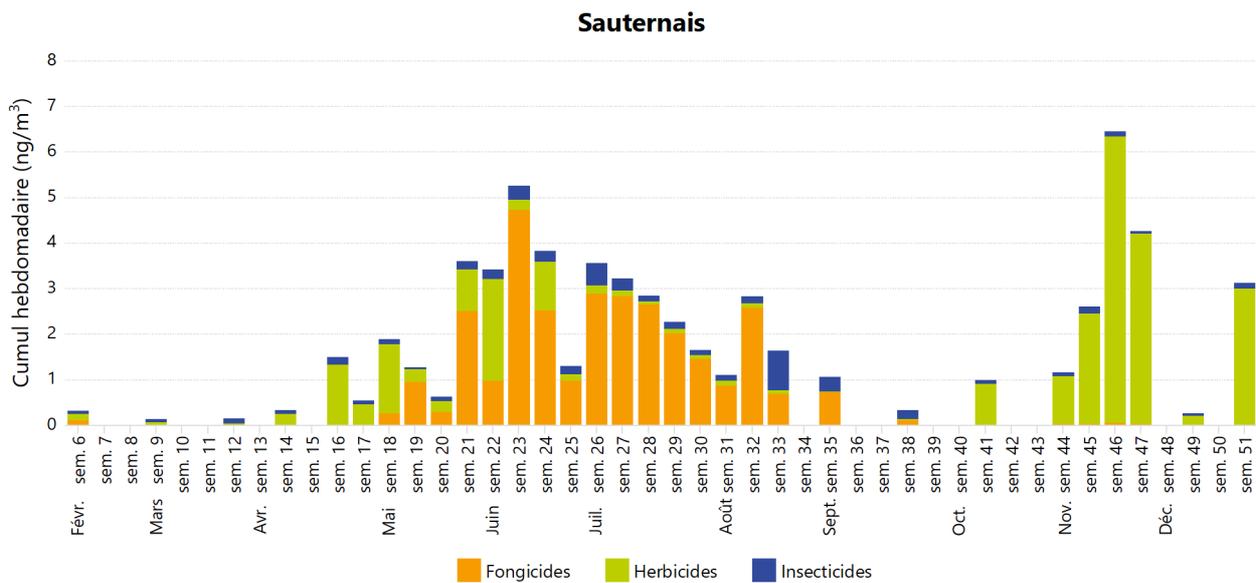
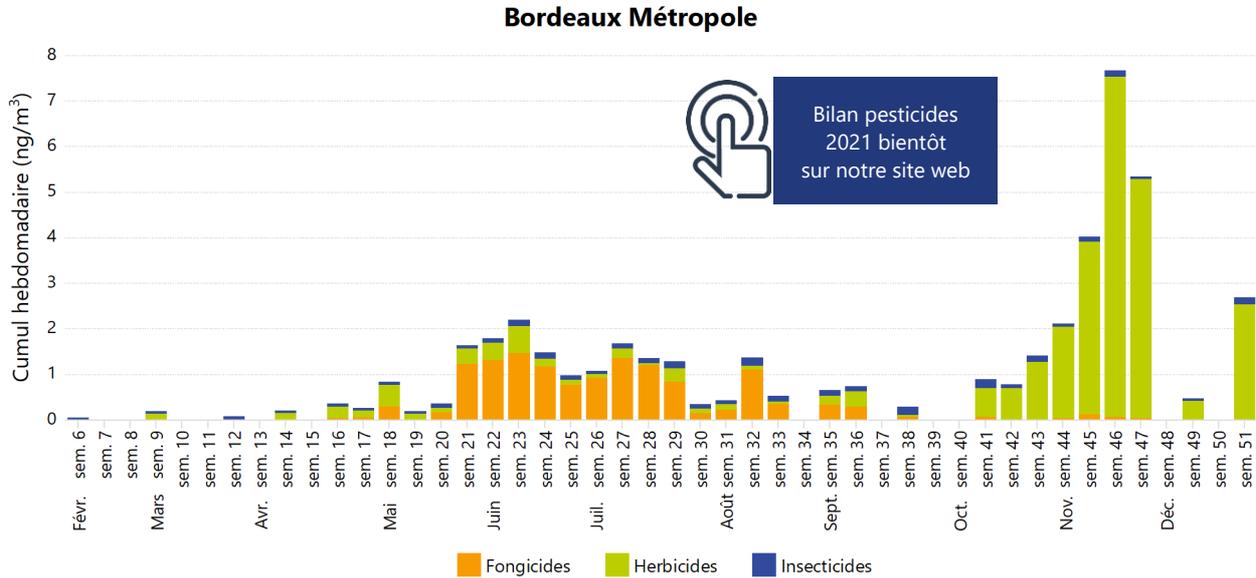
## À SAVOIR

Les diminutions ou augmentations des évolutions pluriannuelles sont des *valeurs relatives*. Elles peuvent être importantes ponctuellement (fortes fluctuations du nickel par exemple) alors que les concentrations mesurées sont moins importantes.

## Pesticides

Les mesures de pesticides dans l'air sont effectuées sur 2 sites en 2021 :

- ➔ à Bordeaux, site urbain, dans un environnement agricole dominé par les grandes cultures et les vignes ; mesures réalisées depuis 2017
- ➔ dans le Sauternais, sur un site rural dans un environnement agricole dominé par les vignes et les grandes cultures

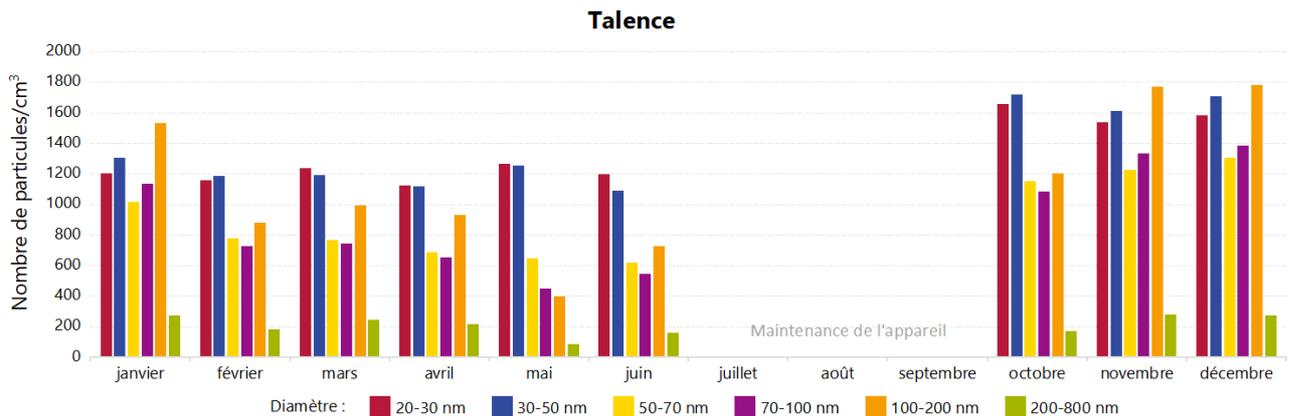


### Répartition des molécules selon les saisons

Les concentrations mesurées sur ces stations indiquent l'influence des traitements fongicides sur les vignes durant la période estivale puis l'impact du désherbage des céréales d'hiver en fin d'année. Sur la station de Bordeaux, les concentrations en fongicides augmentent par rapport à 2020.

## Particules ultrafines PUF

Depuis 2015 les **particules de très petites tailles** sont mesurées en Gironde, à la station de Bordeaux-Talence.

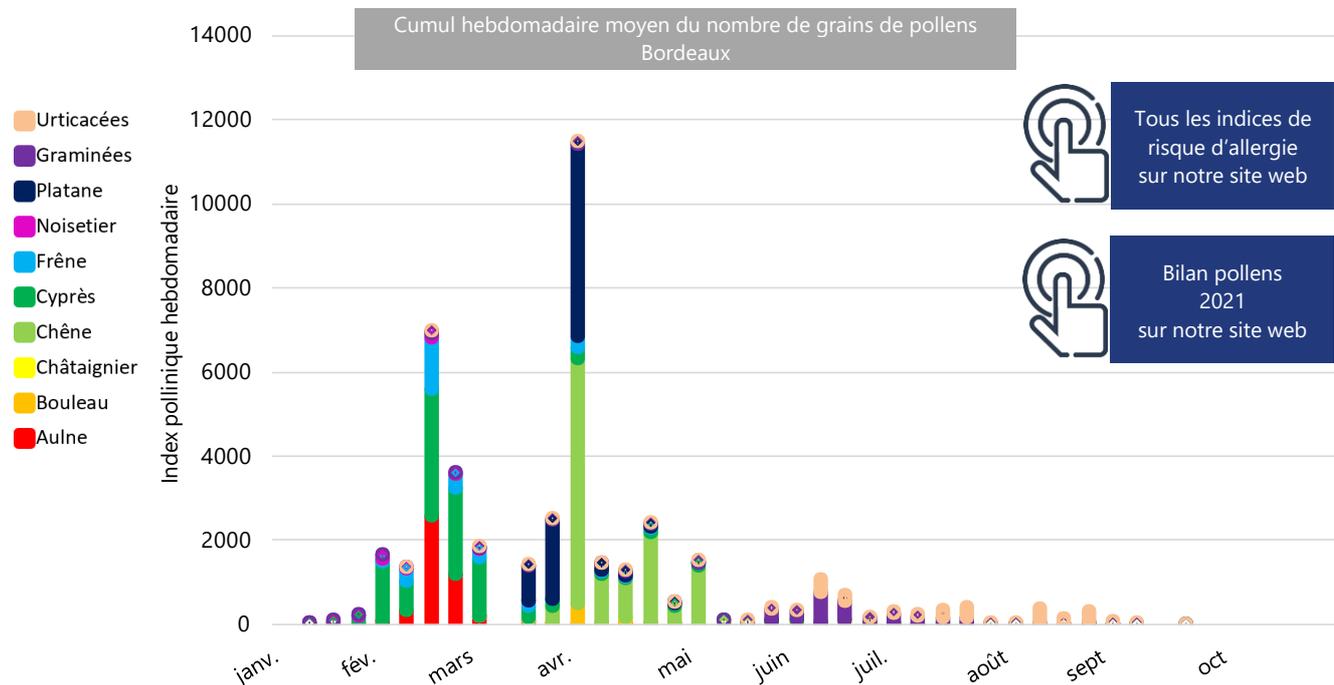


La saisonnalité des mesures indique que les mois les plus froids affichent les valeurs les plus élevées.

**Diamètre entre 100 et 200 nm :** présence des particules toute l'année mais plus marquée l'hiver et l'automne. En novembre, décembre et janvier, ce sont elles qui prédominent. Le chauffage résidentiel au bois explique cette source de particules. C'est pourquoi leur nombre est réduit au printemps et l'été.

**Diamètre inférieur à 50 nm :** présence des particules toute l'année mais plus marquée de février à octobre. Elles proviennent du trafic routier ou de transformations chimiques (on parle alors de particules secondaires naturelles ou anthropiques issues des industries, de l'agriculture, du trafic routier ou d'activités biogéniques).

## Pollens



Tous les indices de risque d'allergie sur notre site web



Bilan pollens 2021 sur notre site web

Les principaux **pollens** dans l'air observés sur le capteur de Bordeaux sont variés. Trois périodes importantes de pollinisation sont visibles.

**Février et mars** cyprès, aulne et frêne

**Printemps** chêne et platane

**Mai à juillet** graminées et urticacées.

## Épisodes de pollution

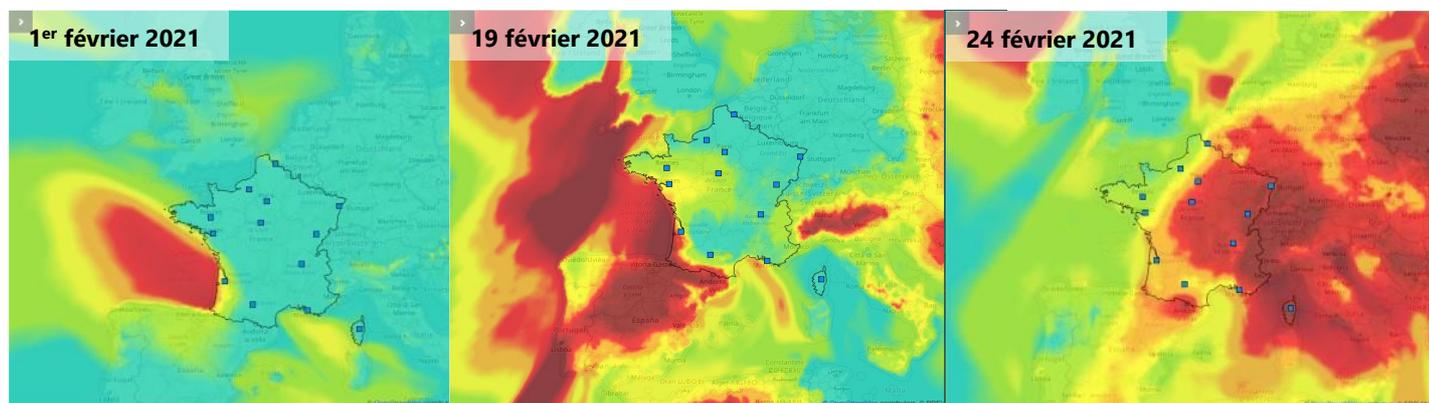


### Annexe 1

Tout savoir sur les critères d'identification d'un épisode de pollution

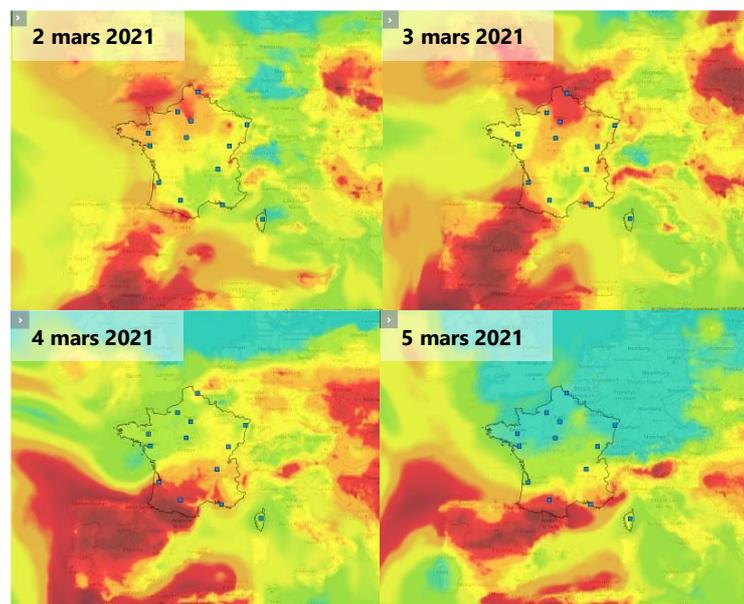
**Épisode du 1<sup>er</sup> février :** un dépassement du seuil d'information et recommandations pour les PM10 est caractérisé. Les vents violents entraînent la formation et le soulèvement d'embruns marins et diverses poussières (sable notamment). Phénomène localisé au niveau des côtes.

**Épisode du 19 février :** un dépassement du seuil d'information et recommandations pour les PM10 est caractérisé. L'origine des particules provient des poussières de sable du Sahara et d'embruns marins. Les départements côtiers sont touchés. La station de Dax mesure 50 µg/m<sup>3</sup> sur la journée.



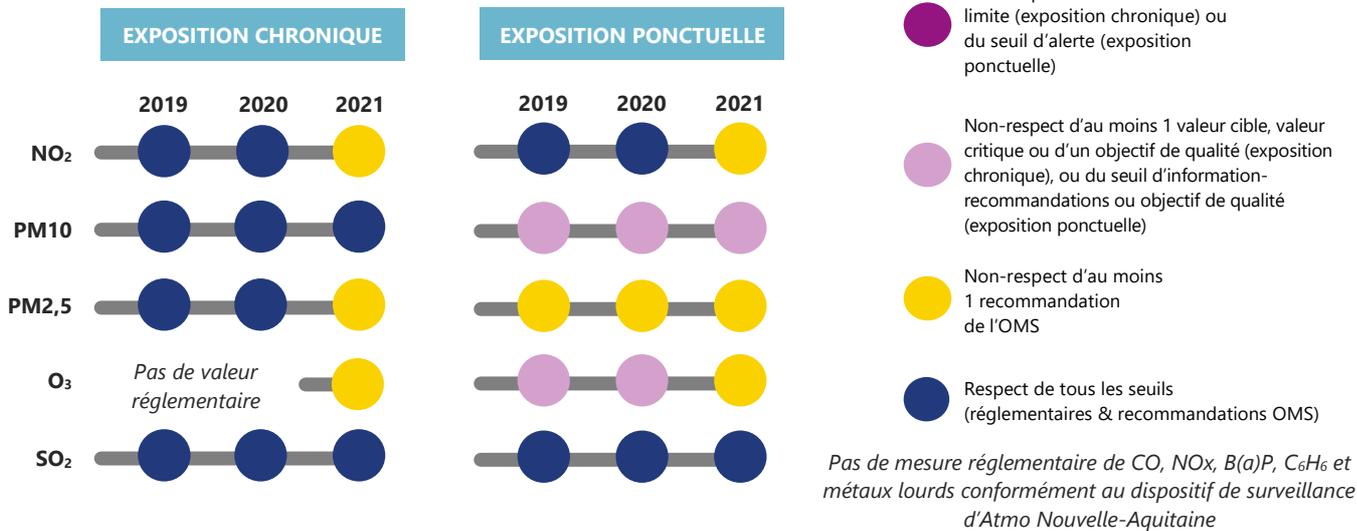
**Épisode du 24 février :** un dépassement du seuil d'information et recommandations pour les PM10 est sur plusieurs départements de Nouvelle-Aquitaine, l'épisode est d'ampleur nationale. L'origine de l'épisode est mixte : apport de poussières de sable du Sahara et activités d'épandages agricole et de combustion. A cela s'ajoutent des sources de pollution locale. Un vent de sud favorable à l'apport de poussières désertiques atteint la région dès le 24 février. Les masses d'air se décalent vers l'est le 25 février engendrant une diminution des concentrations mesurées en PM10 et la fin de l'épisode sur le département.

**Épisode du 2 au 5 mars :** un dépassement du seuil d'information et recommandations pour les PM10 est caractérisé sur plusieurs départements de Nouvelle-Aquitaine. Les Landes sont touchées pendant 4 jours consécutifs. Le seuil d'alerte est franchi. L'origine de l'épisode trouve sa source dans l'apport de poussières de sable du Sahara. A cela s'ajoutent des sources de pollution locale.



# Concentrations mesurées par polluant

## Situation par rapport aux seuils réglementaires



**Exposition chronique (annuelle) :** valeur limite, valeur cible, valeur critique, objectif de qualité et recommandations OMS

**Exposition ponctuelle (heure et jour) :** seuil d'alerte, seuil d'information-recommandations, valeurs limites horaire et journalière, objectif de qualité, recommandations OMS

### À SAVOIR

Les données de mesure proviennent de l'intégralité du réseau fixe de mesure d'Atmo Nouvelle-Aquitaine. Les valeurs sont commentées par rapport aux seuils réglementaires (annexe 1) et aux recommandations de l'OMS en vigueur qui leur sont applicables.

#### Annexe 2

Tout savoir sur le dispositif de mesure fixe en Nouvelle-Aquitaine

#### Annexe 4

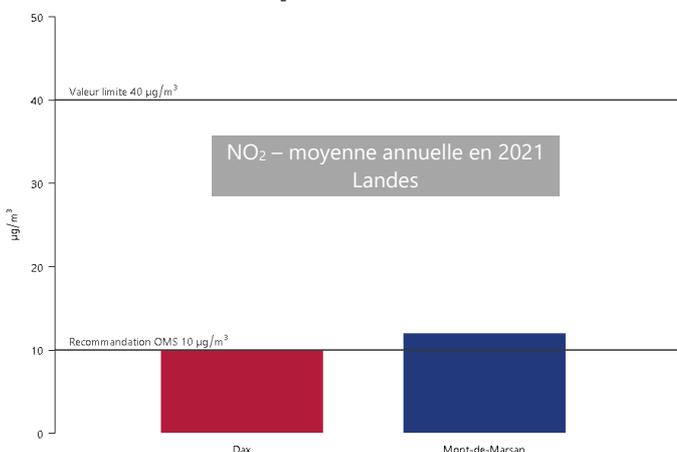
Retrouvez tous les résultats des mesures fixes par polluant

#### Annexe 5

Tout savoir sur les polluants

## Dioxyde d'azote NO<sub>2</sub>

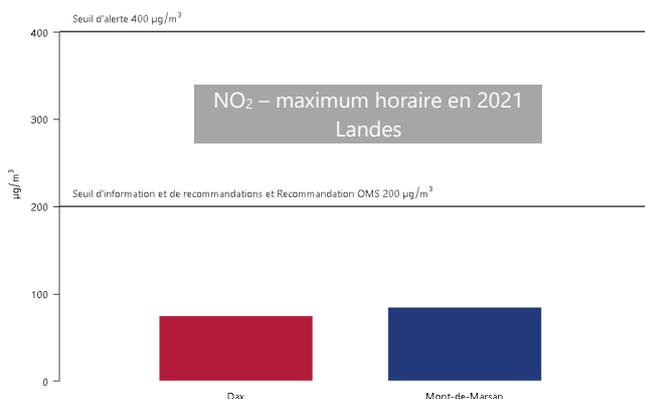
### Pollution chronique



**Valeur limite annuelle respectée**  
**Recommandation OMS non respectée sur 1 station**  
Concentrations de 10 et 12 µg/m<sup>3</sup>

**Typologie des stations de mesure**  
■ Trafic ■ Urbain - fond

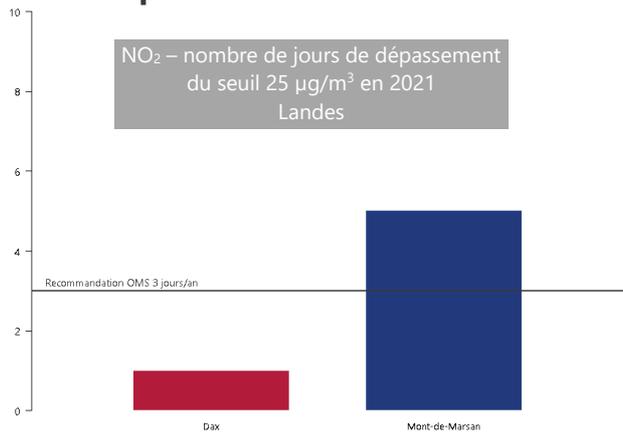
### Pollution ponctuelle



**Seuil d'information et de recommandations, Seuil d'alerte et Recommandation OMS respectés sur les 2 stations**

**Valeur limite horaire respectée sur les 2 stations**

## Pollution ponctuelle



### Typologie des stations de mesure

- Trafic
- Urbain - fond
- Industriel

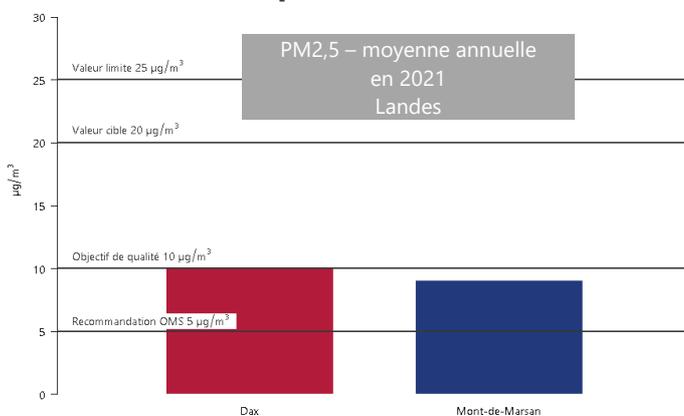


**Recommandation OMS non respectée sur 1 station**

Nombre de jours = 1 et 5

## Particules fines PM2,5

### Pollution chronique

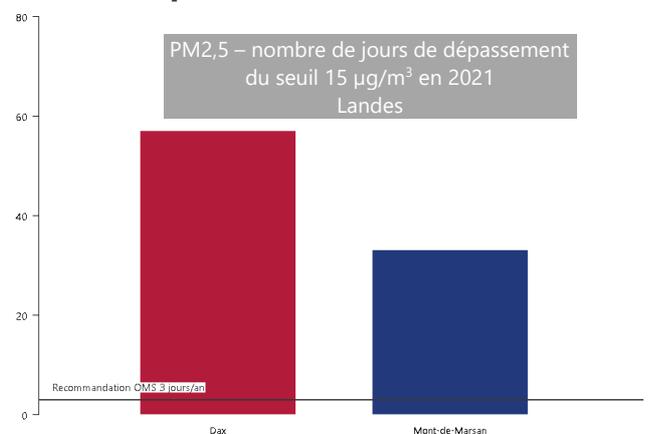


**Valeur limite, valeur cible et objectif de qualité respectés sur les 2 stations**



**Recommandation OMS non respectée sur les 2 stations** (concentrations de 9 et 10 µg/m<sup>3</sup>)

### Pollution ponctuelle

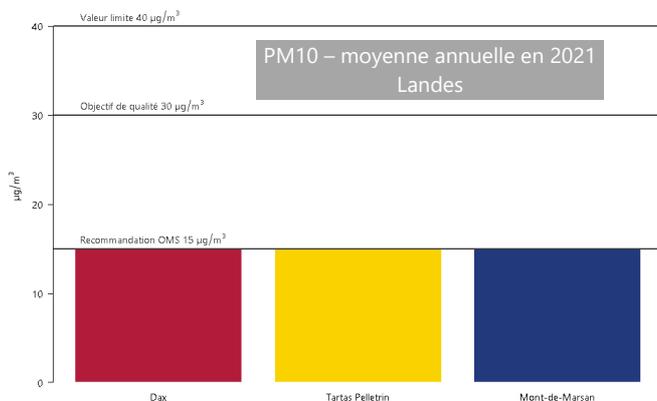


**Recommandation OMS non respectée sur les 2 stations**

Nombre de jours = 33 et 57

## Particules en suspension PM10

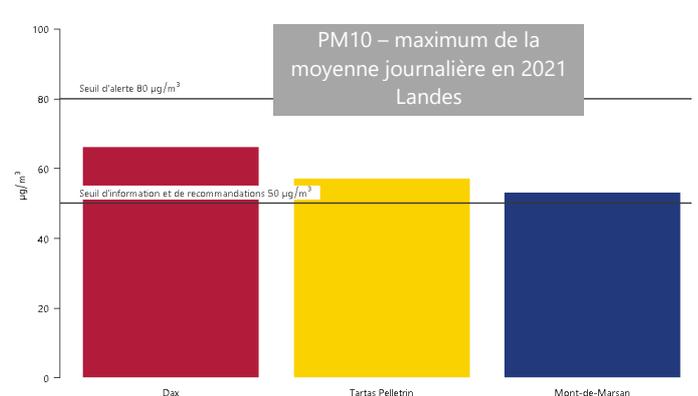
### Pollution chronique



**Valeur limite annuelle, objectif de qualité et recommandation OMS respectés sur les 3 stations**

Seuil atteint mais non franchi

### Pollution ponctuelle



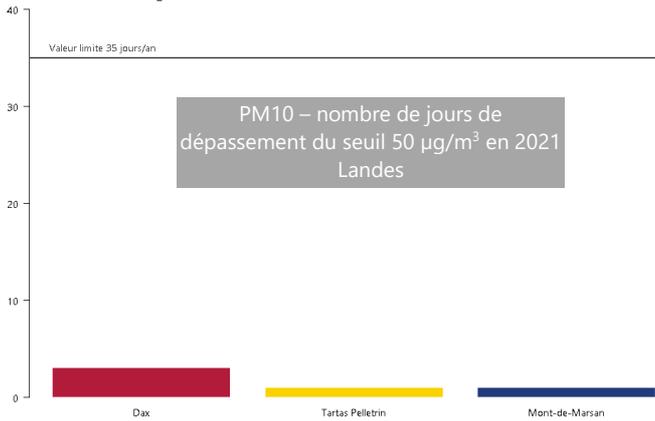
**Seuil d'information et de recommandations non respecté sur les 3 stations**

Concentrations entre 53 et 66 µg/m<sup>3</sup>



**Seuil d'alerte respecté sur les 3 stations**

## Pollution ponctuelle



### Typologie des stations de mesure

- Trafic
- Urbain - fond
- Industriel



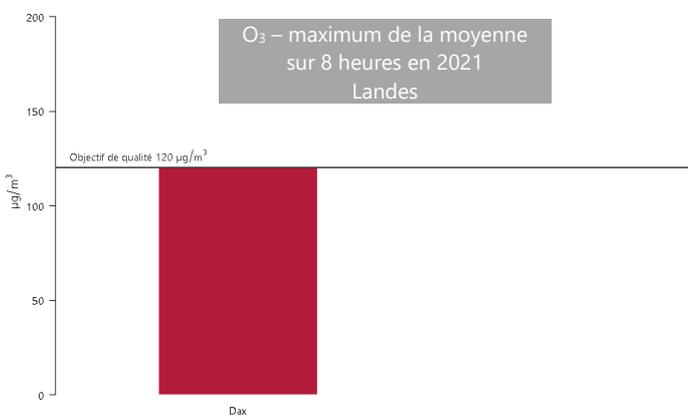
Valeur limite journalière respectée



Recommandation OMS non respectée sur 2 stations  
Nombre de jours entre 1 et 4

## Ozone O<sub>3</sub>

### Pollution ponctuelle

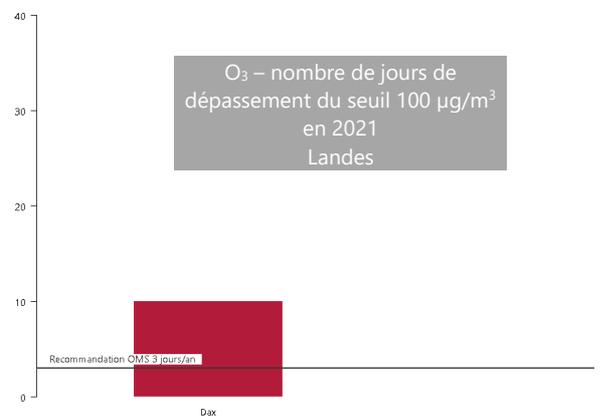


Objectif de qualité pour la protection de la santé respecté sur la station  
Seuil atteint mais non franchi



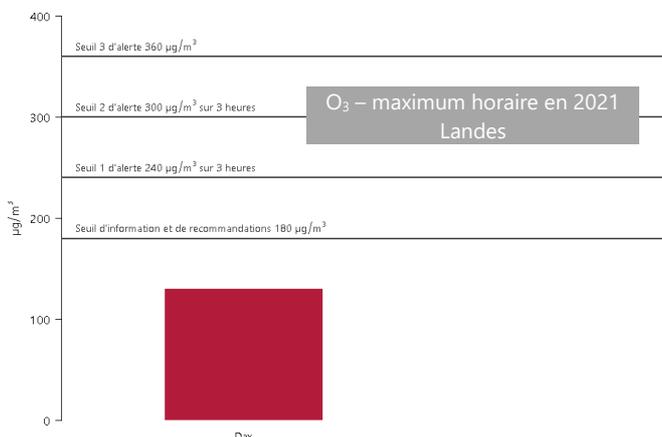
Valeur cible pour la protection de la santé respectée sur la station

### Pollution ponctuelle



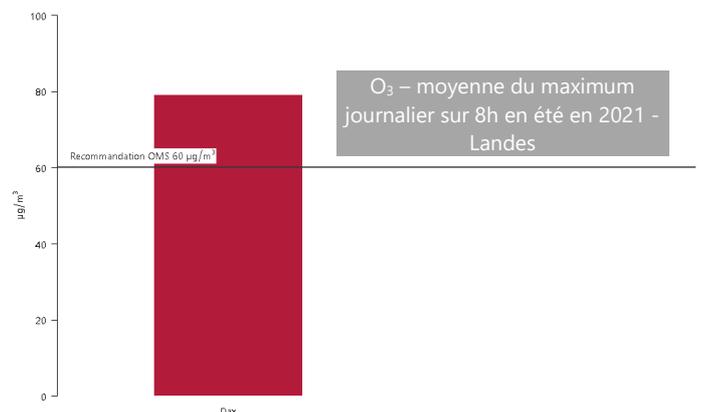
Recommandation OMS non respectée sur la station  
Nombre de jours = 10

### Pollution ponctuelle



Seuil d'information et de recommandations et Seuil d'alerte respectés sur la station

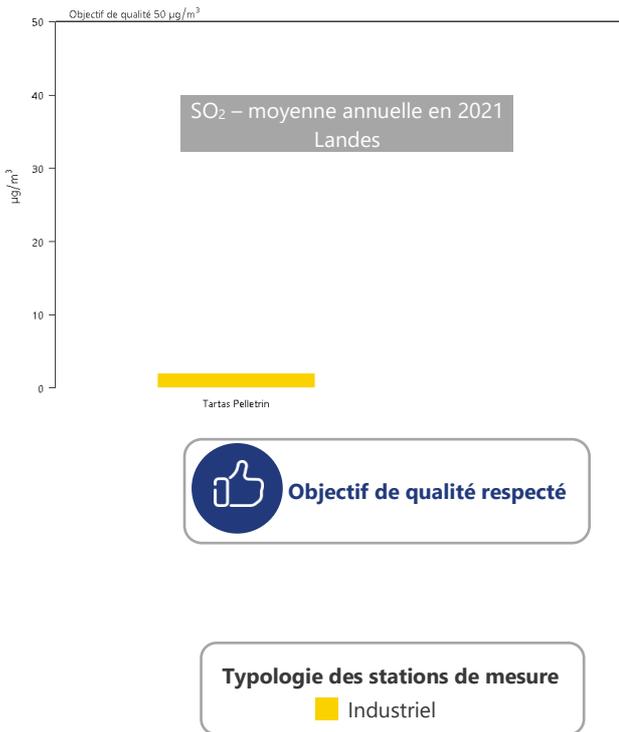
### Pollution chronique



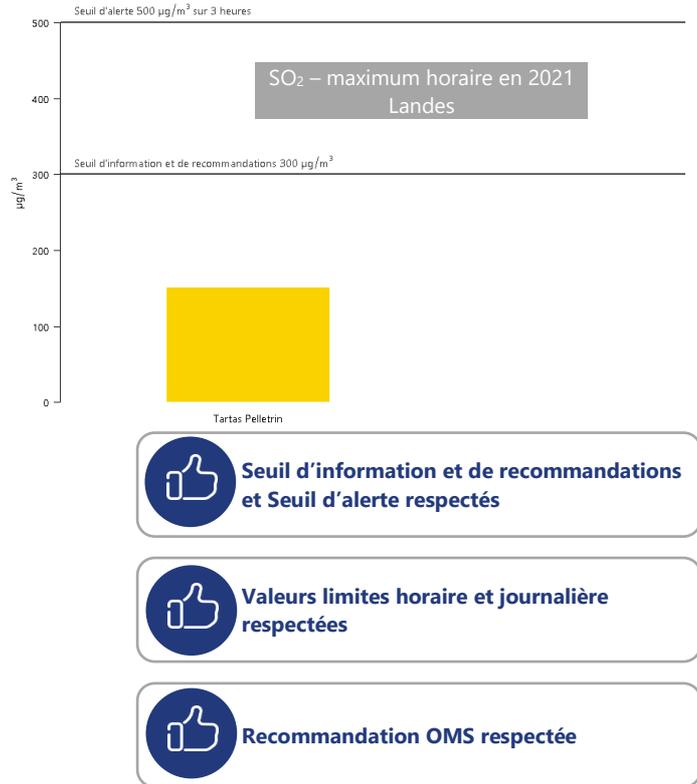
Recommandation OMS (pic saisonnier) non respectée sur la station  
Concentration = 79 µg/m<sup>3</sup>

# Dioxyde de soufre SO<sub>2</sub>

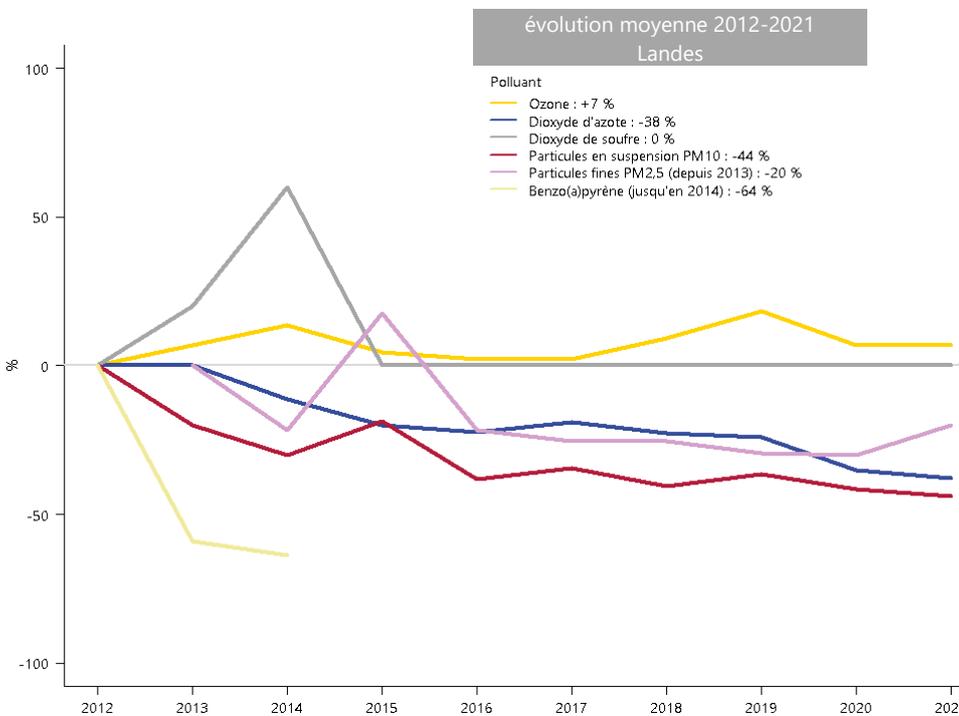
## Pollution chronique



## Pollution ponctuelle



## Évolution temporelle



Concentrations moyennes à la baisse entre 2012 et 2021, sauf pour l'ozone

**Ozone O<sub>3</sub> +7%** hausse modérée depuis 2012, en accord avec la tendance régionale (+3%)

**Dioxyde d'azote NO<sub>2</sub> -38%** baisse marquée, identique à la tendance régionale (-37%)

**Dioxyde de soufre SO<sub>2</sub> 0%** depuis 2012 ; évolution nulle, tendance stable en raison de concentrations très faibles

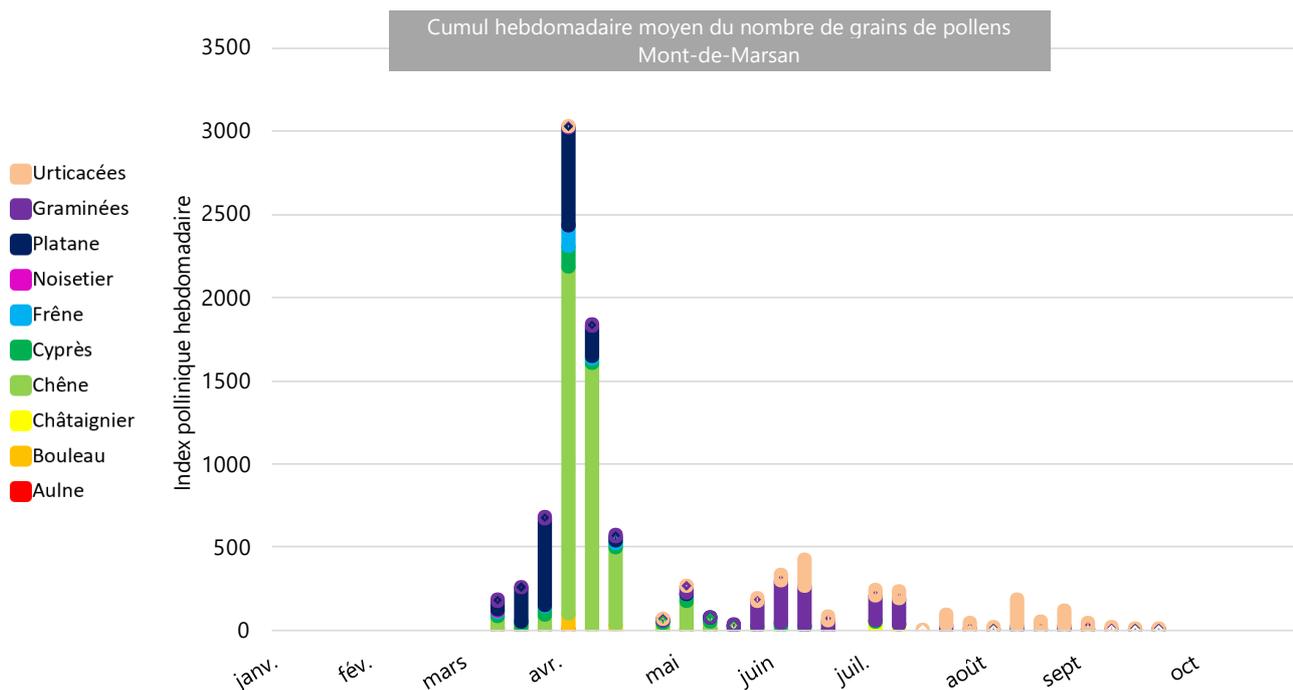
**Particules en suspension PM10 -44%** baisse significative, plus franche mais en concordance avec la baisse régionale (-27%)

**Particules fines PM2,5 -20%** baisse depuis 2012, en accord avec la tendance régionale (-31%)

## À SAVOIR

Les diminutions ou augmentations des évolutions pluriannuelles sont des *valeurs relatives*. Elles peuvent être importantes ponctuellement (fortes fluctuations du nickel par exemple) alors que les concentrations mesurées sont moins importantes.

## Pollens



Les principaux **pollens** dans l'air observés sur le capteur de Mont-de-Marsan sont variés. Deux périodes importantes de pollinisation sont visibles.

**Printemps** chêne et platane

**Mai à juillet** graminées et urticacées.



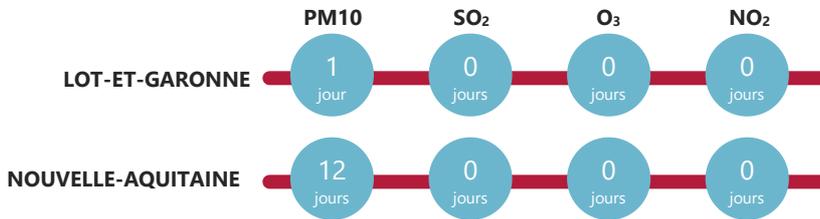
Tous les indices de  
risque d'allergie  
sur notre site web



Bilan pollens  
2021  
sur notre site web

# Bilan du Lot-et-Garonne

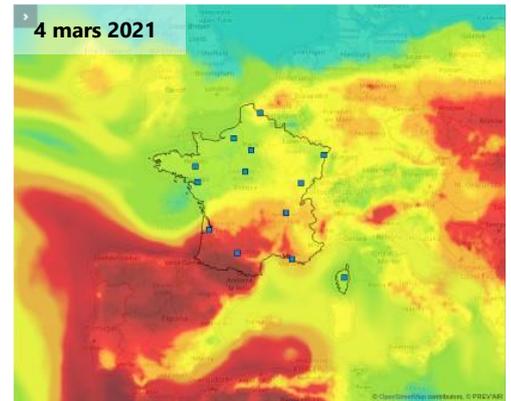
## Épisodes de pollution



### Annexe 1

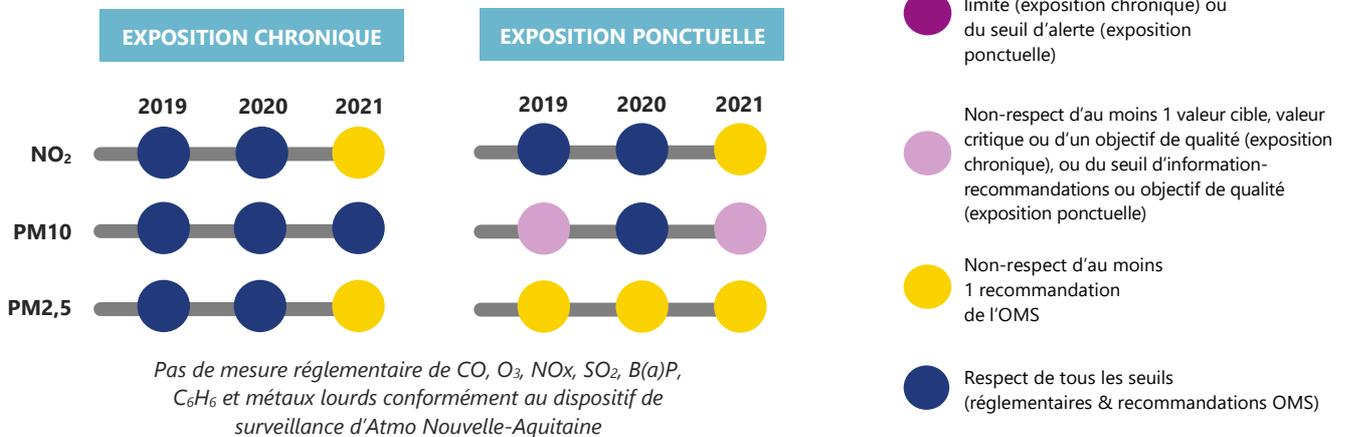
Tout savoir sur les critères d'identification d'un épisode de pollution

**Épisode du 4 mars :** un dépassement du seuil d'information et recommandations pour les PM10 est caractérisé sur plusieurs départements de Nouvelle-Aquitaine. L'épisode de pollution dure 4 jours consécutifs mais le Lot-et-Garonne est touché pendant 1 journée, au cours de laquelle un regain d'apport de particules est observé. L'origine de l'épisode trouve sa source dans l'apport de poussières de sable du Sahara. A cela s'ajoutent d'autres sources de pollution locales.



## Concentrations mesurées par polluant

### Situation par rapport aux seuils réglementaires



**Exposition chronique (annuelle) :** valeur limite, valeur cible, valeur critique, objectif de qualité et recommandations OMS

**Exposition ponctuelle (heure et jour) :** seuil d'alerte, seuil d'information-recommandations, valeurs limites horaire et journalière, objectif de qualité, recommandations OMS

### À SAVOIR

Les données de mesure proviennent de l'intégralité du réseau fixe de mesure d'Atmo Nouvelle-Aquitaine. Les valeurs sont commentées par rapport aux seuils réglementaires (annexe 1) et aux recommandations de l'OMS en vigueur qui leur sont applicables.

### Annexe 2

Tout savoir sur le dispositif de mesure fixe en Nouvelle-Aquitaine

### Annexe 4

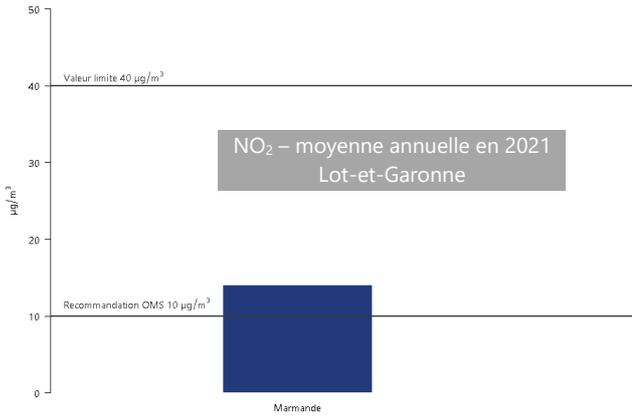
Retrouvez tous les résultats des mesures fixes par polluant

### Annexe 5

Tout savoir sur les polluants

# Dioxyde d'azote NO<sub>2</sub>

## Pollution chronique



 **Valeur limite annuelle respectée**  
 **Recommandation OMS non respectée**  
 Concentration = 14 µg/m<sup>3</sup>

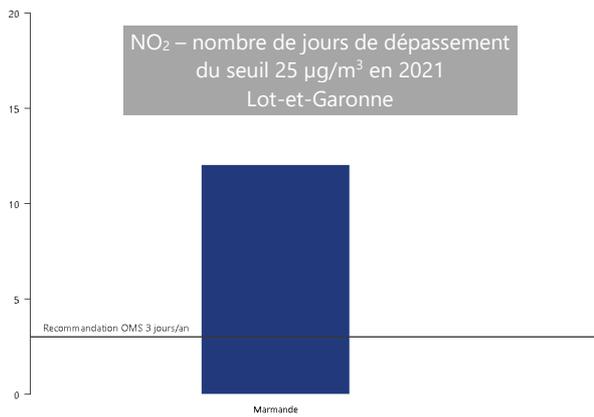
## Pollution ponctuelle



 **Seuil d'information et de recommandations, Seuil d'alerte et Recommandation OMS respectés**

 **Valeur limite horaire respectée**

## Pollution ponctuelle

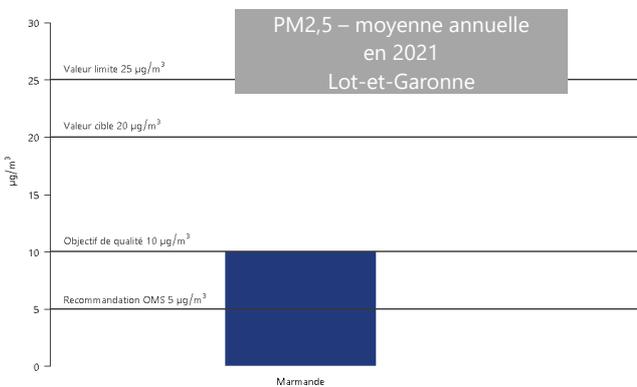


**Typologie des stations de mesure**  
 Trafic

 **Recommandation OMS non respectée**  
 Nombre de jours = 12

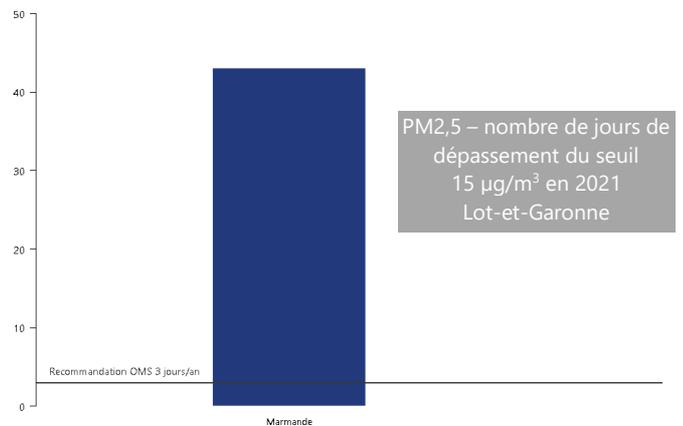
# Particules fines PM<sub>2,5</sub>

## Pollution chronique



 **Valeur limite, valeur cible et objectif de qualité respectés** (seuil atteint mais non franchi)  
 **Recommandation OMS non respectée**  
 Concentration = 10 µg/m<sup>3</sup>

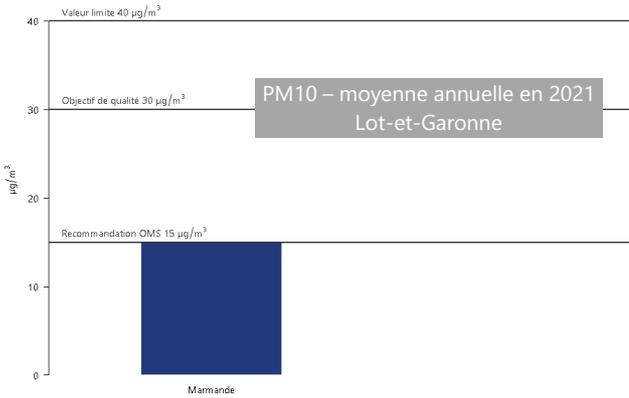
## Pollution ponctuelle



 **Recommandation OMS non respectée**  
 Nombre de jours = 43

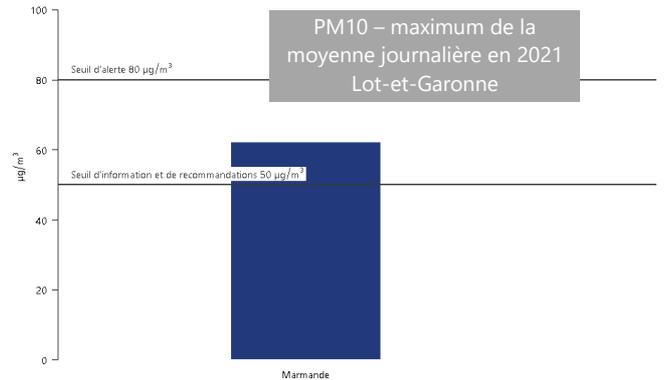
# Particules en suspension PM10

## Pollution chronique



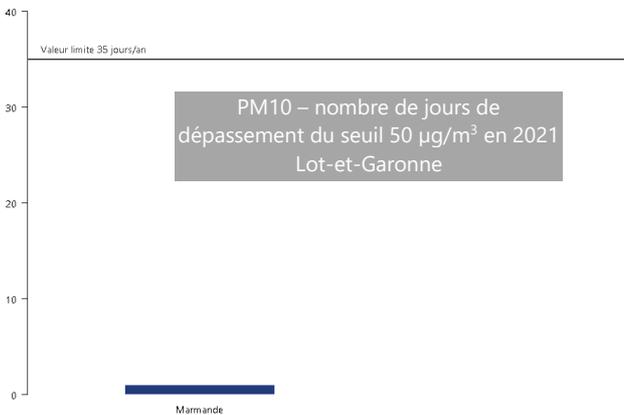
**Valeur limite annuelle, objectif de qualité et recommandation OMS respectés** (seuil atteint mais non franchi)

## Pollution ponctuelle



**Seuil d'information et de recommandations non respecté**  
Concentration = 62 µg/m³  
 **Seuil d'alerte respecté**

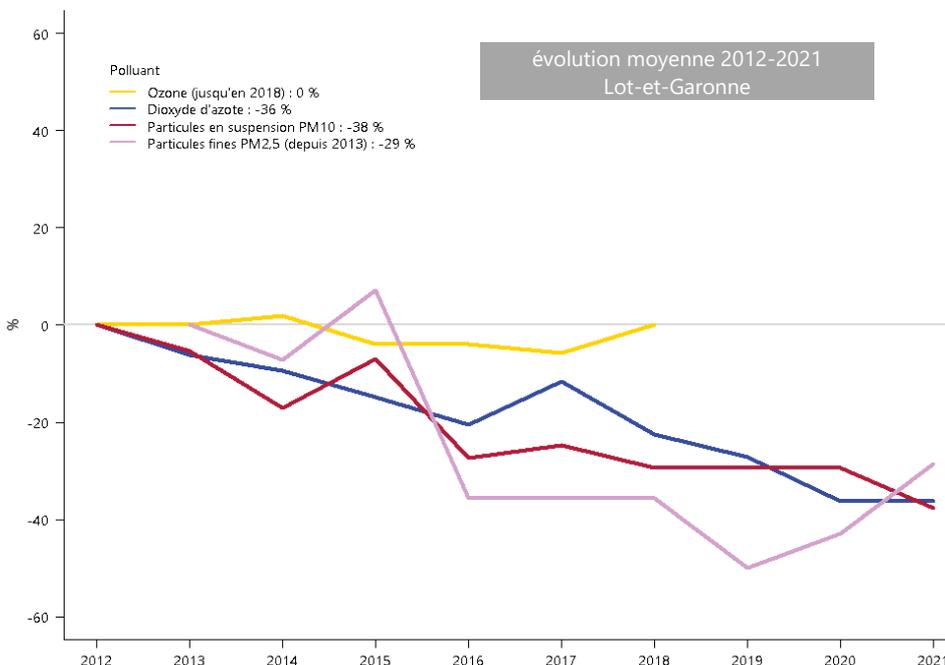
## Pollution ponctuelle



**Valeur limite journalière respectée**  
**Recommandation OMS respectée**

**Typologie des stations de mesure**  
 Trafic

## Évolution temporelle



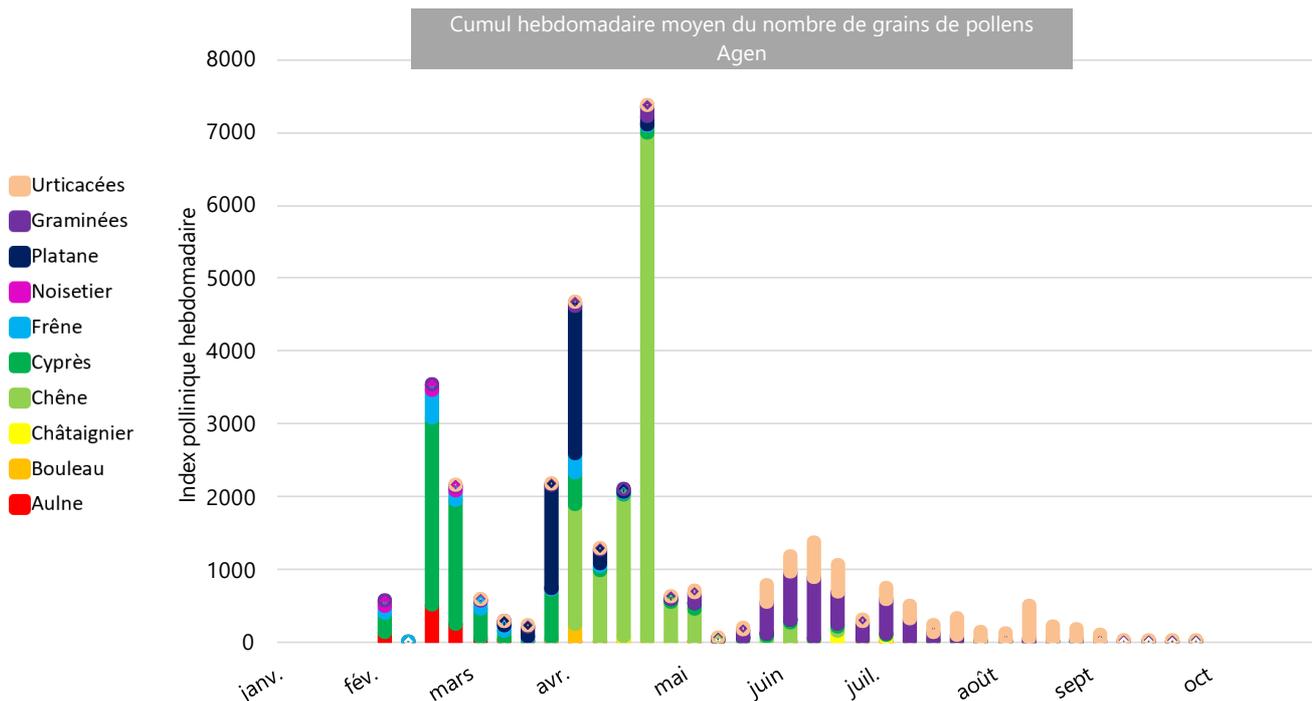
**Concentrations moyennes à la baisse entre 2012 et 2021, sauf pour l'ozone**

**Dioxyde d'azote NO<sub>2</sub> -36%** baisse marquée, identique à la tendance régionale (-37%)

**Particules en suspension PM10 -38%** baisse significative, plus franche mais en concordance avec la baisse régionale (-27%)

**Particules fines PM2,5 -29%** diminution par rapport à 2012, mais fluctuations selon les années ; tendance locale en accord avec la tendance régionale (-31%)

## Pollens



Les principaux pollens dans l'air observés sur le capteur d'Agen sont variés. Trois périodes importantes de pollinisation sont identifiables.

**Février et mars** cyprès, aulne et frêne

**Printemps** chêne et platane

**Mai à juillet** graminées et urticacées.



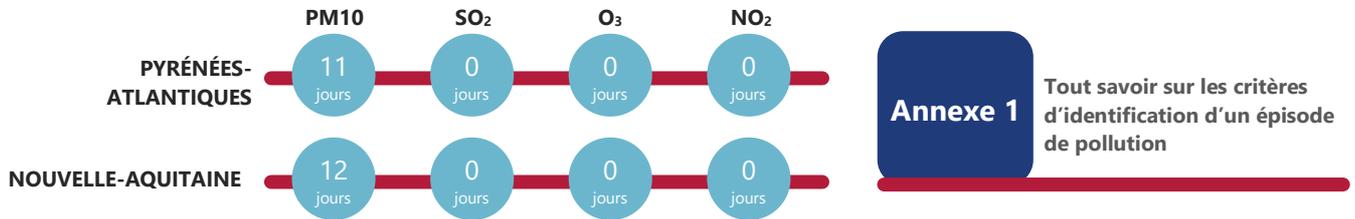
Tous les indices de  
risque d'allergie  
sur notre site web



Bilan pollens  
2021  
sur notre site web

# Bilan des Pyrénées-Atlantiques

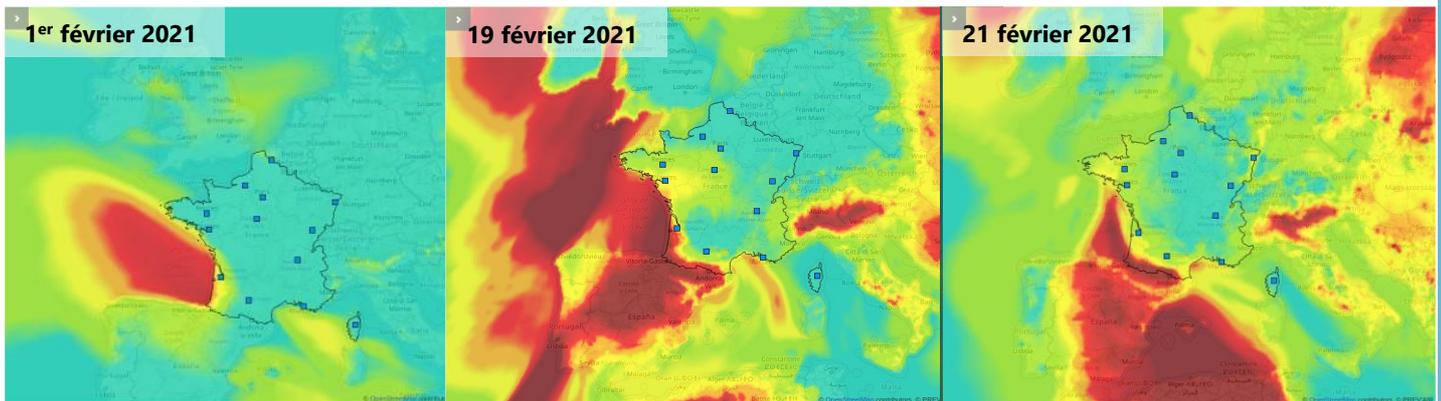
## Épisodes de pollution



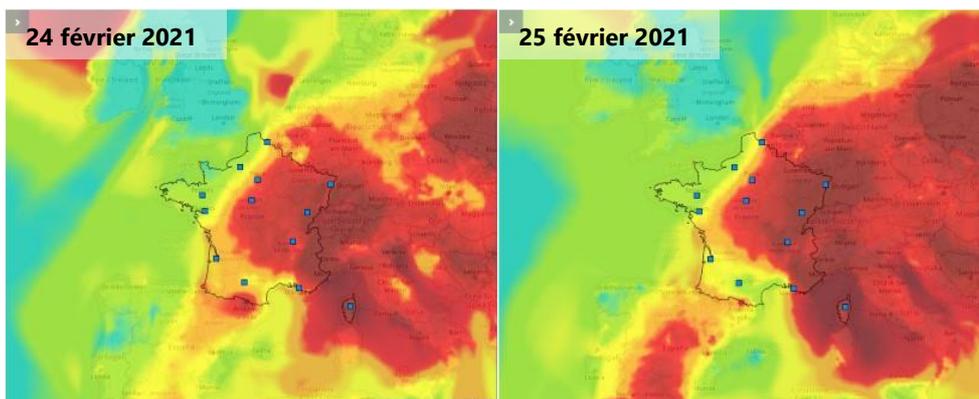
**Épisode du 1<sup>er</sup> février :** un dépassement du seuil d'information et recommandations pour les PM10 est caractérisé. Les vents violents entraînent la formation et le soulèvement d'embruns marins et diverses poussières (sable notamment). Phénomène localisé au niveau des côtes. La station de Biarritz-Hippodrome enregistre une moyenne de 66 µg/m<sup>3</sup>.

**Épisode du 19 février :** un dépassement du seuil d'alerte pour les PM10 est caractérisé. L'origine des particules provient des poussières de sable du Sahara et d'embruns marins. Les départements côtiers sont touchés. Les stations de Saint-Crouts et Biarritz-Hippodrome mesurent respectivement 80 µg/m<sup>3</sup> et 108 µg/m<sup>3</sup> sur la journée.

**Épisode du 21 février :** un dépassement du seuil d'alerte pour les PM10 est caractérisé cette journée-là. Les particules, en plus des sources locales, proviennent du Sahara (poussières de sable). Les stations de Billère, Saint-Crouts et Biarritz-Hippodrome enregistrent chacune 71, 106 et 107 µg/m<sup>3</sup> sur la journée. La station de Labastide-Cézéracq enregistre quant à elle une moyenne journalière dépassant le seuil d'information et recommandations (52 µg/m<sup>3</sup>).



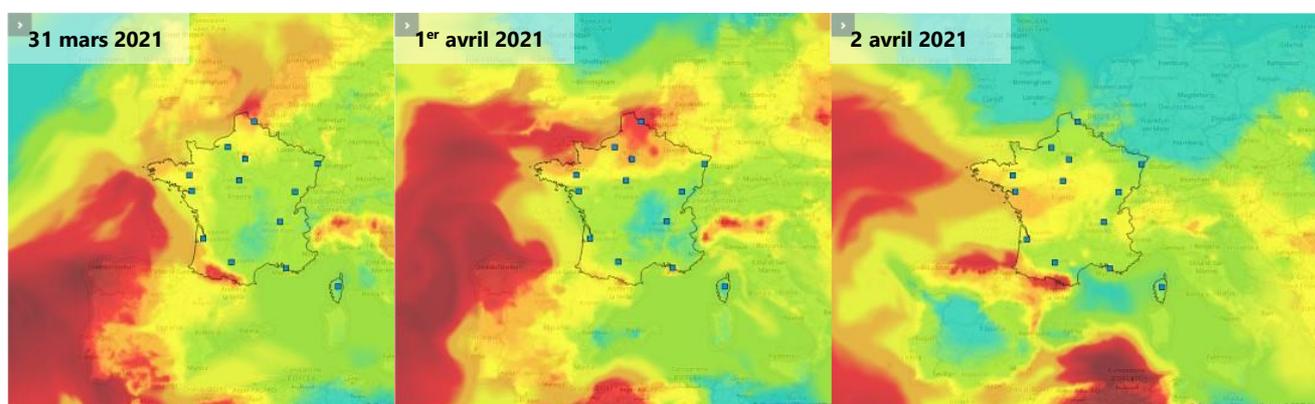
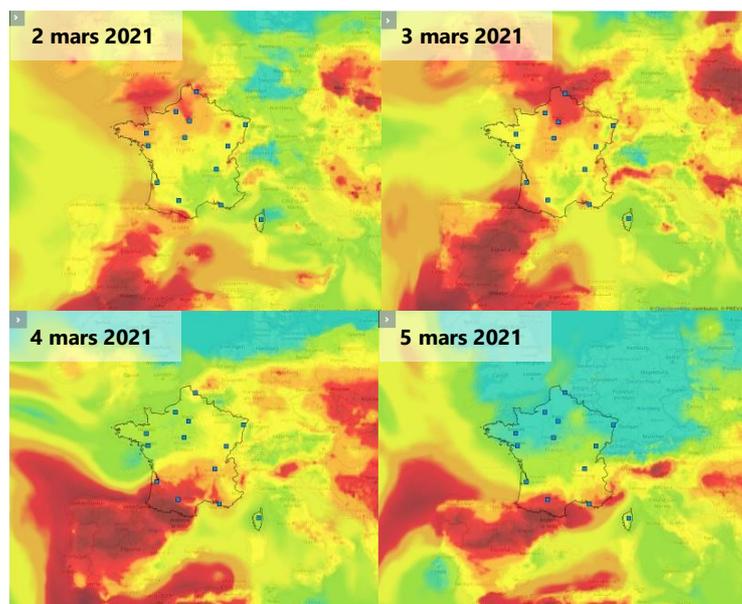
**Épisodes du 24 et 25 février :** un dépassement du seuil d'information et recommandations pour les PM10 est caractérisé sur plusieurs départements de Nouvelle-Aquitaine, l'épisode est d'ampleur nationale. L'origine de l'épisode est mixte : apport de poussières de sable du Sahara et activités d'épandages agricole et de combustion. A cela s'ajoutent des sources de pollution locale. Un vent de sud favorable à l'apport de poussières désertiques domine sur la région dès le 24 février. Les masses d'air se décalent vers l'est le 25 février engendrant la fin de l'épisode. Le 24 février, la station de Biarritz-Hippodrome mesure 63 µg/m<sup>3</sup> sur la journée et 56 µg/m<sup>3</sup> le 25 février.



**Épisode du 3 au 5 mars :** un dépassement des seuils d'alerte et d'information / recommandations pour les PM10 sont caractérisés sur plusieurs départements. Les Pyrénées-Atlantiques sont touchés pendant 3 jours consécutifs. Le seuil d'alerte est franchi. L'origine de l'épisode trouve sa source dans l'apport de poussières de sable du Sahara. A cela s'ajoutent des sources de pollution locale. La station de

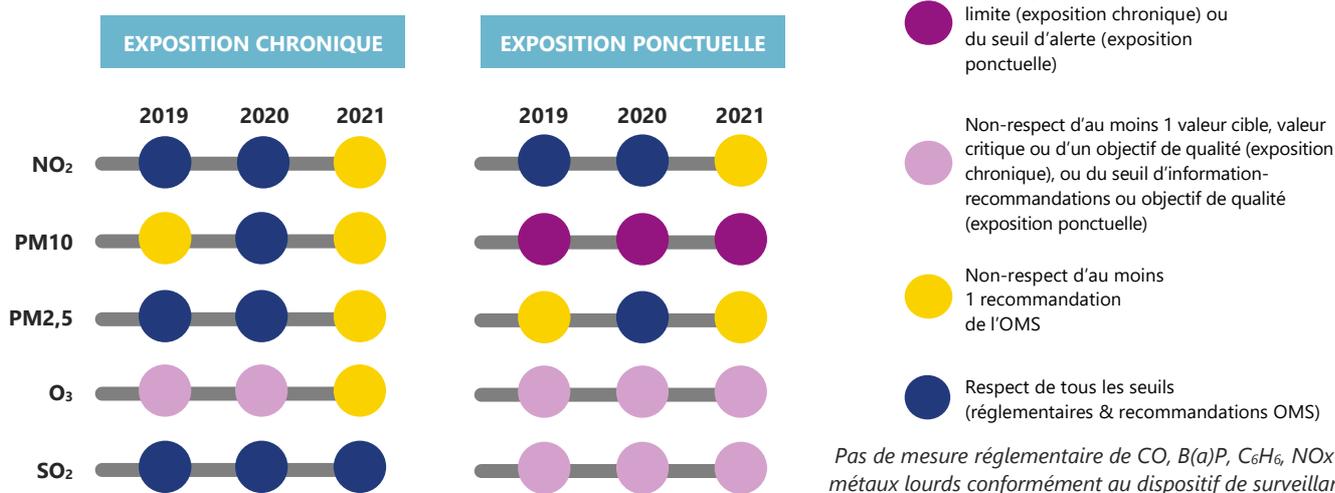
Biarritz-Hippodrome enregistre une concentration journalière de  $75 \mu\text{g}/\text{m}^3$  le 3 mars. Le 4, l'apport de particules s'intensifie : la station de Billère mesure une moyenne sur la journée en PM10 de  $124 \mu\text{g}/\text{m}^3$ . Le 5 mars, dernier jour de l'épisode, le seuil d'alerte n'est plus dépassé : la concentration journalière sur la station de Billère est de  $64 \mu\text{g}/\text{m}^3$ .

**Épisode du 31 mars au 2 avril** : un dépassement du seuil d'information et recommandations pour les PM10 est caractérisé. Le département est touché pendant 3 jours consécutifs. L'origine de l'épisode trouve sa source dans l'apport de poussières de sable du Sahara ; à cela s'ajoutent d'autres sources de pollution locale. La station de Billère témoigne d'une concentration journalière de  $55 \mu\text{g}/\text{m}^3$ . Les particules sont essentiellement concentrées à l'est du département (vents favorables et barrière naturelle à la dispersion des polluants des montagnes).



## Concentrations mesurées par polluant

### Situation par rapport aux seuils réglementaires



**Exposition chronique (annuelle) :** valeur limite, valeur cible, valeur critique, objectif de qualité et recommandations OMS

**Exposition ponctuelle (heure et jour) :** seuil d'alerte, seuil d'information-recommandations, valeurs limites horaire et journalière, objectif de qualité, recommandations OMS

## À SAVOIR

Les données de mesure proviennent de l'intégralité du réseau fixe de mesure d'Atmo Nouvelle-Aquitaine. Les valeurs sont commentées par rapport aux seuils réglementaires (annexe 1) et aux recommandations de l'OMS en vigueur qui leur sont applicables.

### Annexe 2

Tout savoir sur le dispositif de mesure fixe en Nouvelle-Aquitaine

### Annexe 4

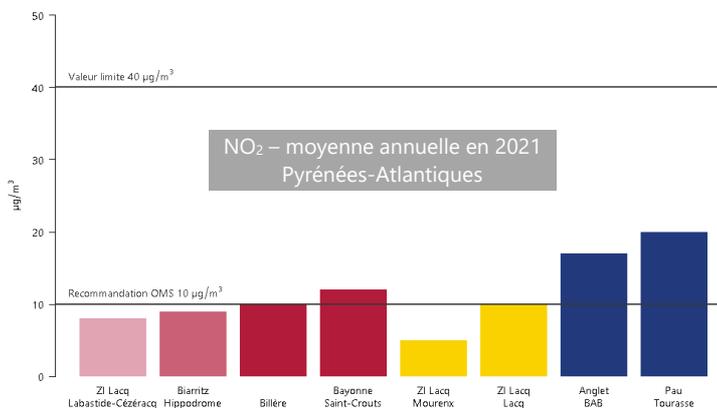
Retrouvez tous les résultats des mesures fixes par polluant

### Annexe 5

Tout savoir sur les polluants

## Dioxyde d'azote NO<sub>2</sub>

### Pollution chronique

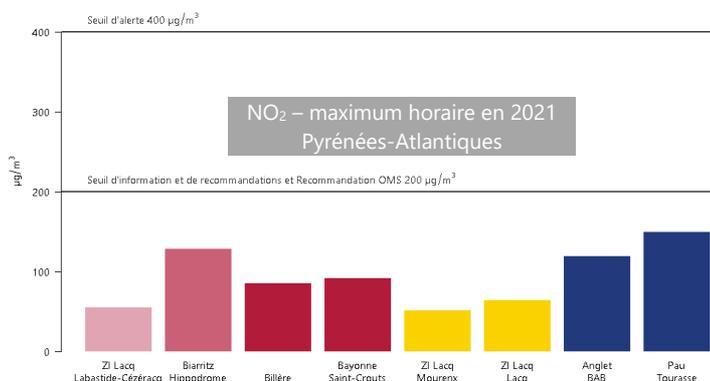


Valeur limite annuelle respectée sur les 8 stations



Recommandation OMS non respectée sur 3 stations  
Concentrations entre 5 et 20 µg/m<sup>3</sup>

### Pollution ponctuelle

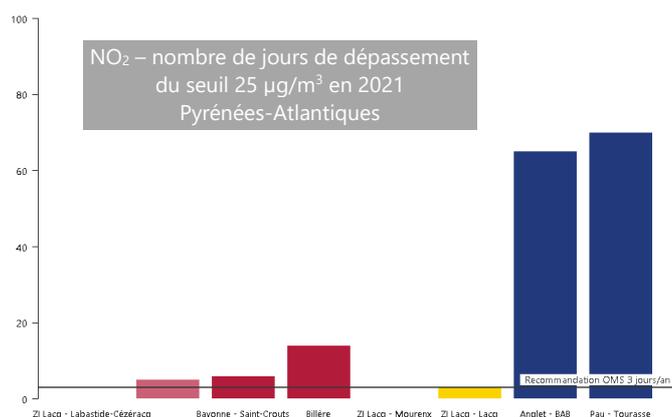


Seuil d'information et de recommandations, Seuil d'alerte et recommandation OMS respectés sur les 8 stations



Valeur limite horaire respectée sur les 8 stations

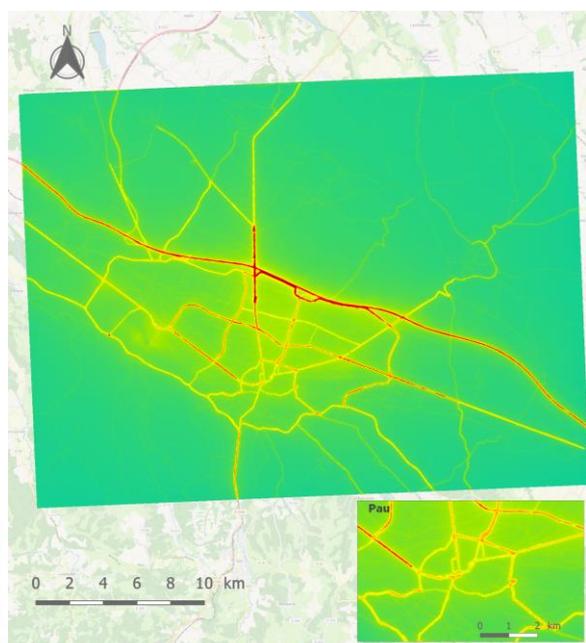
### Pollution ponctuelle



Recommandation OMS non respectée sur 5 stations  
Nombre de jours entre 0 et 70

#### Typologie des stations de mesure

- Rural - fond
- Péri-Urbain - fond
- Urbain - fond
- Industriel
- Trafic



Bayonne  
Anglet  
Biarritz

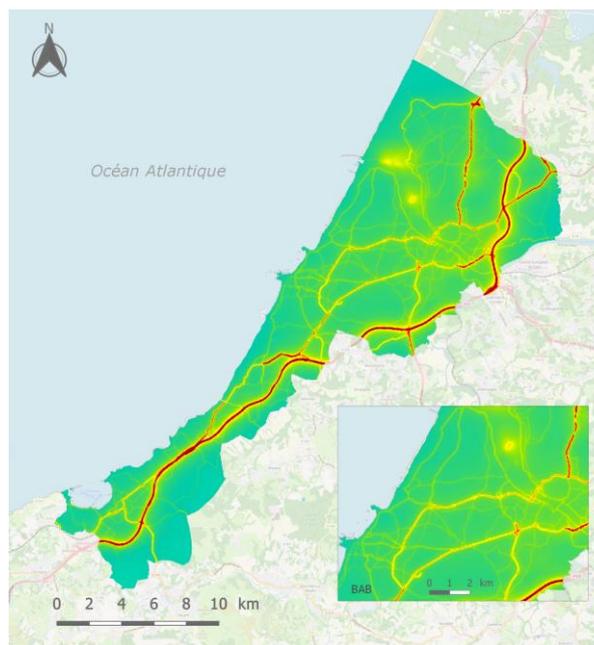
Dioxyde d'azote  
NO<sub>2</sub>

Moyenne annuelle  
2021  
en µg/m<sup>3</sup>



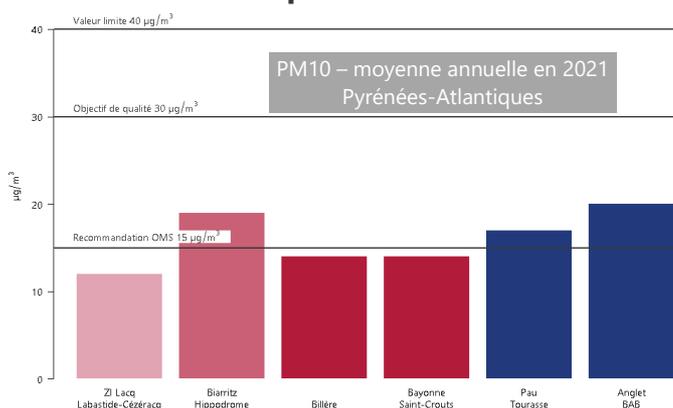
À l'échelle du territoire modélisé, les concentrations les plus élevées de dioxyde d'azote sont rencontrées le long des axes à fort trafic : autoroute A63 et quelques routes départementales très fréquentées (D810, D817, D932) pour lesquels la valeur limite réglementaire fixée à 40 µg/m<sup>3</sup> est dépassée.

Les niveaux simulés en 2021 augmentent de 10% par rapport à ceux de 2020, année particulière du fait du Covid-19. En comparaison avec l'année 2019, les niveaux simulés en 2021 diminuent de 15% en moyenne sur l'ensemble du territoire.



## Particules en suspension PM10

### Pollution chronique



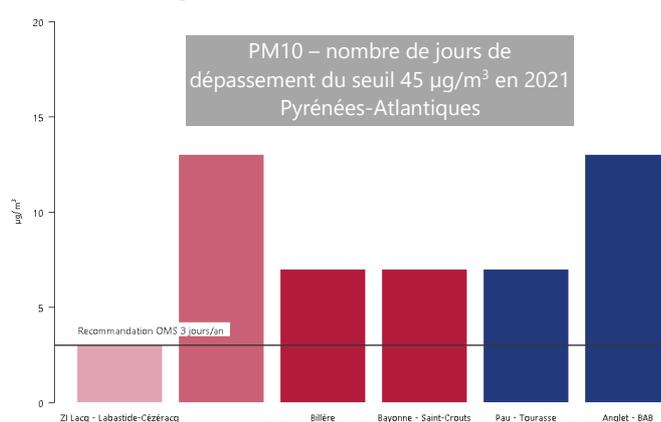
**Valeur limite annuelle et objectif de qualité respectés sur les 6 stations**



**Recommandation OMS non respectée sur 3 stations**

Concentrations entre 12 et 20 µg/m<sup>3</sup>

### Pollution ponctuelle



**Recommandation OMS non respectée sur 5 stations**  
Nombre de jours entre 3 et 13



**Valeur limite journalière respectée sur les 6 stations**

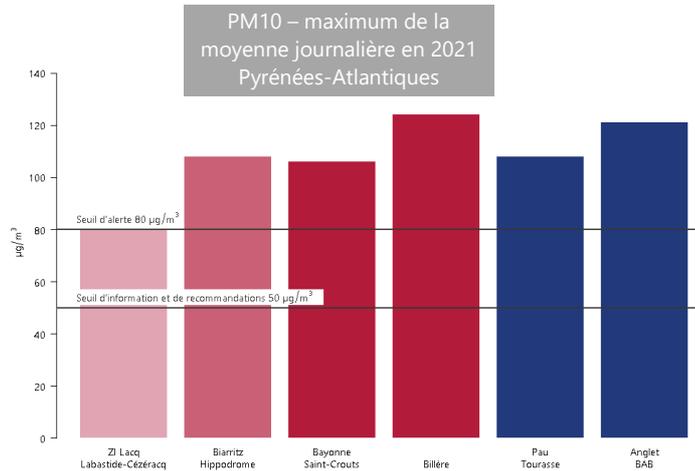
### Typologie des stations de mesure

■ Rural - fond  
 ■ Péri-Urbain - fond  
 ■ Urbain - fond  
 ■ Trafic



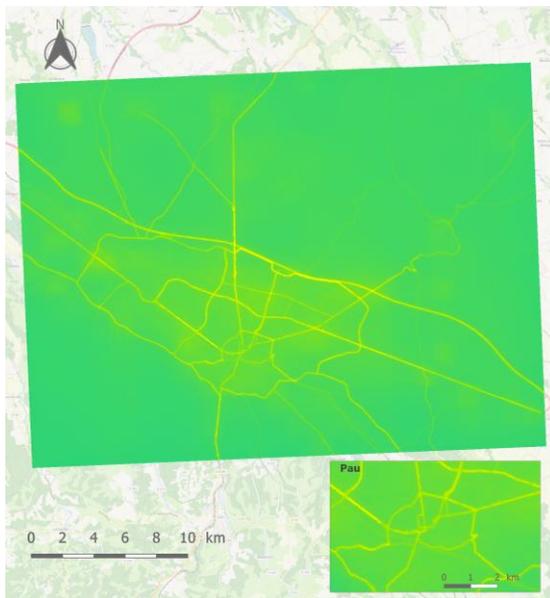
**Seuil d'information et de recommandations non respecté sur les 6 stations**

**Seuil d'alerte non respecté sur 5 stations**  
Concentrations entre 80 et 124  $\mu\text{g}/\text{m}^3$



**Agglomération de Pau Porte des Pyrénées.** Les sources de PM10 étant multiples en zone urbaine (chauffage, trafic routier, industrie, agriculture), les différences de concentration entre les axes routiers et les zones d'habitation sont peu marquées. La valeur limite ( $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ) n'est pas dépassée. L'objectif de qualité est localement dépassé ( $30 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ) au niveau du croisement entre l'A64 et l'avenue des Martyrs du Pont-Long et au niveau de l'avenue Didier Daurat.

**Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz.** La valeur limite ( $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ) est dépassée ponctuellement en 2021 au niveau de l'A63, au sud de Bayonne, aux intersections avec la D255 et avec la D932, au niveau de l'échangeur A64, à l'entrée de Bayonne, au niveau de l'échangeur D810 et au nord de Bayonne au croisement A63 et D817. La valeur limite est également dépassée dans le centre-ville vers l'avenue de l'Aquitaine. En 2019 et 2020, cette valeur limite n'était pas dépassée. L'objectif de qualité ( $30 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ) est dépassé sur les mêmes axes routiers cités précédemment. En moyenne, les concentrations en PM10 augmentent de 13% par rapport à 2020 et de 3% par rapport aux concentrations de 2019.



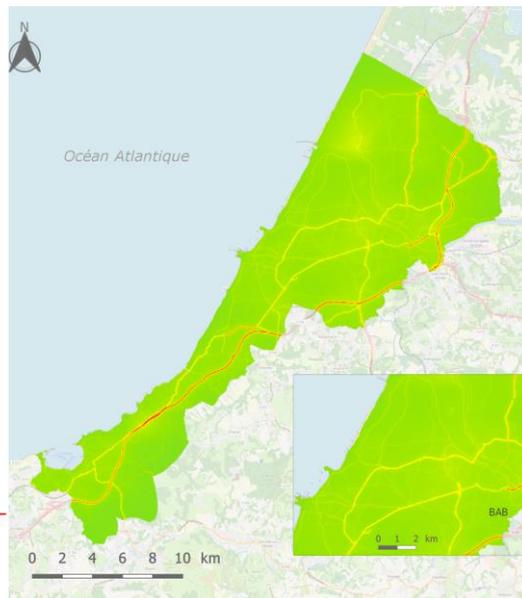
Atmo  
NOUVELLE-AQUITAINE

Pau Porte des Pyrénées

Particules PM10  
Moyenne annuelle 2021 en  $\mu\text{g}/\text{m}^3$

0 - 8  
8 - 16  
16 - 24  
24 - 32 obj. de qualité 30  $\mu\text{g}/\text{m}^3$   
32 - 40 valeur limite  
40 - 80 40  $\mu\text{g}/\text{m}^3$   
> 80

version modèle pau\_v1.0



Atmo  
NOUVELLE-AQUITAINE

Bayonne Anglet Biarritz

Particules PM10  
Moyenne annuelle 2021 en  $\mu\text{g}/\text{m}^3$

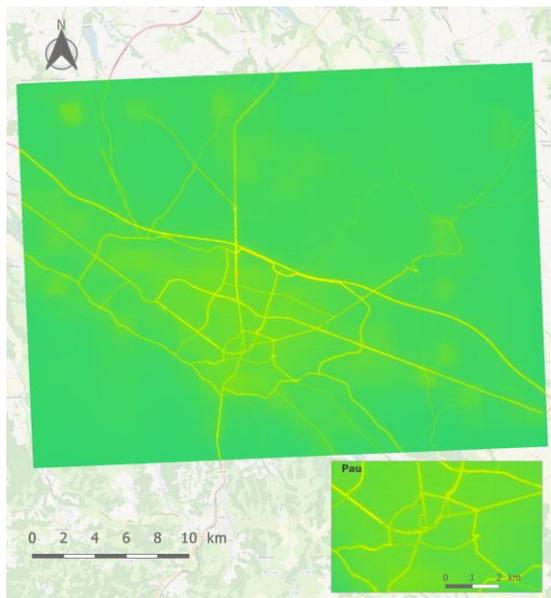
0 - 8  
8 - 16  
16 - 24 obj. de qualité 30  $\mu\text{g}/\text{m}^3$   
24 - 32  
32 - 40 valeur limite  
40 - 80 40  $\mu\text{g}/\text{m}^3$   
> 80

version modèle bab\_v1.1

Les origines des PM2,5 sont globalement les mêmes que les PM10. La carte de **Pau** présente la valeur cible ( $20 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ) et l'objectif de qualité ( $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ) localement dépassés au niveau du croisement A64 et avenue des Martyrs du Pont-Long et au niveau de l'avenue Didier Daurat. L'objectif de qualité est localement dépassé (A64, échangeur D938 et D834, D817, boulevard Tourasse, cours Léon Bérard, N417 et boulevard Charles de Gaulle). La valeur limite ( $25 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ) est quant à elle respectée pour l'ensemble de l'agglomération Paloise.

Pour **Bayonne-Anglet-Biarritz**, la valeur limite annuelle ( $25 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ) est dépassée aux mêmes zones de dépassement que la valeur limite des PM10. La valeur cible ( $20 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ) n'est pas respectée aux mêmes endroits de dépassement que l'objectif de qualité des PM10 et la valeur limite du NO<sub>2</sub>. L'objectif de qualité ( $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ), quant à lui, est dépassé également sur les principaux axes de l'agglomération tels que les boulevards extérieurs d'Anglet-Bayonne, le long de la D910 entre Bayonne et Saint-Jean de Luz et les principales départementales (D918, D913, D255, D810, D817...) entrantes dans les villes de

l'agglomération. En moyenne, les concentrations en PM2,5 augmentent de 13% par rapport à 2020 ; elles sont comparables à celles simulées en 2019 avec une légère baisse (-1%).

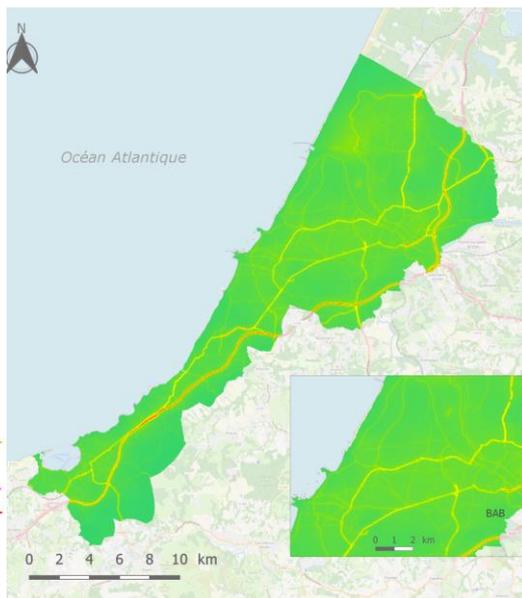


Pau Porte des Pyrénées

Particules PM2,5  
Moyenne annuelle 2021 en  $\mu\text{g}/\text{m}^3$



version modélisée pau\_v1.0



Bayonne Anglet Biarritz

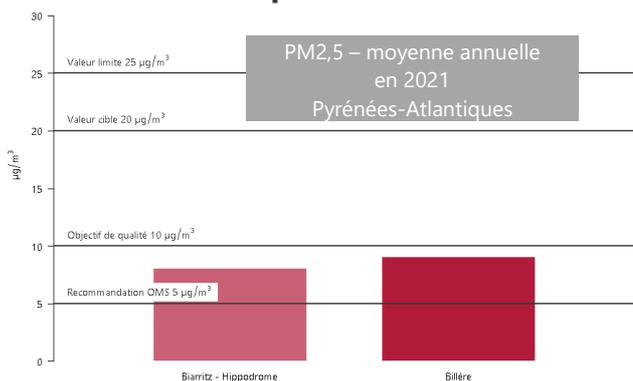
Particules PM2,5  
Moyenne annuelle 2021 en  $\mu\text{g}/\text{m}^3$



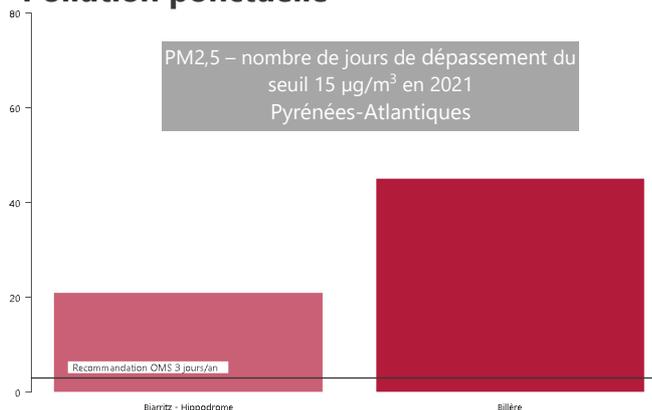
version modélisée bab\_v2.1

## Particules fines PM2,5

### Pollution chronique



### Pollution ponctuelle



Valeur limite, valeur cible et objectif de qualité respectés sur les 2 stations



Recommandation OMS non respectée sur les 2 stations

Concentrations entre 8 et 9  $\mu\text{g}/\text{m}^3$

### Typologie des stations de mesure

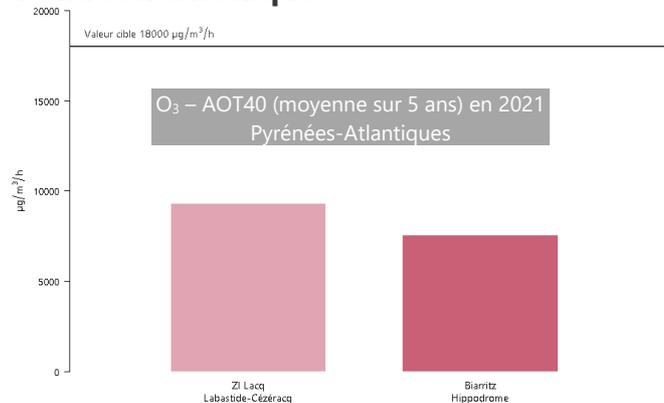


Recommandation OMS non respectée sur les 2 stations

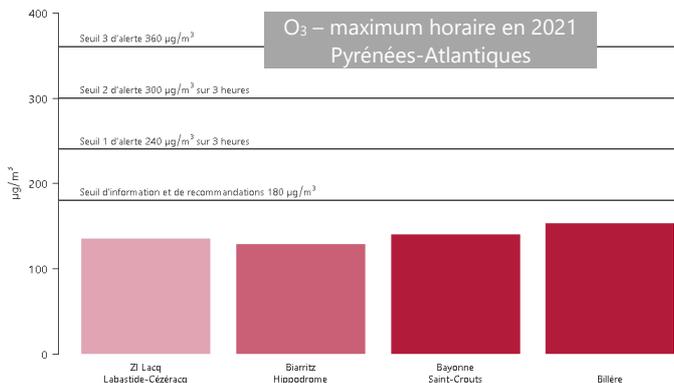
Nombre de jours entre 21 et 45

## Ozone O<sub>3</sub>

### Pollution chronique



### Pollution ponctuelle



Valeur cible pour la protection de la végétation respectée sur les 2 stations

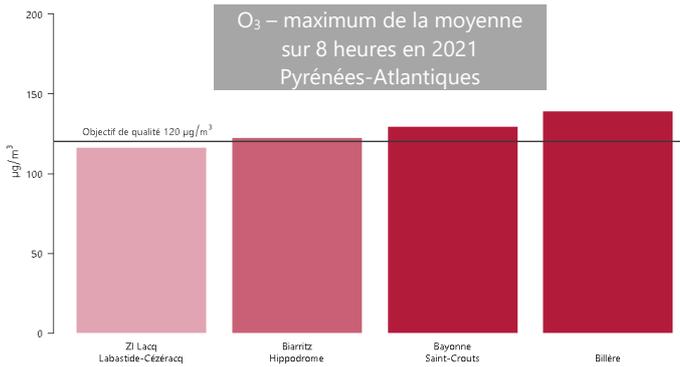


Recommandation OMS (pic saisonnier) non respectée sur les 4 stations (concentrations entre 82 et 86  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ )



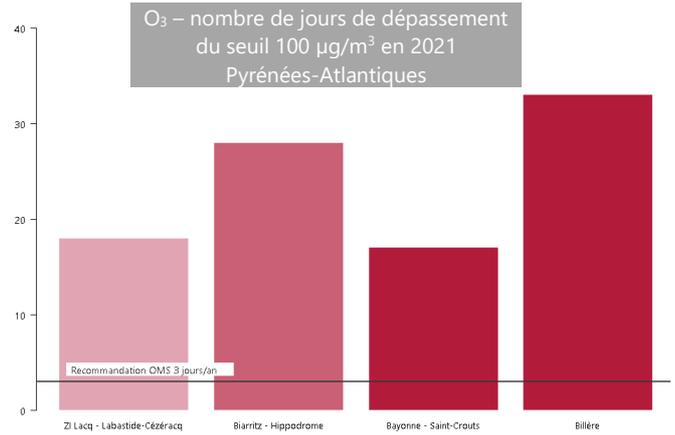
Seuil d'information et de recommandations et d'alerte respectés sur les 4 stations

## Pollution ponctuelle



**Objectif de qualité pour la protection de la santé non respecté sur 3 stations**  
Concentrations entre 116 et 139 µg/m<sup>3</sup>

**Valeur cible pour la protection de la santé respectée sur les 4 stations**

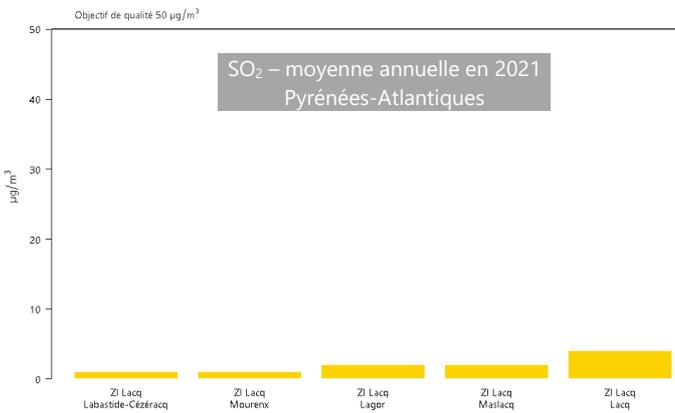


**Recommandation OMS journalière non respectée sur les 4 stations**  
Nombre de jours entre 17 et 33

**Typologie des stations de mesure**  
■ Rural - fond    ■ Péri-Urbain - fond    ■ Urbain - fond

## Dioxyde de soufre SO<sub>2</sub>

### Pollution chronique



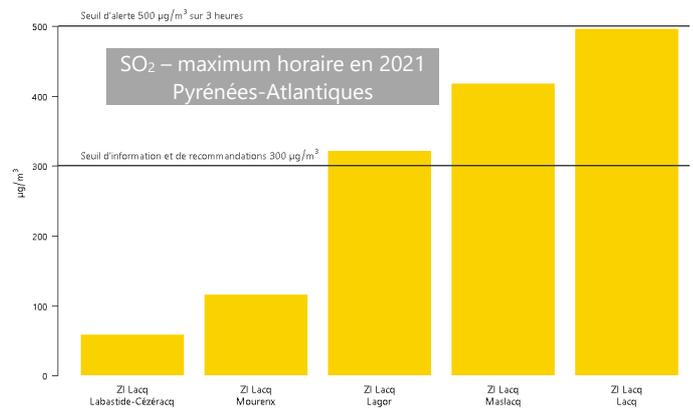
**Objectif de qualité respecté**

**Valeurs limites horaire et journalière respectées**

**Typologie des stations de mesure**  
■ Industriel

**Recommandation OMS non respectée sur 1 station**  
Nombre de jours entre 0 et 5

### Pollution ponctuelle

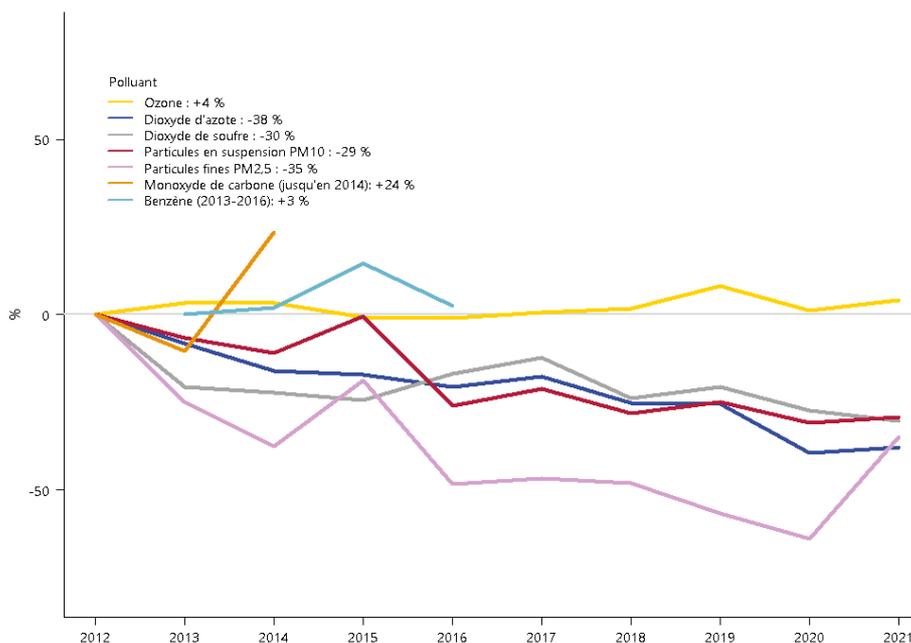


**Seuil d'information et de recommandations non respecté sur 3 stations**  
Concentrations entre 59 et 496 µg/m<sup>3</sup>

**Seuil d'alerte respecté**



## Évolution temporelle



Concentrations moyennes à la baisse entre 2012 et 2021, sauf pour l'ozone

**Ozone O<sub>3</sub> +4%** tendance stable sur l'historique, en accord avec la tendance régionale (+3%)

**Dioxyde d'azote NO<sub>2</sub> -38%** baisse franche identique au niveau régional (-37%)

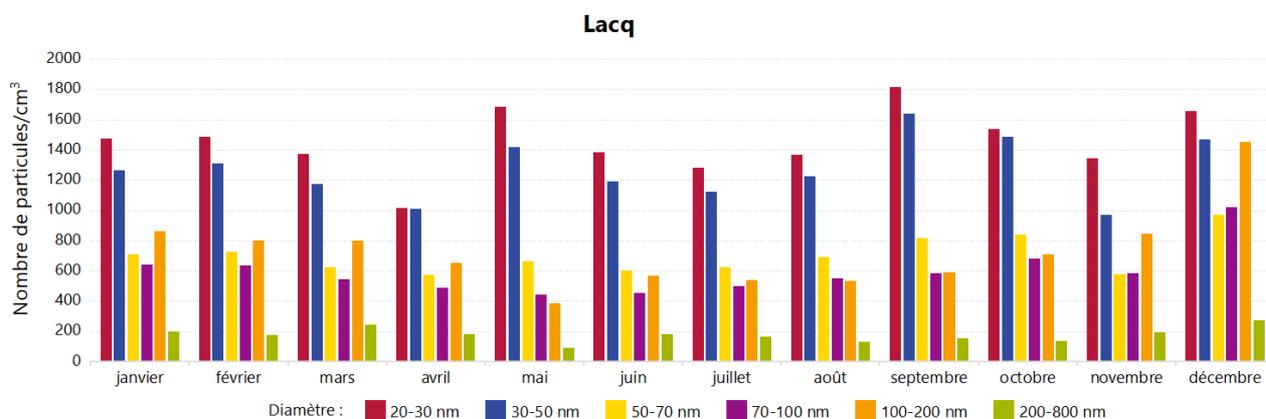
**Dioxyde de soufre SO<sub>2</sub> -30%** depuis 2012 ; tendance plus forte que l'évolution régionale (-16%) mais en accord

**Particules en suspension PM10 -29%** baisse significative, en concordance avec la baisse régionale (-27%)

**Particules fines PM2,5 -35%** forte baisse depuis 2012, cohérente avec la tendance régionale (-31%) ; des fluctuations annuelles sont visibles notamment 2021

## Particules ultrafines PUF

Depuis 2013 les **particules de très petites tailles** sont mesurées dans les Pyrénées-Atlantiques, dans le bassin industriel de Lacq, à la station de mesure fixe de Lacq.



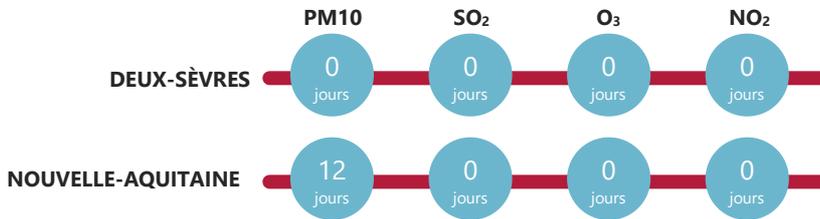
**Diamètre entre 100 et 200 nm** : la présence des particules liées au chauffage résidentiel au bois augmente à partir de novembre jusqu'en mars. Elles sont moins nombreuses entre avril et septembre.

**Diamètre inférieur à 50 nm** : présence des particules toute l'année. Les activités industrielles du secteur y sont très probablement une source importante.

**Diamètre inférieur à 30 nm** : cette classe de particules représente le nombre le plus important de particules. Plus elles sont fines, plus leur dangerosité pour la santé est grande. Les activités industrielles du secteur représentent probablement une source importante de ces particules.

# Bilan des Deux-Sèvres

## Épisodes de pollution

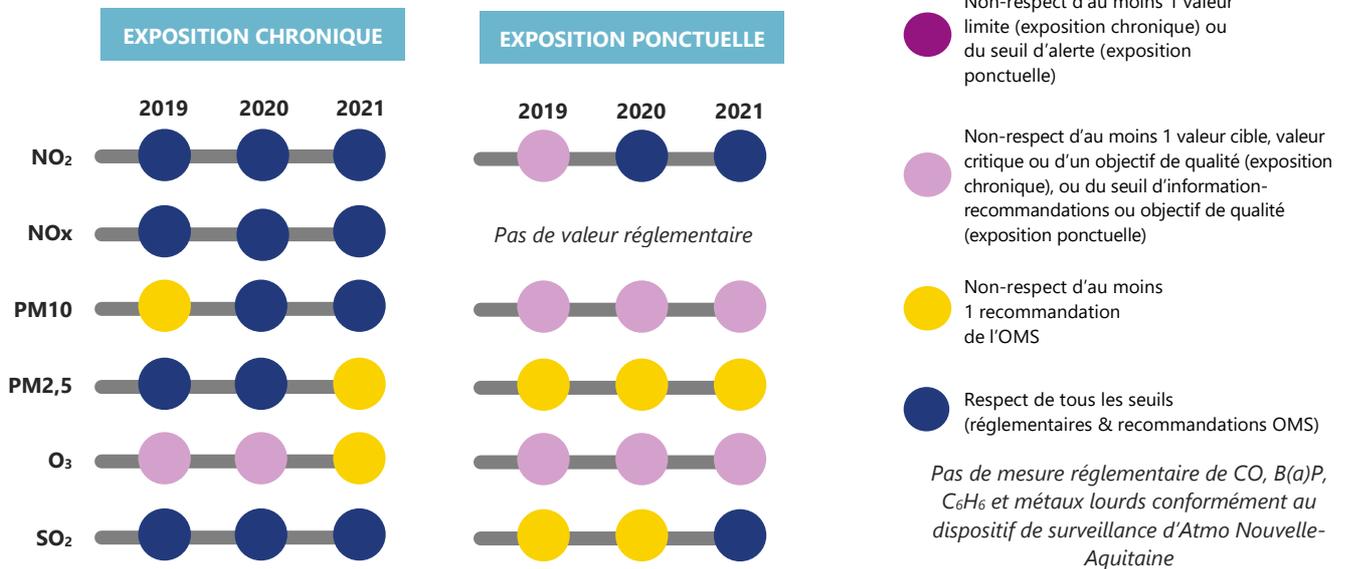


### Annexe 1

Tout savoir sur les critères d'identification d'un épisode de pollution

## Concentrations mesurées par polluant

### Situation par rapport aux seuils réglementaires



**Exposition chronique (annuelle) :** valeur limite, valeur cible, valeur critique, objectif de qualité et recommandations OMS

**Exposition ponctuelle (heure et jour) :** seuil d'alerte, seuil d'information-recommandations, valeurs limites horaire et journalière, objectif de qualité, recommandations OMS

### À SAVOIR

Les données de mesure proviennent de l'intégralité du réseau fixe de mesure d'Atmo Nouvelle-Aquitaine. Les valeurs sont commentées par rapport aux seuils réglementaires (annexe 1) et aux recommandations de l'OMS en vigueur qui leur sont applicables.

### Annexe 2

Tout savoir sur le dispositif de mesure fixe en Nouvelle-Aquitaine

### Annexe 4

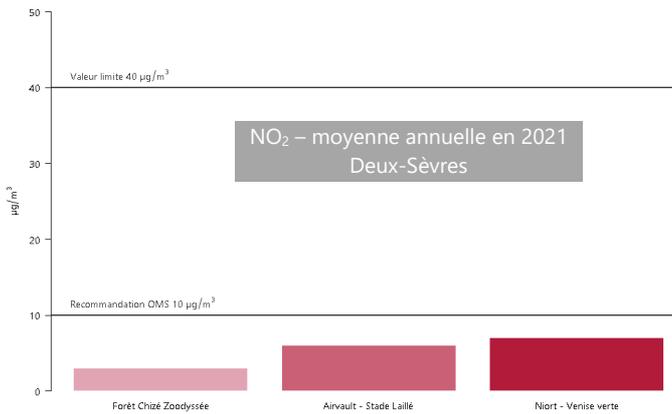
Retrouvez tous les résultats des mesures fixes par polluant

### Annexe 5

Tout savoir sur les polluants

# Dioxyde d'azote NO<sub>2</sub> et oxydes d'azotes NO<sub>x</sub>

## Pollution chronique

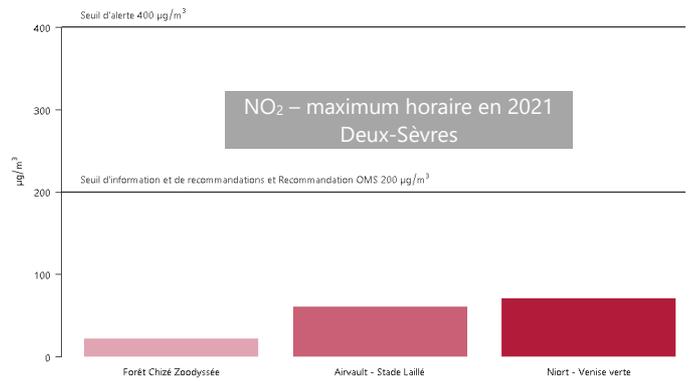


Valeur limite annuelle respectée sur les 3 stations  
Recommandation OMS respectée sur les 3 stations



Valeur critique des NO<sub>x</sub> (protection des écosystèmes) respectée

## Pollution ponctuelle



Seuil d'alerte 400 µg/m<sup>3</sup>  
Seuil d'information et de recommandations et Recommandation OMS 200 µg/m<sup>3</sup>  
NO<sub>2</sub> – maximum horaire en 2021 Deux-Sèvres



Valeur limite horaire respectée sur les 3 stations

## Pollution ponctuelle



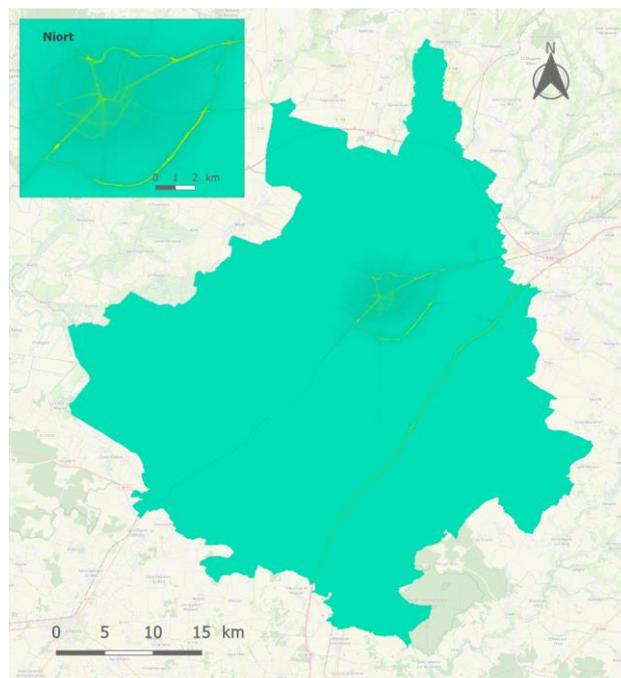
### Typologie des stations de mesure

■ Rural - fond   
 ■ Péri-Urbain - fond   
 ■ Urbain - fond



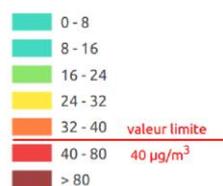
Recommandation OMS respectée sur les 3 stations

Ayant pour origine principalement le trafic routier, les concentrations simulées les plus élevées de dioxyde d'azote sont rencontrées le long des axes à fort trafic : autoroute A10, rocade et certains boulevards périphériques. La valeur limite réglementaire fixée à 40 µg/m<sup>3</sup> n'est pas dépassée en 2021. Sur ces mêmes axes, elle l'avait été en 2019. La concentration moyenne sur l'ensemble de l'agglomération diminue par rapport à 2020 et plus encore par rapport à 2019, année plus proche de 2021 en matière de trafic routier et de sources d'émissions. En 2021, la concentration diminue donc de 38% par rapport à 2020 et de 55% par rapport à 2019.



Agglomération du Niortais

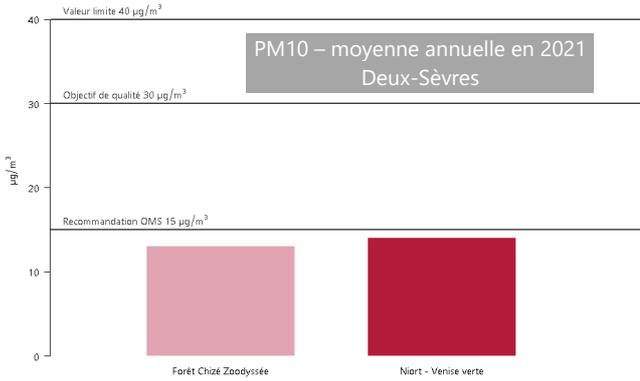
Dioxyde d'azote NO<sub>2</sub>  
Moyenne annuelle 2021 en µg/m<sup>3</sup>



version modèle niort\_v5.0

# Particules en suspension PM10

## Pollution chronique



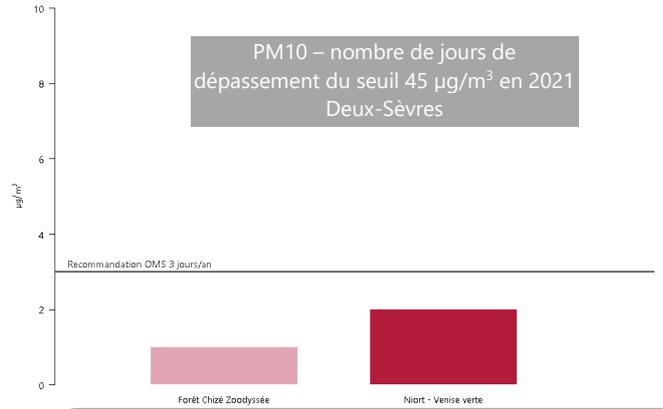
**Valeur limite annuelle, objectif de qualité et recommandation OMS respectés sur les 2 stations**

*Les mesures de PM10 d'Airvault – Stade Laillé sont incomplètes en raison d'un problème technique. Les indicateurs 2021 ne sont par conséquent pas disponibles, faute de couverture temporelle suffisante des données.*

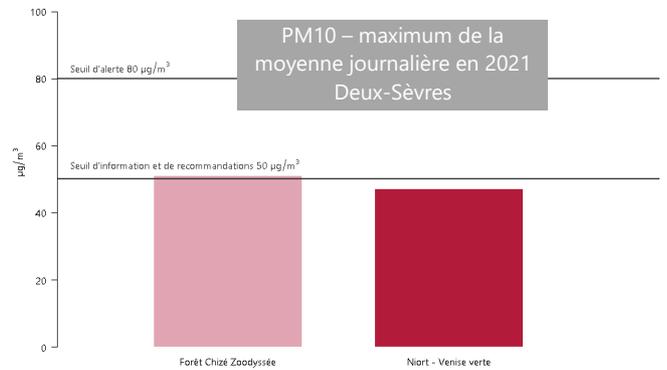
### Typologie des stations de mesure

■ Rural - fond   ■ Urbain - fond

## Pollution ponctuelle



**Recommandation OMS respectée sur les 2 stations  
Valeur limite journalière respectée**



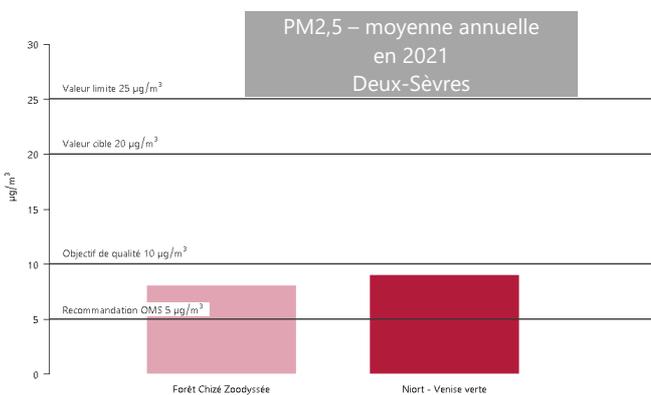
**Seuil d'information et de recommandations non respecté sur 1 station**  
Concentrations de 47 et 51 µg/m³



**Seuil d'alerte respecté sur les 2 stations**

# Particules fines PM2,5

## Pollution chronique

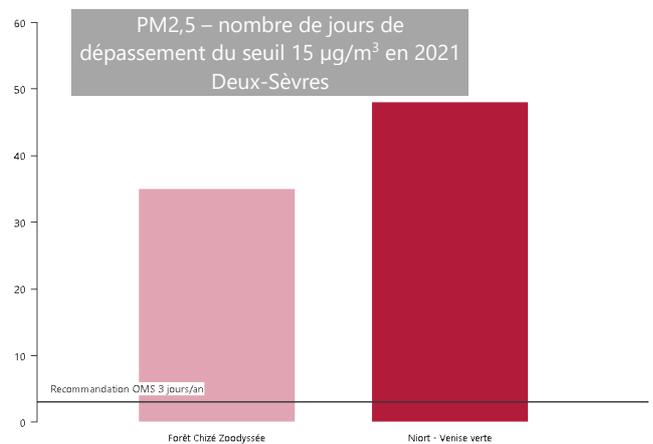


**Valeur limite, valeur cible et objectif de qualité respectés sur les 2 stations**

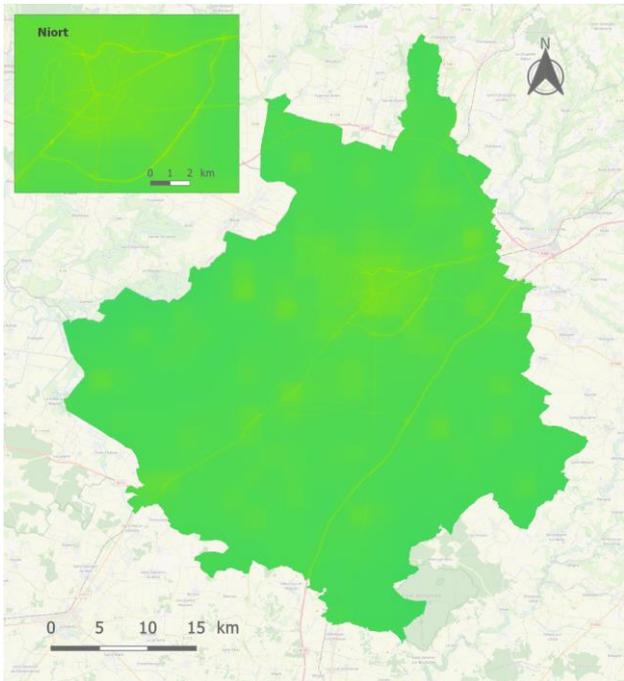


**Recommandation OMS non respectée sur les 2 stations**  
Concentrations de 8 et 9 µg/m³

## Pollution ponctuelle



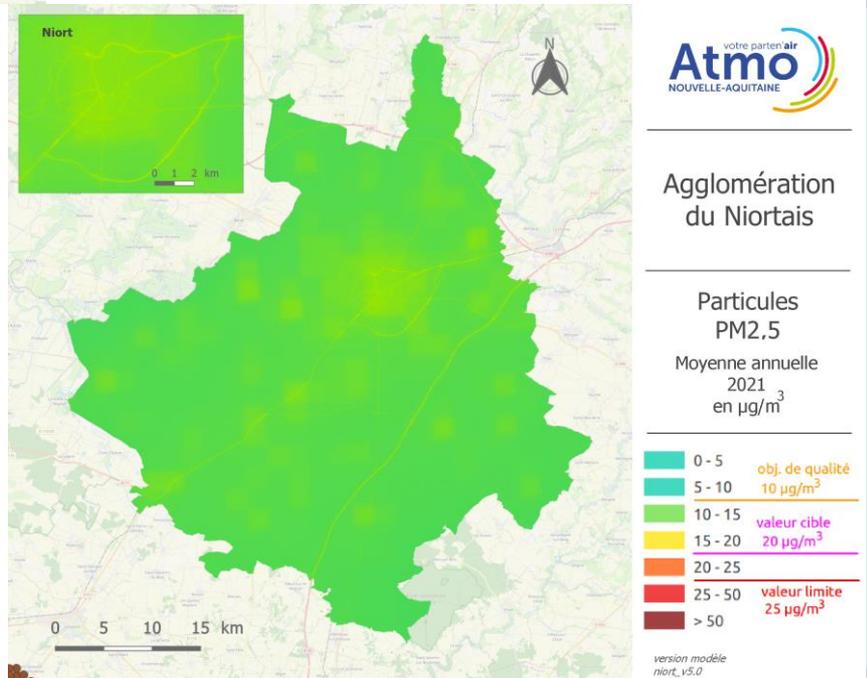
**Recommandation OMS non respectée sur les 2 stations**  
Nombre de jours = 35 et 48



Les sources de **PM10** étant multiples en zone urbaine (chauffage, trafic routier, industrie, agriculture), les différences de concentration entre les axes routiers et les zones d'habitation sont peu marquées. Sur Niort Agglomération, la valeur limite ( $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ) n'est pas dépassée comme en 2020 et 2019. L'objectif de qualité ( $30 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ) n'est également pas dépassé cette année. La concentration moyenne en PM10 sur l'ensemble de l'agglomération diminue globalement en 2021 par rapport à 2020 et 2019 : -7% par rapport à 2020 et -8% par rapport à 2019.

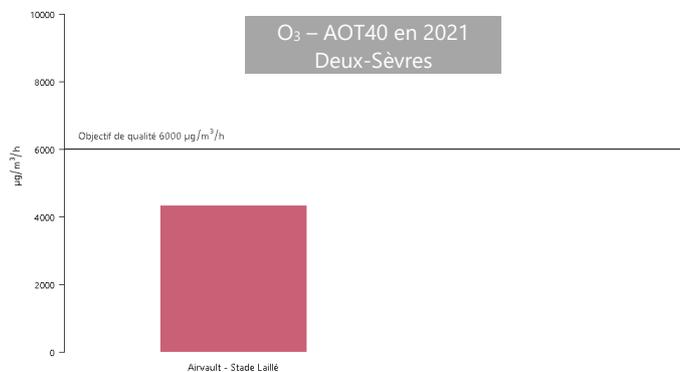
Les origines des PM2,5 sont globalement les mêmes que les PM10. La carte présente des niveaux de PM2,5 sur l'agglomération de Niort plus importants le long des grands axes routiers : A10, rocade et boulevards du centre-ville. La valeur limite annuelle ( $25 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ) et la valeur cible ( $20 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ) ne sont pas dépassées. L'objectif de qualité ( $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ) n'est quant à lui pas respecté au niveau des axes cités précédemment.

La concentration moyenne en PM2,5 sur l'ensemble de l'agglomération augmente de 8% par rapport à 2020. En revanche, elle diminue de 3% par rapport à l'année 2019.

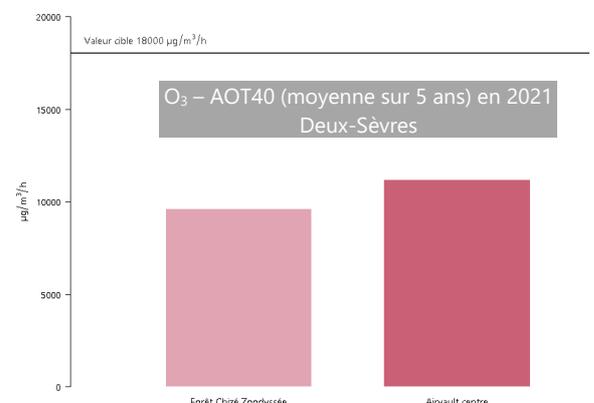


## Ozone O<sub>3</sub>

### Pollution chronique



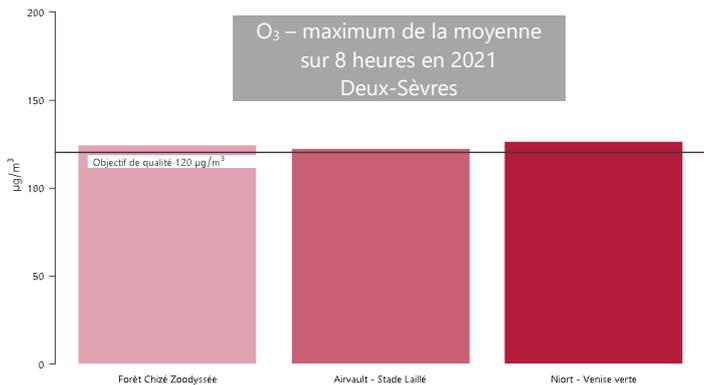
**Objectif de qualité pour la protection de la végétation respecté**  
**Recommandation OMS (pic saisonnier) non respectée sur les 3 stations** (concentrations entre 77 et 83  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ )



**Valeur cible pour la protection de la végétation respectée sur les 2 stations**

Les mesures d'O<sub>3</sub> de Zoodyssée et d'Airvault – Stade Laillé sont incomplètes en raison d'un problème technique. Respectivement, les indicateurs AOT40 et AOT40 5 ans ne sont par conséquent pas disponibles, faute de couverture temporelle suffisante des données.

## Pollution ponctuelle

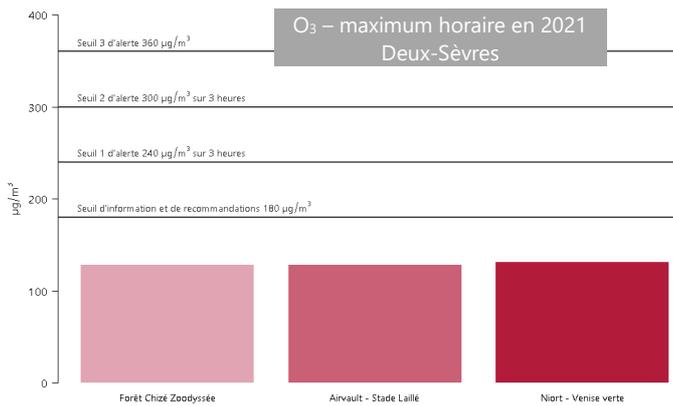


**Objectif de qualité pour la protection de la santé non respecté sur 3 stations**  
Concentrations entre 122 µg/m<sup>3</sup> et 126 µg/m<sup>3</sup>

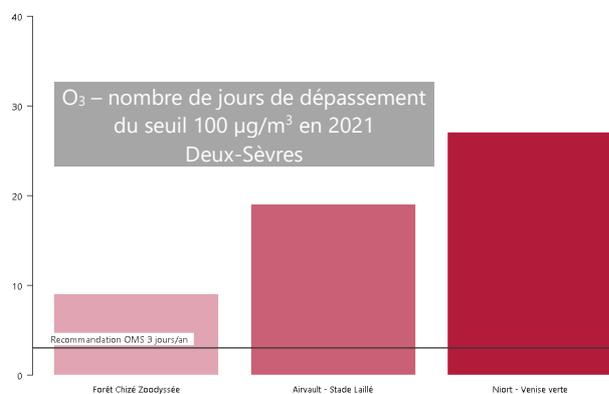


**Valeur cible pour la protection de la santé respectée sur les 5 stations\***

*\*5 stations sont concernées par l'indicateur Valeur cible pour la protection de la santé car, moyenné sur plusieurs années, il reste disponible.*



**Seuil d'information et de recommandations et d'alerte respectés sur les 3 stations**



**Recommandation OMS journalière non respectée**  
Nombre de jours entre 9 et 27

## Dioxyde de soufre SO<sub>2</sub>

### Pollution chronique



**Objectif de qualité respecté**

#### Typologie des stations de mesure

- Rural - fond
- Péri-Urbain - fond
- Urbain - fond
- Industriel

### Pollution ponctuelle



**Seuil d'information et de recommandations et Seuil d'alerte respectés**

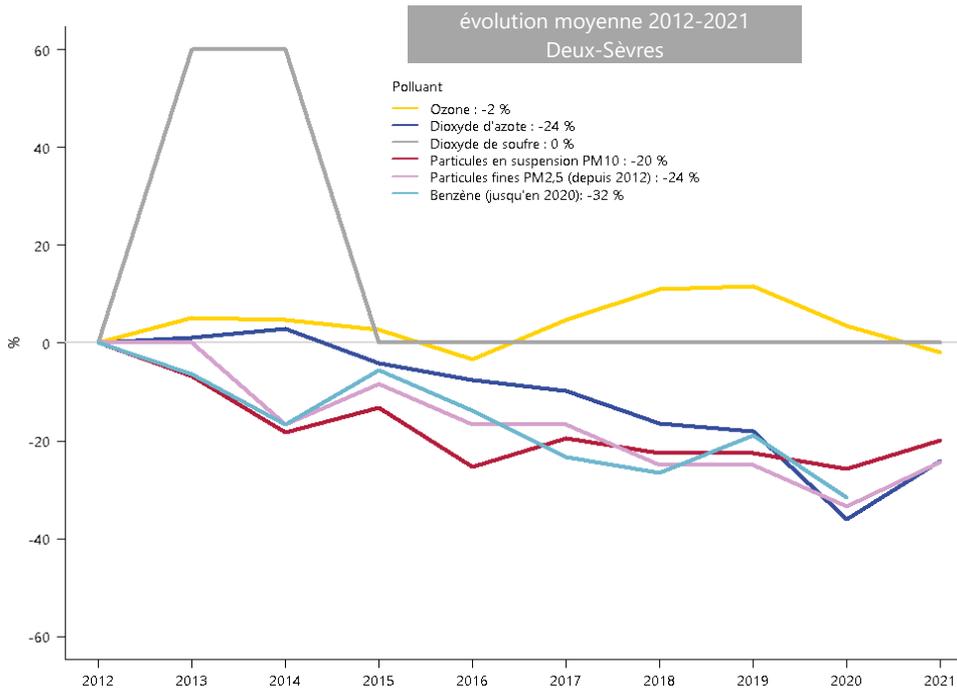


**Valeurs limites horaire et journalière respectées**



**Recommandation OMS respectée**

## Évolution temporelle



Concentrations moyennes à la baisse entre 2012 et 2021

**Ozone O<sub>3</sub> -2%** tendance stable, peu marquée, en contradiction de la tendance régionale (+3%) elle-même peu franche

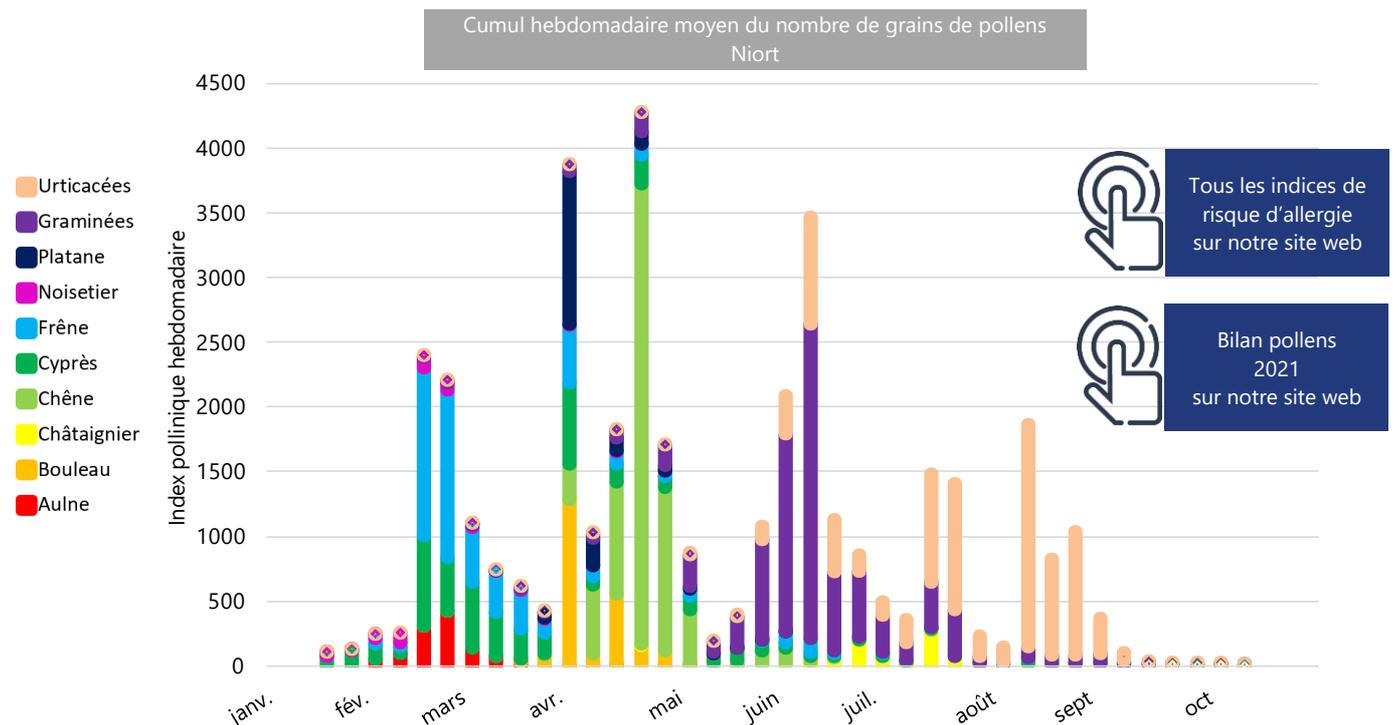
**Dioxyde d'azote NO<sub>2</sub> -24%** baisse moindre que la tendance régionale (-37%) mais concordante

**Dioxyde de soufre SO<sub>2</sub> 0%** depuis 2015 ; évolution stable en raison de concentrations assez faibles

**Particules en suspension PM10 -20%** diminution en accord avec la baisse régionale (-27%)

**Particules fines PM2,5 -24%** évolution à la baisse depuis 2012, en accord avec la tendance régionale (-31%)

## Pollens



Tous les indices de risque d'allergie sur notre site web



Bilan pollens 2021 sur notre site web

Les principaux **pollens** dans l'air observés sur le capteur de Niort sont variés. Trois périodes importantes de pollinisation sont visibles.

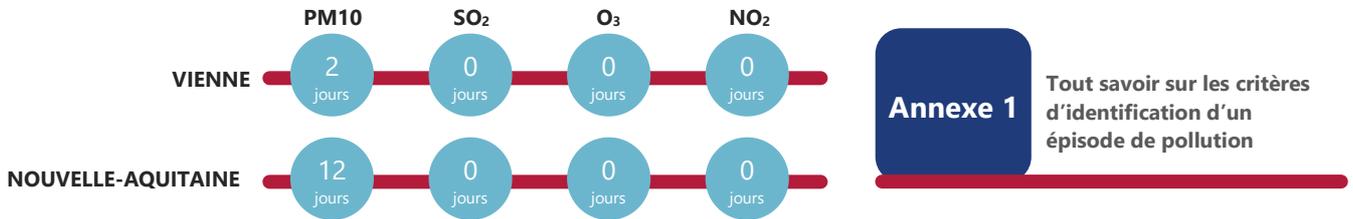
**Février et mars** frêne, cyprès et aulne

**Printemps** bouleau, chêne et platane

**Mai à juillet** graminées, châtaigner et urticacées.

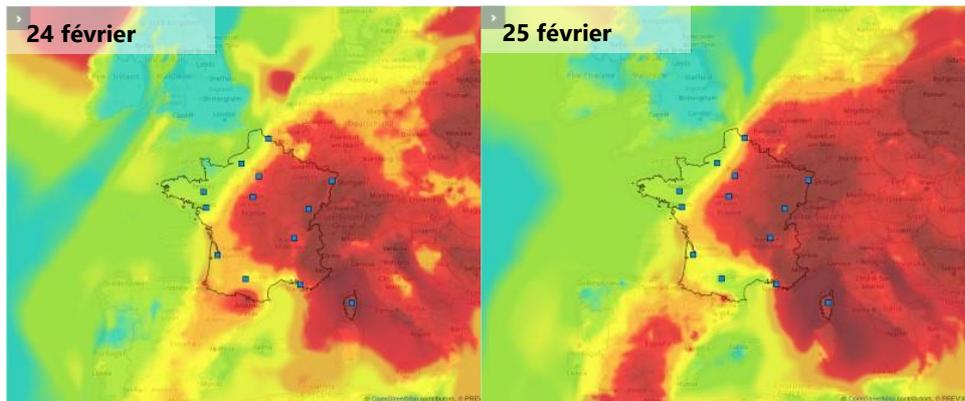
# Bilan de la Vienne

## Épisodes de pollution

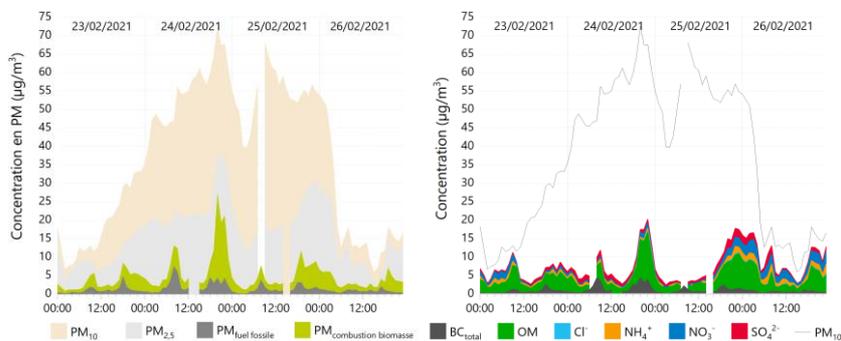


La présence d'appareils spécifiques sur la station de Poitiers centre permet d'identifier certaines sources de particules à l'origine des épisodes de pollution aux PM10 et notamment les sources de combustion. En effet, les particules peuvent être émises par différentes sources issues des activités humaines (chauffage au bois, trafic routier, agriculture, industrie,...) ou être d'origine naturelle (embruns marins, poussières désertiques,...).

**Épisode du 24 et 25 février** : un dépassement du seuil d'information et recommandations pour les PM10 est caractérisé ces deux jours ; plusieurs départements de Nouvelle-Aquitaine sont touchés, l'épisode est d'ampleur nationale. L'origine de l'épisode est mixte : apport de poussières de sable du Sahara et activités d'épandages agricole et de combustion. A cela s'ajoutent des sources de pollution locale. Un vent de sud favorable à l'apport de poussières désertiques atteint la région dès le 24 février. Les masses d'air se décalent vers l'est le 25 février engendrant une diminution des concentrations mesurées en PM10. Les particules sont principalement grossières et ne proviennent que peu des activités humaines. En effet, lors de ces journées les poussières désertiques amenées par des vents de sud-est sont largement dominantes.



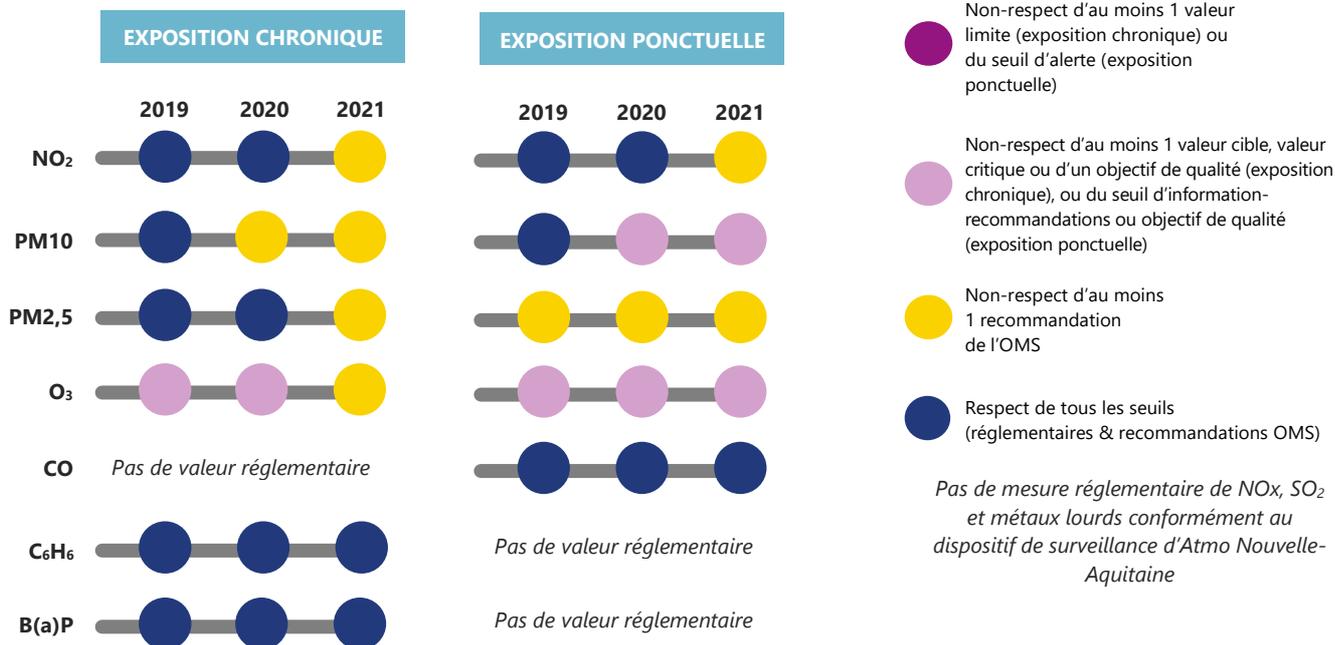
En beige, la part majoritaire des particules grossières



composition chimique des particules du 23 au 26/02

# Concentrations mesurées par polluant

## Situation par rapport aux seuils réglementaires



**Exposition chronique (annuelle) :** valeur limite, valeur cible, valeur critique, objectif de qualité et recommandations OMS

**Exposition ponctuelle (heure et jour) :** seuil d'alerte, seuil d'information-recommandations, valeurs limites horaire et journalière, objectif de qualité, recommandations OMS

### À SAVOIR

Les données de mesure proviennent de l'intégralité du réseau fixe de mesure d'Atmo Nouvelle-Aquitaine. Les valeurs sont commentées par rapport aux seuils réglementaires (annexe 1) et aux recommandations de l'OMS en vigueur qui leur sont applicables.

#### Annexe 2

Tout savoir sur le dispositif de mesure fixe en Nouvelle-Aquitaine

#### Annexe 4

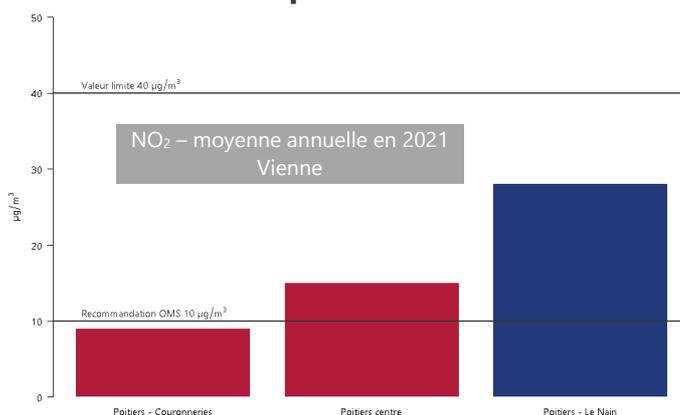
Retrouvez tous les résultats des mesures fixes par polluant

#### Annexe 5

Tout savoir sur les polluants

## Dioxyde d'azote NO<sub>2</sub>

### Pollution chronique



#### Typologie des stations de mesure

■ Urbain - fond ■ Trafic

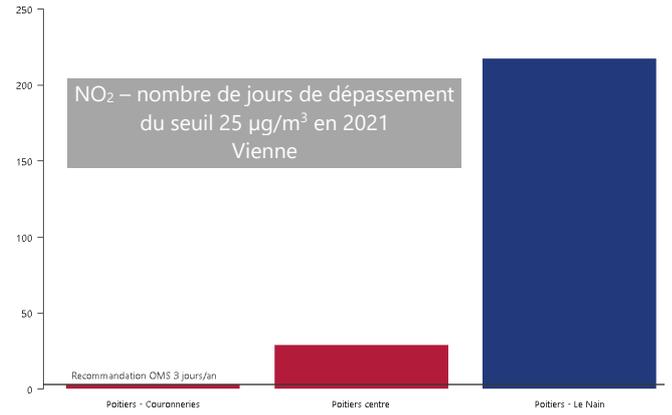
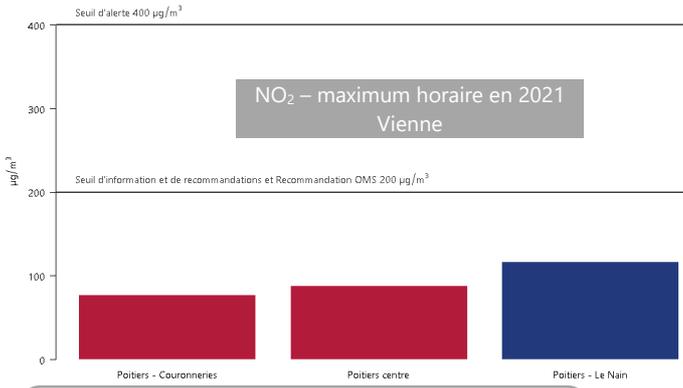


Valeur limite annuelle respectée sur les 3 stations



Recommandation OMS non respectée sur 2 stations  
Concentrations entre 9 et 28 µg/m<sup>3</sup>

## Pollution ponctuelle



**Seuil d'information et de recommandations, Seuil d'alerte et Recommandation OMS respectés sur les 3 stations**

### Typologie des stations de mesure

Urbain - fond Trafic

**Recommandation OMS non respectée sur les 3 stations**  
Nombre de jours entre 3 et 217

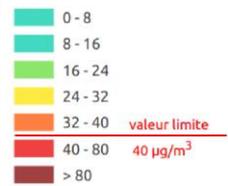
**Valeur limite horaire respectée sur les 3 stations**

Ayant pour origine principalement le trafic routier, les concentrations simulées les plus élevées de dioxyde d'azote sont rencontrées le long des axes à fort trafic : autoroute A10, nationale 147, échangeur D910 et N147. La valeur limite réglementaire fixée à 40 µg/m<sup>3</sup> est dépassée ponctuellement en 2021, au niveau de l'échangeur N10 et D611 à la sortie sud de la ville, à la sortie nord au niveau de l'A10 et la D910 puis au croisement entre rocade ouest et avenue du 8 mai 1945. Les niveaux de dioxyde d'azote en situation de fond urbain avoisinent les 10 µg/m<sup>3</sup>.



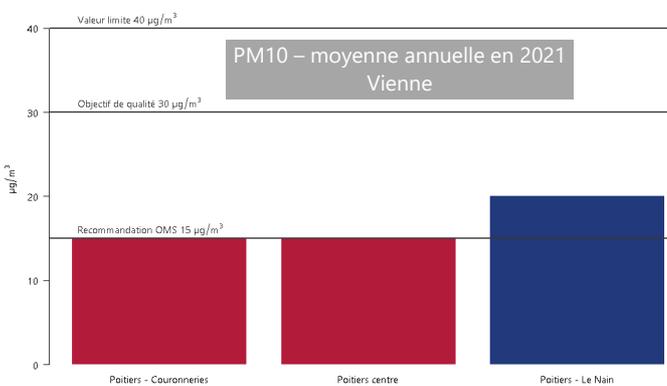
Grand Poitiers

Dioxyde d'azote  
NO<sub>2</sub>  
Moyenne annuelle  
2021  
en µg/m<sup>3</sup>



## Particules en suspension PM10

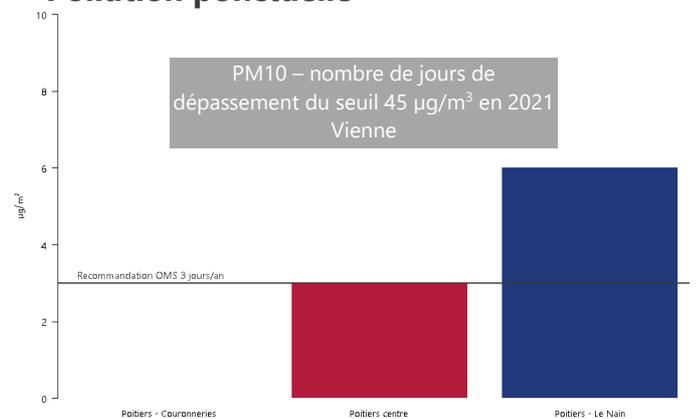
### Pollution chronique



**Valeur limite annuelle et objectif de qualité respectés sur les 3 stations**

**Recommandation OMS non respectée sur 1 station**  
Concentrations entre 15 et 20 µg/m<sup>3</sup>

### Pollution ponctuelle

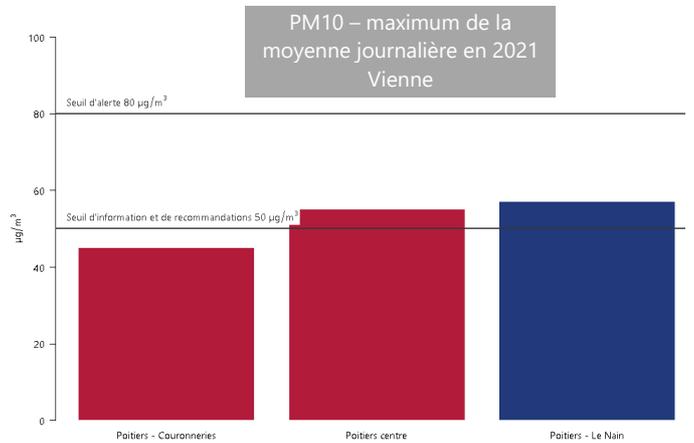


**Recommandation OMS non respectée sur 1 station**  
Nombre de jours entre 0 et 6

**Valeur limite journalière respectée sur les 3 stations**

### Typologie des stations de mesure

■ Urbain - fond ■ Trafic

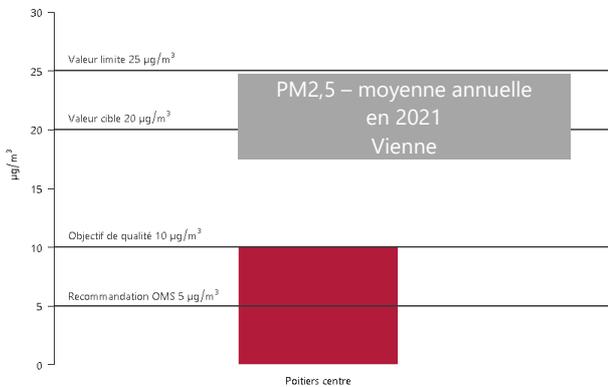


**Seuil d'information et de recommandations non respecté sur 2 stations**  
Concentrations entre 45 et 57 µg/m³

**Seuil d'alerte respecté sur les 3 stations**

## Particules fines PM2,5

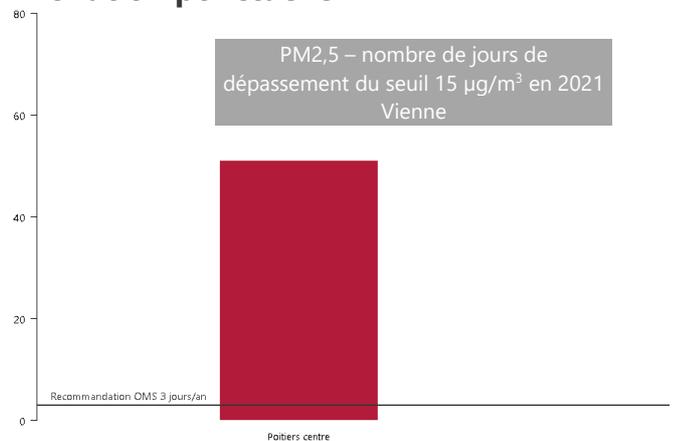
### Pollution chronique



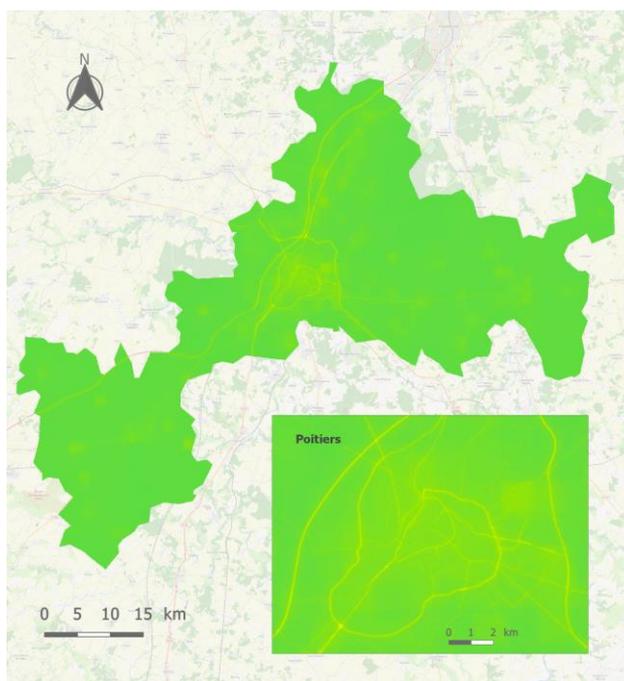
**Valeur limite, valeur cible et objectif de qualité respectés** (seuil atteint mais non franchi)

**Recommandation OMS non respectée**  
Concentration = 10 µg/m³

### Pollution ponctuelle



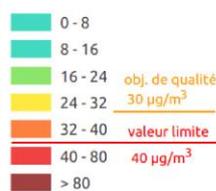
**Recommandation OMS non respectée**  
Nombre de jours = 51



### Grand Poitiers

#### Particules PM10

Moyenne annuelle 2021 en µg/m³



version modèle poitiers\_v3.1

Les sources de particules étant multiples en zone urbaine (chauffage des logements, trafic routier, activités industrielles), les différences de concentration entre les axes routiers et les zones d'habitation sont moins marquées. Les niveaux élevés de PM10 sont constatés sur l'autoroute A10, la rocade et certains boulevards. La valeur limite annuelle réglementaire établie à 40 µg/m³ et l'objectif de qualité fixé à 30 µg/m³ ne sont pas dépassés en 2021 sur l'ensemble de l'agglomération du Grand Poitiers.

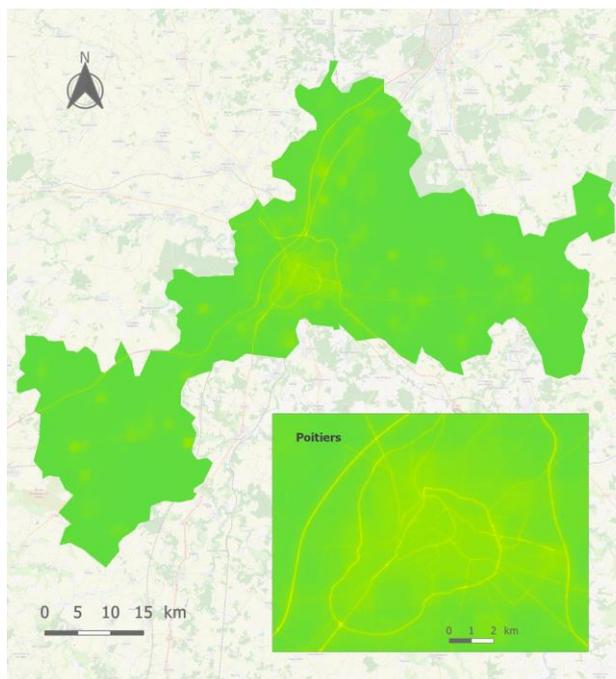
Particules  
PM<sub>2,5</sub>

Moyenne annuelle  
2021  
en  $\mu\text{g}/\text{m}^3$



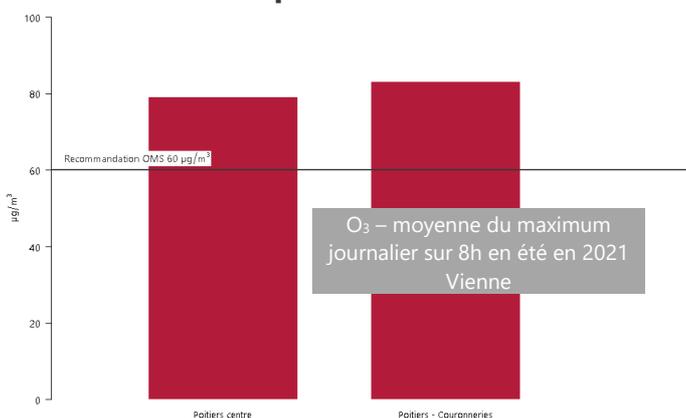
version modèle  
poitiers\_v3.1

Les origines des PM<sub>2,5</sub> sont globalement les mêmes que les PM<sub>10</sub>. L'objectif de qualité (10  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ) est dépassé au niveau des grands axes routiers : A10, D910, N10, N147, rocade et boulevards périphériques, ainsi qu'au niveau des axes importants du centre-ville. La valeur limite (25  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ) et la valeur cible (20  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ) ne sont quant à elles pas dépassées sur l'ensemble de l'agglomération en 2021.



## Ozone O<sub>3</sub>

### Pollution chronique

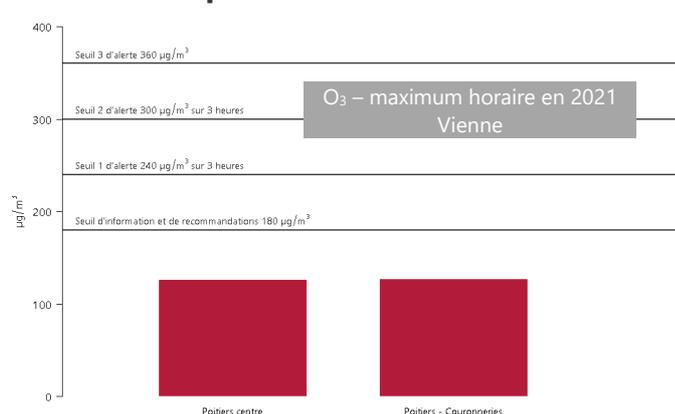


**Recommandation OMS (pic saisonnier) non respectée sur les 2 stations** (concentrations de 79 et 83  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ )

Typologie des stations de mesure

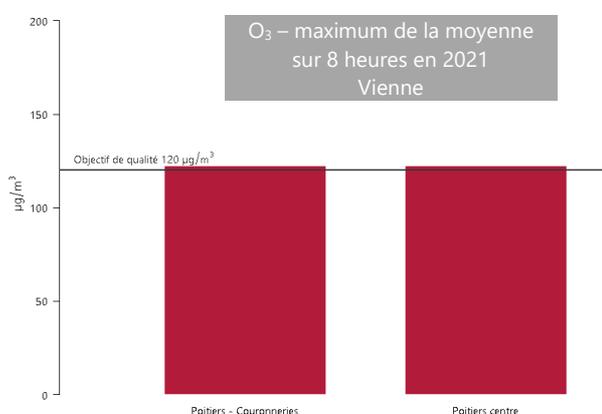
■ Urbain - fond

### Pollution ponctuelle



**Seuil d'information et de recommandations et d'alerte respectés sur les 2 stations**

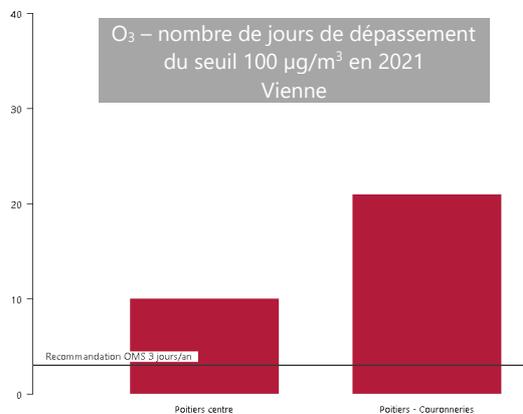
### Pollution ponctuelle



**Objectif de qualité pour la protection de la santé non respecté sur les 2 stations**  
Concentrations de 122  $\mu\text{g}/\text{m}^3$



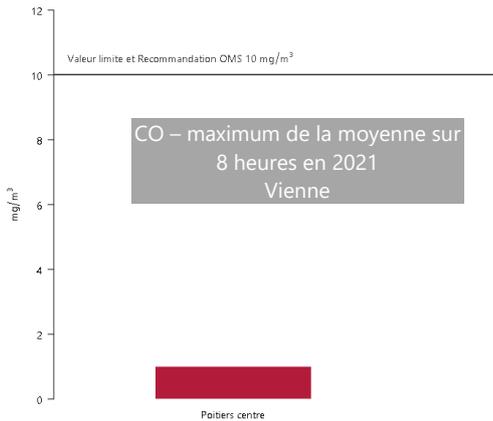
**Valeur cible pour la protection de la santé respectée sur les 2 stations**



**Recommandation OMS (journalière) non respectée sur les 2 stations**  
Nombre de jours = 10 et 21

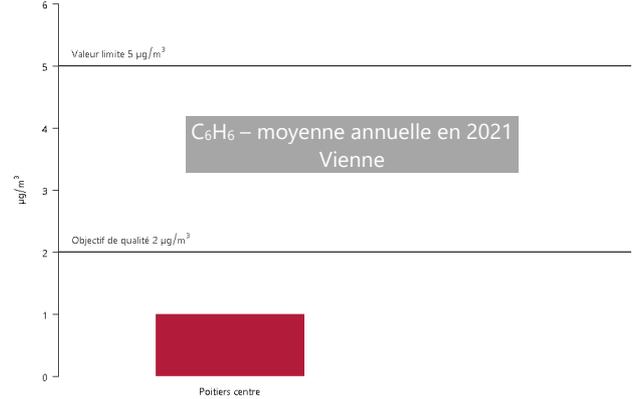
## Monoxyde de carbone CO

### Pollution ponctuelle



## Benzène C<sub>6</sub>H<sub>6</sub>

### Pollution chronique



Valeur limite et Recommandation OMS respectées  
Recommandations OMS respectées

Typologie des stations de mesure  
■ Urbain - fond



Valeur limite annuelle et objectif de qualité respectés

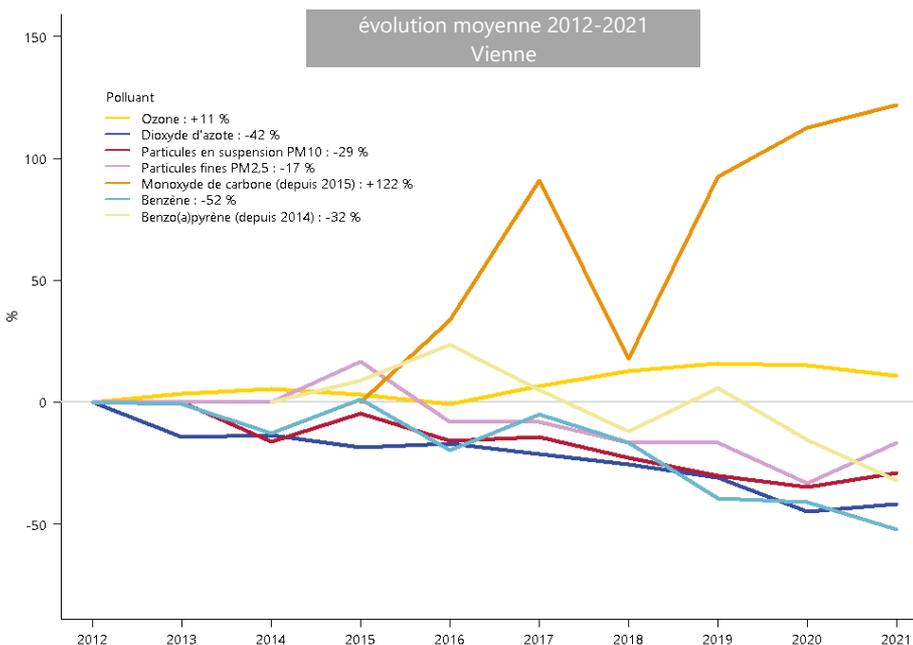
## Benzo(a)pyrène B(a)P

### Pollution chronique



Valeur cible respectée sur la station

## Évolution temporelle



Concentrations moyennes à la baisse entre 2012 et 2021, sauf pour l'ozone et le monoxyde de carbone

**Ozone O<sub>3</sub> +11%** tendance à la hausse, plus marquée mais en accord avec la tendance régionale (+3%)

**Dioxyde d'azote NO<sub>2</sub> -42%** baisse marquée depuis 2012, concordante avec le niveau régional (-37%)

**Particules en suspension PM10 -29%** baisse significative, identique à la baisse régionale (-27%)

## À SAVOIR

Les diminutions ou augmentations des évolutions pluriannuelles sont des *valeurs relatives*. Elles peuvent être importantes ponctuellement (fortes fluctuations du monoxyde de carbone par exemple) alors que les concentrations mesurées reflètent des diminutions ou des augmentations plus modérées (les valeurs annuelles de CO depuis 2015 ne dépassent pas 1 mg/m<sup>3</sup>).

**Particules fines PM2,5** -17% diminution depuis 2012 ; tendance marquée par des fluctuations annuelles ; baisse moins forte que la tendance régionale (-31%)

**Monoxyde de carbone CO** +122% depuis 2015, évolution contrastée mais valeurs faibles

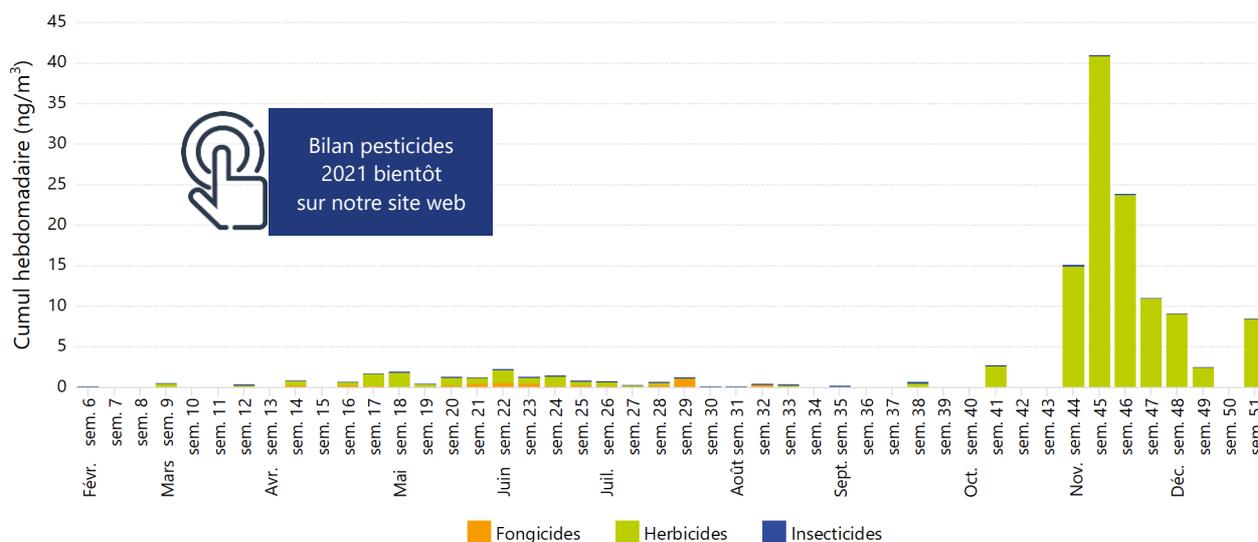
**Benzène C<sub>6</sub>H<sub>6</sub>** -52% évolution fluctuante selon les années mais avec une tendance à la baisse maintenue, cohérente avec la tendance régionale (-13%)

**Benzo(a)pyrène B(a)P** -32% les concentrations annuelles sont à la baisse depuis 2014, avec quelques sursauts annuels ; tendance en accord avec l'évolution régionale (-40%)

## Pesticides

Les mesures de pesticides dans l'air sont effectuées dans le quartier des Couronneries. Il s'agit du plus ancien site de référence d'Atmo Nouvelle-Aquitaine pour la mesure des pesticides dans l'air. L'environnement y est urbain et le milieu agricole alentours est dominé par les grandes cultures.

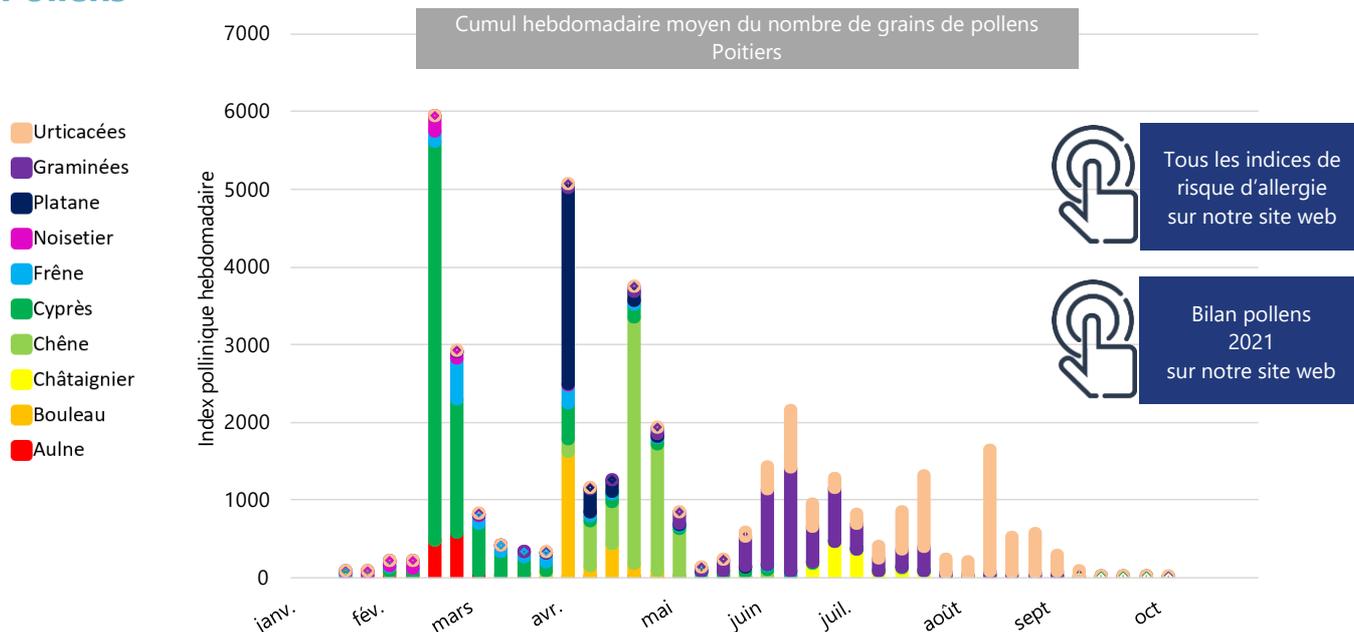
### Grand Poitiers



### Répartition des molécules selon les saisons

Les concentrations mesurées sur ces stations indiquent l'influence des traitements sur les grandes cultures via les herbicides utilisés à des fins de désherbage toute l'année mais notamment en fin d'année sur les céréales d'hiver. Les concentrations en herbicides sont stables par rapport à 2020 et sont du même ordre de grandeur que celles de 2018. Il en va de même pour les fongicides : 2020 et 2021 sont deux années où les concentrations sont les plus basses depuis près de 20 ans. Le **prosulfoarbe** présente des concentrations élevées, comme en 2020 (herbicide des céréales d'hiver).

## Pollens



Les principaux **pollens** dans l'air observés sur le capteur de Poitiers sont variés. Trois périodes importantes de pollinisation sont visibles.

**Février et mars** cyprès, aulne et frêne

**Printemps** bouleau, chêne et platane

**Mai à juillet** graminées, châtaignier et urticacées.

# Bilan de la Haute-Vienne

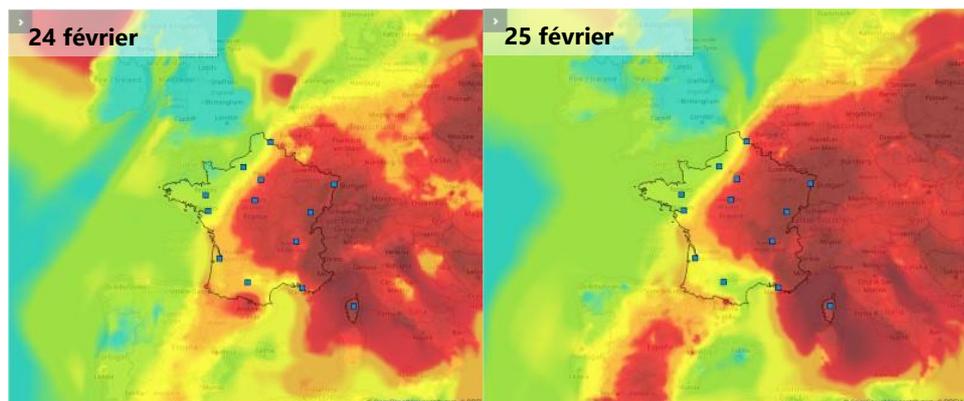
## Épisodes de pollution



### Annexe 1

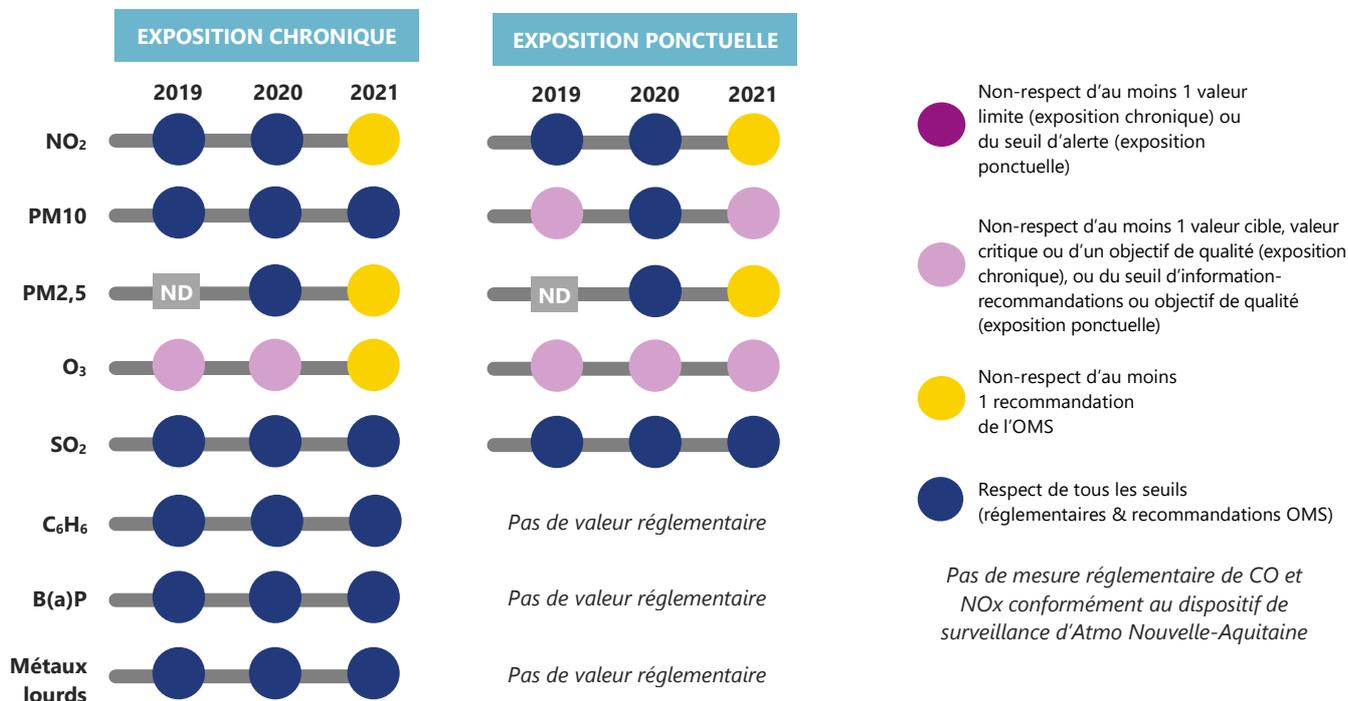
Tout savoir sur les critères d'identification d'un épisode de pollution

**Épisodes du 24 et 25 février :** un dépassement du seuil d'information et recommandations pour les PM10 est caractérisé ces deux jours ; plusieurs départements de Nouvelle-Aquitaine sont touchés, l'épisode est d'ampleur nationale. L'origine de l'épisode est mixte : apport de poussières de sable du Sahara et activités d'épandages agricole et de combustion. A cela s'ajoutent des sources de pollution locale. Un vent de sud favorable à l'apport de poussières désertiques domine sur la région dès le 24 février. Les masses d'air se décalent vers l'est le 25 février engendrant une diminution des concentrations mesurées en PM10. Les particules sont principalement grossières et proviennent que peu des activités humaines. En effet, lors de ces journées les poussières désertiques amenées par des vents de sud-est sont largement dominantes.



## Concentrations mesurées par polluant

### Situation par rapport aux seuils réglementaires



**Exposition chronique (annuelle) :** valeur limite, valeur cible, valeur critique, objectif de qualité et recommandations OMS

**Exposition ponctuelle (heure et jour) :** seuil d'alerte, seuil d'information-recommandations, valeurs limites horaire et journalière, objectif de qualité, recommandations OMS

## À SAVOIR

Les données de mesure proviennent de l'intégralité du réseau fixe de mesure d'Atmo Nouvelle-Aquitaine. Les valeurs sont commentées par rapport aux seuils réglementaires (annexe 1) et aux recommandations de l'OMS en vigueur qui leur sont applicables.

### Annexe 2

Tout savoir sur le dispositif de mesure fixe en Nouvelle-Aquitaine

### Annexe 4

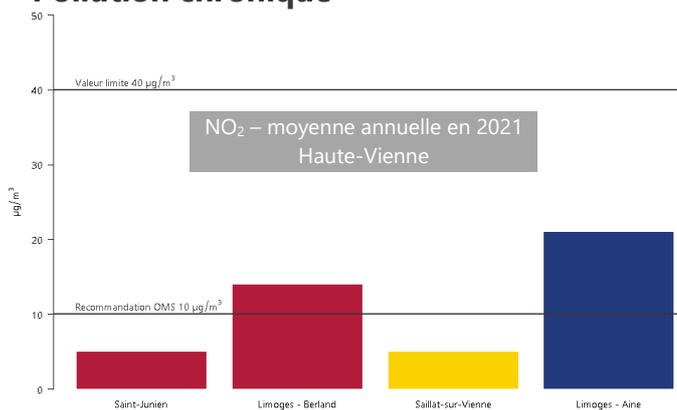
Retrouvez tous les résultats des mesures fixes par polluant

### Annexe 5

Tout savoir sur les polluants

## Dioxyde d'azote NO<sub>2</sub>

### Pollution chronique

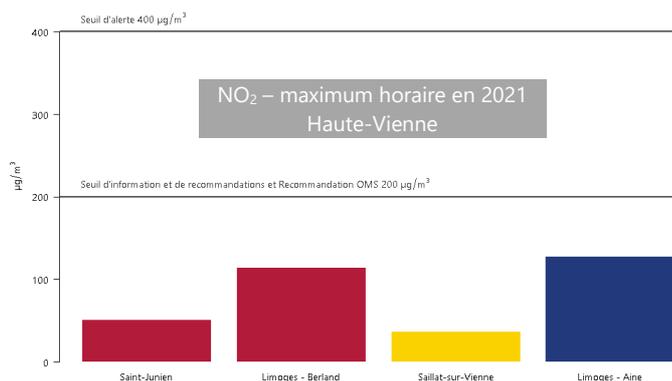


Valeur limite annuelle respectée sur les 4 stations



Recommandation OMS non respectée sur 2 stations  
Concentrations entre 5 et 21 µg/m<sup>3</sup>

### Pollution ponctuelle

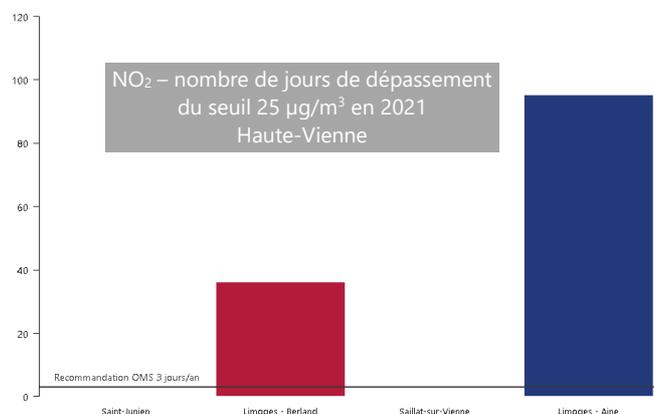


Seuil d'information et de recommandations, Seuil d'alerte et Recommandation OMS respectés sur les 4 stations



Valeur limite horaire respectée sur les 4 stations

### Pollution ponctuelle

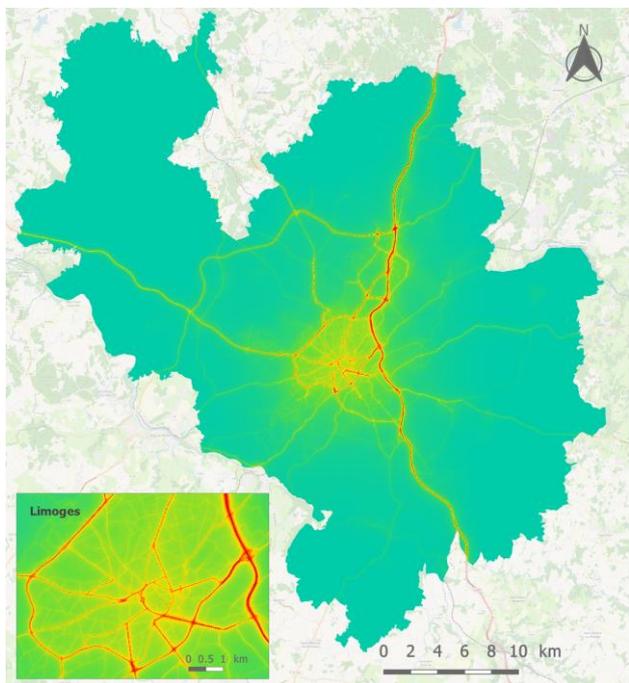


#### Typologie des stations de mesure

■ Urbain - fond ■ Trafic  
■ Industriel

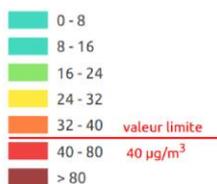


Recommandation OMS non respectée sur 2 stations  
Nombre de jours entre 0 et 95



### Limoges Métropole

Dioxyde d'azote  
NO<sub>2</sub>  
Moyenne annuelle  
2021  
en µg/m<sup>3</sup>



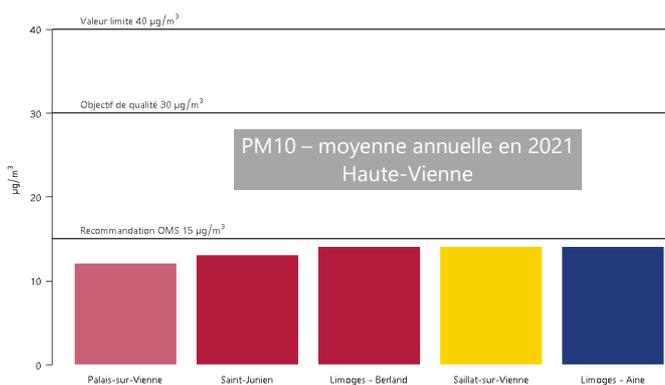
version modèle  
limoges\_v2.0

Ayant pour origine principalement le trafic routier, les concentrations simulées les plus élevées de dioxyde d'azote sont rencontrées le long des axes à fort trafic : autoroute A20, principales nationales (N520, N147, N141) et boulevards périphériques pour lesquels la valeur limite réglementaire fixée à 40 µg/m<sup>3</sup> est dépassée en 2021.

La situation sanitaire en 2020, liée à la pandémie et aux différents confinements a entraîné une baisse du trafic routier et donc des concentrations en dioxyde d'azote les faisant diminuer globalement de 35%. En 2021, la tendance est à la hausse avec une augmentation des concentrations en dioxyde d'azote de 11% par rapport à 2020.

## Particules en suspension PM10

### Pollution chronique



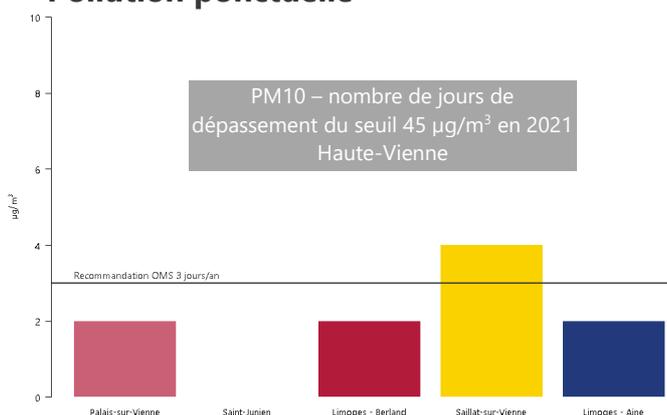
**Valeur limite annuelle et objectif de qualité respectés sur les 5 stations**

**Recommandation OMS respectée sur les 5 stations**

#### Typologie des stations de mesure

■ Péri-Urbain - fond ■ Urbain - fond ■ Industriel ■ Trafic

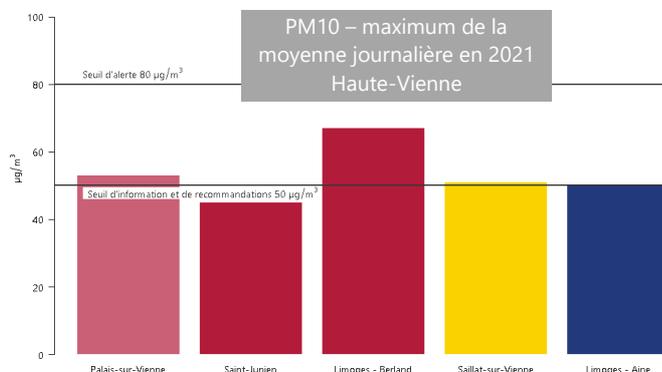
### Pollution ponctuelle



**Recommandation OMS non respectée sur 1 station**  
Nombre de jours entre 0 et 4



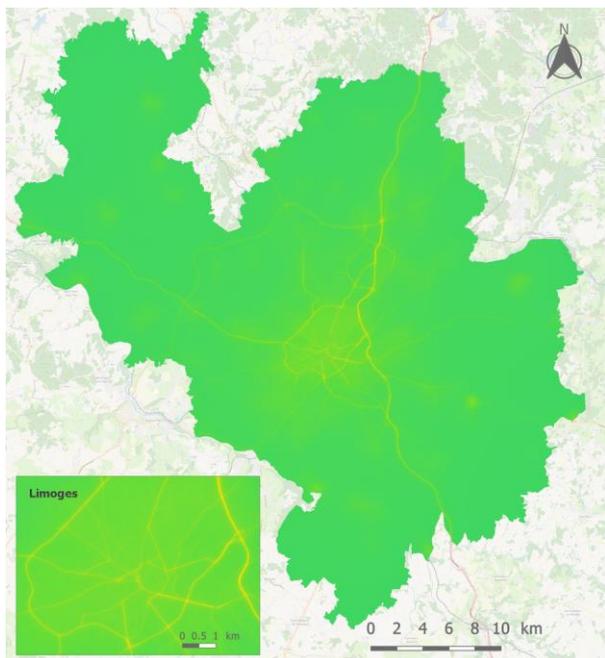
**Valeur limite journalière respectée sur les 4 stations**



**Seuil d'information et de recommandations non respecté sur 3 stations**  
Concentrations entre 45 et 67 µg/m<sup>3</sup>



**Seuil d'alerte respecté sur les 5 stations**



Limoges  
Métropole

Particules  
PM2.5

Moyenne annuelle  
2021  
en  $\mu\text{g}/\text{m}^3$

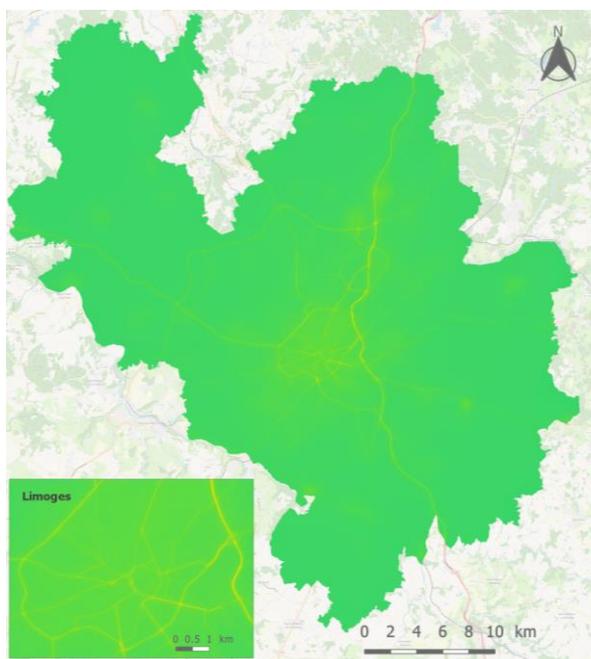


version modèle  
limoges\_v2.0

Les sources de **PM10** étant multiples en zone urbaine (chauffage, trafic routier, industrie, agriculture), les différences de concentration entre les axes routiers et les zones d'habitation sont peu marquées. Aucun dépassement de la valeur limite annuelle établie à  $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$  n'est constaté sur Limoges Métropole, tout comme l'objectif de qualité ( $30 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ).

Les niveaux simulés pour les PM10 en 2021 augmentent de 46% par rapport à 2020 et les concentrations moyennes simulées sont supérieures à celles de 2019 (+7%).

Les origines des **PM2,5** sont globalement les mêmes que les PM10. La carte de Limoges Métropole présente des niveaux de PM2,5 plus importants le long des grands axes routiers, notamment l'autoroute A20. La valeur limite ( $25 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ) et la valeur cible ( $20 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ) ne sont pas dépassées en 2021. L'objectif de qualité ( $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ) est quant à lui dépassé au niveau du centre-ville et des principaux axes proches de la ville, ainsi qu'au niveau de l'A20 et des principales nationales et départementales. Les niveaux simulés pour les PM2,5 en 2021 augmentent de 36% par rapport à 2020 et reviennent à des niveaux plus similaires à ceux de 2019.



Limoges  
Métropole

Particules  
PM10

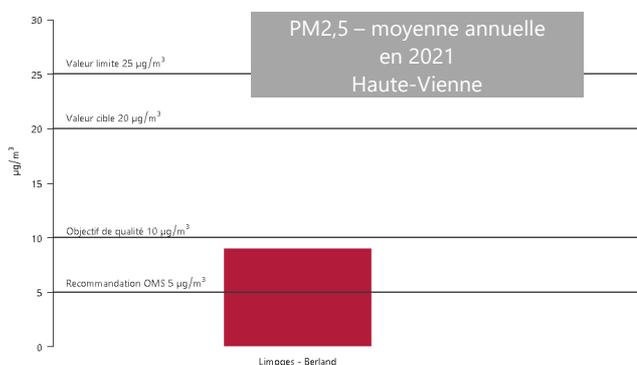
Moyenne annuelle  
2021  
en  $\mu\text{g}/\text{m}^3$



version modèle  
limoges\_v2.0

## Particules fines PM2,5

### Pollution chronique

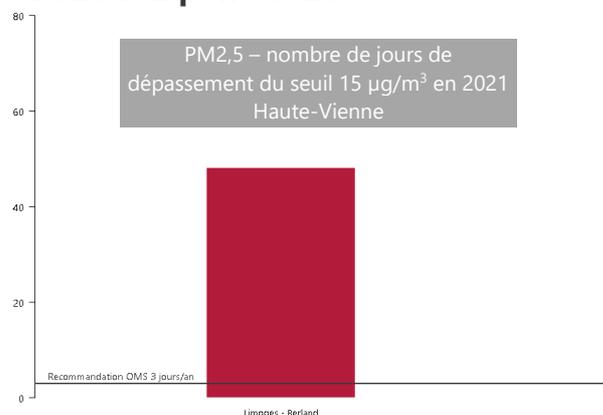


Valeur limite, valeur cible et objectif de qualité respectés



Recommandation OMS non respectée  
Concentration =  $9 \mu\text{g}/\text{m}^3$

### Pollution ponctuelle



Typologie des stations  
de mesure

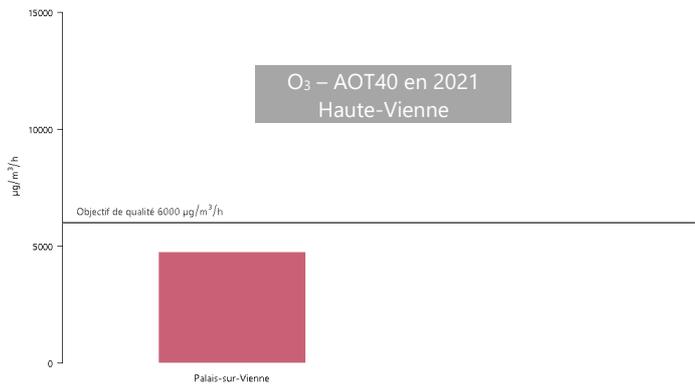
■ Urbain - fond



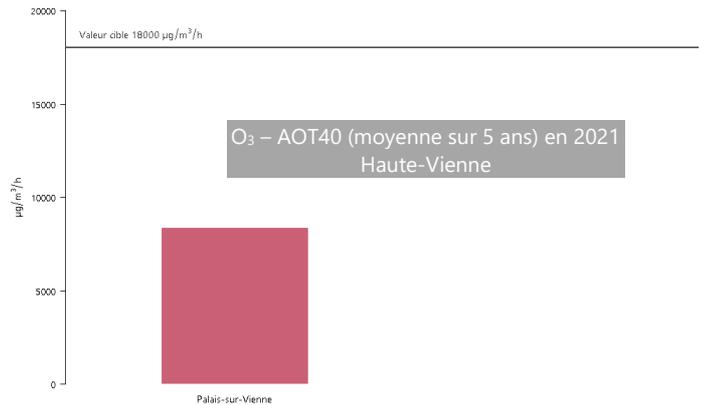
Recommandation OMS non respectée  
Nombre de jours = 48

# Ozone O<sub>3</sub>

## Pollution chronique



**Objectif de qualité pour la protection de la végétation respecté**

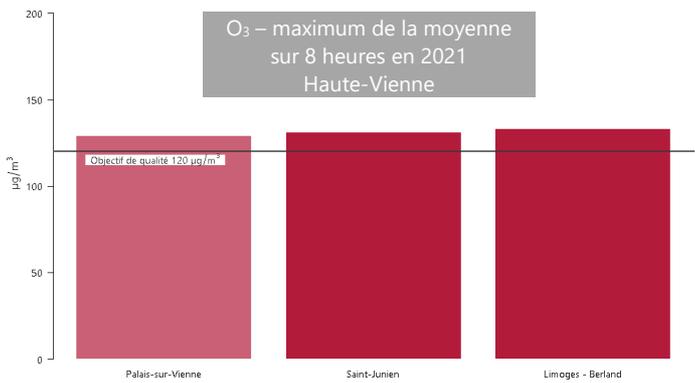


**Valeur cible pour la protection de la végétation respectée**



**Recommandation OMS (pic saisonnier) non respectée sur les 3 stations**  
Concentrations entre 79 et 81 µg/m<sup>3</sup>

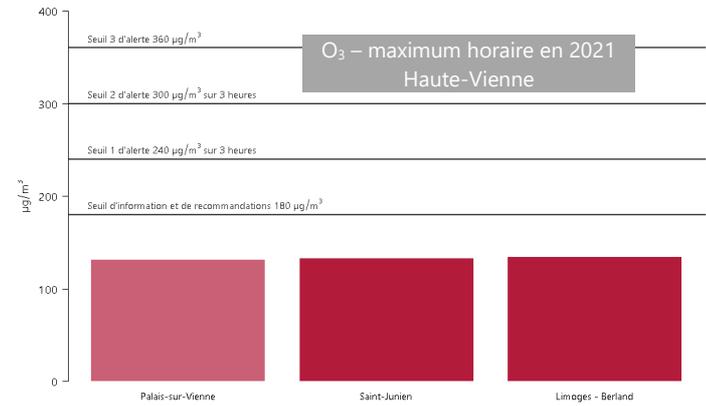
## Pollution ponctuelle



**Objectif de qualité pour la protection de la santé non respecté sur les 3 stations**  
Concentrations entre 129 et 133 µg/m<sup>3</sup>



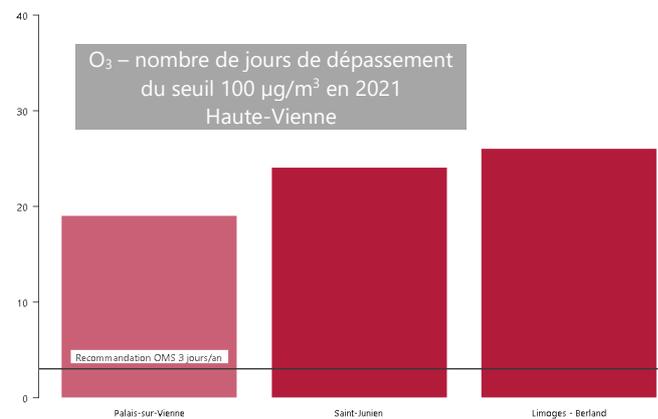
**Valeur cible pour la protection de la santé respectée sur les 3 stations**



**Seuil d'information et de recommandations et d'alerte respectés sur les 3 stations**

**Typologie des stations de mesure**

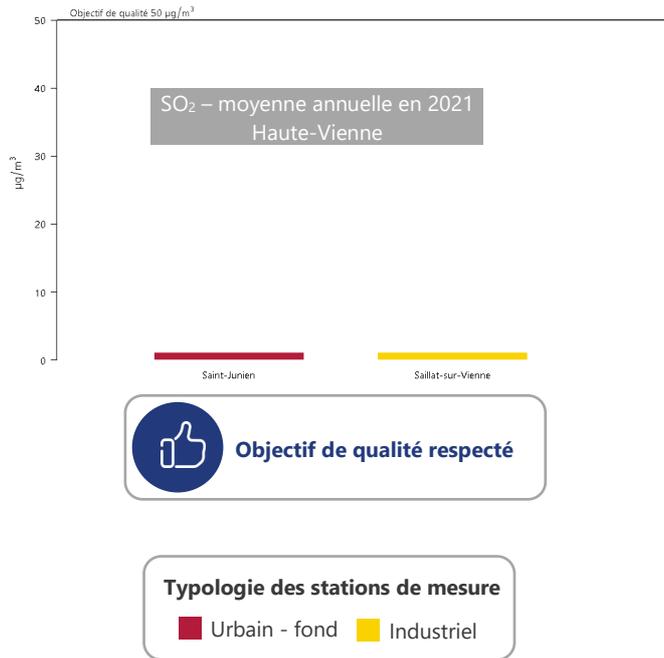
■ Péri-Urbain - fond   ■ Urbain - fond



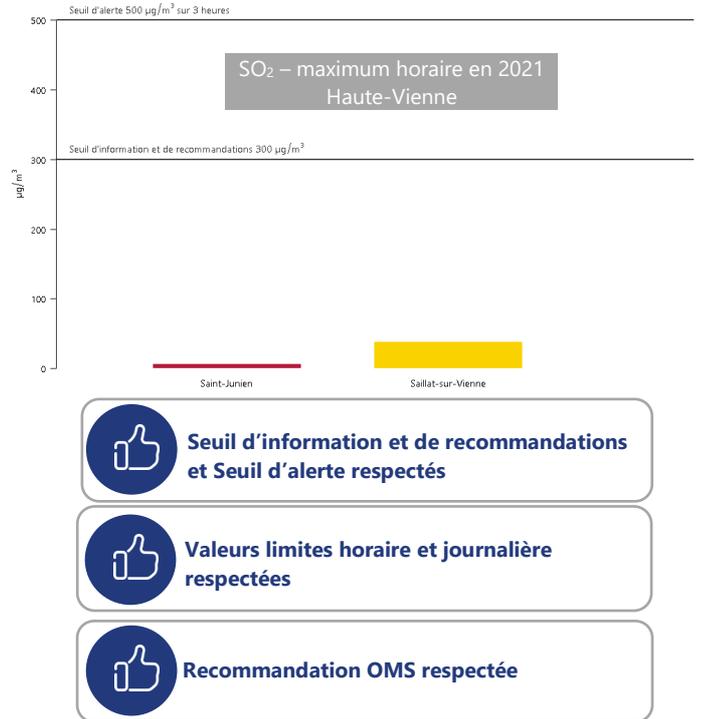
**Recommandation OMS journalière non respectée sur les 3 stations**  
Nombre de jours entre 19 et 26

## Dioxyde de soufre SO<sub>2</sub>

### Pollution chronique



### Pollution ponctuelle



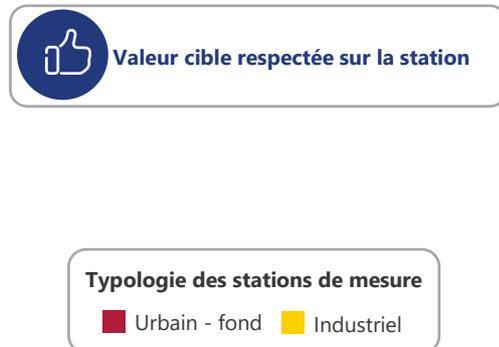
## Benzène C<sub>6</sub>H<sub>6</sub>

### Pollution chronique



## Benzo(a)pyrène B(a)P

### Pollution chronique



## Métaux lourds

### Pollution chronique Arsenic



### Pollution chronique Nickel



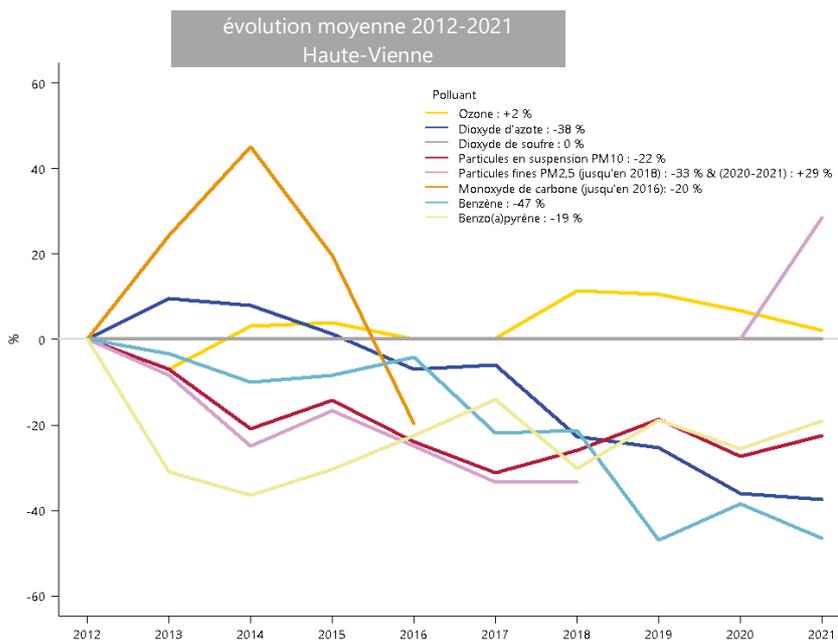
### Pollution chronique Cadmium



### Pollution chronique Plomb



## Évolution temporelle



tendance moindre mais en accord avec l'évolution régionale (-41%)



Concentrations moyennes à la baisse entre 2012 et 2021, sauf pour l'ozone

**Ozone O<sub>3</sub> +2%** tendance plutôt stable, en accord avec la tendance régionale (+3%)

**Dioxyde d'azote NO<sub>2</sub> -38%** baisse marquée identique au niveau régional (-37%)

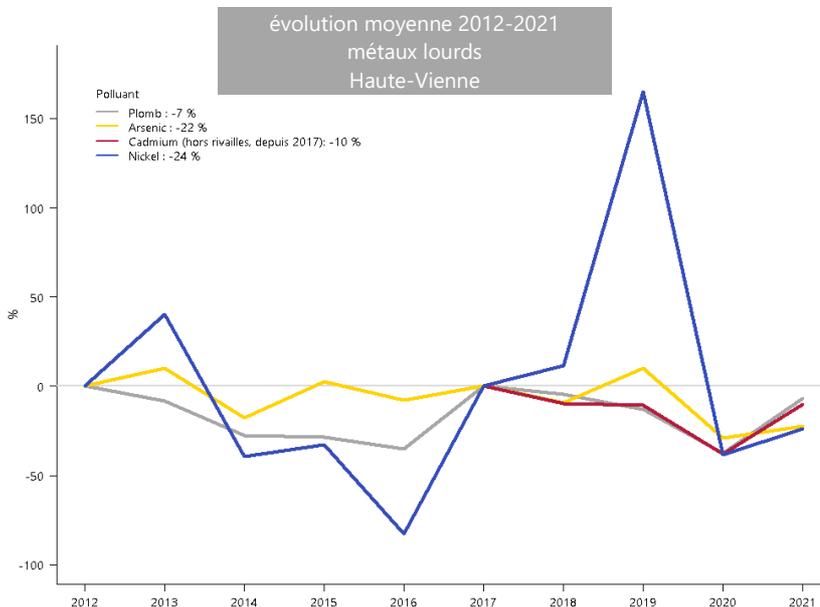
**Dioxyde de soufre SO<sub>2</sub> 0%** depuis 2012 ; évolution stable en raison de concentrations assez faibles

**Particules en suspension PM10 -22%** baisse significative, en concordance avec la baisse régionale (-27%)

**Particules fines PM2,5 -33%** forte baisse de 2012 à 2018, en accord avec la tendance régionale (-31%) ; hausse ces deux dernières années

**Benzène C<sub>6</sub>H<sub>6</sub> -47%** évolution fluctuante selon les années avec une tendance à la baisse qui se maintient, en accord avec la tendance régionale (-13%)

**Benzo(a)pyrène B(a)P -19%** sursauts annuels ;



Concentrations moyennes à la baisse entre 2012 et 2021 pour les métaux lourds

**Arsenic -22%** évolution à la baisse en concordance avec la tendance régionale (-9%)

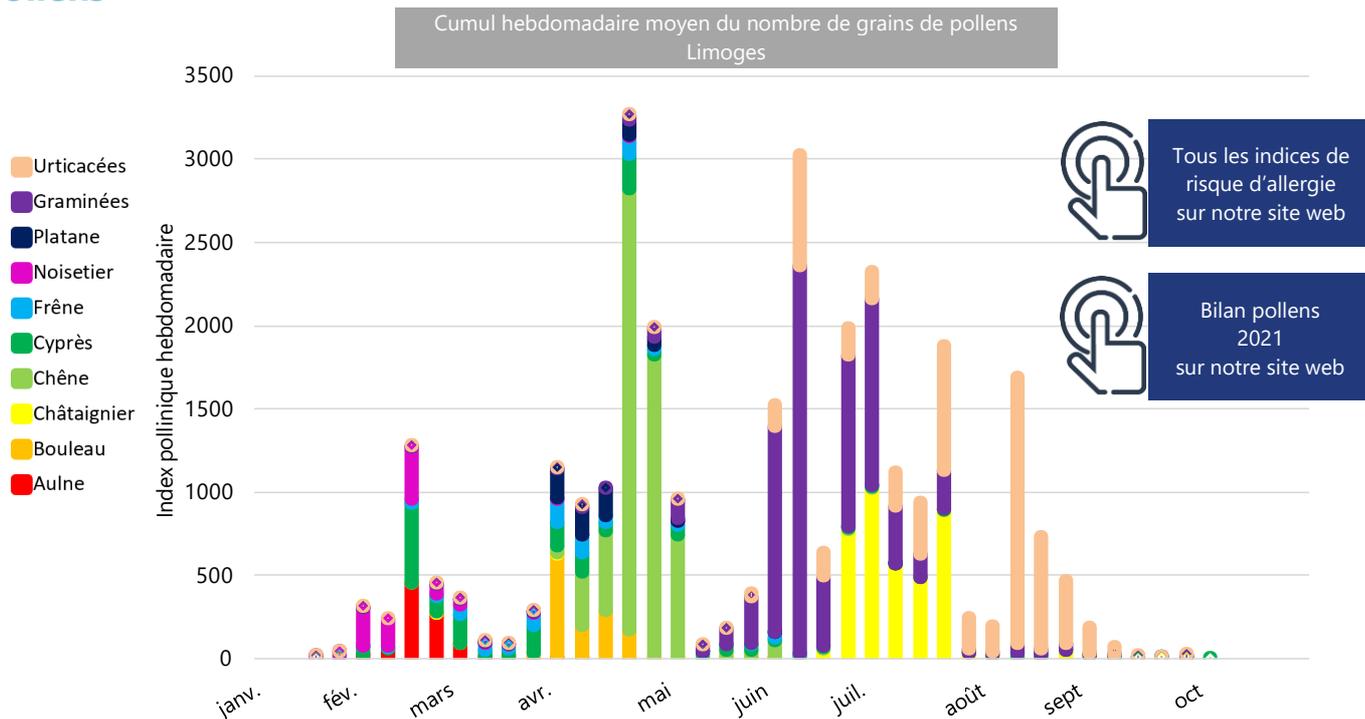
**Plomb -7%** tendance en contradiction avec la tendance régionale (+11%)

**Cadmium -10 % et Nickel -24 %** tendances à la baisse en accord avec l'évolution régionale (respectivement -13% et -29%)

### À SAVOIR

Les diminutions ou augmentations des évolutions pluriannuelles sont des *valeurs relatives*. Elles peuvent être importantes ponctuellement (fortes fluctuations du nickel par exemple) alors que les concentrations mesurées reflètent des diminutions ou des augmentations plus modérées (les valeurs annuelles du nickel depuis 2017 ne dépassent pas 2 ng/m<sup>3</sup>).

## Pollens



Les principaux **pollens** dans l'air observés sur le capteur de Limoges sont variés. Trois périodes importantes de pollinisation sont visibles.

**Février et mars** noisetier, aulne et cyprès

**Printemps** bouleau et chêne

**Mai à juillet** graminées, châtaignier et urticacées.

## Annexe 1 – Seuils réglementaires et recommandations de l’OMS applicables à l’air ambiant

Cette synthèse comprend également les recommandations de l’OMS (valeurs guides).

	Polluant et nature des seuils	Mode de calcul (décret n° 2010-1250 du 21/10/10 et site web de l’OMS pour les valeurs guides 2021)
<b>OZONE (O<sub>3</sub>)</b>		
Pollution ponctuelle	<b>Seuils d’alerte</b>	<b>240 µg/m<sup>3</sup></b> pour la valeur moyenne <b>horaire</b> sur <b>3 heures consécutives</b> <b>300 µg/m<sup>3</sup></b> pour la valeur moyenne <b>horaire</b> sur <b>3 heures consécutives</b> <b>360 µg/m<sup>3</sup></b> pour la valeur moyenne <b>horaire</b>
	<b>Seuil d’information et de recommandations</b>	<b>180 µg/m<sup>3</sup></b> pour la valeur moyenne <b>horaire</b>
	<b>Objectif de qualité</b> (Protection de la santé)	<b>120 µg/m<sup>3</sup></b> pour la valeur maximale journalière sur <b>8 heures</b>
	<b>Valeur cible</b> (Protection de la santé)	<b>120 µg/m<sup>3</sup></b> pour la valeur maximale sur <b>8 heures</b> en moyenne sur 3 ans à ne pas dépasser plus de 25 fois
	<b>Recommandation OMS</b>	<b>3 dépassements autorisés du seuil de 100 µg/m<sup>3</sup></b> pour la valeur maximale journalière sur <b>8 heures</b>
Pollution chronique	<b>Objectif de qualité</b> (Protection de la végétation)	<b>AOT 40</b> de mai à juillet de 8h à 20h : <b>6000 µg/m<sup>3</sup></b> par heure
	<b>Valeur cible</b> (Protection de la végétation)	<b>AOT 40</b> de mai à juillet de 8h à 20h : <b>18 000 µg/m<sup>3</sup></b> par heure en moyenne sur 5 ans
	<b>Recommandation OMS</b>	<b>60 µg/m<sup>3</sup></b> pour la valeur maximale journalière sur 8 heures en moyenne sur 6 mois consécutifs où les valeurs sont les plus élevées (pic saisonnier)
<b>DIOXYDE D’AZOTE (NO<sub>2</sub>)</b>		
Pollution ponctuelle	<b>Seuil d’alerte</b>	<b>400 µg/m<sup>3</sup></b> pour la valeur <b>horaire</b> sur <b>3 heures consécutives</b> (ou <b>200 µg/m<sup>3</sup></b> si « SIR » déclenché la veille et le jour même et si risque de dépassement pour le lendemain)
	<b>Seuil d’information et de recommandations (SIR)</b>	<b>200 µg/m<sup>3</sup></b> pour la valeur moyenne <b>horaire</b>
Pollution chronique	<b>Valeurs limites</b>	<b>200 µg/m<sup>3</sup></b> pour la valeur moyenne <b>horaire</b> à ne pas dépasser plus de 18 fois par an <b>40 µg/m<sup>3</sup></b> pour la moyenne <b>annuelle</b>
Pollution ponctuelle	<b>Recommandations OMS</b>	<b>200 µg/m<sup>3</sup></b> pour la valeur moyenne <b>horaire</b> <b>3 dépassements autorisés du seuil de 25 µg/m<sup>3</sup></b> pour la valeur moyenne journalière
Pollution chronique		<b>10 µg/m<sup>3</sup></b> pour la moyenne <b>annuelle</b>
<b>OXYDES D’AZOTE (NO<sub>x</sub>)</b>		
Pollution chronique	<b>Niveau critique (NO<sub>x</sub>)</b>	<b>30 µg/m<sup>3</sup></b> pour la moyenne <b>annuelle (protection de la végétation)</b>
<b>DIOXYDE DE SOUFRE (SO<sub>2</sub>)</b>		
Pollution ponctuelle	<b>Seuil d’alerte</b>	<b>500 µg/m<sup>3</sup></b> pour la valeur <b>horaire</b> sur <b>3 heures consécutives</b>
	<b>Seuil d’information et de recommandations</b>	<b>300 µg/m<sup>3</sup></b> pour la valeur moyenne <b>horaire</b>
	<b>Valeurs limites</b>	<b>350 µg/m<sup>3</sup></b> pour la valeur moyenne <b>horaire</b> à ne pas dépasser plus de 24 fois par an <b>125 µg/m<sup>3</sup></b> pour la valeur moyenne <b>journalière</b> à ne pas dépasser plus de 3 fois par an
Pollution chronique	<b>Niveaux critiques</b> (protection de la végétation)	<b>20 µg/m<sup>3</sup></b> pour la moyenne <b>annuelle</b> <b>20 µg/m<sup>3</sup></b> pour la moyenne <b>hivernale</b> (du 1/10 au 31/03)
	<b>Objectif de qualité</b>	<b>50 µg/m<sup>3</sup></b> pour la moyenne <b>annuelle</b>
Pollution ponctuelle	<b>Recommandation OMS</b>	<b>3 dépassements autorisés du seuil de 40 µg/m<sup>3</sup></b> pour la valeur moyenne <b>journalière</b>

	Polluant et nature des seuils	Mode de calcul (décret n° 2010-1250 du 21/10/10 et site web de l'OMS pour les valeurs guides 2021)
<b>PARTICULES EN SUSPENSION (PM10)</b>		
Pollution ponctuelle	Seuil d'alerte	80 µg/m <sup>3</sup> pour la valeur moyenne <b>journalière</b>
	Seuil d'information et de recommandations	50 µg/m <sup>3</sup> pour la valeur moyenne <b>journalière</b>
Pollution chronique	Valeurs limites	50 µg/m <sup>3</sup> pour la valeur moyenne <b>journalière</b> à ne pas dépasser plus de 35 fois par an 40 µg/m <sup>3</sup> pour la moyenne <b>annuelle</b>
	Objectif de qualité	30 µg/m <sup>3</sup> pour la moyenne <b>annuelle</b>
Pollution ponctuelle	Recommandations OMS	15 µg/m <sup>3</sup> pour la moyenne <b>annuelle</b> 3 dépassements autorisés du seuil de 45 µg/m <sup>3</sup> en moyenne <b>journalière</b>
<b>PARTICULES FINES (PM2,5)</b>		
Pollution chronique	Valeur limite	25 µg/m <sup>3</sup> pour la moyenne <b>annuelle</b>
	Valeur cible	20 µg/m <sup>3</sup> pour la moyenne <b>annuelle</b>
	Objectif de qualité	10 µg/m <sup>3</sup> pour la moyenne <b>annuelle</b>
Pollution ponctuelle	Recommandations OMS	5 µg/m <sup>3</sup> pour la moyenne <b>annuelle</b> 3 dépassements autorisés du seuil de 15 µg/m <sup>3</sup> en moyenne <b>journalière</b>
<b>PLOMB (Pb), ARSENIC (As), CADMIUM (Cd), NICKEL (Ni)</b>		
Pollution chronique	Valeur limite	0,5 µg/m <sup>3</sup> (Pb) pour la moyenne <b>annuelle</b>
	Objectif de qualité	0,25 µg/m <sup>3</sup> (Pb) pour la moyenne <b>annuelle</b>
	Valeurs cibles	6 ng/m <sup>3</sup> (As), 5 ng/m <sup>3</sup> (Cd), 20 ng/m <sup>3</sup> (Ni) pour la moyenne <b>annuelle</b>
	Recommandation OMS	0,5 µg/m <sup>3</sup> (Pb) pour la moyenne <b>annuelle</b>
<b>MONOXYDE DE CARBONE (CO)</b>		
Pollution ponctuelle	Valeur limite	10 mg/m <sup>3</sup> pour la valeur moyenne sur 8 heures
	Recommandations OMS	3 dépassements autorisés du seuil de 4 mg/m <sup>3</sup> en moyenne <b>journalière</b> 10 mg/m <sup>3</sup> pour la valeur moyenne sur 8 heures 35 mg/m <sup>3</sup> pour la valeur moyenne <b>horaire</b>
<b>BENZÈNE (C<sub>6</sub>H<sub>6</sub>)</b>		
Pollution chronique	Valeur limite	5 µg/m <sup>3</sup> pour la moyenne <b>annuelle</b>
	Objectif de qualité	2 µg/m <sup>3</sup> pour la moyenne <b>annuelle</b>
<b>BENZO(a)PYRENE</b>		
Pollution chronique	Valeur cible	1 ng/m <sup>3</sup> pour la moyenne <b>annuelle</b>

## Comprendre

les épisodes de pollution

Les épisodes de pollution sont caractérisés par le biais de simulations (on parle de modélisation) ; la mesure seule ne le permet pas. Les critères d'identification d'un épisode de pollution par la modélisation sont notamment des critères de population exposée et de surface impactée par un dépassement du seuil d'information-recommandations ou du seuil d'alerte.

La gestion des épisodes de pollution s'appuie principalement sur trois arrêtés ministériels :

- l'arrêté du 7 avril 2016 modifié, relatif au déclenchement des procédures préfectorales en cas d'épisodes de pollution de l'air ambiant
- l'arrêté du 26 août 2016 modifiant l'arrêté du 7 avril 2016 relatif au déclenchement des procédures préfectorales en cas d'épisodes de pollution de l'air ambiant précise les modalités d'application (cet arrêté est décliné par département dans des arrêtés préfectoraux)
- l'arrêté du 13 mars 2018 modifiant l'arrêté du 20 août 2014 relatif aux recommandations sanitaires en vue de prévenir les effets de la pollution de l'air sur la santé, pris en application de l'article R. 221-4 du code de l'environnement

## Annexe 2 - Détail des stations de mesure fixe

### Classification des stations de mesure

L'ensemble des stations fixes du dispositif de surveillance de la qualité de l'air en Nouvelle-Aquitaine est classifié selon les recommandations nationales décrites dans un guide rédigé par le Laboratoire Central de Surveillance de la Qualité de l'Air (LCSQA)<sup>1</sup>. Révisé en février 2017 il tient compte de l'évolution du contexte législatif et normatif, afin de disposer d'un référentiel national sur la macro et la micro-implantation des points de mesure qui soit conforme aux exigences et aux recommandations des textes européens en vigueur ainsi qu'aux contraintes techniques issues des normes émises par le Comité Européen de Normalisation (CEN). Ce guide définit notamment des critères de classification pour chaque polluant mesuré, selon deux paramètres :

- L'environnement d'implantation de la station ;
- Le type d'influence prédominante du polluant en question.

### Environnement d'implantation relatif à la station

Chaque station de mesure peut prendre les caractéristiques suivantes selon son environnement d'implantation :

- Station urbaine
- Station périurbaine
- Station rurale :
  - \* proche de zone urbaine
  - \* régionale
  - \* nationale

Cette classification tient compte, notamment, des éléments suivants : population environnante, typologie des bâtiments alentours, occupation du sol.

Une station appartient obligatoirement à un et un seul type d'environnement d'implantation.

### Type d'influence prédominante relatif au polluant

Au sein de chaque station, l'ensemble des mesures est ensuite classé selon l'influence prédominante concernant le polluant :

- influence industrielle : I
- influence du trafic : T
- influence de fond : F

L'influence sous laquelle est réalisée la mesure d'un polluant tient compte, quant à elle, des sources d'émissions à proximité de la station : types de sources, composés émis, quantités, distance à la station...

Une station mesurant plusieurs polluants peut donc cumuler plusieurs types d'influence.

---

<sup>1</sup> « Conception, implantation et suivi des stations françaises de surveillance de la qualité de l'air », LCSQA, février 2017

**Polluants mesurés et influence**  
f = fond t = trafic i = industrielle

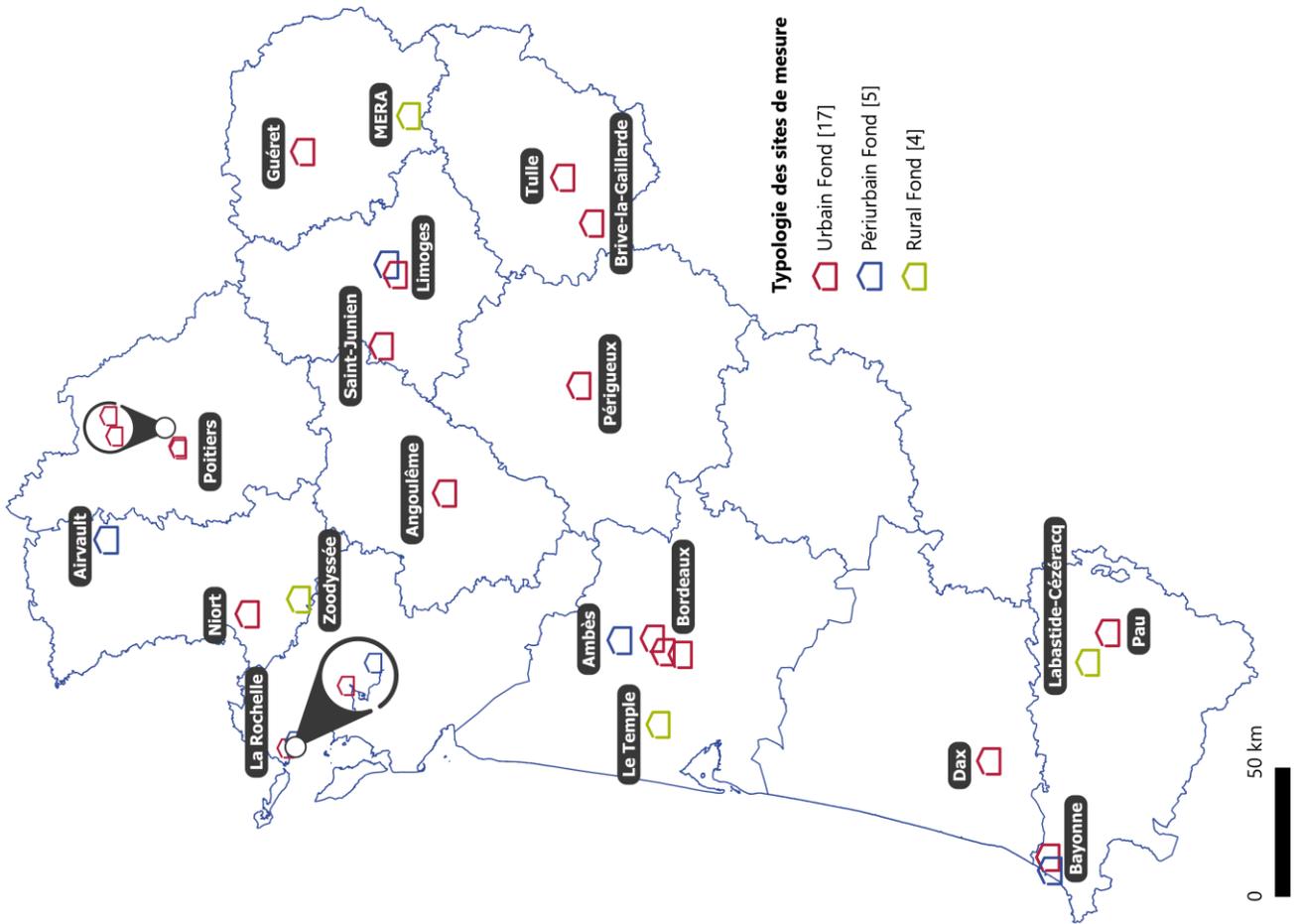
Dépt.	Nom station	Coordonnée X (lambert 93)	Coordonnée Y (lambert 93)	Implantation	NO <sub>2</sub>	NOx	PM10	PM2,5	O <sub>3</sub>	SO <sub>2</sub>	CO	C <sub>6</sub> H <sub>6</sub>	Métaux lourds				B[a]p
													Pb	As	Cd	Ni	
16	Angoulême centre	479 401	6 509 278	Urbaine	f		f	f	f								
	Angoulême - Gambetta	479 044	6 509 738	Urbaine	t		t					t					
17	Aytré	382 293	6 567 765	Périurbaine	f		f		f								
	La Rochelle Pallice	375 192	6 571 084	Urbaine**			i	i									
	La Rochelle centre	379 636	6 570 953	Urbaine	f		f	f	f								
19	Brive	585 076	6 452 105	Urbaine	f		f		f								
	Tulle	602 973	6 463 351	Urbaine	f		f		f								
23	MERA	627 176	6 523 233	Rurale Nationale					f								
	Guéret	613 056	6 564 380	Urbaine	f		f		f			f	f	f	f	f	
24	Périgueux	521 535	6 457 070	Urbaine	f		f	f	f								
	Ambès	421 694	6 441 289	Périurbaine	i				f								
33	Le Temple	388 911	6 426 299	Rurale Régionale	f	f			f								
	Bordeaux - Grand Parc	417 267	6 424 415	Urbaine	f		f		f								
	Talence	416 248	6 417 707	Urbaine	f		f	f	f								f
	Bordeaux - Bastide	420 001	6 423 006	Urbaine	t		t										
	Bordeaux - Gautier	415 693	6 421 442	Urbaine	t		t	t				t					
	Mérignac	411 592	6 422 468	Urbaine	t		t										
	Bassens	422 553	6 428 523	Urbaine	f		f	f	f	i		f	i	i	i	i	
40	Mont-de-Marsan	419 545	6 316 987	Urbaine**	t		t	t									
	Tartas Pelletrin	393 506	6 311 834	Périurbaine**			i			i							
	Dax	374 546	6 297 837	Urbaine	f		f	f	f								
47	Marmande	472 917	6 382 973	Périurbaine	t		t	t									
64	Biarritz-Hippodrome	331 563	6 274 088	Périurbaine	f		f	f	f								
	Bayonne - Saint-Crouts	336 851	6 274 851	Urbaine	f		f		f								
	Anglet - BAB	333 742	6 276 612	Urbaine	t		t										
	ZI Lacq - Lacq	406 942	6 263 594	Rurale Proche	i					i							
	ZI Lacq - Labastide-Cézeracq	413 204	6 259 443	Rurale Proche**	f		f		f	i							
	ZI Lacq - Lagor	402 449	6 263 673	Rurale Proche						i							
	ZI Lacq - Maslacq	400 821	6 266 707	Rurale Proche						i							
	ZI Lacq - Mourenx	407 370	6 259 808	Rurale Proche	i					i							
	Billère	424 772	6 251 649	Urbaine	f		f	f	f								
Pau - Tourasse	427 971	6 251 545	Urbaine	t		t											
79	Airvault - Stade Laillé	461 017	6 640 709	Périurbaine	f		f		f	i							
	Forêt Chizé Zoodyssée	437 935	6 566 008	Rurale Régionale	f	f	f	f	f								
	Niort - Venise Verte	432 103	6 585 923	Urbaine	f		f	f	f								
86	Poitiers - Couronneries	497 790	6 613 035	Urbaine**	f		f		f								
	Poitiers - Le Nain	496 412	6 613 528	Urbaine	t		t										
	Poitiers centre	496 786	6 612 740	Urbaine	f		f	f	f		f	f					f
87	Le-Palais-sur-Vienne	568 760	6 531 814	Périurbaine			f		f				f	f	f	f	
	Saillat-sur-Vienne	531 234	6 533 011	Rurale Proche**	i		i			i							i
	Saint-Junien	537 038	6 533 853	Urbaine	f		f		f	f							
	Limoges-Berland	564 934	6 528 440	Urbaine	f		f	f	f			f					f
	Limoges-Aine	564 531	6 527 087	Urbaine	t		t										

**Stations de mesure fixe de qualité de l'air opérationnelles en 2021 en Nouvelle-Aquitaine**

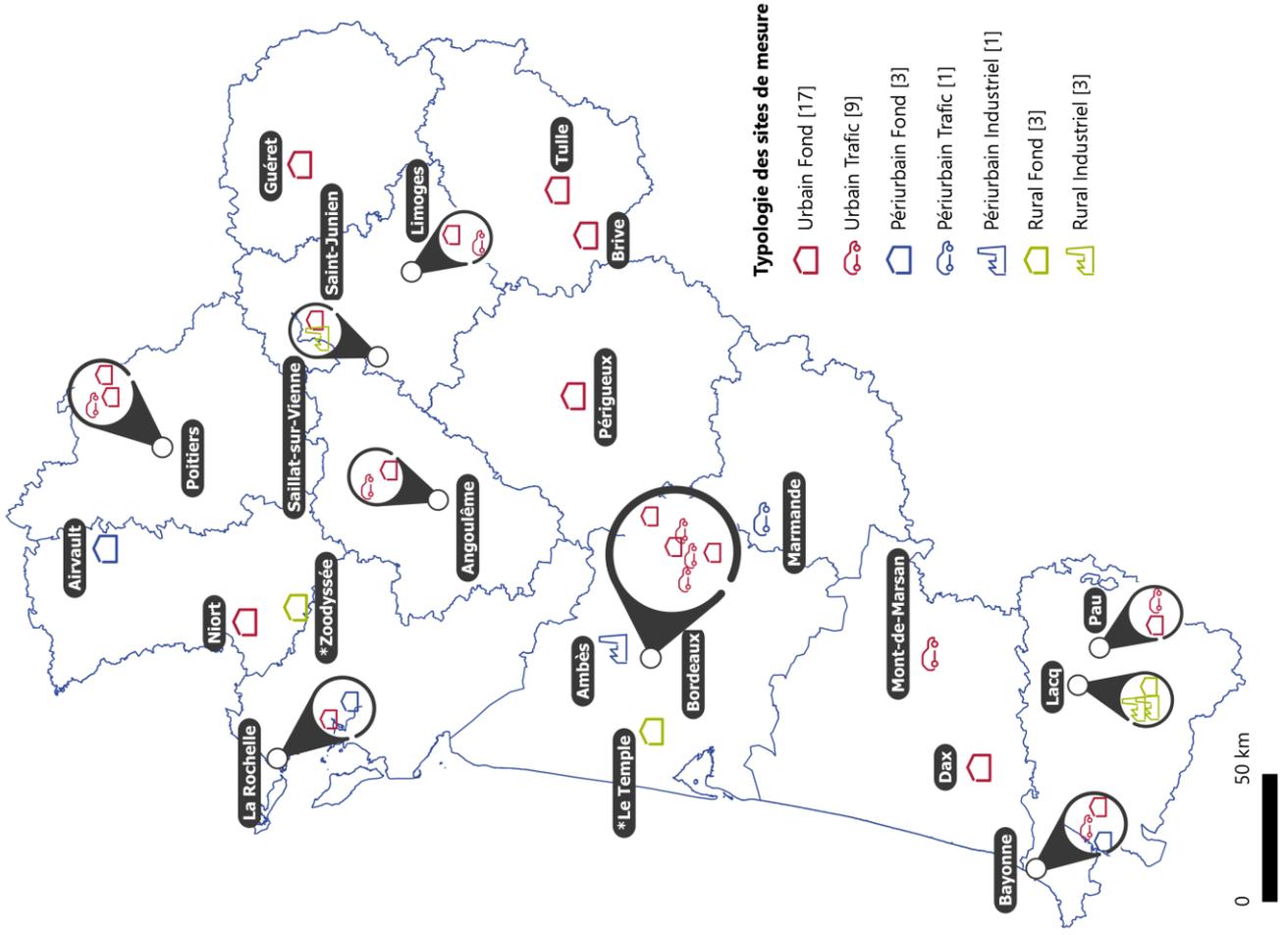
\*\*Selon l'article 11 de l'arrêté du 19 avril 2017 modifié, le contrôle tous les 5 ans de l'évolution de l'environnement des stations a permis de mettre à jour la typologie de certaines stations, induisant quelques changements par rapport aux années précédentes.

**Evolutions des stations en 2021** : Airvault centre fermée en septembre 2021, remplacée par Airvault – Stade Laillé. Fermeture de Niort – Largeau en mars 2021.

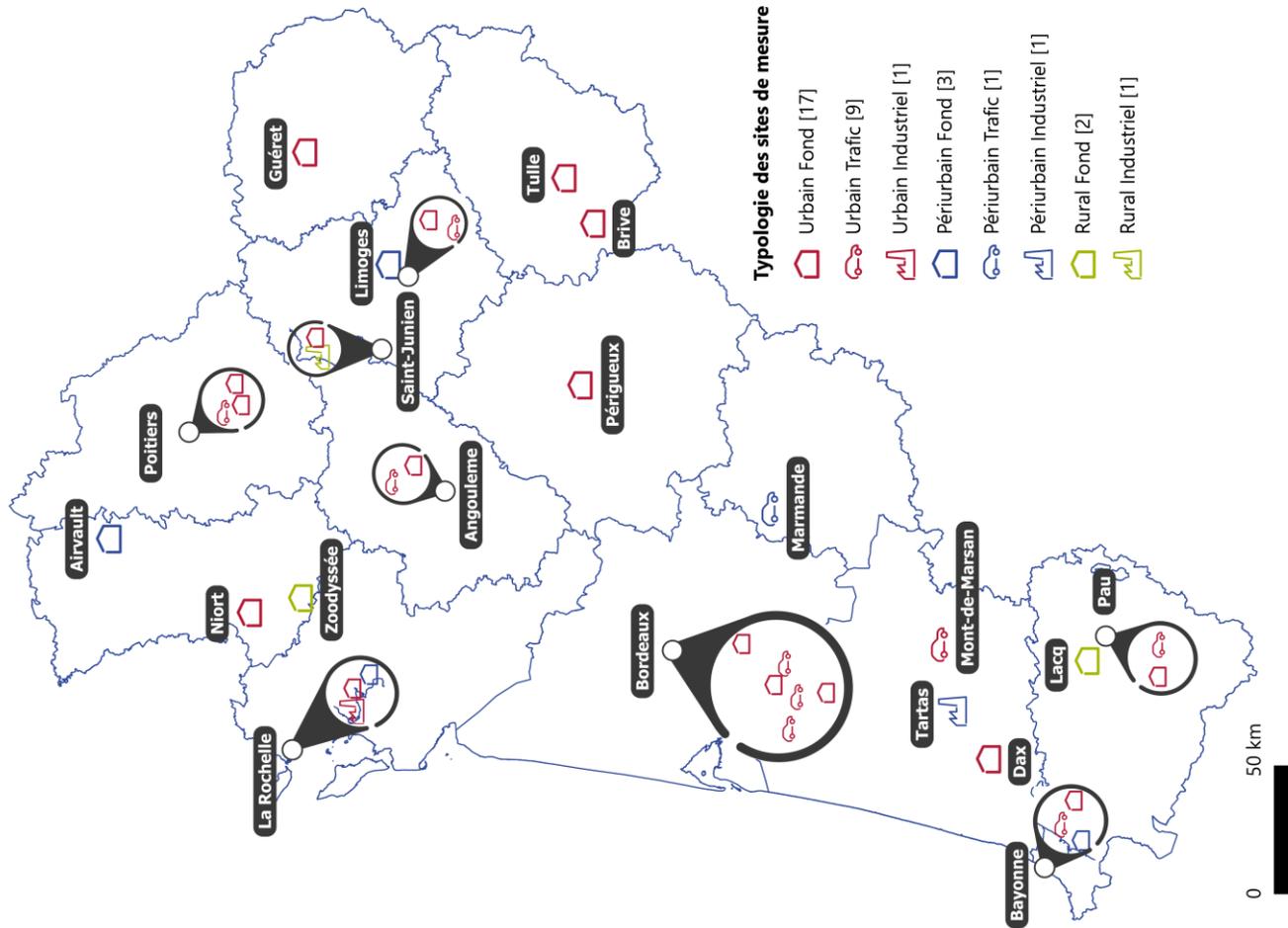
Sites fixes de mesure de l'ozone O3 - 2021



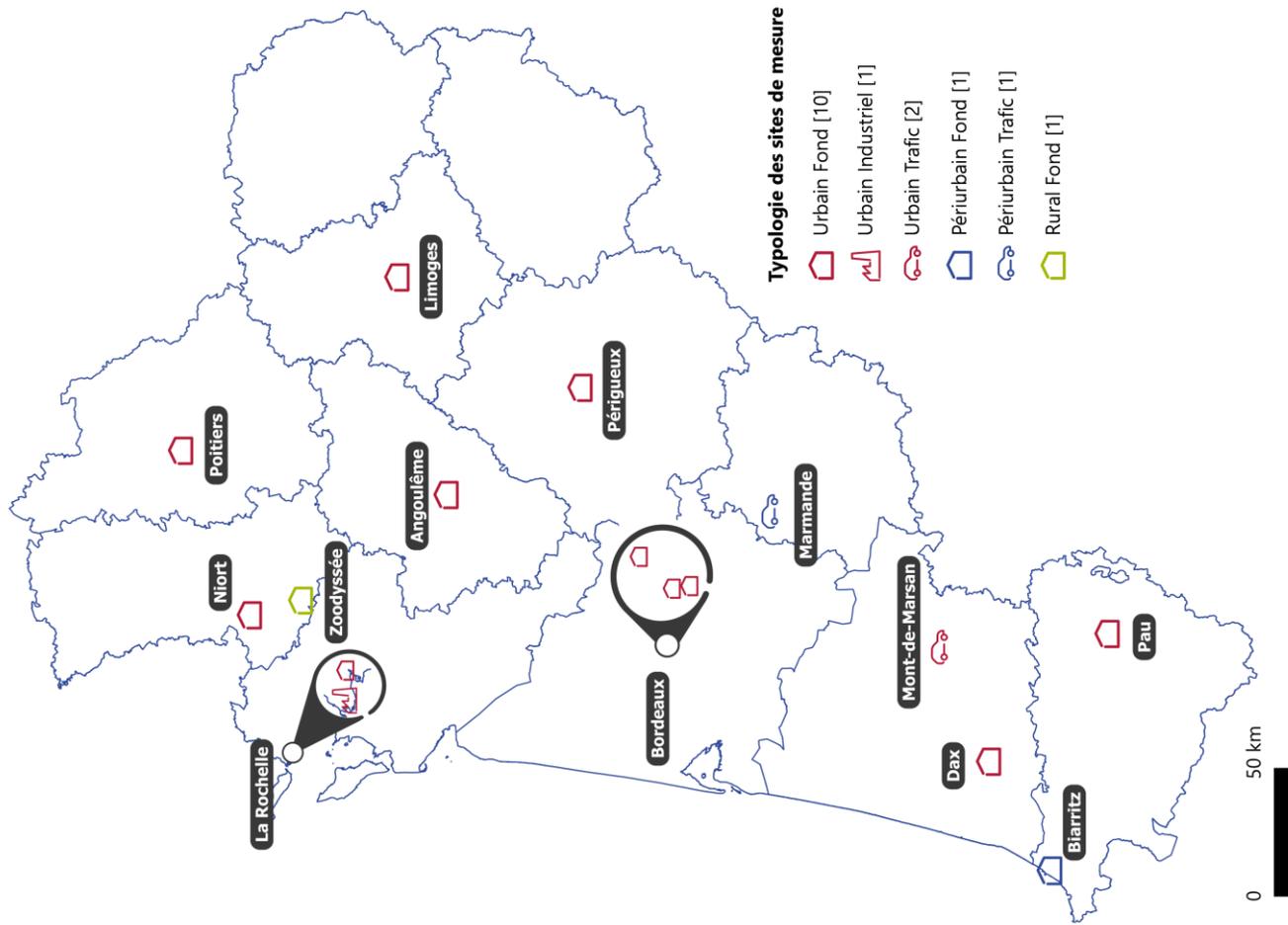
Sites fixes de mesure du dioxyde d'azote NO2 et des \*NOx - 2021



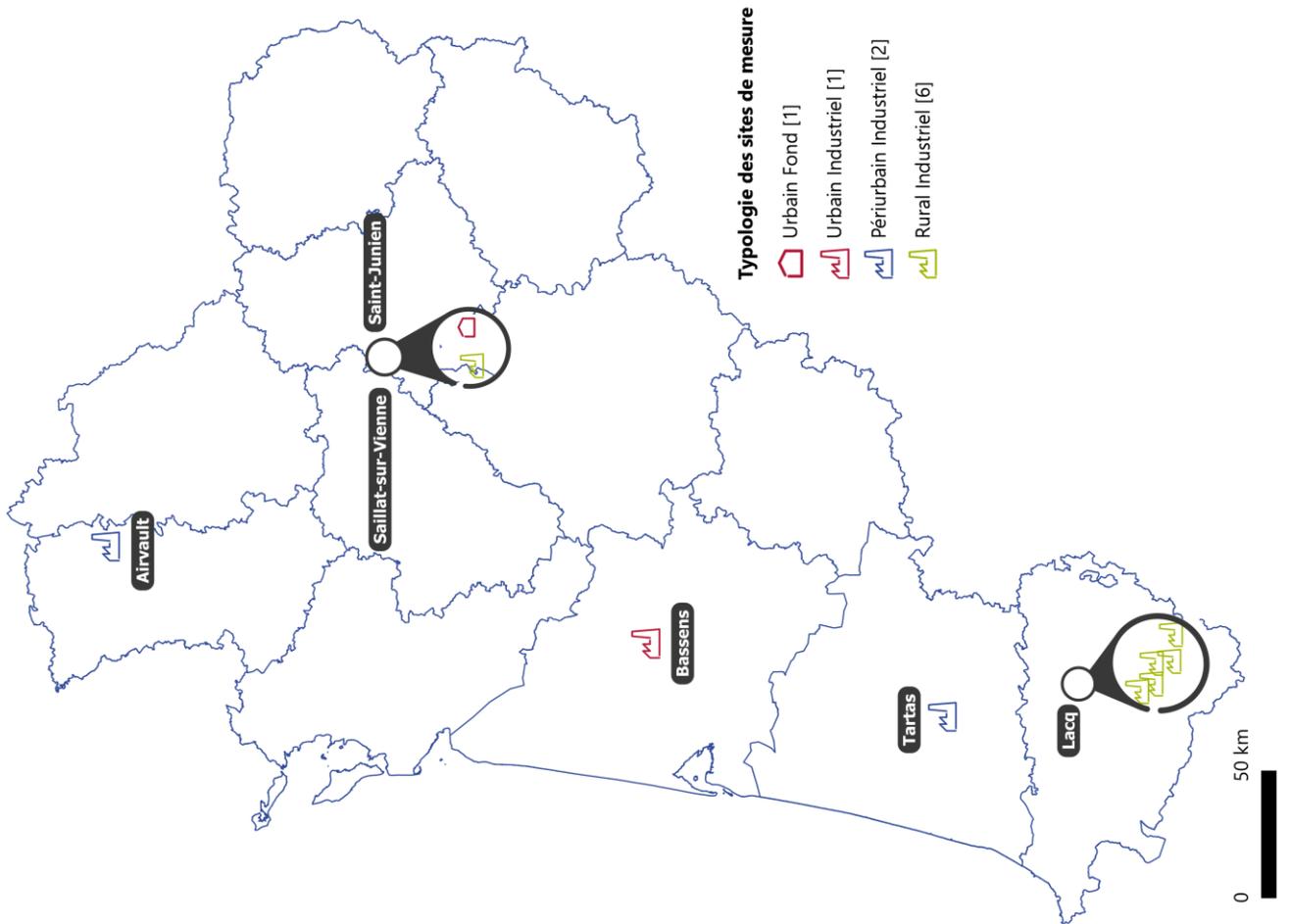
Sites fixes de mesure des particules en suspension PM10 - 2021



Sites fixes de mesure des particules fines PM2,5 - 2021



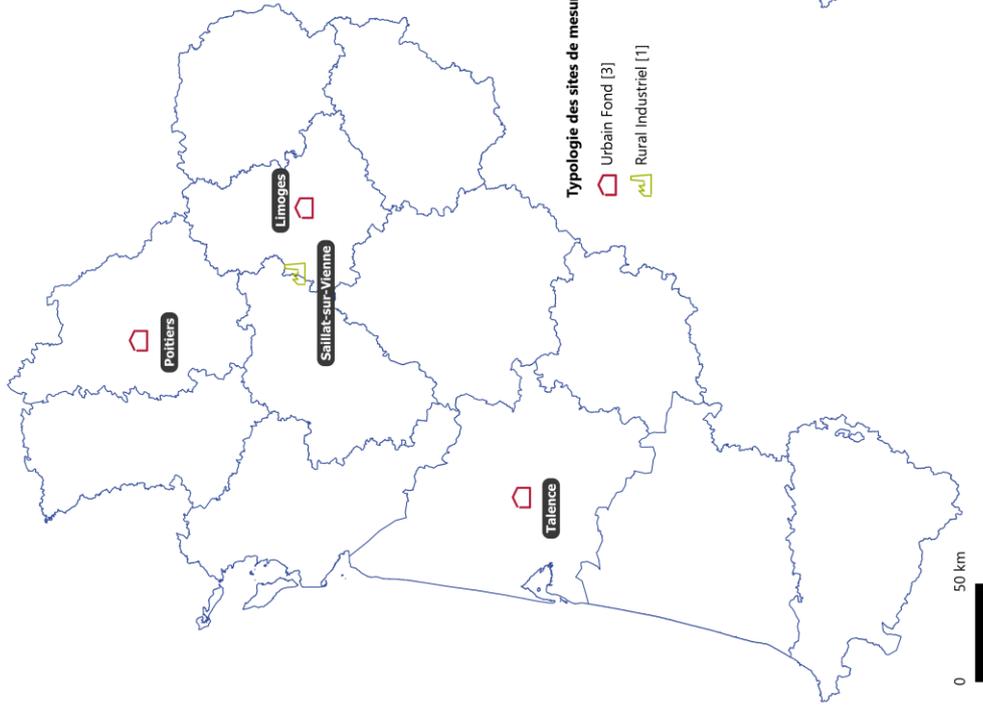
Sites fixes de mesure du dioxyde de soufre SO2 - 2021



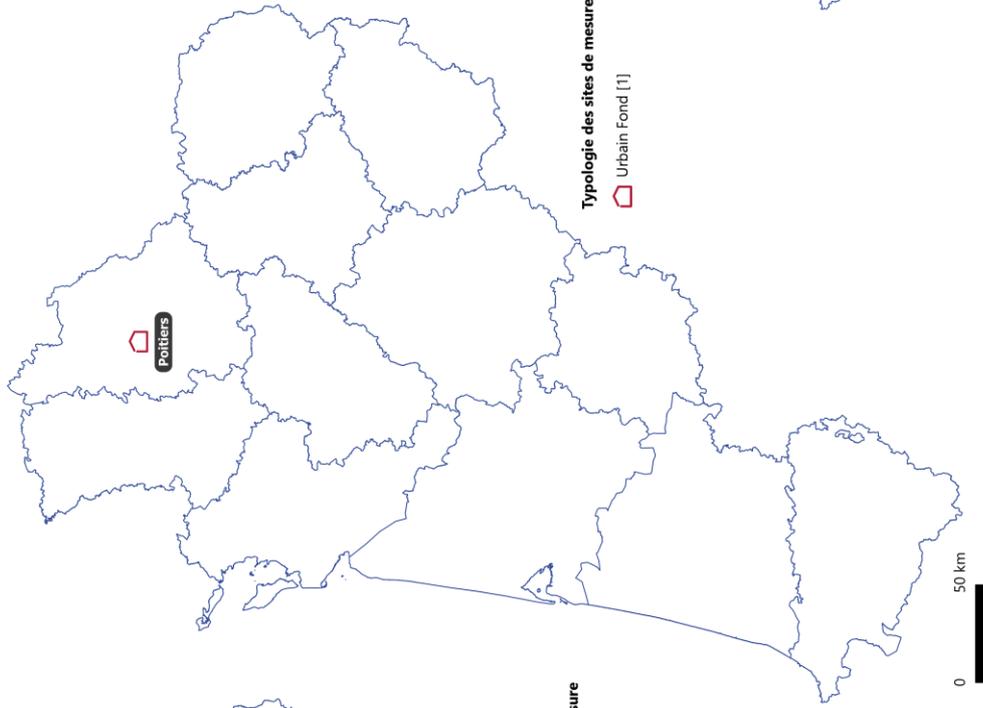
Sites fixes de mesure du benzène C6H6 - 2021



Sites fixes de mesure du benzo(a)pyrène B(a)P - 2021



Site fixe de mesure du monoxyde de carbone CO - 2021



Sites fixes de mesure des métaux lourds - 2021



## Annexe 3 - Méthodes de mesure des polluants

Mesures automatiques			
Caractéristique mesurée	Matériel	Référence de la méthode	Accréditation
<b>Concentration en oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)</b>	Analyseurs automatiques	NF EN 14211 - Dosage du dioxyde d'azote et du monoxyde d'azote par chimiluminescence	 ACCRÉDITATION COFRAC N° 1-6354* Portée disponible sur <a href="http://www.cofrac.fr">www.cofrac.fr</a>
<b>Concentration en dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>)</b>		NF EN 14212 - Dosage du dioxyde de soufre par fluorescence UV	
<b>Concentration en ozone (O<sub>3</sub>)</b>		NF EN 14625 - Dosage de l'ozone par photométrie UV	
<b>Concentration en monoxyde de carbone (CO)</b>		NF EN 14626 - Dosage du monoxyde de carbone par rayonnement infrarouge non dispersif	
<b>Concentration en particules</b>		NF EN 16450 - Systèmes automatisés de mesurage de la concentration de matière particulaire (PM10 ; PM2,5)	
Mesures par prélèvement suivi d'une analyse chimique			
Caractéristique mesurée	Matériel	Référence de la méthode de prélèvement et d'analyse	
<b>Concentration en benzène</b>	Préleveur	NF EN 14662-4 - Prélèvement par diffusion suivi d'une désorption thermique et d'une analyse par chromatographie en phase gazeuse	
<b>Concentration en B(a)P</b>		NF EN 15549 - Méthode normalisée pour la mesure de la concentration du benzo(a)pyrène dans l'air ambiant	
<b>Concentration en métaux lourds (plomb, cadmium, arsenic et nickel)</b>		NF EN 14902 - Méthode normalisée pour la mesure du plomb, du cadmium, de l'arsenic et du nickel dans la fraction MP10 de matière particulaire en suspension	
<b>Concentration en phytosanitaires</b>		XP X43-058 / XP X43-059 - Dosage des substances phytosanitaires (prélèvement / analyse)	
<b>Pollens</b>		NF EN 16868 - Air ambiant – Échantillonnage et analyse des grains de pollens en suspension dans l'air ambiant et des spores fongiques pour les réseaux relatifs à l'allergie – Méthode volumétrique de Hirst	

\* Les avis et interprétations ne sont pas couverts par l'accréditation COFRAC d'Atmo Nouvelle-Aquitaine. Toute utilisation des données d'Atmo Nouvelle-Aquitaine, couvertes par l'accréditation doit faire mention : "Ces essais ont été réalisés par Atmo Nouvelle-Aquitaine – Accréditation n°1-6354, portée disponible sous [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)", sans y associer le logo COFRAC. Les rapports d'Atmo Nouvelle-Aquitaine sont disponibles sur demande et préciser que les rapports d'Atmo Nouvelle-Aquitaine sont disponibles sur demande ou joindre ces derniers dans leur intégralité au document rapportant ces résultats.

## Annexe 4 - Résultat des mesures fixes par polluant

Chaque case colorée signifie qu'un dépassement de seuil ou de recommandation OMS est constaté.

### Particules en suspension (PM10)

Dépt.	Nom station	Influence	Implantation	PM10- moy. annuelle	PM10 - max. journalier	PM10 – nb. jours > 50 µg/m <sup>3</sup>	PM10 – nb. Jours > 45 µg/m <sup>3</sup>
16	Angoulême centre	Fond	Urbaine	15	45	0	0
	Angoulême - Gambetta	Trafic	Urbaine	17	72	1	1
17	La Rochelle centre	Fond	Urbaine	16	45	0	0
	Aytré	Fond	Périurbaine	16	45	0	0
19	La Rochelle Pallice	Industrielle	Urbaine	19	51	1	5
	Brive*	Fond	Urbaine	-	-	-	-
	Tulle-Hugo	Fond	Urbaine	11	43	0	0
23	Guéret	Fond	Urbaine	10	51	1	1
24	Périgueux	Fond	Urbaine	14	52	1	3
33	Bordeaux - Grand Parc	Fond	Urbaine	16	45	0	0
	Talence	Fond	Urbaine	16	55	2	5
	Bordeaux - Bastide	Trafic	Urbaine	16	55	1	5
	Mérignac	Trafic	Urbaine	17	52	1	3
	Bassens	Fond	Urbaine	16	57	1	2
	Bordeaux - Gautier	Trafic	Urbaine	21	66	7	15
40	Tartas Pelletrin	Industrielle	Périurbaine	15	57	1	4
	Dax	Fond	Urbaine	15	66	3	4
	Mont-de-Marsan	Trafic	Urbaine	15	53	1	1
47	Marmande	Trafic	Périurbaine	15	62	1	1
64	Billère	Fond	Urbaine	14	124	5	7
	Bayonne - St-Crouts	Fond	Urbaine	14	106	5	7
	Anglet - BAB	Trafic	Urbaine	20	121	9	13
	Pau - Tourasse	Trafic	Urbaine	17	108	5	7
	Biarritz - Hippodrome	Fond	Périurbaine	19	108	11	13
	ZI Lacq - Labastide-Cézéracq	Fond	Rurale Proche	12	80	3	3
79	Niort - Venise Verte	Fond	Urbaine	14	47	0	2
	Airvault - Stade Laillé*	Fond	Périurbaine	-	-	-	-
	Forêt Chizé Zoodyssée	Fond	Rurale Régionale	13	51	1	1
86	Poitiers Couronneries	Fond	Urbaine	15	45	0	0
	Poitiers centre	Fond	Urbaine	15	55	3	3
	Poitiers - Le Nain	Trafic	Urbaine	20	57	4	6
87	Palais-sur-Vienne	Fond	Périurbaine	12	53	1	2
	Limoges - Aine	Trafic	Urbaine	14	50	0	2
	Saint-Junien	Fond	Urbaine	13	45	0	0
	Saillat-sur-Vienne	Industrielle	Rurale Proche	14	51	1	4
	Limoges - Berland	Fond	Urbaine	14	67	2	2

<b>Exposition chronique</b>	Valeur limite	● 40 µg/m <sup>3</sup>	
	Objectif de qualité	● 30 µg/m <sup>3</sup>	
	Recommandation OMS	● 15 µg/m <sup>3</sup>	
<b>Exposition ponctuelle</b>	Seuil d'Alerte	● 80 µg/m <sup>3</sup>	
	Seuil d'Information et Recommandations	● 50 µg/m <sup>3</sup>	
	Valeur limite	● 35 j max	
	Recommandation OMS	● 3 j max	

\* En raison d'un problème technique, les mesures 2021 de PM10 des stations *Brive* et *Airvault – Stade Laillé* sont incomplètes, ainsi les statistiques annuelles ne sont pas disponibles.

## Particules fines PM2,5

Dépt.	Nom station	Influence	Implantation	PM2,5- moy. annuelle	PM2,5- nb. jours > 15 µg/m <sup>3</sup>
16	Angoulême centre	Fond	Urbaine	9	39
17	La Rochelle centre	Fond	Urbaine	9	39
	La Rochelle Pallice	Industrielle	Urbaine	8	34
24	Périgueux	Fond	Urbaine	9	48
33	Talence	Fond	Urbaine	10	55
	Bassens	Fond	Urbaine	7	31
	Bordeaux - Gautier	Trafic	Urbaine	10	44
40	Dax	Fond	Urbaine	10	57
	Mont-de-Marsan	Trafic	Urbaine	9	33
47	Marmande	Trafic	Périurbaine	10	43
64	Billère	Fond	Urbaine	9	45
	Biarritz – Hippodrome	Fond	Périurbaine	8	21
79	Niort - Venise Verte	Fond	Urbaine	9	48
	Forêt Chizé Zoodyssée	Fond	Rurale Régionale	8	35
86	Poitiers centre	Fond	Urbaine	10	51
87	Limoges-Berland	Fond	Urbaine	9	48

<b>Exposition chronique</b>	Valeur limite	● 25 µg/m <sup>3</sup>	
	Valeur cible	● 20 µg/m <sup>3</sup>	
	Objectif de qualité	● 10 µg/m <sup>3</sup>	
	Recommandation OMS	● 5 µg/m <sup>3</sup>	
<b>Exposition ponctuelle</b>	Recommandation OMS		● 3 j max

## Oxydes d'azote (NOx)

Pour la protection des écosystèmes

Dépt.	Nom station	Influence	Implantation	NOx - moy. annuelle*
33	Le Temple	Fond	Rurale Régionale	3
79	Forêt Chizé Zoodyssée	Fond	Rurale Régionale	3

<b>Exposition chronique</b>	Valeur critique	● 30 µg/m <sup>3</sup> eq. NO <sub>2</sub>
-----------------------------	-----------------	--

\* Valeur réglementaire pour la protection des écosystèmes, calculée uniquement sur les sites ruraux régionaux ou nationaux (de fond).

## Dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>)

Dépt.	Nom station	Influence	Implantation	NO <sub>2</sub> - moy. annuelle	NO <sub>2</sub> - max. horaire	NO <sub>2</sub> - Nb. heures > 200 µg/m <sup>3</sup>	NO <sub>2</sub> - nb. jours > 25 µg/m <sup>3</sup>
16	Angoulême centre	Fond	Urbaine	13	88	0	9
	Angoulême - Gambetta	Trafic	Urbaine	23	125	0	132
17	La Rochelle centre	Fond	Urbaine	14	91	0	16
	Aytré	Fond	Périurbaine	7	83	0	3
19	Brive	Fond	Urbaine	11	74	0	20
	Tulle-Hugo	Fond	Urbaine	9	57	0	1
23	Guéret	Fond	Urbaine	9	112	0	9
24	Périgueux	Fond	Urbaine	8	59	0	0
33	Bordeaux - Grand Parc	Fond	Urbaine	12	75	0	18
	Talence	Fond	Urbaine	13	85	0	30
	Bordeaux - Bastide	Trafic	Urbaine	15	98	0	36
	Mérignac	Trafic	Urbaine	19	88	0	68
	Bassens	Fond	Urbaine	12	82	0	14
	Ambès	Industrielle	Périurbaine	6	76	0	0
	Bordeaux - Gautier	Trafic	Urbaine	31	118	0	233
40	Le Temple	Fond	Rurale Régionale	3	35	0	0
	Dax	Fond	Urbaine	10	74	0	1
47	Mont-de-Marsan	Trafic	Urbaine	12	84	0	5
	Marmande	Trafic	Périurbaine	14	93	0	12
64	Billère	Fond	Urbaine	10	85	0	14
	Bayonne - St-Croust	Fond	Urbaine	12	92	0	6
	Anglet - BAB	Trafic	Urbaine	17	119	0	65
	Pau - Tourasse	Trafic	Urbaine	20	149	0	70
	Biarritz - Hippodrome	Fond	Périurbaine	9	128	0	5
	ZI Lacq - Lacq	Industrielle	Rurale Proche	10	64	0	3
	ZI Lacq - Labastide-Cézéracq	Fond	Rurale Proche	8	55	0	0
	ZI Lacq - Mourenx	Industrielle	Rurale Proche	5	51	0	0
79	Niort - Venise Verte	Fond	Urbaine	7	71	0	1
	Airvault - Stade Laillé	Fond	Périurbaine	6	61	0	1
	Forêt Chizé Zoodyssée	Fond	Rurale Régionale	3	22	0	0
86	Poitiers Couronneries	Fond	Urbaine	9	77	0	3
	Poitiers centre	Fond	Urbaine	15	88	0	29
	Poitiers - Le Nain	Trafic	Urbaine	28	116	0	217
87	Limoges - Aine	Trafic	Urbaine	21	127	0	95
	Saint-Junien	Fond	Urbaine	5	51	0	0
	Saillat-sur-Vienne	Industrielle	Industrielle	5	36	0	0
	Limoges-Berland	Fond	Urbaine	14	114	0	36

**Exposition chronique**

Valeur limite  40 µg/m<sup>3</sup>  
Recommandation OMS  10 µg/m<sup>3</sup>

**Exposition ponctuelle**

Seuil d'Alerte  400 µg/m<sup>3</sup> sur 3h  
Seuil d'Information et Recommandations  200 µg/m<sup>3</sup>  
Valeur limite Recommandation OMS  200 µg/m<sup>3</sup>  18h max  3 j max

## Ozone (O<sub>3</sub>)

Pour la protection de la santé

Dépt.	Nom station	Influence	Implantation	O <sub>3</sub> – max. horaire	O <sub>3</sub> – max. de la moy. sur 8 heures	O <sub>3</sub> – nb. j. >100 µg/m <sup>3</sup> sur 8h	O <sub>3</sub> – nb. j. >120 g/m <sup>3</sup> sur 8h (moy. 3 ans)	O <sub>3</sub> – pic saisonnier moy. jour max. sur 8h
16	Angoulême centre	Fond	Urbaine	129	126	15	1	79
	La Couronne*	Fond	Périurbaine	-	-	-	5	-
17	La Rochelle centre	Fond	Urbaine	130	122	5	0	78
	Aytré	Fond	Périurbaine	131	128	27	7	85
19	Brive	Fond	Urbaine	129	128	21	4	80
	Tulle-Hugo	Fond	Urbaine	134	132	21	2	83
23	Guéret	Fond	Urbaine	137	131	27	3	83
	MERA	Fond	Rurale Nationale	131	129	31	5	86
24	Périgueux	Fond	Urbaine	135	133	32	3	84
33	Bordeaux - Grand Parc	Fond	Urbaine	139	128	36	8	85
	Talence	Fond	Urbaine	161	135	27	6	85
	Bassens	Fond	Urbaine	138	123	30	7	83
	Ambès	Fond	Périurbaine	127	124	24	8	84
	Le Temple	Fond	Rurale Régionale	146	130	26	6	81
40	Dax	Fond	Urbaine	130	120	10	1	79
64	Billère	Fond	Urbaine	153	139	33	10	86
	Bayonne - St-Crouts	Fond	Urbaine	140	129	17	2	82
	Biarritz - Hippodrome	Fond	Périurbaine	129	122	28	3	84
	ZI Lacq - Labastide-Cézéracq	Fond	Rurale Proche	135	116	18	5	82
	Niort - Venise Verte	Fond	Urbaine	131	126	27	4	83
79	Airvault centre*	Fond	Périurbaine	-	-	-	6	82
	Airvault - Stade Laillé	Fond	Périurbaine	128	122	19	1	82
	Forêt Chizé	Fond	Rurale Régionale	128	124	9	5	77
	Zoodyssée	Fond	Rurale Régionale	128	124	9	5	77
	Niort centre*	Fond	Urbaine	-	-	-	5	-
86	Poitiers Couronneries	Fond	Urbaine	127	122	21	5	83
	Poitiers centre	Fond	Urbaine	126	122	10	3	79
87	Palais-sur-Vienne	Fond	Périurbaine	131	129	19	5	79
	Saint-Junien	Fond	Urbaine	133	131	24	4	80
	Limoges-Berland	Fond	Urbaine	134	133	26	4	81

### Exposition chronique

Recommandation OMS

● 60 µg/m<sup>3</sup>

### Exposition ponctuelle

Valeur cible  
Objectif de qualité  
Recommandation OMS

● 120 µg/m<sup>3</sup>

● 25 j max

● 3 j max

Seuil d'Alerte

3 seuils d'alerte

● 240 µg/m<sup>3</sup> sur 3h

● 300 µg/m<sup>3</sup> sur 3h

● 360 µg/m<sup>3</sup>

Seuil d'Information et  
Recommandations

● 180 µg/m<sup>3</sup>

\* Les stations *La Couronne* et *Niort centre* ont été arrêtées fin 2019, et *Airvault centre* courant 2021. Certains indicateurs pour la protection de la santé, moyennés sur plusieurs années, restent cependant disponibles.

## Ozone (O<sub>3</sub>)

Pour la protection des écosystèmes

Dépt.	Nom station	Influence	Implantation	O <sub>3</sub> – AOT40*	O <sub>3</sub> –AOT40 (moy. 5 ans)*
16	La Couronne**	Fond	Périurbaine	-	7996
17	Aytré	Fond	Périurbaine	6530	9835
23	MERA	Fond	Rurale Nationale	6749	10 758
33	Ambès	Fond	Périurbaine	6240	10 764
	Le Temple	Fond	Rurale Régionale	4885	9976
64	Biarritz – Hippodrome***	Fond	Périurbaine	-	7536
	ZI Lacq - Labastide-Cézéracq***	Fond	Rurale Proche	-	9278
79	Airvault - Stade Laillé***	Fond	Périurbaine	4318	-
	Airvault – centre**	Fond	Périurbaine	-	11 182
	Forêt Chizé Zoodyssée***	Fond	Rurale Régionale	-	9577
87	Palais-sur-Vienne	Fond	Périurbaine	4747	8373
			<b>Exposition chronique</b>	Valeur cible Objectif de qualité	 18 000 µg/m <sup>3</sup> /h  6000 µg/m <sup>3</sup> /h

\* Valeur réglementaire pour la protection des écosystèmes, calculée uniquement sur les stations périurbaines et rurales.

\*\* Les stations *La Couronne* et *Airvault centre* ont été arrêtées respectivement fin 2019 et courant 2021. Certains indicateurs pour la protection de la végétation, moyennés sur plusieurs années, restent cependant disponibles.

\*\*\* Le critère de validité de la statistique AOT40 2021 n'étant pas respecté pour *Biarritz-Hippodrome*, *ZI Lacq - Labastide-Cézéracq* et *Forêt Chizé Zoodyssée*, ainsi que celui de la statistique AOT40 sur 5 ans pour *Airvault - Stade Laillé*, les indicateurs sont indisponibles.

## Dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>)

Dépt.	Nom station	Influence	Implantation	SO <sub>2</sub> – max. horaire	SO <sub>2</sub> – nb. heures > 350 µg/m <sup>3</sup>	SO <sub>2</sub> – nb. jours > 125 µg/m <sup>3</sup>	SO <sub>2</sub> – nb. jours > 40 µg/m <sup>3</sup>	SO <sub>2</sub> – moy. annuelle*	SO <sub>2</sub> – moy. hivernale*
33	Bassens	Industrielle	Urbaine	73	0	0	0	1	1
40	Tartas Pelletrin	Industrielle	Périurbaine	151	0	0	0	2	1
64	ZI Lacq - Lacq	Industrielle	Rurale Proche	496	2	0	5	4	7
	ZI Lacq - Labastide-Cézéracq	Industrielle	Rurale Proche	59	0	0	0	1	1
	ZI Lacq - Lagor	Industrielle	Rurale Proche	321	0	0	0	2	4
	ZI Lacq - Maslacq	Industrielle	Rurale Proche	418	1	0	0	2	4
	ZI Lacq - Mourenx	Industrielle	Rurale Proche	116	0	0	0	1	1
79	Airvault - Stade Laillé	Industrielle	Périurbaine	60	0	0	0	0	-**
87	Saint-Junien	Fond	Urbaine	6	0	0	0	1	0
	Saillat-sur-Vienne	Industrielle	Rurale Proche	38	0	0	0	1	0

**Exposition chronique**

Valeur critique  
Objectif de qualité

● 20 µg/m<sup>3</sup> ● 20 µg/m<sup>3</sup>  
● 50 µg/m<sup>3</sup>

**Exposition ponctuelle**

Valeur limite  
Seuil d'Alerte  
Seuil d'Information et Recommandations  
Recommandation OMS

● 500 µg/m<sup>3</sup> (sur 3h)  
● 300 µg/m<sup>3</sup>  
● 24 h max ● 3 j max  
● 3 j max

\* La valeur critique concerne la protection des écosystèmes, calculée uniquement sur les stations rurales régionales ou nationales, de fond. En 2021, aucune station de mesure de SO<sub>2</sub> ne correspond à cette typologie, ces indicateurs sont donc donnés à titre indicatif.

\*\* La moyenne hivernale se calcule sur les mois d'hiver à cheval sur deux années. La station d'Airvault - Stade Laillé installée en février 2021 ne permet pas le calcul de cet indicateur.

## Monoxyde de carbone (CO)

Dépt.	Nom station	Influence	Implantation	CO – max. horaire	CO – max. de la moy. sur 8 heures	CO – nb. jours moy. jour > 4 mg/m <sup>3</sup>
86	Poitiers centre	Fond	Urbaine	1	1	0

**Exposition ponctuelle**

Valeur limite  
Recommandation OMS  
● 10 mg/m<sup>3</sup>  
● 35 mg/m<sup>3</sup> ● 10 mg/m<sup>3</sup> ● 3 j max

## Benzène (C<sub>6</sub>H<sub>6</sub>)

Dépt.	Nom station	Influence	Implantation	C <sub>6</sub> H <sub>6</sub> – moy. annuelle
16	Angoulême - Gambetta	Trafic	Urbaine	1
23	Guéret	Fond	Urbaine	1
33	Bassens*	Fond	Urbaine	1
	Bordeaux - Gautier*	Trafic	Urbaine	2
86	Poitiers centre	Fond	Urbaine	1
87	Limoges-Berland	Fond	Urbaine	1

**Exposition chronique**

Valeur limite  
Objectif de qualité  
● 5 µg/m<sup>3</sup>  
● 2 µg/m<sup>3</sup>

\* Le critère de validité de la statistique n'est pas respecté pour le semestre estival (avril-septembre) pour les stations *Bassens* et *Bordeaux - Gautier*, en revanche le critère de validité est respecté sur l'année, ainsi les statistiques annuelles peuvent être diffusées.

## Benzo(a)pyrène (B(a)P)

Dépt.	Nom station	Influence	Implantation	B(a)P- moy. annuelle
33	Talence	Fond	Urbaine	0
86	Poitiers centre	Fond	Urbaine	0
87	Saillat-sur-Vienne	Industrielle	Périurbaine	0
	Limoges-Berland	Fond	Urbaine	0

Exposition chronique

Valeur cible

● 1 ng/m<sup>3</sup>

## Métaux lourds

Dépt.	Nom station	Influence	Implantation	Pb- moy. annuelle	As- moy. annuelle	Cd- moy. annuelle	Ni- moy. annuelle
23	Guéret	Fond	Urbaine	0,00	0	0	0
33	Bassens	Industrielle	Urbaine	0,00	1	0	1
87	Palais-sur-Vienne	Fond	Périurbaine	0,00	0	0	0

Exposition chronique

Valeur limite

● 0,5 µg/m<sup>3</sup>

Valeur cible

● 6 ng/m<sup>3</sup>

● 5 ng/m<sup>3</sup>

● 20 ng/m<sup>3</sup>

Objectif de qualité

● 0,25 µg/m<sup>3</sup>

Recommandation OMS

● 0,5 µg/m<sup>3</sup>

### Comprendre

l'affichage des concentrations mesurées

L'affichage des concentrations mesurées doit répondre aux exigences du Guide méthodologique pour le calcul des statistiques relatives à la qualité de l'air (2016) du LCSQA. Ce guide détermine notamment le nombre de décimales et le type d'arrondi à appliquer, selon le polluant ciblé.

Lorsque les concentrations sont comparées à leurs seuils réglementaires applicables, comme c'est le cas dans cette annexe 4, le nombre de décimales à faire apparaître doit posséder la même précision que le seuil réglementaire appliqué à la valeur mesurée. Par exemple, le seuil réglementaire « valeur cible » du Cadmium (Cd) est de 5 ng/m<sup>3</sup> en moyenne annuelle. La concentration mesurée pour ce polluant doit être notée avec la même précision, c'est-à-dire avec zéro décimale, une fois les règles d'arrondis appliquées.

## Annexe 5 - Généralités sur les polluants

Les **émissions** représentées sur les graphiques de cette annexe datent de 2018, et non pas 2021 comme l'année des **mesures de concentrations** de ce bilan annuel. L'estimation des émissions de polluants atmosphériques d'une part et la mesure des concentrations de certains polluants d'autre part, sont deux procédés totalement différents. Un **inventaire des émissions** découle de **l'estimation** des quantités de polluants rejetées dans l'air, et pour ce faire, les calculs nécessitent l'accès à des centaines d'informations, publiques ou non, dont la disponibilité n'est pas immédiate. Le délai entre la mise à disposition de données indispensables à l'inventaire des émissions et la réalisation des calculs explique l'écart de 3 ans entre l'inventaire des émissions de 2018 et les mesures de concentrations (issues de mesures) reprises dans ce bilan annuel de 2021.

Les paragraphes des effets sur la santé sont issus d'Atmo France et du Ministère de l'Écologie. Les émissions de la France métropolitaine sont issues du CITEPA.

### Ozone O<sub>3</sub>

#### Ses sources d'émissions

Polluant secondaire parce qu'il n'est pas émis dans l'air directement : il est le fruit de transformations chimiques de polluants (notamment NOx et COV) dans l'atmosphère sous l'effet des rayonnements ultra-violets.

#### Effets de l'ozone sur la santé

Agression des voies respiratoires, toux, altération pulmonaire, irritations oculaires

#### Effets sur l'environnement.

Néfaste sur la végétation et le rendement des cultures, néfaste sur les matériaux comme le caoutchouc. Contribue à l'effet de serre.

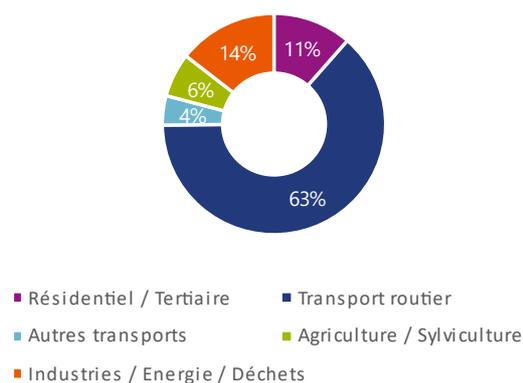
### Dioxyde d'azote NO<sub>2</sub> et Oxydes d'azote NOx

#### Leurs sources d'émissions

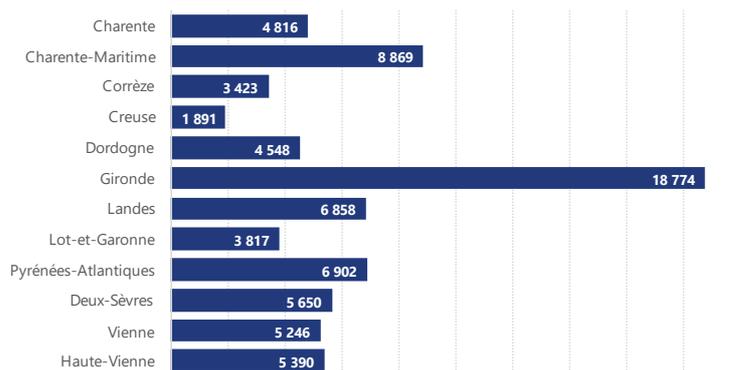
Toute combustion d'énergie produit du NO et du NO<sub>2</sub>, mais le NO est rapidement transformé en NO<sub>2</sub>. C'est un polluant fortement affilié au transport routier. Même si les progrès technologiques diminuent les émissions, la hausse régulière du trafic réduit le gain sur les concentrations mesurées.

Source : Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2018 – ICARE v3.2.3

NOx - 2018 - Région

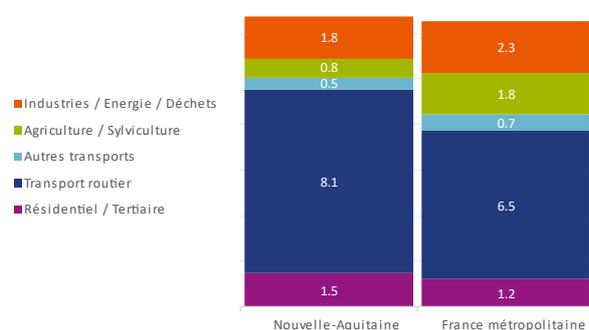


Emissions NOx par département- tonne - 2018



Source : Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2018 – ICARE v3.2.3

Emissions NOx- kg/hab - 2018



Source : Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2018 – ICARE v3.2.3



**63%** des émissions régionales proviennent du transport routier

## À RETENIR

La plupart des seuils réglementaires de ces polluants est affectée au NO<sub>2</sub> car il est plus nocif pour la santé que le NO

## À SAVOIR

Le terme NO<sub>x</sub> (oxydes d'azote) regroupe le NO (monoxyde d'azote) et le NO<sub>2</sub> (dioxyde d'azote), il fait donc référence à la somme de ces deux composés

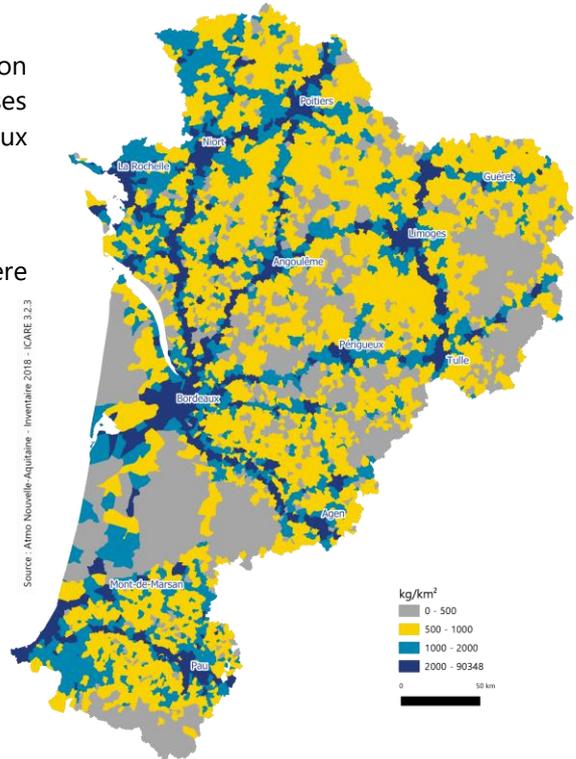
### Effets du NO<sub>2</sub> sur la santé

Irritation des voies respiratoires, altération de la fonction respiratoire, augmentation de la fréquence et gravité des crises d'asthme, accroissement de la sensibilité des bronches aux infections chez l'enfant.

### Effets des NO<sub>x</sub> sur l'environnement

Production du polluant ozone (O<sub>3</sub>) situé dans la basse atmosphère et rôle dans la formation des pluies acides.

Emissions par commune - Oxydes d'azote NO<sub>x</sub> - 2018



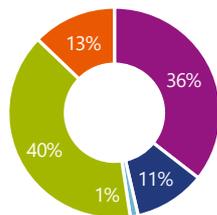
## Particules en suspension PM10 et PM2,5

### Ses sources d'émissions (particulaires primaires)

Le chauffage résidentiel, les activités industrielles variées, le transport routier et l'agriculture sont les principaux émetteurs.

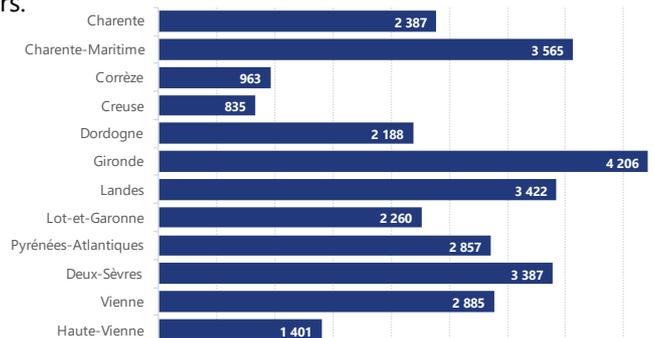
Source : Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2018 - ICARE v3.2.3

PM10 - 2018 - Région



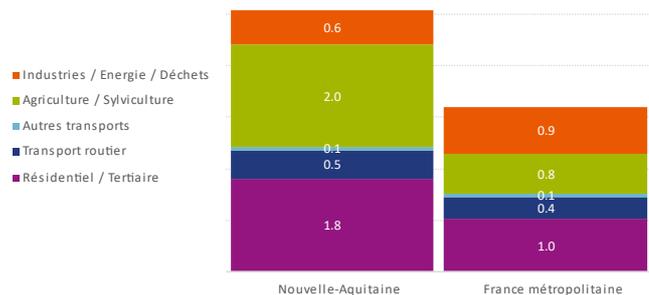
- Résidentiel / Tertiaire
- Transport routier
- Autres transports
- Agriculture / Sylviculture
- Industries / Energie / Déchets

Emissions PM10 par département- tonne - 2018



Source : Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2018 - ICARE v3.2.3

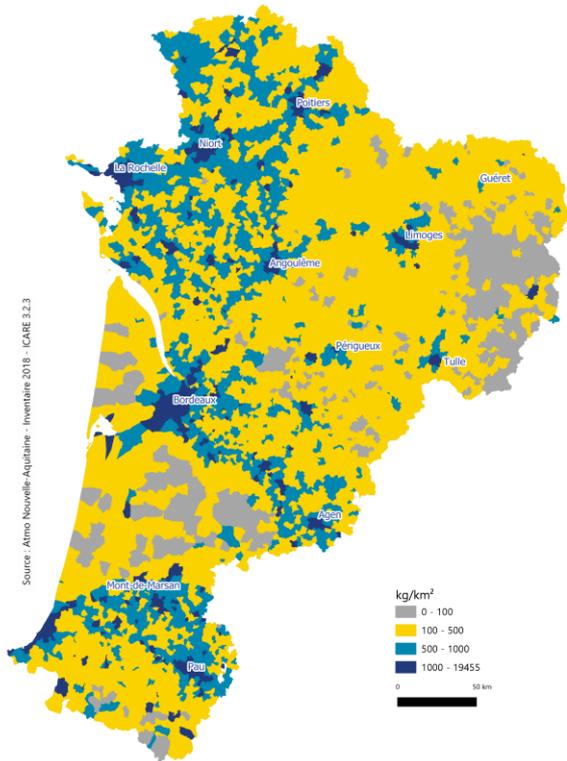
Emissions PM10- kg/hab - 2018



Source : Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2018 - ICARE v3.2.3



L'origine des PM10 est multiple : agriculture, chauffage, industrie, transports



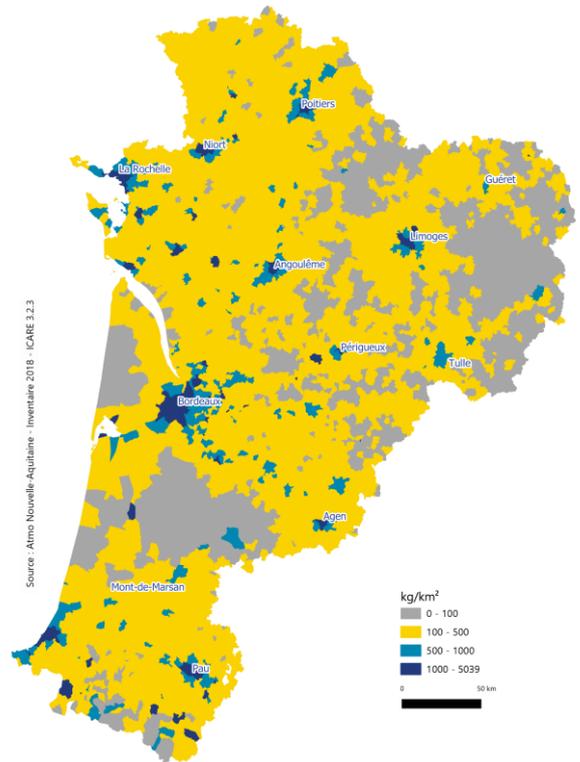
## Effets des PM10 et PM2,5 sur la santé

Selon la taille des particules, elles peuvent s'enfoncer plus ou moins profondément dans l'arbre pulmonaire. Les particules les plus fines peuvent irriter les voies respiratoires inférieures et altérer la fonction respiratoire dans son ensemble. Des propriétés mutagènes et cancérogènes sont attribuées à certaines particules.

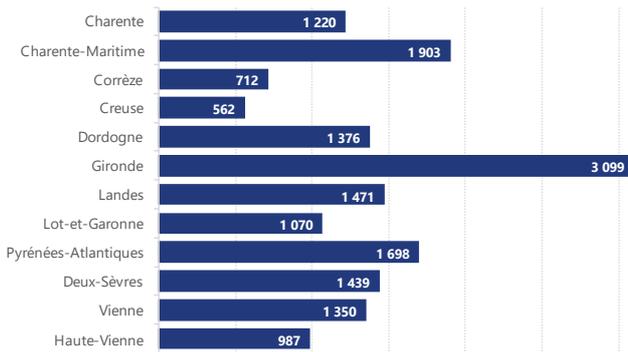
## Effets sur l'environnement des particules

Salissure des bâtiments et monuments.

Emissions par commune - Particules fines PM2,5 - 2018

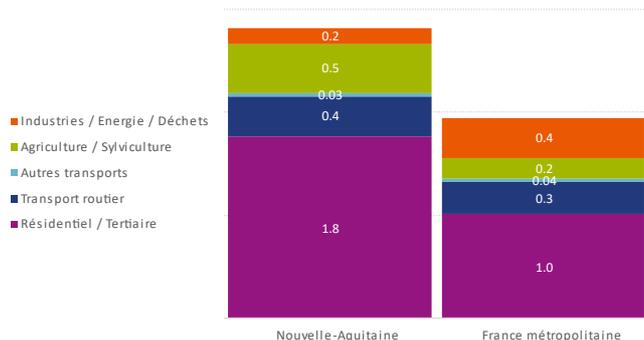


Emissions PM2,5 par département- tonne - 2018



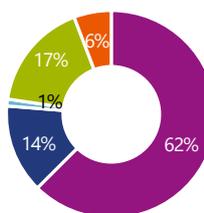
### Prédominance du chauffage au bois dans les émissions de PM2,5

Emissions PM2,5- kg/hab - 2018



PM2,5 - 2018 - Région

Source : Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2018 – ICARE v3.2.3



■ Résidentiel / Tertiaire ■ Transport routier  
■ Autres transports ■ Agriculture / Sylviculture  
■ Industries / Energie / Déchets

## Dioxyde de soufre SO<sub>2</sub>

### Ses sources d'émissions

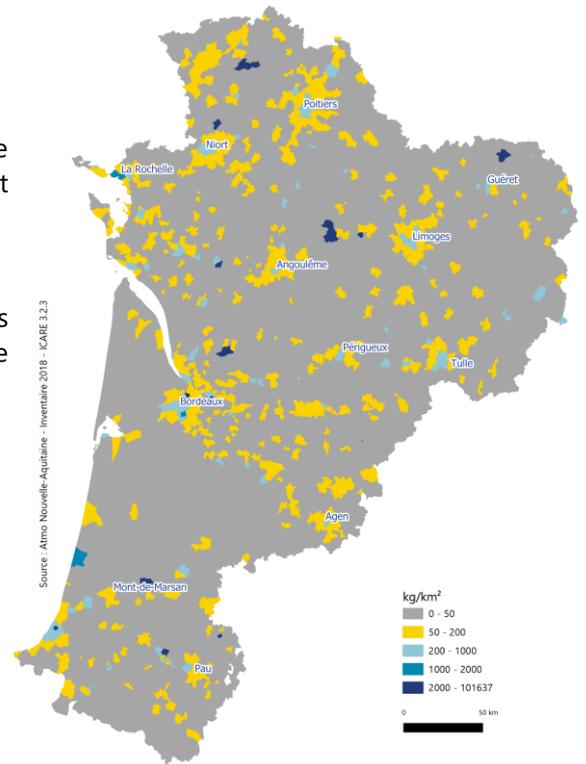
La combustion de matières fossiles, comme le charbon, le fuel ou le gazole, produit du SO<sub>2</sub>. Certains procédés industriels en émettent également.

### Effets du SO<sub>2</sub> sur la santé

Irritation des muqueuses, de la peau et des voies respiratoires supérieures, toux, gênes respiratoires. Effets amplifiés par le tabagisme, comme tous les polluants.

### Effets sur l'environnement

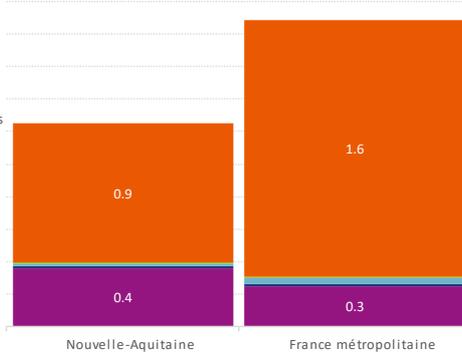
Dégradation de la pierre et matériaux des monuments. Pluies acides par transformation en acide sulfurique au contact de l'humidité de l'air.



**L'industrie rejette 69% du SO<sub>2</sub> de la région**

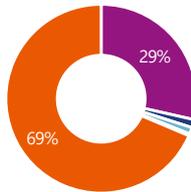
Emissions SO<sub>2</sub> - kg/hab - 2018

- Industries / Energie / Déchets
- Agriculture / Sylviculture
- Autres transports
- Transport routier
- Résidentiel / Tertiaire



Source : Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2018 - ICARE v3.2.3

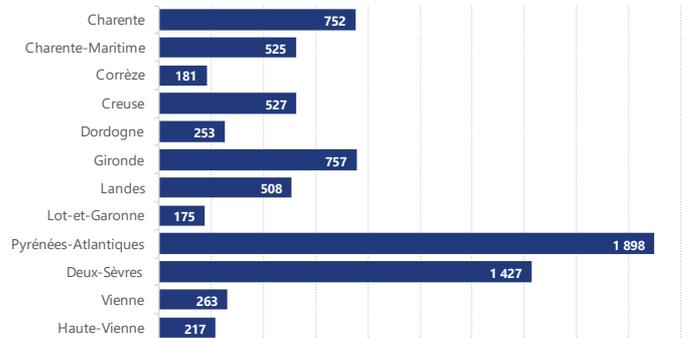
SO<sub>2</sub> - 2018 - Région



- Résidentiel / Tertiaire
- Transport routier
- Autres transports
- Agriculture / Sylviculture
- Industries / Energie / Déchets

Source : Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2018 - ICARE v3.2.3

Emissions SO<sub>2</sub> par département - tonne - 2018



Source : Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2018 - ICARE v3.2.3

## Monoxyde de carbone CO

### Ses sources d'émissions

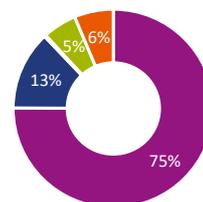
La combustion incomplète de composés riches en carbone produit du monoxyde de carbone lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'oxygène pour que la combustion soit achevée à 100%.

CO - 2018 - Région



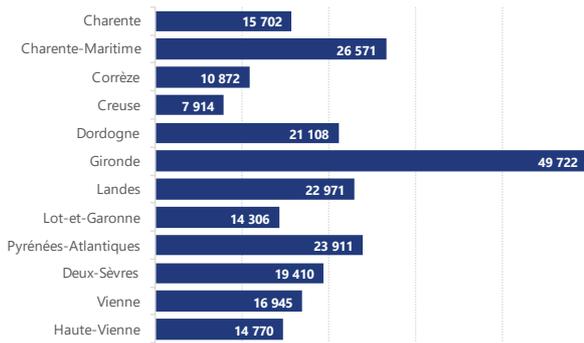
**75% des émissions proviennent des activités domestiques (chauffage)**

Source : Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2018 - ICARE v3.2.3



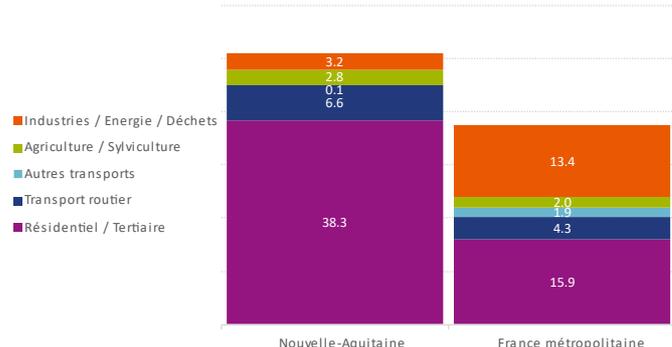
- Résidentiel / Tertiaire
- Transport routier
- Autres transports
- Agriculture / Sylviculture
- Industries / Energie / Déchets

Emissions CO par département- tonne - 2018



Source : Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2018 – ICARE v3.2.3

Emissions CO - kg/hab - 2018



Source : Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2018 – ICARE v3.2.3

## Effets du CO sur la santé

Manque d'oxygénation de l'organisme par remplacement de l'oxygène présent dans l'hémoglobine du sang par le monoxyde de carbone. Maux de tête, vertiges, nausées, vomissements sont les symptômes rencontrés et le coma ou la mort peuvent survenir si les concentrations dans l'air de CO augmentent. Intervient dans la formation d'ozone dans la basse atmosphère, nocif pour la santé.

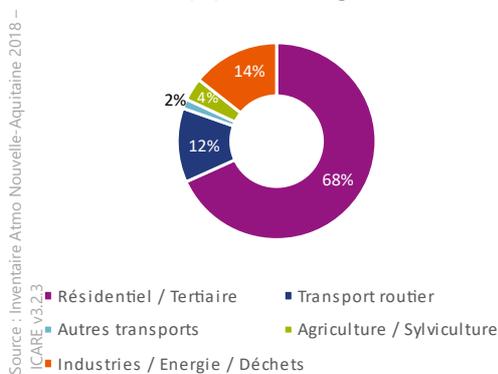
## Effets sur l'environnement

Transformation en dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et contribution à l'effet de serre.

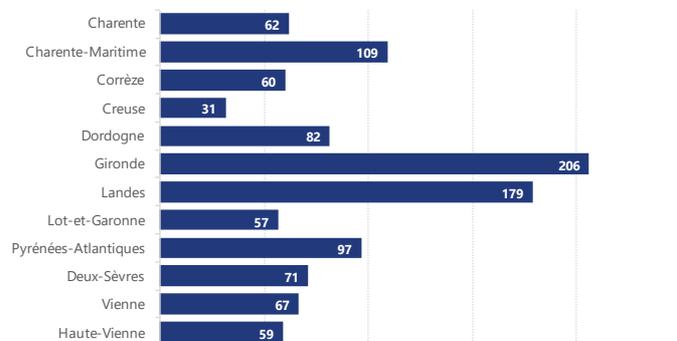
## Benzène C<sub>6</sub>H<sub>6</sub>

### Ses sources d'émissions

Hydrocarbure aromatique, le benzène appartient à la famille des COV (Composés Organiques Volatils). Il est un constituant du pétrole brut, des carburants et du gaz naturel. La combustion incomplète de composés riches en carbone produit du benzène lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'oxygène pour que la combustion soit achevée à 100%.

C<sub>6</sub>H<sub>6</sub> - 2018 - Région

Source : Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2018 – ICARE v3.2.3

Emissions C<sub>6</sub>H<sub>6</sub> par département- tonne - 2018

Source : Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2018 – ICARE v3.2.3

## Effets du C<sub>6</sub>H<sub>6</sub> sur la santé

Troubles digestifs et neurologiques. Irritation de la peau et induit des lésions oculaires superficielles. Comme les COV, les effets sanitaires sont variables (gêne olfactive, effets mutagènes, cancérigènes, diminution capacité respiratoire...). Intervient dans la formation d'ozone dans la basse atmosphère, nocif pour la santé.

## Effets sur l'environnement

Intervention dans la formation d'ozone dans la haute atmosphère.



Les activités  
domestiques : **1<sup>ères</sup>**  
sources de benzène

# Benzo(a)pyrène B(a)P

## Ses sources d'émissions

Appartenant à la famille des Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), le benzo(a)pyrène provient notamment de la combustion de matières fossiles.

## Effets du benzo(a)pyrène sur la santé

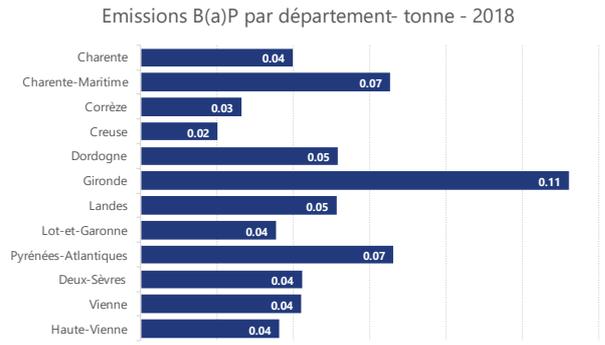
Étant adsorbés sur les particules fines (PM2,5), les HAP pénètrent plus ou moins profondément dans les voies respiratoires. Risque de cancer connu depuis longtemps.

## Effets sur l'environnement des HAP

Bio-accumulation par la faune et la flore.

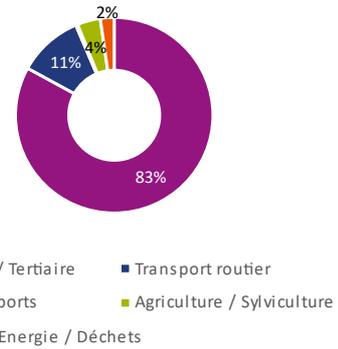


Les activités domestiques et tertiaires rejettent **83%** des émissions régionales



Source : Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2018 – ICARE v3.2.3

B(a)P - 2018 - Région



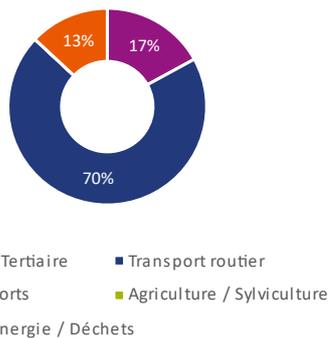
Source : Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2018 – ICARE v3.2.3

# Métaux lourds : Arsenic As - Cadmium Cd - Nickel Ni - Plomb Pb

## Leurs sources d'émissions

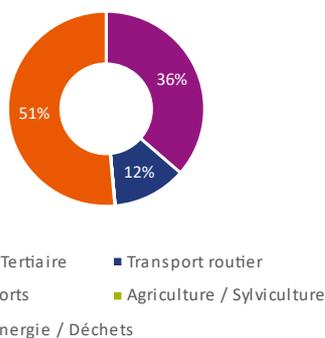
Les activités résidentielles, le transport routier, l'agriculture et les procédés industriels rejettent dans l'air des métaux lourds.

Pb - 2018 - Région



Au sein du transport routier, les **véhicules diesel** rejettent **¾** du plomb

Cd - 2018 - Région



Le cadmium est émis pour **moitié** par l'**industrie**

Source : Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2018 – ICARE v3.2.3

Source : Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2018 – ICARE v3.2.3

## Effets des métaux lourds sur la santé

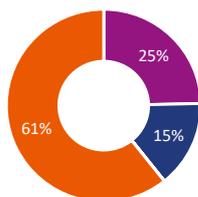
Accumulation dans l'organisme. Effets toxiques sur le système nerveux, fonctions rénales, respirations ou autres.

## Effets sur l'environnement

Accumulation par les organismes vivants. Perturbation des équilibres biologiques. Contamination des sols et des aliments. Certains lichens et mousses sont utilisés comme bio-indicateurs pour surveiller la présence des métaux lourds dans l'environnement.

Source : Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2018 – ICARE v3.2.3

Ni - 2018 - Région

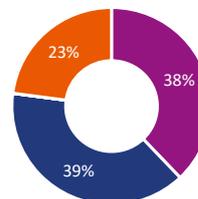


- Résidentiel / Tertiaire
- Transport routier
- Autres transports
- Agriculture / Sylviculture
- Industries / Energie / Déchets



**Résidentiel et transport routier : 1<sup>ers</sup> émetteurs d'arsenic**

As - 2018 - Région



- Résidentiel / Tertiaire
- Transport routier
- Autres transports
- Agriculture / Sylviculture
- Industries / Energie / Déchets

Source : Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2018 – ICARE v3.2.3



**Le nickel est émis majoritairement par l'industrie**

RETROUVEZ TOUTES  
NOS **PUBLICATIONS** SUR :  
[www.atmo-nouvelleaquitaine.org](http://www.atmo-nouvelleaquitaine.org)

## Contacts

[contact@atmo-na.org](mailto:contact@atmo-na.org)  
Tél. : 09 84 200 100

Pôle Bordeaux (siège social)  
ZA Chemin Long - 13 allée James Watt  
33 692 Mérignac Cedex

Pôle La Rochelle (adresse postale-facturation)  
ZI Périgny/La Rochelle - 12 rue Augustin Fresnel  
17 180 Périgny

Pôle Limoges  
Parc Ester Technopole - 35 rue Soyouz  
87 068 Limoges Cedex

Avec le concours financier de  
l'État et de la Région

